This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

Paul J. Sauer.

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

Paul J. Parker

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

EN 1908

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

SALLE DE L'HÉMICYCLE, A L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Du 21 au 24 Avril 1908

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Ouvrage orné de vingt-huit gravures

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

MDCCCCVIII

FOGG ART MUSEUM
HARVARD UNIVERSITY

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

N° 31 23 SEPTEMBRE 1908

BULLETIN

DU

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS
DES DÉPARTEMENTS

SOMMAIRE

Actes administratifs. — Session de 1909. — Circulaire n° 1. — *Partie documentaire.* — Mémoires lus à la session de 1908. — Nominations de trois membres non résidents du Comité et de deux correspondants. — Nécrologie.

33e SESSION
DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS
1909

ARRETÉ

fixant la date de la session des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1909.

Vu les avis émis par le Comité des Beaux-Arts des départements, les 19 et 26 novembre et le 20 décembre 1898;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1908 fixant la date du 47e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements pour 1909:

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts;

ARRÊTE :

La 33e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts du mardi 1er juin 1909 au vendredi 4 du même mois, inclusivement.

Paris, le 12 septembre 1908.

G. DOUMERGUE.

SESSION DE 1909

CIRCULAIRE N° 1 :

A Messieurs les Membres non résidants et Correspondants du Comité, à Messieurs les Présidents des Sociétés des Beaux-Arts des départements en relation avec le Comité.

Palais-Royal, le 23 septembre 1908.

MONSIEUR,

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 12 septembre 1908, la 33e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira, en 1909, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, n° 14, le mardi 1er juin 1909.

Les mémoires préparés en vue de cette session, devront m'être adressés, au Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3 (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales), avant le 1er mars 1909, *terme de rigueur*, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

Il est toujours accusé réception de ces mémoires dans la huitaine qui suit leur envoi. Les correspondants qui, passé ce délai, n'auraient pas reçu avis de cette réception, devront s'assurer que leur envoi est bien parvenu.

Il est accordé vingt minutes, au plus, pour lire ou résumer les travaux. *Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du Compte rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.*

Les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité devront être, *s'il est possible*, authentiquées, soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

Je crois inutile de vous rappeler le caractère particulier des études que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préférence. La mise au jour de documents inédits sur les artistes et les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements désireux de prendre part aux sessions annuelles.

En vous faisant parvenir ultérieurement les lettres d'invitation destinées à MM. les Délégués, j'aurai l'honneur d'y joindre les instructions concernant les mesures adoptées d'un commun accord par les Compagnies de chemins de fer et mon Administration.

J'invite MM. les Présidents à me faire connaître, avant le 1er *mars* 1909, la liste de leurs délégués. Je les prie, toutefois, d'apporter la plus grande réserve dans le choix de ces délégués.

En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque Société ne pourra désigner, pour la représenter, que trois de ses membres, qui devront, dès l'ouverture de la session, inscrire leur adresse à Paris sur un registre déposé à la porte de la salle où se tiendra la Section et remettre leurs lettres d'invitation au secrétaire de la session en l'informant du jour de leur

départ. Ces lettres, dûment visées pour le retour, leur seront remises en temps voulu.

Le titre de Correspondant ou de Membre non résidant du Comité ne donne pas droit à l'envoi d'*office* d'une carte d'invitation et d'une lettre de parcours. Ces pièces devront faire l'objet d'une demande spéciale de la part des intéressés dans le délai ci-dessus fixé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,

DUJARDIN-BEAUMETZ.

N. B. — MM. les auteurs sont prévenus qu'ils peuvent traiter pour les tirages à part de leurs travaux avec l'éditeur du compte rendu, sans que le Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts ait à intervenir en aucune manière dans ces négociations. Il ne sera donc pas répondu aux lettres des collaborateurs du Comité qui auraient trait à cette question. — Les tirages à part ne sont livrables aux auteurs qu'après l'achèvement et la distribution du compte rendu de la session.

MÉMOIRES LUS A LA SESSION DE 1908

Le clocher du lycée Gambetta, par M. B. Paumès, à Cahors. — *Répertoire des artistes lorrains (suite)*, par M. Albert Jacquot, à Nancy. — *Documents sur l'art musical en Touraine*, par M. Cœlier, à Tours. — *La vaisselle d'or et d'argent du cardinal Georges d'Amboise*, par M. l'abbé Bossebœuf, à Tours. — *Un buste du philosophe marquis d'Argens*, par M. le baron Guillibert, à Aix-en-Provence. — *Restes de peintures à fresques de la première moitié du seizième siècle dans l'église de Saint-Riquier (Somme)*, par M. Émile Deligniéres, à Abbeville. — *L. R. Ponson, peintre marseillais*, par M. Bouillon-Landais, à Marseille. — *Enseignement public des arts du dessin à Lyon (suite)*, par M. Léon Charvet, à Paris. — *Deux portraits par Martin Drolling*, par M. Émile Biais. — *Le musée du cloître au Puy*, par M. Léon Giron, au Puy. — *Les Lussigny, orfèvres*, par M. Maurice Hénault, à Valenciennes. — *Un artiste villageois du dix-septième siècle*, par M. Veuclin, au Mesnil-sur-Estrées (Eure). — *Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims, pendant la Révolution* (1790-1800), par M. Jadart, à Reims. — *Quatre ivoires anciens des musées du Jura*, par M. l'abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). — *Le musée de Dôle et les statues dijonnaises de Froidefontaine*, par le même. — *Correspondance inédite du peintre et graveur Houël*, par M. Lesort, à Rennes. — *Peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, près d'Angers*, par M. le chanoine Urseau, à Angers. — *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges*, par M. Gandilhon, à Bourges.

PRÉSIDENTS DES SÉANCES

MM. C. EULARD, H. STEIN, E. POIRÉE, P. COLIN, membres du comité.

NOMINATIONS DE MEMBRES NON RÉSIDENTS DU COMITÉ

Par arrêté, en date du 30 mars 1908, MM. l'abbé Brune, correspondant du comité, à Mont-sous-Vaudrey; Maurice Hénault, correspondant à Valenciennes; le chanoine Urseau, correspondant à Angers, sont nommés membres non résidents du Comité.

NOMINATIONS DE CORRESPONDANTS DU COMITÉ

Par arrêté en date du 30 mars 1908, ont été nommés membres correspondants du Comité :

Indre-et-Loire

M. Charles Coelier, conservateur-adjoint de la Société archéologique de Touraine.

Oise

M. Gaston Varenne, à Beauvais.

NÉCROLOGIE

Le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements a eu cette année à déplorer la mort de M. Louvrier de Lajolais, directeur des Ecoles nationales des arts décoratifs de Paris et de Limoges, membre du Comité, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Limoges, le 13 janvier 1908 et celle de M. Albert Maignan, artiste peintre, membre du Comité, officier de la Légion d'honneur, décédé à Saint-Prix, le 29 septembre 1908.

DISCOURS

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

RÉUNION

DES

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

DANS LA SALLE DE L'HÉMICYCLE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

EN 1908

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Ouverture de la session et composition du bureau.

Un arrêté rendu sur la proposition du sous-secrétaire d'État des beaux-arts, sous la date du 11 mars 1908, est ainsi conçu :

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu l'arrêté du 26 octobre 1907, fixant l'ouverture de la 32e réunion des sociétés des beaux-arts des départements au 21 avril 1908;

Sur la proposition du sous-secrétaire d'État des beaux-arts,

ARRÊTE :

ART. PREMIER. — Les séances de la session seront successivement présidées, savoir :

Le mardi 21 avril, par M. Enlart, directeur du musée de sculpture comparée, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements;

Le mercredi 22 avril, par M. Stein, sous-chef de section aux chives nationales, membre du comité des sociétés des beaux-ts des départements;

Le jeudi 23 avril, par M. Poirée, conservateur adjoint à la

bibliothèque Sainte-Geneviève, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

Le vendredi 24 avril, par M. Paul Colin, inspecteur général de l'enseignement du dessin, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

Art. 2. — Le vice-président de chaque séance sera choisi parmi les délégués des sociétés des beaux-arts.

Art. 3. — M. Augustin-Thierry, secrétaire adjoint du comité, remplira les fonctions de secrétaire des séances.

Gaston Doumergue.

Séance du mardi 21 *avril.*

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE ENLART

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Camille Enlart, directeur du musée de sculpture comparée, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président invite M. *Albert Jacquot*, membre non résidant du comité à Nancy, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce le discours suivant :

Messieurs,

Je suis sincèrement heureux de l'honneur qui m'est donné d'ouvrir aujourd'hui le 32e congrès des sociétés des beaux-arts des départements, et je dois à la justice de commencer par nous féliciter, vous et moi, mes chers confrères, de l'intérêt de notre programme et de la valeur des communications qu'il m'a été donné d'examiner au comité. Notre volume de cette année ne sera pas énorme, mais il sera digne de ses prédécesseurs et c'est une grande satisfaction en un temps où nos provinces perdent le souci de l'art et de l'histoire d'une façon vraiment effrayante.

Ne semble-t-il pas que les sentiments désintéressés et idéalistes disparaissent; ceux d'entre nous qui pensent, préfèrent à l'histoire du passé les études économiques; on renonce aux joies sereines de la contemplation des faits accomplis, qu'il nous est interdit de modifier, et sous prétexte d'améliorer un avenir qui s'arrangera

malgré nous selon des lois fatales, nous troublons le présent.

Mais le nombre de ceux qui s'évitent le souci de penser est en progrès : partout les sociétés de gymnastique et de bicyclette ont pris le pas sur celles qui cultivaient les exercices de l'esprit : les sociétés d'agriculture manquent de bras, les sociétés de lettres sont mortes; les sciences et les arts sont remplacés par arts et métiers, et il est à remarquer que le mot « arts » change totalement de valeur selon qu'il est marié à « sciences » ou acoquiné avec « métiers » ; le proverbe : « Dis-moi qui tu hantes... » est particulièrement vrai de lui.

En ces jours de crise de l'intellectualisme, où la jeunesse studieuse n'ambitionne plus que les prix de gymnastique, où le peuple joue aux courses, où les spéculateurs remplacent les spéculatifs et où les classes dirigeantes ne dirigent plus que des automobiles, qui remportent sur les plaisirs de l'esprit un triomphe écrasant, soyez donc bénis et félicités, vous qui, dans le sanctuaire momentanément déserté, entretenez la petite flamme sacrée.

Comme toujours depuis trente-deux ans, vous avez su vous rendre intéressants, de façon très variée, soit que vous étudiiez l'histoire générale de l'art d'une province, comme l'ont fait MM. Jacquot et Gandilhon, soit que vous l'étudiiez en détail dans des monographies. A l'histoire de l'art, M. Charvet ajoute celle de l'enseignement de l'art; M. Jadart celle des œuvres d'art; M. Léon Giron celle d'un musée qui les recueille.

En architecture M. Paumès nous apprendra l'histoire d'un monument qui perpétue au dix-septième siècle des traditions provinciales vieilles de cinq à six siècles.

La peinture est favorisée, car M. Delignières et le chanoine Urseau vont nous faire connaître de bien intéressantes décorations murales des seizième et dix-septième siècles, tandis que MM. Biais, Bouillon-Landais et Lesort apportent leur contribution à l'histoire des peintres modernes.

Dans le domaine de la sculpture, M. l'abbé Brune nous révélera une série complète de figures gothiques qui ont toute l'intensité de style de l'école flamande de Dijon, ce qui leur donne un charme et une beauté véritables, en dépit de quelques incorrections et d'une certaine rudesse, et, pour la période moderne, M. le

baron Guillibert nous fera connaître l'image d'un aimable homme qui intéresse bien des provinces, puisque le marquis d'Argens, quoique très parisien, promena sa philosophie épicurienne de Marseille à Douai. Les provinces offrent-elles encore les faciles agréments qu'il y trouvait ou bien la centralisation dont nous souffrons a-t-elle drainé à Paris tous les plaisirs? Ceux qui aujourd'hui encore vont de garnison en garnison nous le diraient, mais je me donne le plaisir de constater, messieurs, qu'il y a là, par exception, une étude qui échappe à votre compétence puisqu'en province vous travaillez et que vous ne venez ici que pour vous partager entre les bibliothèques et nos séances.

J'ai parlé de la centralisation, elle peut compter parmi les œuvres néfastes du dix-septième siècle, mais au dix-septième siècle même, M. Veuclin nous montrera qu'il restait des artistes de valeur jusque dans nos villages.

Je vous disais que notre programme est des plus complets; comme le concours du prix de Rome, il accueille la musique, dont uous entretiendra M. Coelier.

Mais nous sommes plus éclectiques que le concours de Rome, et nous faisons à bon droit large place à des arts qu'il n'admet pas, sous prétexte qu'ils sont mineurs. Pourquoi ce terme? Ils ne sont ni moindres ni surtout moins anciens que d'autres. Les ivoires étudiés par M. l'abbé Brune; les œuvres de la famille d'orfèvres, dont M. Hénault s'est fait l'historiographe, et la très noble vaisselle plate du cardinal légat Georges d'Amboise, dont M. l'abbé Bosseboeuf a la bonne fortune de nous apporter l'inventaire inédit, n'appartiennent pas au petit art.

Je vous félicite, messieurs, d'avoir glané une moisson si abondante et si agréablement variée, et je vous félicite de vivre dans des champs où l'on peut longtemps encore moissonner de telles récoltes.

Combien nos provinces renferment d'œuvres d'art incomparables, je suis de ceux qui le savent, vivant ici parmi une sélection d'œuvres provinciales qui s'appelle le musée de sculpture comparée. De même que l'on fait venir Vichy chez soi quand on n'y peut aller, les Parisiens peuvent voir dans ce domaine des morceaux de cathédrales, des tombeaux, des fontaines ou des stalles empruntés aux quatre coins de la France, mais combien

peu de chose sont ces échantillons comparés aux ensembles où on les a prélevés, et combien peu de chose est le musée lui-même quand on le compare à ce qu'il devrait être pour représenter dignement les trésors d'art de nos provinces.

Ce que je dis des moulages d'œuvres d'art, je vous le dirais bien aussi des recueils d'histoire de l'art et notamment de cet autre musée si agréable et instructif à parcourir que forme le recueil de vos travaux. Je ne puis donc que vous répéter ce que je disais il y a plusieurs années.

Soyez heureux, vous qui ne redoutez pas le travail, il reste toujours beaucoup à faire. Vous ne ferez jamais connaître assez d'œuvres d'art, car les faire connaître n'est plus seulement un passe-temps agréable, c'est maintenant un devoir patriotique d'y intéresser les populations et les pouvoirs, afin d'empêcher que l'ignorance des uns et l'insouciance des autres permettent qu'on les vende à l'étranger.

Beaucoup déjà sont parties, et pour toujours, hélas! mais il y a un malheur plus grand : c'est l'anéantissement de tant d'œuvres d'art par le mauvais goût, par les révolutions ou même parfois par le temps quand les méfaits des hommes n'ont pas devancé son œuvre. Il y a encore des oublis aussi nombreux qu'injustes, puisque nous avons perdu la mémoire des noms de beaucoup d'artistes parmi les plus grands; à Bourges comme à Paris on ne sait qui donna les plans des cathédrales.

A ces injustices et à ces malheurs vous pouvez, messieurs, remédier dans une certaine mesure, et comment? Par la découverte et la mise en lumière de ces documents écrits qui rendent à notre reconnaissance les noms des maîtres et font revivre pour nous les œuvres disparues.

Vous êtes mieux placés que nous, Parisiens, mieux placés que quiconque pour explorer les archives publiques, notariales ou privées de vos résidences. Ceux qui en ont la propriété ou la garde sont vos amis; et vous avez le bonheur d'avoir parfois des loisirs. La recherche, le dépouillement, et même le déchiffrement, surtout quand il s'agit des minutes de notaires, peuvent être très longs, mais combien l'instant où l'on tombe sur une ligne précieuse à transcrire ne rachète-t-il pas les heures de travail ingrat?

Pensez à la bonne fortune qu'eut, il y a quatre ans, votre prési-

dent de demain, mon confrère et ami, Henri Stein, quand, dans un contrat de vente des matériaux, il trouva le nom de Pierre de Montereau et la date de 1231. Cette ligne de document jetait une lumière immense sur l'histoire de l'art. Pierre de Montereau était célèbre comme constructeur d'édifices presque anéantis à Saint-Germain-des-Prés, et comme architecte supposé, très probablement à tort, de la Sainte-Chapelle. On avait altéré jusqu'à son nom; on l'appelait Pierre de Montreuil, et nul ne savait qu'un monument célèbre, magnifique et encore entier, était son œuvre authentique. Montereau appartient à la Champagne, et l'on comprit dès lors pourquoi les bas-côtés de Saint-Denis ont cette ordonnance champenoise qui m'avait frappé sans que j'en eusse l'explication.

La chapelle de Saint-Germain-des-Prés avait des voûtes rexpartites, dispositions abandonnées alors dans l'Ile-de-France, mais à la mode en Champagne, et son portail, transporté au musée de Cluny, ressemble au portail sud de Saint-Denis; en comparant à l'un et à l'autre la porte du réfectoire de Saint-Martin des Champs que l'on attribuait avec hésitation à Pierre de Montereau, on trouve des similitudes qui rendent l'attribution très probable; enfin, j'ai cru pouvoir affirmer qu'il faut attribuer à Pierre de Montereau l'admirable chapelle de Saint-Germain-en-Laye, parce qu'il fut maître des œuvres du roi, et parce que cette chapelle est d'architecture champenoise, et enfin parce que son portail Sud a des particularités assez spéciales qui le rapprochent de celui de Saint-Denis.

Toutes ces conclusions, que j'abrège fort, sortent d'une ligne de contrat de vente.

Et quelles résurrections merveilleuses ne nous fournissent pas les minutes de notaires : à Toulouse, notre confrère M. Pasquier y a trouvé quantité de points de hautelistiers et d'indication de tapisseries qui se faisaient au quatorzième siècle et dont les mites ont dévoré depuis des siècles jusqu'au dernier fil.

Que dire des inventaires après décès? A Amiens, M. Georges Durand s'occupe d'en recueillir, et va nous procurer la joie de connaître, au moins par description, les mobiliers somptueux et élégants des riches bourgeois des quinzième et seizième siècles.

Mais nous n'avons nul besoin d'aller jusqu'à Amiens, ni de

nous contenter du mobilier des bourgeois. Nous avons dans cette salle un confrère, M. l'abbé Bossebœuf, qui nous a habitués à des communications intéressantes, mais qui nous gâte cette fois, car, dans des archives privées et fermées, il a mis la main sur un document de premier ordre, l'inventaire après décès de la vaisselle plate du cardinal Georges d'Amboise en 1510. Que de détails curieux nous révèle ce texte!

Le cardinal était mort en voyage, à Lyon, et la réunion des inventaires dressés à Lyon et à Rouen nous montre qu'il portait en voyage beaucoup de mobilier, selon l'usage du moyen âge, que les Orientaux gardent encore.

L'amélioration des transports a donc pour conséquence que l'on transporte moins de choses aujourd'hui.

En voyage, le cardinal disait sa messe devant la croix d'or de sa chapelle accostée de statuettes d'or de la Vierge et de saint Jean; mais il avait laissé, à Rouen, les burettes d'or et leur navette.

Pour sa table, il n'emportait que quelques ustensiles d'or pour lui-même: écuelle à oreilles, tranchoir, cuiller et salière; pour ses invités de marque, deux tranchoirs de vermeil; dix d'argent blanc pour ceux du second rang, et pour le dressoir, il n'avait garde d'oublier deux coupes de parade, présents de Mme Marguerite et de la ville de Brescia; ainsi pouvait-on constater qu'il prenait en bon gré les présents distingués et savait leur faire honneur.

Recevait-il à Rouen, les convives de sa table avaient six tranchoirs d'or et autant de saucières, une petite saucière donc par convive, pour y tremper chaque morceau, ce qui est fort logique, les tranchoirs n'ayant point de rebord.

Les convives des basses tables se contentaient de vaisselle de vermeil et d'argent, et des drageoirs d'argent ornaient les tables. Deux salières étaient d'or, quatre de vermeil, quatre d'argent; les viandes étaient servies dans six grands et vingt-quatre moyens plats et vingt-quatre écuelles, le tout d'argent; on donnait à laver dans des bassins et aiguières d'or et d'argent; d'autres, à la chambre, servaient à la toilette; dans l'étude de Son Éminence, on trouvait l'encrier d'argent, et pour l'hiver, la chaufferette d'argent, et M. l'abbé Bossebœuf va nous dire combien nombreux étaient les coupes, tasses, pots, cruches et flacons d'or et d'argent,

il y en avait pour les tables, pour les dressoirs et pour la chambre, mais, ce que les habitudes actuelles nous rendent plus étonnant, c'est qu'il n'y avait ni fourchette ni même manche de couteau en métal précieux, qu'une seule paire de flambeaux était d'argent, sans doute pour la chapelle, et qu'on ne trouve nulle mention de ces louches ou cuillers d'argent dont les nobles et bourgeois des quatorzième, quinzième, seizième siècles possédaient si souvent des douzaines.

Il ne faut pas croire, non plus, que le luxe magnifique du cardinal ait dû beaucoup étonner ses contemporains : en 1547, la ville de Valenciennes offrait un banquet populaire de 562 couverts où chacun avait devant soi deux vaisseaux d'argent, pour le vin et la bière.

Il ne faudrait pas davantage s'imaginer que la Renaissance ait ajouté sous ce rapport au luxe et à l'élégance de l'époque gothique. Le contraire serait plutôt vrai.

La recherche et la publication de ces documents sincères qui sont les inventaires, comptes et testaments nous donne mieux que toute autre étude des renseignements sûrs et trop ignorés sur la vie privée de nos pères, sur leur culture et leur goût, et nous avons encore besoin de beaucoup de ces publications pour faire justice d'idées fausses.

Mais je m'avise que je ne fais guère ici que vous démarquer et que le public nombreux qui garnit ces bancs doit préférer, en bonne critique, vos œuvres originales à mes médiocres commentaires. Je finis par où j'aurais dû commencer, en vous cédant la parole, mais je ne le ferai pas sans vous avoir remerciés au nom du comité, au nom de ceux qui vous écoutent et au nom de ceux qui vous liront, de nous avoir recueilli des documents aussi intéressants et de consacrer vos vacances à venir nous instruire.

En l'absence de *M. Paumès*, empêché d'assister à la réunion, M. Augustin-Thierry, secrétaire du comité, analyse son travail : le *Clocher du lycée Gambetta à Cahors*.

Auteur d'une intéressante notice sur le collège royal et les origines du lycée de Cahors de 1763 à 1815, M. Paumès complète aujourd'hui cette étude par la publication d'un document positif. C'est le contrat passé pour la construction du clocher en question

entre le recteur des Pères Jésuites et un architecte cadurcien, Antoine Chasaniard, le 30 avril 1676. Cette pièce fut trouvée dans les minutes de l'étude d'un notaire de Cahors. M. Paumès l'accompagne de pittoresques commentaires.

M. l'abbé Bossebœuf, correspondant du comité à Tours, donne ensuite lecture du mémoire de *M. Coelier*, également correspondant à Tours : *Documents sur l'art musical en Touraine.*

Le sujet de cette communication présente un intérêt non douteux en ce qu'elle apporte une contribution relativement importante à certaines périodes peu connues de notre histoire musicale.

L'auteur a divisé son mémoire en deux parties : la première se rapportant à des considérations d'ordre esthétique et historique sur la musique et les musiciens en Touraine ; la seconde exclusivement réservée aux instruments, lesquels se bornent en l'espèce à un seul, le grand orgue.

Conservant la parole, *M. l'abbé Bossebœuf* passe à son propre travail : *La vaisselle d'or et d'argent du cardinal Georges d'Amboise.*

C'est la publication d'un texte du plus haut intérêt. L'inventaire de la vaisselle précieuse du cardinal d'Amboise dressé à sa mort en 1510 était resté inconnu de nos érudits. M. l'abbé Bossebœuf a eu la bonne fortune de le retrouver au château de Meillant (Cher) dans les archives du propriétaire, M. le marquis de Rochechouart.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de *M. Albert Jacquot*, membre non résidant du comité à Nancy : *Essai de répertoire des artistes lorrains* (*suite*) *: Ferronniers et serruries d'art.*

L'auteur donne, cette année, une nouvelle suite à ses belles recherches sur les artistes qui ont illustré la Lorraine et évoque le souvenir de ceux qui ont travaillé le fer ou le bronze avec tant d'habileté et de goût.

Il passe en revue les ferronniers, serruriers d'art, fondeurs, horlogers et mécaniciens et fixe le répertoire de leurs noms.

M. le baron Guillibert, correspondant du comité à Aix-en-Provence, n'ayant pu assister à la séance, M. Augustin-Thierry se charge de lire sa notice : *Un buste du philosophe marquis d'Argens.*

L'exécution de ce buste, commandé à ses frais par Frédéric II au sculpteur Bridan, complète ce que l'on savait des marques d'estime et de regrets que le roi de Prusse donna publiquement à l'un de ses confidents les plus aimés. Le travail de M. le baron Guillibert nous apporte à cet égard d'intéressantes et curieuses précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Séance du mercredi 22 avril.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI STEIN

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Stein, sous-chef de section aux archives nationales, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le Président invite M. Émile Biais, membre non résidant du Comité à Angoulême, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, messieurs,

Tous les amis des beaux-arts se réjouissent de vous revoir chaque année, ici, fidèles au rendez-vous que nous vous donnons. Vous n'oubliez pas que nous attendons avec joie le plaisir annuel d'écouter l'exposé de vos découvertes, d'entendre le résultat de vos recherches sur la biographie et l'œuvre des artistes les plus ignorés. Quelques-unes de vos communications ont été sensationnelles; d'autres, pour n'être qu'un jalon qui guidera dans l'avenir un chercheur plus heureux, ont eu du moins le mérite de l'imprévu et de la nouveauté. Aujourd'hui, la collection des comptes rendus de nos séances, si imposante et si riche, est presque introuvable en librairie; mais la sage précaution qu'eut, dès l'origine, l'administration des beaux-arts d'envoyer gratuitement chaque volume paru à un grand nombre de bibliothèques publiques, a facilité les recherches de tous ceux qui y veulent recourir. C'est à Paris peut-être — il faut bien l'avouer — que l'ensemble de nos travaux, si utilement groupés cependant, est le moins apprécié. Les Parisiens savent pourtant que depuis longtemps il faut tenir compte des

travaux de la province, dans le domaine de l'art plus que dans tout autre. Mais, si Paris se montre quelque peu ingrat, enorgueillissez-vous, messieurs, d'apprendre qu'à l'étranger vous êtes infiniment mieux traités, et que vos apports annuels sont suivis avec tout l'intérêt qui convient. En voici la meilleure preuve : dans le *Dictionnaire universel des artistes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, qu'entreprend en allemand la librairie Engelmann (de Leipzig), sous la haute direction de MM. Ulrich Thieme et Félix Becker, et dont le tome Ier, comprenant une partie de la lettre A, vient de paraître il y a quelques mois, tout ce qui pouvait être utilisé dans notre recueil annuel l'a été avec une rigoureuse précision, et l'on peut dire sans exagération que les comptes rendus de vos travaux ont fourni, avec les *Nouvelles archives de l'art français*, le plus précieux appoint dont ont bénéficié les collaborateurs de cette vaste entreprise.

Si les directeurs du *Dictionnaire universel des artistes* avaient appliqué une méthode aussi rigoureuse au dépouillement des autres ouvrages dont ils pouvaient s'entourer, ils auraient encore assez aisément pu grossir le nombre des individualités dignes de rentrer dans leur cadre. Je me permettrai de vous citer quelques exemples.

Jean d'Amoncourt, architecte de la cathédrale de Langres en 1549, manque à son rang alphabétique. Manquent également Jean Alipa, orfèvre d'origine napolitaine et gendre du peintre A. Gentile (1456), ainsi que Jean Alvergot, peintre à Marseille dans les années 1470-1476, et marié avec la veuve du peintre Jean de Clèves; malheureusement ces noms nous sont fournis par les seuls documents d'archives, tandis que rien ne paraît subsister de leurs œuvres. Je ne vois pas cité davantage un certain Alexis, collaborateur de Jean Perréal, qui, en 1494, fit à Lyon les « patrons des hystoires », à l'occasion de l'entrée de la reine Anne de Bretagne. Je constate l'absence d'un sculpteur originaire du Valromey, Georges Alaymaz, qui, d'après les dessins de François Cuenot, travailla en 1671 à la décoration de l'ancienne fontaine de la place de Lans, à Chambéry, dont nous possédons des reproductions et dont les vrais amateurs admiraient le bon goût. Je regrette encore que l'on n'ait pas accordé une place, même minime, à un orfèvre argentier de Perpignan, Michel Alerigues,

auteur des bustes reliquaires en argent de saint Abdon et de saint Sennen, en l'église d'Arles-sur-Tech; ici, nous possédons des œuvres authentiques et signées, une inscription a conservé le nom de l'artiste. Dans la même région, quelques autres argentiers et imagiers nous sont connus et le *Dictionnaire universel* les a ignorés : c'est Augustin de Agosti, qui fut chargé, en 1511, de fabriquer le pied d'argent de la grande croix de l'église Notre-Dame d'Ille-sur-Têt; c'est Nicolas Alamany, qui accepta en 1508 d'exécuter une statue de la Vierge pour l'église Saint-André de Cattlar; c'est Jean Amat, qui passa un marché en 1519 pour la confection d'un encensoir destiné à l'église Saint-Pierre de Thuir. Je vous citerai encore — puis je m'arrêterai pour ne pas prolonger plus longtemps une aride nomenclature — l'orfèvre Jean Alpot, dont un travail très intéressant d'émaillerie nous a été révélé par une communication faite en 1886 à la Société des Antiquaires de France, et le peintre François Allemand (ou Alment) dont le nom figure bien, dans notre récent dictionnaire allemand, d'après des indications fournies par les comptes rendus des congrès des sociétés des beaux-arts des départements, mais à propos de qui on a négligé de renvoyer à une intéressante communication complémentaire de M. Joseph Roman, faite en 1879 à la Société des Antiquaires de France.

Ce qui revient à dire, messieurs, que les artistes auxquels vous voulez bien vous intéresser sont certains de passer à la postérité. Les autres, malgré les meilleures intentions, malgré des recherches que l'on a toutes raisons de croire sérieuses, restent dans l'ombre et risquent fort d'y demeurer longtemps si nul ne songe à aller les déterrer dans l'article de revue ou dans l'inventaire d'archives qui a révélé leur existence. Cependant, j'estime qu'il ne faut négliger aucun nom, même celui qui se présente pour la première fois avec l'apparence la plus insignifiante : une découverte ultérieure, si on la rapproche utilement de la première, peut nous donner la clef inattendue d'une énigme. Le premier qui prononça le nom de Jean d'Orléans ou de Enguerrand Charonton (ici c'est notre érudit correspondant M. Requin) s'attendait-il à voir tant de bruit fait autour du nom de ces peintres? Et disons-nous bien qu'il reste encore plus d'un secret à dévoiler.

Eugène Müntz a cité quelque part, en passant et sans y attacher

d'importance, le nom de Jean Bonjean, d'après un texte des archives du Vatican : il s'agissait d'un peintre employé à décorer une chapelle à Avignon. Aujourd'hui je retrouve ce même artiste à Paris, vingt ans plus tôt, et j'apprends du même coup son origine. C'est là le commencement d'une biographie qui se dessine. — Et, parce que notre zélé correspondant de Valenciennes, M. Hénault, vient dans un travail approfondi de faire le procès très serré et très sévère de Simon Marmion, sur le compte de qui nos connaissances réelles se réduisent désormais à peu près à zéro, faut-il renoncer complètement à l'espoir de retrouver le véritable auteur des belles œuvres qui lui ont été, jusqu'ici, un peu inconsidérément attribuées? La question ne se pose pas.

Souffrez donc bien, messieurs, que l'on vous encourage et ne négligez, nous vous en prions, aucune occasion d'enrichir notre patrimoine d'histoire artistique. Sur la route déjà longue que vous ont tracée vos aînés, des découvertes imprévues vous attendent : peut-être avez-vous fréquemment cotoyé des œuvres d'art inédites et curieuses sans y attacher une importance suffisante. Se peut-il que l'on ait attendu jusqu'à l'année 1907 pour dévoiler une peinture historique du plus haut intérêt et remontant aux premières années du quatorzième siècle, dans une ville tout à fait rapprochée de Paris? Deux ou trois personnes seulement l'avaient à peine remarquée; aucune ne l'avait comprise, aucune ne l'avait expliquée. Cette peinture non religieuse est unique en son genre et présente un intérêt capital pour l'histoire de l'art français. Soyez assez heureux pour en découvrir d'autres qui présenteront un égal attrait, et surtout, messieurs, n'attendez pas qu'une main maladroite ou inexpérimentée vienne détruire ces précieux témoins d'un art primitif à peine représenté aujourd'hui. La valeur que l'on attribue à ces vieux documents croît en proportion de leur rareté. A défaut des merveilles que nous offre l'Italie pour cette même époque, sachons conserver et respecter le peu qu'ont laissé subsister en France les générations antérieures, ignorantes ou mal avisées.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la communication de *M. Emile Deli-*

gnières, membre non résidant du comité à Abbeville : *Restes de peintures à fresques de la première moitié du seizième siècle dans l'église de Saint-Riquier (Somme).*

Poursuivant le cours de ses fructueuses recherches en Picardie, M. Delignières nous fait connaître cette année de fort intéressantes fresques, malheureusement en mauvais état, qui garnissaient l'enfeu d'une chapelle de l'église de Saint-Riquier. M. Delignières les étudie dans sa substantielle notice qui apporte une contribution nouvelle à l'histoire de la peinture dans les provinces françaises.

On entend *M. Charvet,* membre non résidant du comité à Paris sur : l'*Enseignement des arts du dessin à Lyon (suite).*

L'étude présentée par M. Charvet est la suite du travail considérable qu'il a entrepris et qui a commencé par les débuts de l'école de dessin de Lyon au milieu du dix-huitième siècle.

Elle comprend les années qui s'étendent de 1798 à 1802 et nous fait assister à la crise que traversa au début du Consulat l'enseignement public lyonnais.

En l'absence de *M. Bouillon-Landais,* correspondant du comité à Marseille, lecture est donnée par M. Augustin-Thierry, de son mémoire : *Luc-Raphaël Ponson, peintre marseillais.*

C'est la continuation des brèves notices consacrées par M. Bouillon-Landais aux peintres provençaux contemporains. Luc-Raphaël Ponson fut un élève du peintre marseillais Loubon. M. Bouillon-Landais donne à la fin de son travail un catalogue complet des œuvres de cet artiste.

M. Émile Biais, membre non résidant du comité à Angoulême, est ensuite entendu sur : *Deux portraits,* par Martin Drolling, intéressante et documentée monographie concernant deux portraits de femmes de la fin du dix-huitième siècle, œuvres du maître alsacien.

Ces toiles, de petites dimensions, sont datées de 1793. D'après M. Biais, elles représentent deux jeunes filles appartenant à une famille charentaise, les Saint-Gresse. D'un joli dessin, d'un aspect aimable qui rappelle un peu celui des miniatures, elles ne paraissent pas indignes du peintre dont elles portent la signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures un quart.

Séance du jeudi 23 *avril*

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE POIRÉE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Élie Poirée, conservateur adjoint de la bibliothèque Sainte-Geneviève, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président appelle *M. Jadart*, membre non résidant du comité à Reims, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier monsieur le sous-secrétaire d'État, c'est un grand honneur qu'il me fait en me demandant de présider une de vos séances, dans ce congrès qui nous apporte le tribut accoutumé de vos travaux, de vos savantes recherches. Cette année, comme les années précédentes, la récolte a été abondante et fructueuse et, assurément, lorsque le marquis de Chennevières prenait, en 1876, l'initiative de ces réunions, personne, y compris lui-même, n'aurait pu prévoir qu'après plus de trente ans de durée, l'activité du comité ne serait ni moins intense, ni moins féconde. C'est donc que le pays de France est inépuisable en richesses artistiques encore ignorées ou mal connues; c'est aussi, c'est surtout peut-être que l'esprit de curiosité s'est singulièrement développé, qu'il est devenu plus perspicace, plus affiné.

Il s'est transformé également. Il ne s'arrête plus aux objets mêmes, à leur aspect extérieur, ou à leur valeur vénale, il s'enquiert non seulement de leurs auteurs, mais du milieu, des ambiances, des personnes à qui les œuvres étaient destinées, ou qui les ont eues successivement en leur possession. Il poursuit avec une véritable passion une enquête dont le but principal n'est pas tant la satisfaction d'avoir fait une rare trouvaille, ou la perspective, pour le collectionneur, de quelque gain éventuel. Ce qui intéresse davantage et plus profondément, c'est le passé qui a mis là son empreinte, le passé qui va s'animer, revivre, reconstitué peu à peu, comme une mosaïque dont les fragments

épars et brisés sont rassemblés et patiemment remis en place ; c'est l'évocation d'une époque disparue dont naguère, à propos des vieux livres, M. Jules Lemaître traçait, dans une lecture à l'Académie, le tableau si délicatement nuancé :

« Rêver dans le passé pour rien, pour le plaisir, cela est charmant, et cela est aisé. Loin de se dérober, le passé s'offre à nous de lui-même, car il est notre but, et c'est de lui que nous sommes faits. Rêver dans le passé — surtout dans le passé de la France — c'est réveiller tous les hommes que nous portons en nous, c'est prolonger notre vie en arrière, par delà le berceau, c'est jouir de sentir à notre être des racines si profondes et d'avoir tant vécu déjà avant de voir la lumière. »

Cette rêverie, l'œuvre d'art, plus que toute autre — que ce soit une œuvre d'importance ou un simple bibelot — l'inspire, la provoque, car l'œuvre d'art est toujours vivante, un souffle de vie y persiste, un peu ou beaucoup de l'âme des ancêtres y est restée, exprimée sincèrement, naïvement. Et c'est pourquoi, messieurs, l'attrait que nous ressentons si vivement pour les choses anciennes, sentiment moderne ou que nos aînés ne possédaient pas au même degré que nous, ne nous conduit pas simplement à des fantaisies délicieuses, comme dit M. Jules Lemaître, poétiques, inconsistantes, en nous incitant à tant de diverses recherches, à des travaux de plus en plus précis, il tourne au profit de l'histoire, de la grande Histoire, et de cette grande Histoire il a contribué, en une large mesure, à modifier l'esprit et la méthode.

Jusqu'en des temps relativement récents, pour ne pas dire jusqu'à l'époque actuelle, l'historien s'occupait surtout d'enregistrer les faits politiques, les événements considérables, d'en tirer les commentaires, et sa tâche lui semblait accomplie. Clio, la plus curieuse des Piérides, s'isolait indifférente, sourde aux appels de ses sœurs, dédaigneuse de leurs jeux. Elle cataloguait, cataloguait, établissait sans relâche des listes funèbres de plus en plus longues, inventaires de la mort, obituaires sanglants des massacres. Si parfois elle faisait servir quelque antique héros de thème à une basse flatterie, à l'apologie d'un puissant du jour, elle était la muse de l'enseignement austère, des austères leçons. Et quelles leçons ! Promesses violées, foi parjurée, rivalités intestines, bouleversement d'empires, persécutions, abus du pouvoir, toutes les vilenies

des ambitions humaines étalées au grand jour, blâmées quelquefois, le plus souvent excusées, voilà ce qui remplit à peu près entièrement les gros in-folios de l'histoire, alors que son livre d'or serait bien petit et bien mince. Mais à côté de cette histoire factice, agitée, et qui, vue en raccourci comme nous pouvons la voir, prend un caractère encore plus tumultueux, il y a l'histoire de la nation même. Il y a la vie de chaque jour, simple, normale, sans faste et sans gloire; la vie qui s'est adaptée peu à peu au milieu, aux circonstances ; la vie que la nation traduit de toutes les façons, dans ses chansons, dans son art et dont chaque génération laisse après elle des témoignages durables, caractéristiques. N'est-il pas intéressant de connaître, par des documents authentiques, les conditions sociales ou individuelles des premiers habitants des rives du Nil, par exemple, tout autant, sinon beaucoup plus que de reconstituer assez arbitrairement la série interminable des dynasties qui y régnèrent ou de savoir par le menu des exploits, souvent imaginaires, de quelques chefs de bandes barbares transformés en héros? Pour connaître l'Italie et les Italiens, le moyen le plus sûr n'est-il pas de parcourir le pays, de visiter certaines de ses régions encore plus merveilleuses que les autres, où, dans le décor de l'Apennin qui profile à l'horizon sa ligne sinueuse et pittoresque, fleurit l'art admirable de la première Renaissance, jeune d'une jeunesse éternelle, véritable incarnation d'une race d'artistes? De toute cette grâce, de tout ce charme, l'histoire ne nous apprend à peu près rien. Et lorsqu'on jette un coup d'œil d'ensemble sur toutes ces nations, sur tous ces peuples répandus sur le globe, n'est-ce pas un spectacle grandiose et suggestif de voir comment l'homme a su conquérir sa place dans la nature, comment il l'a organisée, comment il sait la défendre, guidé par un merveilleux instinct qui lui fait trouver les moyens, comment il parvient à l'agrandir encore, matériellement, scientifiquement, moralement? Et ce même instinct, qui a à son service toutes les facultés intellectuelles et toutes les énergies, pousse l'homme toujours plus loin, plus avant vers le mieux, vers un progrès dont il ne soupçonne pas du premier coup la portée, dont il ne prévoit pas le terme final. On a répété souvent — depuis des siècles déjà — que l'humanité était très vieille, semblable au jour qui décline, au moment où dans le ciel empourpré les ombres de la nuit vont monter. Non, ces

lueurs ne sont pas celles du couchant, le dernier rayonnement d'une humanité qui tombe défaillante, c'est toujours l'aurore renouvelée de l'astre qui poursuit sa marche ascensionnelle. Et si quelque cataclysme doit survenir, l'humanité disparaîtra debout, dans la fière attitude du combat.

Les savants, les penseurs, les artistes sont les véritables créateurs de ce progrès incessant, les ouvriers de cette solidarité voulue implicitement par la nature en vue d'une action commune. Les événements disparaissent comme les pages effeuillées au jour le jour d'un éphéméride et sont en réalité peu de chose devant cette masse imposante d'efforts. Mais la prodigue nature est prévoyante aussi, c'est aux hommes de se servir utilement des forces qu'ils détiennent d'eux-memes, ou qu'elle leur offre, à ne pas les gaspiller, à les ménager, à les économiser, car le trésor de vie, s'il se reconstitue, n'est pas inépuisable. Il y a dans la suite des siècles des périodes plus ou moins favorisées à cet égard ; le mouvement en avant a pu être ralenti, entravé même, il a toujours eu lieu malgré tout. Voilà les belles et grandes leçons qu'enseigne le passé, dégagé des fautes et des crimes individuels ; voilà l'école vers laquelle tendent de plus en plus nos méthodes historiques. Il suffirait, pour s'en convaincre, de parcourir les manuels d'histoire qui se publient aujourd'hui et jusqu'aux livres de classe presque élémentaires.

Au même titre que ceux qui relatent les conquêtes successives de la science ou les divers systèmes de l'organisation juridique et sociale, vous, messieurs, qui enregistrez l'art du passé, vous collaborez à l'histoire et la collection de documents que vous mettez en valeur s'accroît chaque année. Votre rôle doit-il se borner là? Suffit-il que vous signaliez les œuvres, en les décrivant avec soin, en dressant leur état civil? Je pose ici une question délicate, difficile, peut-être impossible à résoudre. Je demande si une protection efficace pourrait être accordée à ces œuvres, les suivre pour ainsi dire dans les mutations, les pérégrinations que l'avenir leur réserve forcément. Il s'agit du cas où le propriétaire est, non pas l'État ou la municipalité, mais un particulier. Que deviendra plus tard l'œuvre en question dont l'importance documentaire ou artistique peut être considérable? Faute de soins, n'est-elle pas exposée à se détériorer, à être détruite ou perdue, ou si elle passait à l'étranger, comment en retrouver la trace?

Les monuments classés par la commission des monuments historiques sont protégés, l'État veille à leur entretien, contribue à leur restauration, empêche qu'on les mutile, même qu'on les vende au détail ; les autres œuvres d'art échappent à tout contrôle. Ne serait-il pas souhaitable qu'il en fût autrement et que pour celles-ci il y eût, lorsqu'elles en valent la peine, un statut analogue? Je pressens beaucoup d'objections. Si un régime d'exception est imposé, le collectionneur dissimulera avec soin le meilleur de sa collection et, quand il s'en débarrassera, il le fera en sous-main, en cachette. L'amateur connu comme détenteur d'une pièce rare sera en butte, dira-t-on, à des multiples tracasseries, à des demandes — encore plus nombreuses qu'aujourd'hui — de participation à telle ou telle exposition générale ou locale, et sur ce dernier point j'excuserai volontiers sa mauvaise humeur, car les promenades par les grands chemins sont funestes aux objets précieux et en principe elles ne devraient jamais être autorisées.

D'autre part, comment établir d'une façon effective le contrôle que je demande? Le meilleur moyen serait peut-être d'inscrire sur un registre l'œuvre signalée accompagnée des indications appropriées, nom du possesseur, lieu, cette inscription comportant l'obligation de faire transcrire tous les changements, vente, donation, qui pourraient survenir. Les registres déposés dans les préfectures deviendraient à l'occasion l'annexe en quelque sorte des inventaires de richesses d'art du département, qui ne concernent, comme vous le savez, que les édifices publics et dont la publication se poursuit — avouons-le — avec une bien sage lenteur. En d'autres termes il s'agirait de délivrer une sorte de certificat de notoriété, une carte d'identité, si vous voulez. Mais quoi qu'on fasse, toute réglementation dans cet ordre d'idées, si atténuée qu'on la réalise, apparaîtra, peu ou prou, restrictive de la propriété et de la liberté des échanges. Cet inconvénient doit-il faire rejeter le principe même d'un contrôle? D'abord le contrôle existe pour les monuments sous la servitude assez lourde et pourtant acceptée. Il ne saurait être un élément de dépréciation de la valeur des œuvres, bien au contraire. Il ne saurait pas, non plus, être regardé comme une sorte de main-mise par l'État, le prélude d'une confiscation. Évidemment l'État devrait devenir peu à peu possesseur de tous ces documents importants ; bien des œuvres, parmi celles qui ont

été signalées dans l'ensemble des congrès des sociétés des beaux-arts, ont certainement disparu et manqueraient à l'appel. Il y a donc un intérêt véritable à ce que l'État leur assure à l'avenir d'une façon ou d'une autre, mais sans léser les droits des particuliers, un abri sûr ou, sinon, une sauvegarde; et au fond, le rêve caressé secrètement par la plupart des collectionneurs et de voir leur collection consacrée officiellement, placée dans un édifice public; la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que ce même État qui suscite tant de méfiances, reçoit beaucoup de cadeaux et que les riches amateurs l'instituent volontiers leur légataire.

Mais, messieurs, je ne m'appesantirai pas davantage sur un projet dont je n'ai voulu ici vous présenter incidemment qu'une simple esquisse, ce n'est ni le moment ni le lieu d'en faire un examen approfondi. Il soulève d'ailleurs des questions de droit qui ne sont point de notre compétence. Retournons à nos travaux habituels. Vous allez maintenant entendre la lecture de mémoires fort intéressants et je n'ai plus, messieurs, qu'à m'excuser de vous avoir fait attendre cette lecture trop longtemps.

La lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la communication de *M. Léon Giron*, membre non résidant du comité au Puy : *Le musée du cloître au Puy*.

Ce mémoire concerne le musée du cloître Notre-Dame au Puy où l'auteur a recueilli une série d'œuvres d'art inspirées par le culte populaire de Notre-Dame du Puy.

L'une des salles du musée, la salle des *ex-voto*, renferme un certain nombre d'anciens actes de foi, tel le panneau, daté de 1584, où figure l'évêque de Senecterre en face de son frère François, personnage de la cour de Henri III, représenté avec sa jeune femme et un enfant.

M. Léon Giron nous fait également connaître de très intéressants travaux du sculpteur Vanneau, destinés au tombeau de Mgr de Béthune.

En l'absence de *M. Maurice Hénault*, membre non résident du comité à Valenciennes, M. Augustin Thierry donne lecture de son mémoire : *Les Lussigny, orfèvres*, intéressante contribution à

l'histoire de l'orfèvrerie flamande et concernant une dynastie d'artistes du dix-septième et du dix-huitième siècle.

On entend *M. Veuclin*, correspondant du comité à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure), sur *Un artiste villageois de la deuxième moitié du dix-septième siècle*.

L'auteur étudie l'œuvre d'un menuisier sculpteur né vers 1641, à Saint-Germain-sur-Avre, et qui sculpta dans sa ville natale des décors d'armoires, des rétables pour les églises du voisinage et des ornements de voûte. M. Veuclin nous donne de curieux renseignements sur cet artiste local.

Le mémoire de *M. Henri Jadart*, membre non résident du comité à Reims : *Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims pendant la Révolution* (1790-1800), passe en revue les monuments et les objets d'art qui faisaient la richesse de la ville de Reims au moment de la Révolution et nous renseigne sur leur fortune très diverse. C'est une très intéressante statistique qu'il nous présente ainsi et parfaitement documentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Séance de clôture du 24 avril

PRÉSIDENCE DE M. PAUL COLIN

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Paul Colin, inspecteur général de l'enseignement du dessin, membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. le président invite *M. de Vesly*, membre non résident du comité à Rouen, à prendre place au fauteuil de la vice-présidence et prononce l'allocution suivante :

Appelé par la confiance de M. le ministre à présider votre séance de clôture, permettez-moi, messieurs, de vous dire que ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai accepté cet honneur, dont je sens tout le prix.

Artiste doublé d'un fonctionnaire, nullement écrivain et encore moins archéologue, j'ai grand besoin de votre extrême indulgence et je la sollicite avec empressement.

Vos travaux si nombreux et surtout si intéressants continuent depuis trente-deux ans à enrichir le domaine artistique de la France, de telle sorte que les trente et un volumes déjà parus forment à l'heure présente une anthologie presque complète de notre art national.

Comment, par quels procédés, toutes ces productions, créations ou œuvres de tradition ont-elles été enfantées?

Il y a là un problème des plus captivants pour ceux qui s'occupent et s'intéressent à l'enseignement des arts.

Nous constatons les résultats acquis depuis la plus haute antiquité.

Nous apprenons qu'un tel était l'élève de tel maître célèbre, mais comment ce dernier enseignait-il? Quels étaient ses moyens de démonstration?

Je crois pouvoir dire que nous ne sommes nullement renseignés. Pour commencer à nous éclairer sur ce sujet qui agite particulièrement les éducateurs modernes, il nous faut redescendre jusqu'à Léonard de Vinci, dont le surprenant génie, avec tant d'autres sciences, a embrassé toutes les questions concernant l'enseignement des arts du dessin.

Rien n'est plus précieux que les documents qu'il a laissés et qui fournissent un champ d'études si profitables.

Si la science, en effet, accorde à l'humanité des conquêtes inaliénables, définitives, et qui, de siècle en siècle, conduisent avec certitude à de nouvelles conquêtes, il n'en est pas de même pour les arts.

Les arts ne se laissent arracher que des victoires personnelles et passagères.

Dans l'industrie, ce qu'une génération invente devient le patrimoine de la génération suivante.

La mécanique se substituant de jour en jour à la force manuelle et remplaçant partout les bras, le meilleur moyen d'assurer l'existence de l'ouvrier est de développer son intelligence, d'exercer ses mains aux travaux délicats, de former son goût.

Si d'autre part le meilleur moyen de soutenir les industries consiste à leur former des ouvriers et des artisans capables, le dessin est le meilleur agent pour la lutte dans la situation présente.

Des hommes éminents ont abordé courageusement l'examen de

ces questions. M. le marquis de Laborde dans son remarquable rapport sur l'exposition de Londres en 1851. Plus tard M. Eugène Guillaume dans un rapport non moins remarquable, intitulé : idée générale d'un enseignement élémentaire des beaux-arts appliqués.

C'est encore à M. Eugène Guillaume que nous devons l'immense service d'avoir. en 1878, fait sortir de la catégorie des arts d'agrément l'enseignement du dessin en lui faisant assigner sa place dans les études et matières obligatoires de l'Université.

M. Jules Ferry en était alors le grand maître comme ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Ces hommes si dévoués à notre cause ont droit à notre bien vive reconnaissance.

Il ne faut pas s'y tromper, ils n'ont pas entendu, en mettant un crayon dans la main de chacun, lui donner un outil pratique pour faire simplement un métier : non, ils ont visé un but plus élevé, ils ont voulu aussi faire pénétrer dans l'esprit général le sentiment du goût, dont l'élégance française a toujours donné l'exemple et assuré la suprématie dans toutes ses industries.

La science moderne, par ses progrès incessants et par la similitude des procédés de fabrication, contribue à un cosmopolitisme des produits que nous retrouvons dans l'art lui-même, pour d'autres raisons, comme les facilités de communication par exemple et les écoles d'art tendent à ne plus se distinguer les unes des autres.

Pour arracher à la France le monopole de la fabrication artistique, nous voyons sur tous les points du globe surgir des centres d'études à la recherche de bonnes méthodes propres à vulgariser le goût du dessin.

Plus nous avançons dans l'histoire, plus nous marchons à grands pas vers une époque où la matière elle-même n'aura plus de nationalité. Tout comme le sucre a cessé d'être un aliment d'importation, les tissus d'Europe se confondent déjà presque avec ceux de l'Inde, de la Chine, du Japon et des autres parties du monde.

Partout les mêmes machines, les mêmes outils, les mêmes procédés. Si ce sont là les grands progrès de la civilisation, ne faudrait-il pas les déplorer?

Heureusement nous ne nous contentons pas de la matière pour la matière elle-même, fût-elle de l'or, de l'argent, du marbre ou du bois précieux, des beaux fils de lin ou de soie : il nous faut la

parure de cette matière, il nous la faut ouvragée par le dessin de la forme et animée par la couleur.

Depuis des siècles, en effet, l'humanité, toujours luttant avec la nature, a dépensé la plus grande part de son énergie à l'asservir, mais sans oublier d'y ajouter, par ce besoin de parure et de beauté inné chez l'homme, une autre beauté que celle de la matière.

C'est ainsi que l'art intervient et interviendra heureusement et infailliblement toujours.

Avant de confier à la machine une reproduction, il faut créer le modèle dont la conception échappe à tous les procédés de fabrication.

Ne renonçons donc jamais à donner à l'art sa part légitime dans n'importe quel objet fabriqué.

Par une faveur exceptionnelle, un seul procédé sert de base à tous les arts. Que votre penchant, que votre nature, vos aptitudes vous portent vers l'architecture, la peinture, la sculpture ou vers les industries qui dépendent de ces arts, et elles en dépendent toutes, il importe peu, vous n'avez à vous occuper d'aucun choix, une seule étude, le dessin, est par excellence l'étude préparatoire indispensable.

Si l'on veut bien entendre par le mot « dessin » la représentation par le contour, par le trait de tout ce qui dans la nature, par le jeu de la lumière et de l'ombre, marque la limite apparente des volumes et des surfaces de n'importe quel objet, Léonard de Vinci a démontré et prouvé que ce contour est absolu, qu'il n'en existe pas deux interprétations différentes, et cela il l'a démontré par un procédé très simple qui est le dessin au travers d'une vitre.

Il ne faut pas craindre de dire ici et de répéter qu'il ne s'agit que du tracé des différentes limites des surfaces d'un objet, nature morte ou vivante, et non pas de sentiment d'interprétation des colorations, des valeurs de tons, de l'expression personnelle de l'artiste; non, il s'agit uniquement du contour des volumes et des surfaces extérieures et intérieures.

Ceci dit, l'appareil de Léonard de Vinci — il porte son nom — intercepte une vitre, entre le dessinateur et le modèle à représenter. Un œilleton fixé à une certaine distance de l'appareil per-

met au dessinateur de maintenir sa vision toujours à la même place.

Eh bien, dans ces conditions, placez devant cette vitre un enfant, un homme adulte, ou si vous voulez Raphaël lui-même, et les traits tracés sur la vitre par l'un ou l'autre de ces personnages seront identiques.

Les lignes fuyantes obéiront à des lois auxquelles on ne saurait transgresser sans apporter des déformations qui feraient perdre à l'objet représenté le sentiment de son apparence.

Il existe donc une justification des lois de la perspective; il est donc utile de l'enseigner à la base des études de dessin comme contrôle et régulateur de l'œil du dessinateur.

Il est ainsi permis de dire que le dessin représentant la nature dans son apparence peut se démontrer tout comme le dessin géométrique qui la donne dans sa réalité en en représentant toutes les faces.

C'est à tel point qu'un dessin géométrique exécuté avec ses cotes pourra être reproduit en relief dans des centres différents par des gens étrangers les uns aux autres, et l'objet sera aussi semblable que s'il sortait d'un même moule.

Voilà un des côtés scientifiques du dessin ; on peut juger de son importance et de l'intérêt qu'il y a à l'enseigner.

C'est donc une question de mesure et d'opportunité dans l'ordre des études, mais cela nous paraît indispensable, car c'est la base absolument démontrable des lois physiques de l'optique, comme les lois physiques de l'acoustique sont à la base de la musique.

Et revenant à Léonard de Vinci, dans son aperçu historique sur la peinture, il s'exprime ainsi :

« La perspective est le guide et la porte; sans elle on ne fait rien de bien dans les œuvres de peinture.

« La peinture pose d'abord ses principes scientifiques et vrais. Qu'est-ce que le corps ombreux? Qu'est-ce que l'ombre primitive, l'ombre dérivative (portée) et qu'est-ce que la lumière, couleur, corps, site, éloignement, proximité, mouvement, repos, toutes choses que l'esprit comprend; tout cela forme la science de la peinture. Les maîtres ne se fient pas au jugement de l'œil, car l'œil se trompe sans cesse. Cela se prouve si on veut diviser une ligne en deux parties égales, au simple coup d'œil, souvent on se

trompe. Donc sur ce sujet les bons juges ont toujours un gouvernail, ce que ne font point les ignorants.

« Avec la notice de la mesure de chaque longueur, épaisseur, largeur des membres, ils sont en sûreté, et ce faisant ils ne sortent pas du devoir.

« Puis il ajoute : « L'imitation des antiques est plus digne de louanges que celle des modernes. »

« Et si nous poursuivons, nous le voyons conseiller et pratiquer l'étude de l'anatomie en prêchant d'exemple par ses admirables dessins.

« Puis il ne cesse de préconiser l'observation constante de la nature dans toutes ses manifestations de mouvement et d'effets. »

Elle est, il est vrai, la source éternelle à laquelle les artistes doivent continuellement puiser. C'est à sa contemplation que tous les maîtres ont émancipé leur génie, mais ces maîtres incomparables qui sont là devant nous s'étaient armés pour le bon combat pour se prendre corps à corps avec elle et ils en sont sortis vainqueurs dans leurs éloquentes interprétations.

Et alors j'en appelle à tous ces admirables créateurs de tant de chefs-d'œuvre, si dignement représentés dans cette belle fresque de Paul Delaroche qui nous entoure.

J'en appelle de Michel-Ange à Rubens et à Rembrandt ainsi qu'à toute la belle pléiade qui a honoré l'art français, Jean Goujon, Le Poussin, Puget, Watteau, jusqu'à Prud'hon, Ingres, Delacroix, Rude et Barye, dont l'éducation première a été faite du respect des œuvres de leurs devanciers.

Et si je leur demande de nous éclairer de leurs conseils, de descendre jusqu'à nous pour nous livrer leur secret, il me semble les entendre répondre : Nous avons écouté Léonard et fidèlement suivi ses préceptes.

Messieurs, dans ce sanctuaire de l'art, je ne voudrais faire aucune polémique, mais dans l'état actuel de notre civilisation et sous un régime démocratique il est tout naturel de faire participer la généralité aux connaissances indispensables que tout homme a le droit d'acquérir et l'État le devoir de lui donner.

C'est à ce titre que le dessin est maintenant enseigné partout et obligatoirement depuis bientôt trente ans.

Des esprits, évidemment bien intentionnés, reprochent aujour-

d'hui à l'enseignement tel qu'il est pratiqué d'être resté dans la tradition que nous venons d'exposer devant vous; c'est-à-dire de s'appuyer sur des principes déterminés.

Je ne parle pas de la toute petite enfance, j'estime que pour elle la plus grande liberté doit être la règle.

Laisser l'enfant tracer n'importe quoi à sa fantaisie, le colorier même, c'est l'encourager dans la pratique du dessin, lui en faire prendre le goût tout en l'amusant, rien de mieux.

Mais il arrive un moment où son raisonnement doit être mis en éveil, sa vision doit être contrôlée, son observation réfléchie, cela exige un effort il est vrai, mais où il n'y a pas d'effort il n'y a ni progrès, ni résultats.

Faut-il donc, parce qu'on ne s'adresse pas à de futurs artistes, employer une méthode différente?

Si vous admettez que celle suivie par les maîtres de l'art est bonne, pourquoi en changer?

Je parle, bien entendu, dans son application générale et non dans ses détails.

Certains maîtres ont-ils préconisé d'autres procédés d'enseignement?

Il serait fort intéresssant de le rechercher et en terminant, messieurs, c'est à vous que je m'adresse. Si par l'image et des documents écrits vous pouvez nous renseigner sur cette question, vous rendrez à la cause de l'enseignement des arts du dessin et à l'éducation générale le plus signalé service dont nous vous serons profondément reconnaissants.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

On entend *M. le chanoine Urseau*, membre non résidant du comité à Angers sur : *Les peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, près d'Angers.*

Après avoir rappelé les origines et les vicissitudes de ce couvent fondé en 1146 par René d'Anjou et vendu en 1791 comme bien national, M. le chanoine Urseau décrit les vestiges subsistant des peintures murales épargnées par les remaniements que depuis plus d'un siècle les propriétaires successifs de la Baumette lui ont fait subir.

Les personnages représentés sont saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse, fils de René d'Anjou, roi de Naples. M. Urseau insiste notamment sur l'importance et la conservation relative de l'image de saint Louis de Toulouse dont, selon lui, les traits doivent représenter ceux d'un prélat de la région et qui peut, dit-il, supporter la comparaison avec ce que la Renaissance a produit de plus parfait en Anjou.

L'ordre du jour appelle la communication de *M. l'abbé Brune*, membre non résidant du comité à Mont-sous-Vaudrey (Jura) : *Quatre ivoires anciens des musées du Jura*.

De ces quatre ivoires conservés dans les musées de Dole et de Lons-le-Saunier, le plus intéressant est un fragment de dyptique byzantin d'un style vigoureux, représentant le Christ avec au revers une longue croix pattée. M. l'abbé Brune le fait remonter à une période antérieure au dizième siècle.

Les trois autres ivoires appartiennent au musée de Dôle, deux d'entre eux portent les caractères de l'art allemand du onzième siècle, le troisième est une imitation du style arabe fait en Italie au seizième siècle.

M. l'abbé Brune conserve la parole pour lire son second mémoire : *Le musée de Dôle et les statues dijonnaises de Froidefontaine*, étude fortement nourrie de quatre statuettes en pierre qui présentent les caractères de force et de vigueur qui ont fait la juste réputation des maîtres sculpteurs de l'école de Dijon.

M. Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine, envoie un travail sur le peintre normand Houel, mort en 1813 : *Correspondance inédite du peintre et graveur Houël*. Il se compose de documents emprutés aux archives dont il a la garde et qui font connaître l'artiste dans ses relations intimes avec un contemporain.

En l'absence de *M. Gandilhon*, archiviste du Cher, M. Augustin Thierry donne lecture de sa notice : *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges*, suite d'extraits et de notes sur des artistes berrichons d'après le dépouillement d'un fonds des archives du Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président prononce la clôture de la session de 1908.

La séance est levée à trois heures et demie.

LECTURES

ET

COMMUNICATIONS

I

DU SORT DES MONUMENTS ET DES ŒUVRES D'ART

A REIMS PENDANT LA RÉVOLUTION

(1790-1800)

La découverte aux Archives de Reims d'un nouvel inventaire des œuvres d'art mises en dépôt le 8 ventôse an III, dressé par Delaistre, nous a donné l'occasion de comparer cette pièce avec les autres inventaires dressés par Nicolas Bergeat, communiqués à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1889 et publiés dans le volume de cette année [1]. Il importe de publier de même le nouveau document, qui range les objets par ordre de provenance et donne ainsi des renseignements plus clairs et plus précis sur les richesses d'art des établissements supprimés ou des familles d'émigrés [2].

Tout cet ensemble, recueilli au moment le plus troublé de la Révolution, subit ensuite des pertes causées par les transports, les détournements, les vols, et les restitutions successives. Il est fort intéressant, à tous égards, de noter les renseignements fournis par Delaistre, sur l'origine et l'état de tant d'œuvres diverses réunies à cette époque, surtout en ce qui concerne celles qui survivent et se retrouvent dans les collections du Musée, ou dans les églises et édifices publics de Reims. Il sera non moins intéressant de dresser un état sommaire des monuments eux-mêmes d'où

[1] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 13e session. Paris, Plon, 1889, p. 749 à 792.

[2] Appendice I. L'auteur de cet inventaire est de la famille du libraire Delaistre-Godet, qui édita, en 1756, *l'Histoire civile et politique de la ville de Reims*, par Anquetil, 3 vol. in-12, et publia ensuite contre cet historien, en 1758, un mémoire imprimé chez Piérard, s. d. in-4°. *(Bibliothèque de Reims.)*

sortaient ces œuvres d'art et de présenter le tableau du sort qu'ils éprouvèrent de 1790 à 1800.

Il est même d'autant plus curieux et utile d'insister sur les péripéties éprouvées à cette date par les édifices et leur mobilier, que l'on se retrouve, à l'heure où nous sommes, en face de difficultés analogues pour la conservation de quelques-uns d'entre eux, remise en question par les conséquences de la Séparation de l'Église et de l'État (1905-1907) [1].

Nous allons donc passer en une revue sommaire tous les monuments religieux qui existaient à ce titre en 1790 et préciser leur sort, ainsi que celui des principales œuvres d'art qu'ils contenaient, jusqu'en 1800, et pour certains d'entre eux jusqu'à nos jours. L'époque actuelle sera d'autant mieux comprise que l'on jugera avec clarté des événements d'un passé peu reculé, mais cependant plus que séculaire et déjà, par conséquent, lointain et oublié par beaucoup de nos contemporains.

I.— ÉGLISE NOTRE-DAME ET SES DÉPENDANCES : PALAIS ARCHIÉPISCOPAL, CLOITRE, HÔTEL-DIEU.

La cathédrale de Reims est restée, on peut le dire, intacte dans son gros œuvre sous la Révolution, malgré l'interruption du culte (1793-95), malgré les transformations de ses annexes et le défaut d'entretien.

Elle perdit seulement quelques détails dans son ornementation : la crête fleurdelisée qui surmontait sa toiture et les semis de fleurs de lis qui décoraient les pignons du transept; le dais de la statue du trumeau central du grand portail et les scènes sculptées au linteau de la même porte, remplacées en 1794 par l'inscription de Reconnaissance de l'Etre Suprême, puis par la dédicace actuelle au Dieu très bon [2], et l'on mutila sans doute en même temps les jolies figurines de l'encadrement des portes, qui ont alors presque

[1] Outre les listes de Bergeat, signalées plus haut, consulter celles qu'a données M. Louis Paris, dans le *Livret du musée de Reims*, 1845 (notice finale à consulter avec réserves), et l'introduction du *Catalogue du musée de Reims*, 1881, où M. Ch. Loriquet a donné des renseignements précis.

[2] *Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims*, dans le t. CXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 192-93.

toutes perdu leurs têtes. Il y eut aussi quelques mutilations de détail au portail nord vers 1796[1].

Voilà pour l'extérieur ; au dedans, elle fut dépouillée des magnifiques grilles en fer forgé qui entouraient le chœur depuis la destruction du Jubé[2]. La statuaire du grand portail, les chapiteaux des piliers, les vitraux, les autels, les pavés furent entièrement respectés. Les tapisseries, les tableaux, les orgues, survécurent ; les objets précieux du trésor subirent des déplacements, des transports à Paris, des fontes, des vols aussi, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici et que l'on a racontés en reproduisant l'image des choses disparues[3].

La cathédrale avait trois monuments secondaires à ses côtés, remplis aussi de richesses d'art, de trésors littéraires et d'archives. On a sauvé presque tous ces derniers dépôts dans nos collections publiques. Mais on a détruit, en 1797, le cloître des chanoines qui remontait au moyen âge et encadrait si bien tout le côté nord de l'abside de Notre-Dame. Avec lui périrent beaucoup d'inscriptions, de souvenirs divers[4]. L'Hôtel-Dieu, qui faisait suite au cloître, resta debout sous la Révolution, et ne fut démoli qu'en 1827, après la translation dans l'abbaye de Saint-Remi des services hospitaliers avec leur mobilier artistique : toiles peintes, toiles brodées, tableaux, cuivres, etc.

Le Palais archiépiscopal resta aussi debout à l'époque révolutionnaire et fut à peu près complètement préservé dans ses parties essentielles : la chapelle du treizième siècle, haute et basse, la grande salle du quinzième siècle et son sous-sol voûté, les appartements royaux et ceux de l'archevêque, grâce à la transformation

[1] Procès-verbal fut dressé par les officiers municipaux, il est conservé aux Archives de Reims. (Procès-verbal du 15 fructidor an III.)

[2] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CX, *Journal de D. Chastelain*, p. 202, 241, 318.

[3] *Trésors des églises de Reims*, par Pr. Tarbé. Reims, 1843, petit in-folio, figures. — Sur les cloches, toutes enlevées, sauf le bourdon de 1570, voir les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 251.

[4] *Les monuments historiques de Reims*, par E. Leblan, 1882, in-folio. — Il ne subsiste du chapitre que des salles du dix-huitième siècle ornées de belles boiseries. Voir le *Journal de Rheims*, suite des *Affiches de Reims*, de Havé, numéro du 4 janvier 1797, p. 115. — Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, p. 29 à 33, sur le cloître et d'autres monuments démolis sous la Révolution, et *Journal de Rheims*, 24 juin 1796, p. 54.

de l'ensemble en Palais de Justice et en Bourse de Commerce, de 1795 à 1825[1].

Restauré à cette dernière date aux frais de l'État, le Palais redevient selon les circonstances et les nécessités d'alors le siège de l'Archevêché, en même temps que le Logis du roi. L'ancienne destination fut conservée à ce monument national jusqu'au 17 décembre 1906, jour où l'archevêque dut en sortir. Reconnu ensuite propriété départementale, mais classé comme monument historique (20 décembre 1907), il attend une affectation qui lui maintienne son ensemble comme palais, son intégrité architecturale et son emploi à un service accessible à tous et d'intérêt général.

Le mobilier qu'il contient, surtout les portraits et les collections diverses qui y sont exposées, méritent non moins d'attention et de sollicitude de la part des pouvoirs publics.

L'administration des Beaux-Arts doit empêcher la vente ou le déplacement de tout ce qui y intéresse l'histoire locale ou l'art sous une forme quelconque.

II. — ÉGLISE SAINT-REMI ET ANCIENNE ABBAYE.

L'église Saint-Remi, à travers des péripéties et des dangers bien plus graves qu'à Notre-Dame, est cependant restée, elle aussi, dans son ancien état, mais vouée à de lamentables dégradations jusqu'aux restaurations terminées seulement en 1847.

A l'intérieur, cette église perdit son Jubé et la décoration du chœur, la mosaïque qui le pavait, l'autel antique, la couronne de lumière et le candélabre (sauf un fragment conservé au Musée) qui l'éclairait, les monuments, tombeaux et dalles funéraires qui garnissaient l'édifice. Il est heureusement resté de cet ensemble d'admirables reliques : les dix tapisseries de la Vie de saint Remi,

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXI, où se trouve une étude sur ce monument au point de vue de l'histoire et de l'art, du treizième au vingtième siècle. Les bâtiments furent reconstruits en partie en 1690 par l'archevêque Maurice Le Tellier, sur les plans de Robert de Cotte, architecte du roi, d'après la correspondance du prélat conservée à la Bibliothèque nationale et citée par son biographe, *Ch.-M. Le Tellier*, par l'abbé Gillet, 1881, p. 196. — On en trouve des plans teintés et des vues fort bien exécutées dans le *Terrier de l'Archevêché de Reims*, 1754, t. I, folio 363, aux Archives de Reims, G. 148.

les statues et le groupe de son tombeau, la clôture et les portiques du chœur en style Renaissance privés toutefois de leurs grilles de cuivre[1].

Quant à l'abbaye et à ses vastes dépendances, on en fit d'abord des lieux de dépôt pour les livres et les œuvres d'art, puis on y installa des services hospitaliers militaires qui ne furent évacués qu'après les dernières campagnes de l'Empire. Les bâtiments furent ainsi sauvés et s'ouvrirent pour ainsi dire d'eux-mêmes à leur transformation en Hôtel-Dieu (1827), lorsqu'on dut construire un Palais de Justice dans l'enceinte de cet antique établissement.

Les belles façades de l'abbaye de Saint-Remi, son cloître grandiose, ses vestiges gothiques, sa bibliothèque lambrissée, tout cet ensemble est resté presque intact et a été décrit bien des fois[2].

III. — ÉGLISE SAINT-NICAISE ET ANCIENNE ABBAYE.

Si tout à peu près survécut à la Révolution dans l'abbaye de Saint-Remi, tout au contraire disparut ou tomba en ruine dans celle de Saint-Nicaise en 1800. Elle devint, presque aussitôt sa suppression, l'objet de pourparlers pour sa conservation qui n'aboutirent pas, et, malgré les instances de la municipalité et de la population qui tenaient à ce monument, aucune affectation ne lui fut donnée; les ventes successives en accrurent les risques pour l'édifice et le mobilier[3]; la rapacité des acquéreurs et le défaut d'entretien firent le reste, et l'admirable église du treizième siècle, le cloître et le surplus des bâtiments devinrent bientôt une carrière qui ne fut épuisée que plus tard : *Et non relinquent in te lapidem super lapidem.*

[1] On trouvera, en appendice II, un fort curieux mémoire du sculpteur Drouart, artiste rémois, sur les travaux qu'il opéra en 1793 dans l'église Saint-Remi, pour y effacer tous les signes de la féodalité, blasons, etc. Ce grattage se fit avec un soin délicat et coûta 130 livres à la Fabrique.

[2] Bibliographie dressée au *Catalogue du cabinet de Reims*, t. IV, 1896, p. 90 à 100.

[3] La cathédrale en recueillit les belles cloches qui furent ensuite fondues, mais elle conserve encore l'autel et les pavés du sanctuaire, la pierre tombale de Libergier, et deux magnifiques tambours en menuiserie du dix-huitième siècle. Le tombeau de Jovin en provient aussi, il est au Musée.

Il est inutile d'insister sur la disparition totale de cet ensemble à jamais regrettable, car on en a restitué, par la plume et le dessin, tout ce qui peut en retracer le souvenir aux nouvelles générations[1].

IV. — ÉGLISE SAINT-DENIS ET ANCIENNE ABBAYE.

De cette abbaye, la moitié seulement subsiste. L'église, assez grand édifice du quatorzième siècle, et les bâtiments du moyen âge ont été anéantis[2], tandis qu'une portion notable, reconstruite au dix-huitième siècle dans un style plein d'élégance et de noblesse, a été épargnée jusqu'ici et employée à des services publics : siège du district sous la Révolution et depuis grand séminaire diocésain. Mais ce dernier emploi ayant cessé, comme pour l'Archevêché, au mois de décembre 1906, le beau monument si estimé des Rémois à toutes les époques, reconnu comme propriété départementale, court tous les risques d'un morcellement ou d'une aliénation totale, n'ayant pas été jusqu'ici classé parmi les monuments historiques[3].

Une attention particulière s'impose donc en ce moment à tous les amis de l'art en faveur de la sauvegarde de ces bâtiments inoccupés depuis plus d'une année et qu'aucune proposition ne vient garantir en vue d'une affectation à un service public[4]. Il est facile de se rendre compte de la beauté architecturale de la façade sur la rue Chanzy et de la cour intérieure avec galerie et balcon, en se reportant à la vue cavalière gravée en 1754, lors de l'achèvement des travaux de construction, et dont une reproduction est jointe à cette notice[5].

Nous savons d'ailleurs, par le registre capitulaire des Genovéfains

[1] *Catalogue du cabinet de Reims*, t. IV, p. 101 à 104; voir notamment les études de MM. A. Lebourq et Ch. Givelet, qui ont été publiées aux t. LXXII et XCVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*.

[2] Rue percée sur leur emplacement en face de la cathédrale, dite rue Libergier, nom du maître de l'œuvre de Saint-Nicaise.

[3] Vœu en ce sens émis par l'Académie de Reims, le 24 mai 1907, et transmis aux autorités compétentes. *Travaux de l'Académie*, t. CXX, où se trouve aussi la notice historique et descriptive de cette maison.

[4] Une visite du Conseil général de la Marne a eu lieu le 23 septembre 1907, mais il ne s'en est suivi d'autre proposition que celle de l'entretien indispensable.

[5] Voir ci-dessous, planche I.

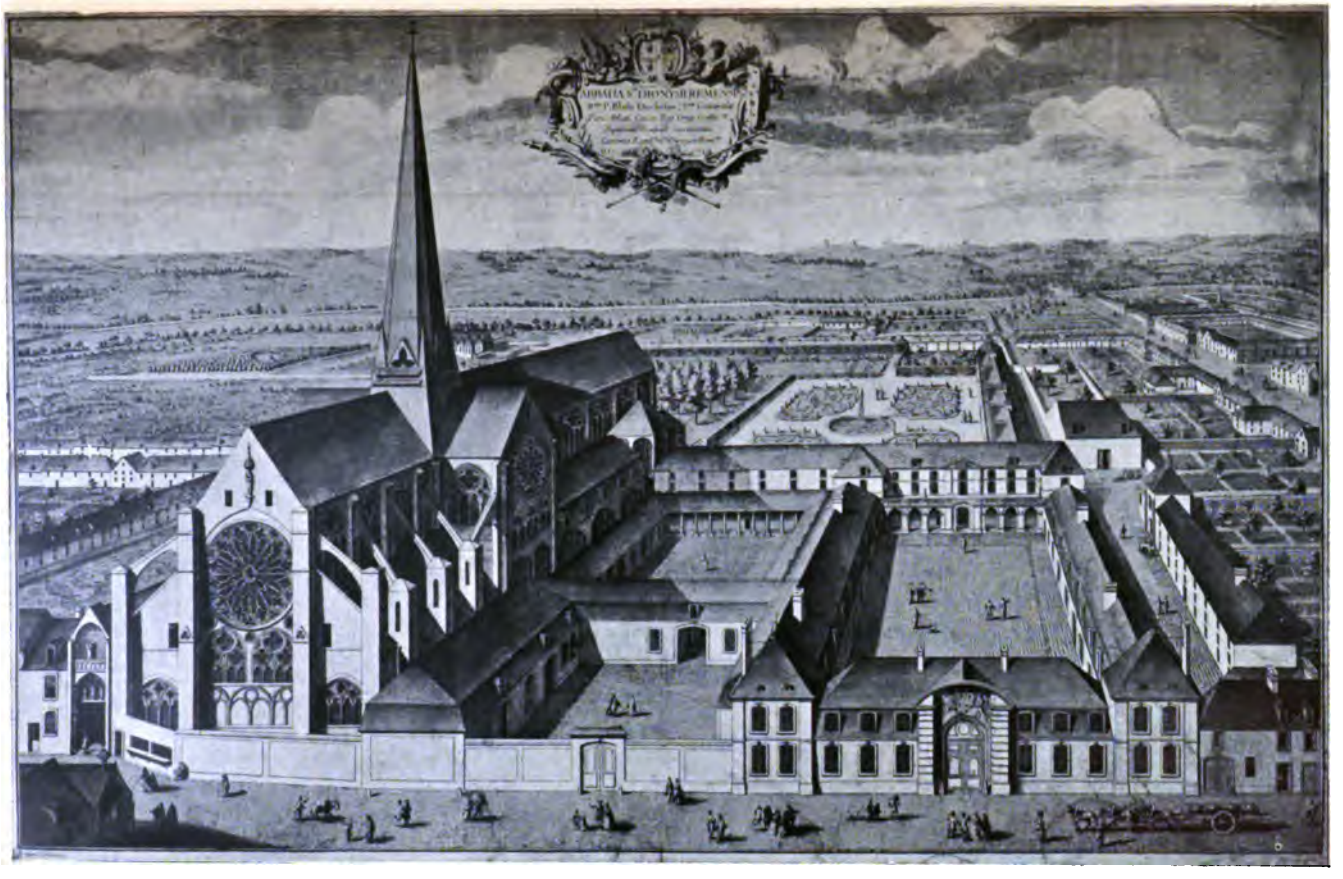

Planche I. Page 38.

ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-DENIS DE REIMS

D'APRÈS UNE VUE CAVALIÈRE GRAVÉE EN 1754

qui occupaient l'abbaye[1], que la reconstruction de la maison commença en 1743 par le bâtiment d'entrée sur la rue, « conformément au devis, plan et élévation donné par M. Bonhomme, architeque....[2] », et nous apprenons par le même document, que « la démolition des anciens murs et bâtiments sur la rue a commencée le 1er avril 1743 », et que le 9 mars, on a mis la première pierre ». Voilà donc l'œuvre bien datée, avec le nom de son inspirateur qui la conçut dans le style de l'époque, c'est-à-dire dans une riche décoration Louis XV mais revêtue d'un caractère imposant et sobre comme il convenait pour un asile de la vie religieuse et savante au cœur de la vieille cité de Reims.

La porte cintrée est surmontée d'un fronton contenant un large cartouche rocaille, soutenu par deux anges; les fenêtres sont munies de clefs ornées de feuillages ; les pavillons latéraux dominent sans l'écraser cette façade si correcte. A l'intérieur, le portique d'entrée est décoré avec autant de grâce, les sculptures sont intactes comme la grille en fer forgé qui le clôt.

La cour se développe, plus profonde que large, et modifiée dans sa perspective par suite de l'élévation moderne des bâtiments à droite et à gauche, mais conservant le beau décor de celui du fond que précèdent sept arcades cintrées, supportant une terrasse, avec trophées en bas-relief entre les divisions de la balustrade[3].

Les appartements n'ont plus leurs tapisseries, ni leurs boiseries du temps, sauf dans une pièce à gauche de l'entrée et dans une portion de la bibliothèque. Tout l'intérêt de l'édifice se résume dans les façades et les fines et délicates sculptures qui en rehaussent toutes les ouvertures. La ville de Reims n'a point d'autre monument de cette époque et de ce style ; il faut le lui conserver dans son ampleur et son intégrité[4].

[1] Archives de Reims, fonds de l'abbaye de Saint-Denis, registre des conclusions du chapitre, à la date du 29 mars 1743. (Indications fournies par M. L. Demaison, archiviste de Reims.)

[2] Il s'agit de Nicolas Bonhomme, architecte bien connu, successeur d'autres architectes rémois du même nom, auquel on doit l'abbaye de Prémontré (Aisne), l'ancienne Porte neuve de Reims, et l'exécution de grands travaux de restauration à la cathédrale de la même ville, etc. Cf. Tarbé, *Reims*, 1844, p. 76. — Bauchal, *Dictionnaire des architectes français*, 1887, p. 64, et les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 288, notes 1 et 3.

[3] Attributs des lettres, des sciences, des arts, etc.

[4] Se reporter à la vue cavalière, signée *Broüard delineavit, Marvye sculp.*,

V. — ÉGLISE SAINT-PIERRE-LES-DAMES ET ANCIENNE ABBAYE.

L'église a été anéantie en totalité, malgré l'antiquité de ses nefs et la beauté de son portail Renaissance. Presque rien n'a été sauvé des richesses d'art du chœur et des chapelles, sauf les tableaux d'Hellart et d'autres artistes rémois, représentant la vie de saint Pierre, actuellement au Musée[1]. On retrouve dans le recueil des dessins de Georges Baussonnet, à la Bibliothèque de la ville, plusieurs perspectives des autels, des tombes et des reliquaires de cette célèbre abbatiale.

L'emplacement de l'abbaye a été coupé par une rue, dite de Saint-Pierre-les-Dames, sur les côtés de laquelle on aperçoit les pavillons et quelques bâtiments restés debout et gardant les traces de leur décoration intérieure et extérieure remontant à la Renaissance ou à l'époque de Louis XIII. De jolis portiques, des boiseries élégantes, une porte à deux vantaux, quelques écussons se remarquent encore çà et là dans les habitations particulières et les usines qui se sont partagé ce qui reste du logement des religieuses et de celui des abbesses[2].

VI. — AUTRES ABBAYES ET COUVENTS DÉTRUITS.

Toutes les autres maisons religieuses régulières d'hommes ou de femmes, existant à Reims en 1790, ont été adjugées et démolies presque aussitôt leur suppression.

L'abbaye de Saint-Étienne-les-Dames (ancien prieuré du Val des Écoliers), rue de l'Equerre, est occupée en partie par un couvent de Dames de la Visitation sans qu'il y soit rien conservé des anciennes décorations non plus que dans les maisons particulières contiguës[3]. Quelques épitaphes se retrouvent au Musée lapidaire.

datée de 1754. — Pr. Tarbé, *Reims*, 1844, p. 323. — H. Bazin, *Une Vieille cité de France*. Reims, 1900, p. 450.

[1] *Catalogue du Musée*, 1881, p. 99 à 104.

[2] H. Bazin, *Reims*, p. 351. — Vanteaux de porte au Lycée ; portrait de Renée de Lorraine au Musée.

[3] On a sauvé d'une de ces maisons, en 1900, des débris du portail de l'église, recueillis dans la collection Ch. Bosteaux, à Cernay-lès-Reims, et une belle che-

L'abbaye de Sainte-Claire (ordre des Clarisses), à l'angle des rues du Jard et Gambetta, n'a pas davantage laissé de traces dans la communauté du Bon-Pasteur qui s'est installée sur son emplacement, mais des fouilles, opérées en 1886, ont amené la découverte de quelques sculptures et d'inscriptions déposées au Musée lapidaire[1].

Le prieuré des Dames de Longueau (ordre de Fontevrault), au bas de la rue du Jard, eut un sort semblable ; une filature le remplace, et nous pouvons citer les magnifiques autels en marbre de Cormicy (Marne), comme provenant de la chapelle de cette maison dont ils attestent la splendeur. Un grand nombre de ses épitaphes ont été employées comme pavés à Troispuits (Marne)[2].

Les communautés de femmes de la Congrégation et de l'Enfant-Jésus ont vu disparaître aussi leurs résidences d'avant la Révolution, mais dans cette dernière maison, reconstruite au dix-neuvième siècle, on conserve la tombe de l'abbé Gaudru et quelques débris de sculpture dans les jardins[3].

Quant aux couvents d'hommes, ils disparurent tous presque entièrement aussi dès la suppression prononcée en 1790, tandis que le collège des Jésuites, supprimé en 1762 et transformé en hôpital général en 1766, conserve encore tous ses bâtiments et leur décoration intérieure.

Les Cordeliers, dans la rue des Trois-Raisinets, ont cependant laissé quelques vestiges dans les cours intérieures d'une maison de commerce : galeries gothiques du cloître, murailles latérales de l'église avec arcades en arc brisé, et des épitaphes curieuses transférées au musée lapidaire[4].

Du couvent des Carmes, rues de ce nom et du Barbâtre, il ne subsiste rien depuis la démolition opérée, vers 1850, des grandes salles gothiques qui avaient survécu à la Révolution.

Les Augustins avaient leur maison dans la rue de ce nom ; en

minée sculptée et peinte, du dix-septième siècle, a été transportée dans la maison n° 37 de la rue de Talleyrand, à Reims.

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 253 et 267. — Cf. *ibidem*, t. LXXXII, p. 85, sur un ancien tabernacle en provenant.

[2] *Ibidem*, t. LXXXV, p. 97.

[3] *Vie de Nicolas Roland*, par l'abbé Al. Hannesse. Reims, 1888, p. 160 et 393.

[4] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 235 et 257.

1792 elle fut partiellement démolie, elle servit pendant la Révolution à tenir des classes et des réunions dans les bâtiments subsistants qui furent affectés en 1822 au Petit Séminaire. Cet établissement, totalement reconstruit en 1855 et récemment encore relevé après un incendie, n'offre plus que des vestiges mutilés d'un cloître du dix-septième siècle. Les bâtiments modernes sont actuellement vacants comme ceux du Grand Séminaire (1906).

Le couvent des Minimes, dans la rue Fery, a disparu presque totalement après la suppression des religieuses. Le portail de l'église survivait seul, il a été démoli en 1890. Des vitraux délicats, qui décoraient le cloître, il subsiste des débris dans l'église et dans la chapelle du château de Brimont. La garniture d'autel de l'église, de fabrication italienne, se retrouve dans l'église Saint-Remi.

Les Capucins n'avaient pour orner leur église en fait de richesses d'art que des tableaux, dont le plus beau : *Les Stigmates de saint François* par Hellart, est maintenant placé dans une chapelle de la cathédrale. Quant aux bâtiments réguliers, ils ont tous disparu et une filature en occupe l'emplacement dans la rue qui porte toujours leur nom.

Outre les couvents, il y avait à Reims deux commanderies, l'une appartenant aux Antonins dont la chapelle et les bâtiments, de beau style Louis XV, sont encore debout rue de l'Université, en face du Lycée. Ils avaient été reconstruits en 1740, mais cet ordre ayant été supprimé en 1777, la chapelle fut vendue en 1780 à l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, désaffectée en 1781 et convertie en filature sous la Révolution[1].

L'autre commanderie, beaucoup plus importante, était celle du Temple, devenue l'apanage de l'Ordre de Malte et supprimée seulement en 1790.

Son église et tous ses bâtiments ont été anéantis successivement dans le cours de la Révolution, après la vente et la mise en location des locaux[2]. Un sépulcre du seizième siècle (1531) fut sauvé

[1] Devenue, en 1824, chapelle des dames de la Congrégation, elle sert au grand Séminaire depuis 1906. Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CX, p. 159 et 203.

[2] Désignation des bâtiments dans les *Affiches de Rheims*, du 27 brumaire an VII, p. 131.

de la ruine et transféré dans l'église Saint-Remi[1]. Les caves de la maison Werlé occupent le vaste emplacement du Temple dans la rue de ce nom.

VII. — ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-JACQUES DANS LA RUE DE CE NOM.

Cette intéressante église, bâtie du douzième au seizième siècle, est la seule église paroissiale, subsistant dans son intégrité, sur les treize que comptait la ville de Reims avant la Révolution[2]. On s'explique qu'un si grand nombre de monuments secondaires ait disparu dans un si court intervalle (1791-1793) et presque aussitôt la suppression des anciennes paroisses, en ce que deux immenses édifices, les églises Notre-Dame et Saint-Remi, devenaient sièges de paroisses qui suffisaient, en grande partie, aux besoins religieux d'une population de trente mille habitants. Les adjudications se succédèrent et les démolitions s'opérèrent avec un entrain, une rapidité inouïs[3]. Les monuments sculptés, les vitraux, les statues et les peintures de ces églises, si brusquement jetées bas, souffrirent évidemment tous les périls à la fois, et un grand nombre de ces œuvres d'art disparurent à jamais. Il en survécut cependant de précieux morceaux que Nicolas Bergeat installa au Musée de la ville et qui furent ensuite replacés dans les édifices sauvegardés.

Ainsi l'église Saint-Jacques, assez pauvre avant la Révolution, se trouva dépositaire de la grande toile venant de la chapelle de l'Archevêché, *La Sainte Trinité*, attribuée au Guide, du *Christ en croix*, sculpté par Pierre Jacques, des grands chandeliers et de la crédence de l'église Saint-Pierre-le-Vieil. Quelques-unes de ses

[1] Un calice, aux armes d'un commandeur du même siècle (1575), se retrouve dans l'église de Berru (Marne). Cf. *Répertoire archéologique du canton de Beine*, 1900, p. 63, avec vue du calice.

[2] L'ancienne église Saint-André, qui survécut aussi à la Révolution, fut démolie et reconstruite en 1865; celle de Saint-Maurice fut aussi, pour la majeure partie, reconstruite en 1867. Voir sur toutes les églises paroissiales de Reims le volume du *Répertoire archéologique*, compris au t. LXXXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, avec vues et plans de ces édifices.

[3] Relation de ces ventes, d'après les *Affiches de Reims*, donnée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, p. 29 et 30.

tapisseries survécurent, dont une seule est intacte aujourd'hui. Quelques tableaux restèrent de l'ancienne décoration.

L'édifice, voûté dans toute son étendue, fut préservé comme oratoire d'abord pour la paroisse Notre-Dame, puis comme paroisse indépendante dès la reprise du culte en 1795. Ce fut une heureuse issue pour l'art et pour tant de souvenirs rémois[1].

Espérons voir bientôt cette église classée comme monument historique et garantie ainsi contre tout risque et toute altération.

VIII. — ÉGLISE SAINT-MAURICE, DANS LA RUE DE CE NOM.

L'église Saint-Maurice survécut, elle aussi, tout entière à la période de destruction, avec ses nefs des onzième et douzième siècles, sa chapelle flamboyante et son chevet rebâti par les Jésuites en 1627. On rebâtit aussi la nef entière en 1867, et l'édifice se montra désormais sous cet aspect moderne qui n'empêche qu'au dedans il ne contienne encore beaucoup de vestiges anciens, de tableaux et d'œuvres diverses sauvées à la Révolution[2].

IX. — ÉGLISE SAINT-ANDRÉ, AU FAUBOURG DE CE NOM.

Édifice du seizième siècle sans autre intérêt que ses vitraux de la Renaissance, ses tableaux et quelques statues, il n'échappa à la suppression en 1790 que pour subir une complète démolition en 1865. Le nouveau monument conserve deux anciens vitraux, une statue en pierre de saint André, attribuée à P. Jacques, et une autre statue reliquaire en cuivre du même saint, datant de 1434 et provenant de l'ancien trésor de la cathédrale. Ce sont autant d'œuvres d'art qu'il faut sauvegarder[3].

[1] *La paroisse Saint-Jacques de Reims pendant la Révolution*, par l'abbé Bouchez, étude publiée aussi dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXX, 1908.

[2] *L'église Saint-Maurice*, par Lacatte-Joltrois, publiée par l'abbé Cerf, 1882. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII, p. 75.

[3] *Ibidem*, notice par Ch. Givelet, t. XL, p. 329 et autre description, t. LXXXII, p. 107.

X. — AUTRES ÉGLISES COLLÉGIALES ET PAROISSIALES DÉTRUITES.

Nous arrivons à cette hécatombe des dix églises paroissiales renversées de 1791 à 1794, comme nous le disions plus haut[1]. Certes, à elles dix, elle ne représentent pas une perte comparable à celle de la seule église abbatiale de Saint-Nicaise, qui était le joyau architectural de Reims, mais plusieurs offraient des portions romanes et gothiques d'un réel intérêt et presque toutes un mobilier artistique malheureusement anéanti dans sa plus grande partie.

L'aspect général de la ville a perdu en même temps cette perspective hérissée de clochers et de flèches, que les vues de Chastillon et de Merian nous représentent fidèlement encore dans leur pittoresque ensemble.

Comme décoration artistique à l'intérieur, c'était l'église Saint-Pierre-le-Vieil qui méritait le plus grand intérêt pour ses vitraux, ses sculptures de la Renaissance, en partie sauvées à Saint-Jacques et au Musée, sa chaire et ses fonts baptismaux transférés à Notre-Dame. L'église Saint-Hilaire possédait les tombes des familles patriciennes et beaucoup de souvenirs historiques qui n'ont pas laissé de traces. — L'église Saint-Symphorien, contemporaine de l'abside Saint-Remi, était probablement celle qui avait le plus de valeur comme architecture : on en a recueilli au Musée un beau retable du quinzième siècle[2], et un fragment de la mosaïque du chœur. — L'église Saint-Timothée, collégiale et paroissiale, nous a laissé les émaux précieux qui ornaient la châsse de ce saint martyr, et l'église Sainte-Balsamie, petite collégiale voisine, un Christ sur la croix couronné et vêtu, conservé comme les émaux dans l'église Saint-Remi.

Les églises de Saint-Étienne, de Saint-Julien et de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que celle de la Madeleine, n'avaient pas les mêmes caractères d'art que les précédentes, mais il en était une dernière, Saint-Martin, dans la rue des Créneaux, qui possédait un monu-

[1] Nous ne comprenons pas dans ces dix édifices détruits l'église Saint-Michel, ancien réfectoire des chanoines de Notre-Dame, parce qu'elle subsiste comme gros œuvre avec sa porte Renaissance, servant de remise dans un angle de la cour du Chapitre.

[2] *Catalogue du Musée*, 1881, p. 315 et 316.

ment de l'époque chrétienne, unique à Reims, découvert en 1738 dans un caveau au-dessous du clocher. On y voyait une fresque antique représentant deux scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais la destruction de l'église entraîna la ruine du caveau qui fut comblé et irrémédiablement perdu en 1802 sans laisser aucun vestige aux érudits[1].

Voilà le tableau en raccourci que nous avions promis sur le sort des monuments et des œuvres d'art durant et depuis la Révolution. Il n'y a été question que des monuments religieux parce qu'ils étaient les seuls à décorer Reims, sauf l'Hôtel de Ville qui n'a pas été touché alors sensiblement, ni dans son gros œuvre, ni dans son mobilier décoratif, ni dans les collections, cependant dispersées, de l'École de Dessin. L'effigie de Louis XIII avait bien été abattue du sommet de la façade, en même temps que celle de Louis XV, par Pigalle, avait été renversée de son piédestal sur la Place Royale. Mais les pertes, réparées depuis, n'avaient en aucune façon l'étendue de celles qu'éprouvèrent les monuments religieux dans leur nombre et dans leur mobilier séculaire.

Ce sont bien là les désastres auxquels se reportait M. Grandjean, inspecteur général des monuments historiques, dans son allocution de l'an dernier à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts : « On se rappelait, disait-il, les pertes irréparables qu'avait infligées, il y a cent ans, à l'art national la brusque mobilisation des biens ecclésiastiques », et il demandait aux membres de ces Sociétés, pour éviter le retour de semblables pertes en ce moment, « de se faire contre l'ignorance, l'inertie ou les préjugés, les partisans convaincus de l'œuvre de préservation artistique[2]. »

Pour nos églises rurales, la tâche de préservation a été tracée dans l'inventaire de ce qu'elles contiennent d'intéressant au point de vue de l'art et de l'histoire[3]. A Reims, à cette heure, c'est le

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXVI, p. 506, et t. LXXXIII, p. 185. — Recourir enfin pour tous les anciens monuments et leurs débris survivants aux recueils de Povillon-Piérard, conservés à la Bibliothèque de Reims, aux nos 1875 à 1886 du *Catalogue des Manuscrits*, 1903, t. II, 2e partie, p. 957 à 968.

[2] *Réunion de la Société des Beaux-Arts en* 1907, 31e session, 2e volume du compte rendu, p. 13.

[3] *Réunion de la Société des Beaux-Arts en* 1906, 30e session, volume du compte rendu, p. 83 à 106.

maintien de deux édifices à garantir dans leurs parties monumentales qu'il faut obtenir : le palais archiépiscopal élevé du treizième au dix-septième siècle, resté dans l'un des lieux les plus historiques de France, et l'ancienne abbaye de Saint-Denis, élégante construction du dix-huitième siècle, seul spécimen de cette époque dans notre ville et digne par conséquent de toute la sollicitude des administrateurs et des artistes.

H. JADART.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENTS INÉDITS

I

Inventaire, dressé par Delaistre, libraire, des bibliothèques, tableaux, gravures, et œuvres d'art, se trouvant aux dépôts de la ville de Reims à la date du 8 ventôse an III.

DOCUMENTS INÉDITS

I

8 ventôse an III.

Aux citoyens administrateurs composant le Directoire du district de Reims.

Citoyens,

Vous expose le citoyen Delaiste Delaiste, cy devant chargée des bibliothèques nationales de votre commune,

Que d'après lecture faitte d'une lettre du citoyen Bergeat, conservateur du musée, où il est dit que ma retraite est cause du retard du travaille des dittes bibliotèques, ce n'est pas moi qui m'est destituée, c'est bien l'administration par le conseil du commissaire sous le prétexte de deffaut de connoissances; cependant j'ose exposer à l'administration que les deffauts de connoissances ne m'ont pas empêchée de faire le catalogue de toutes les communautés supprimées, qui sont toute au nombre de 25, remis à l'administration dont cy joint le detaille [1].

Qu'il ne peut disconvenir que la manière dont il a été balotée, depuis la

[1] Ce paragraphe et les suivants ne contiennent que des récriminations personnelles et n'ont pas d'intérêt au point de vue des œuvres d'art. Néanmoins, nous les avons reproduits comme renseignement des mœurs du temps.

nomination des commissaires dont il a été arrêtée que l'on travailleroit de concert ensemble; au bout de huit à dix jours destituée par un delibérée du directoire, ensuite le onze brumaire renommée commissaire et par un arrêté du vingt quatre frimaire destituée et remi gardien faute de connoissance, tout cela étoit bien fait pour me décourager et demandée une retraite.

C'est à tort que les commissaires (m)'imputent le retard des opérations, ce n'est pas moi qui les a conseillée de mêler la masse des bibliotèques, au contraire j'ay toujours insistée pour que le travail des catalogues se fit séparément, bibliotèque par bibliotèque; les catalogues étant fait, il étoit aisé de les vériffier séparément, voilà ce qui a été le motif de la désunion; je prévoyais ce qui arrive en ce moment; j'oublie volontiers tout ce qui s'est passée à mon égard de la part des commissaires, je ne regarde que le bien généralle; je sacrifierais volontiers mon intérest personnelle pour la chose publique si ma présence l'exige; cependant j'obéis à l'invitation de l'administration : je leur donne état de toutes les bibliotèques, tant des communautés supprimées que des émigrés et condamnés, ainsi que des tableaux et gravures et autres objets d'art et sciences.

Le citoyen Bergeat citte aussi que j'aurois dite suivre l'article 1er de l'instruction, page 15e; il doit sçavoir que lorsque l'on a commencée à opérer cette loi n'étoit pas connüe, que la bezogne étoit finie, au surplus cela regardoit l'administration; j'ai suïvie ce que l'on m'a ordonnée, car si l'on avoit eüe cette instruction plutôt il ne m'auroit pas plus coûté de la suivre que faire ce qui est fait, et que l'on m'eusse procurée de l'emplacement, l'on en étoit bien éloignée dans ce temps d'orage puisqu'il étoit question de se servir de la bibliotèque de St Remy pour sale de malade, et l'on étoit dessidé à reléguer les livres dans des greniers ou à les brûler, ainsi que tous les tableaux et autres objets, ainsi que les manuscrits pour faire des gargouches; j'ai fait tout ce qu'il a dépendüe de moi pour conserver le plus qu'il m'a été possible; si je n'en est pas eüe davantage et s'il n'étoit pas mieux rangée, c'est qu'il n'a pas été en mon pouvoir de le faire; ce que j'avoüe est à la connoissance généralle, en conséquence je me dévoue à tout ce que l'administration voudra bien décider.

Reims ce huit ventose l'an 3e de la République française.

(*Signé*) : Delaistre D. L.

Reims, ce huit ventose l'an 3e de la République française,

8 ventôse an III.

État des Catalogues des bibliotèques des communautés supprimées :

1° La bibliothèque du chapitre n'a pas été déplacée.

2° De St Remy, dépôt généralle.

3° Des Minimes, D. P. [1] St Remy.
4° De St Nicaise, D. P. St Remy et menuiserie.
5° De St Denis, D. P. St Remy.
6° Des Capucins, D. P. St Remy.
7° Des Carmes, D. P. St Remy.
8° Des Jacobins, dépôt St Remy.
9° De la ville, n'a pas été déplacée.
10° Des cordeliers, dépôt St Remy.
11° St Basle, dépôt St Remy.
12° Igny, dépôt St Remy.
13° Les Longaux, dépôt St Remy.
14° De St Pierre les dammes, à la bibliotèque du Chapitre.

Catalogues des Émigrés et condamnés ou déportés.
Remis à l'administration.

1° La bibliothèque de Vidart, à Muire, au dépôt de St Remy.
2° Varlet de Semeuse, dépôt St Remy.
3° Lamotte, dit la Tournelle, dépôt St Remy.
4° De Taillerand de Périgord [2], dépôt St Remy.
5° L'abbé Mauroys, dépôt St Remy.
6° Courtin de Lagerie, dépôt St Remy.
7° De Rhémond, dépôt Augustins et les rayons.
8° Lévêque de Pouilly, chez lui.
9° De Taissy [3], dépôt St Remy.
10° L'abbé Pommier, dépôt St Remy.
11° L'abbé de la Tournelle, dépôt St Remy.

Tous les Catalogues réunis à l'administration, signée de moi :

Catalogues restant à faire :
1° De St Thierry, dépôt St Remy.
2° Dunant et Duhoüe, dépôt de St Remy.
3° Bonette, dépôt St Remy.
4° L'abbé le Comte, dépôt St Remy.
5° La comtesse Duhamelle, dépôt St Remy.
6° Coquebert de Crouy, dépôt St Remy.

[1] Veut dire *Dépôt*.
[2] Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims depuis 1777.
[3] Probablement Coquebert de Taizy.

7° Brulard de Genlisse, dépôt St Remy.
8° L'abbé Moisson, dépôt St-Remy.
9° Dambly de Prain [1], dépôt St Denis.
10° De Champeaux, dépôt Augustins.
11° Le Court, Bida et Savart, dépôt Augustins.
12° Du Séminaire, dépôt St Remy.

(*Suit l'état des tableaux, gravures, provenant de Taillerand de Périgord*) :

8 ventôse an III.

État des tableaux, gravures, provenant de Taillerant de Périgord.

1° *La Malédiction paternelle*, que l'on soupçonne original de Grusse [2], avec cadre dorée, au Muzée [3].

2° *Le Retour du fils à la mort du père*, faisant pendant, même touche, avec son cadre dorée, au Muzée [4].

3° Deux grands paysages peint par Jacques Aker [5], avec leurs cadres dorés, au Muzée.

4° Deux tableaux faisant pendant, représentant la Chine et l'Europe conversant ensemble, et différents oiseaux tués, avec leurs cadres dorés, au Muzée.

5° Un Tableau d'Audry, représentant un renard tenant un coq, avec son cadre doré, au Muzée [6].

6° Un tableau d'huit, représentant la Garde fidelle, avec son cadre doré, au Muzée.

7° Deux grands tableaux de Bergamme, représentant des pastoralles, avec leurs cadres dorés, au Muzée.

8° Deux tableaux de Lucas Venude, dont les figures sont peintes par Aubin, représentant un solitaire, et la Magdelaine dans son rocher, avec cadre dorés, au Muzée [7].

[1] Le marquis d'Ambly, ancien gouverneur de Reims, qui possédait le château de Prain, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

[2] *Greuze*. — Toile figurant au *Livret du musée en l'an VIII*, p. 4, n° 12. (Voir la *Notice des tableaux du Louvre*, par Fr. Villot, 3e partie, 1887, p. 162; et *le Musée du Louvre*, par G. Lafenestre, 1893, p. 301.)

[3] *Muzée* veut dire le Musée de la ville.

[4] Même *Livret*, p. 5, n° 21.

[5] *Hackert* (Jacques-Philippe), peintre de l'École allemande, dont les deux paysages sont encore au Musée; voir le *Catalogue*, 1881, p. 24, nos 17 et 18.

[6] *Oudry*. — *Livret de l'an VIII*, p. 10, n° 62. Beaucoup de noms d'artistes, *Audry* pour *Oudry*, sont ainsi défigurés, nous ne pouvons relever toutes ces erreurs.

[7] *Livret de l'an VIII*, œuvre de *Lucas Van Uden*, p. 7, n° 37.

9° Deux petits tableaux représentant des marines, par Jacques Aker, avec leurs cadres doré, au Muzée [1].

10° Deux grands tableaux dans le genre de Colignon, représentant des pastoralles, leurs cadres en bois peint en blanc, au Muzée.

11° Deux grands tableaux représentant Bossuet et Fénelon, leurs cadres en bois peint en gris, au Muzée.

12° Deux ovales représentant la Naissance, peint sur vélin à la gouache, avec leurs cadres dorés et glace, au Muzée.

13° Un tableau en pastel représentant une Vierge, avec son cadre doré et glace, au Muzée.

14° Quatre gravures représentant différents personnages, avec leurs cadres dorés et glace, vendues.

15° Deux gravures représentant l'architecture et la musique, au bisque, avec leurs cadres et glaces, vendues.

16° *La Mort d'un général avant la lettre,* avec cadre doré et glaces, vendues.

17° *Louis quatorze et Louis quinze,* d'après Rigaux, gravés par Drevet, avec cadres dorés et glaces, au Muzée [2].

18° Quatre marines de Vernet, cadres dorés et glaces, vendues.

19° Quatre petits paysages de friche, cadre doré et glace, vendus.

20° Deux gravures de Vernet, représentant une marine et un incendie, cadres dorés et glaces, vendues.

21° Quatre gravures représentant les festes de l'inauguration à Reims, leurs cadres dorés et glaces; au Muzée [3].

22° Trois gravures de Taignier [4], gravées par Le Bas, cadres dorés et glaces, vendues.

23° Cinq gravures représentant la Cathédralle de Reims par Varain [5], cadres dorés et glaces, au Muzée.

24° Le plan de St Thierry, cadre doré et glace, au Muzée.

De Sugny, Emigré :

1° *La demande acceptée,* gravée par Bervic d'après Lepicié, cadre doré et glace, vendue.

2°-15° Quatorze autres gravures, cadres et glaces, vendues [6].

[1] *Vues de mer,* par Hackert, au *Livret de l'an VIII,* n°s 30 et 41. Ne sont plus au Musée de Reims.

[2] Ces belles estampes sont aujourd'hui encore exposées à la Bibliothèque de Reims.

[3] Ces quatre superbes estampes, dans leurs cadres du temps, sont encore exposées au Musée rémois.

[4] *Téniers.*

[5] *Varin,* graveur champenois.

[6] Ces gravures avec sujets divers, ayant été vendues, et n'offrant plus d'intérêt pour nos recherches, nous n'en reproduisons pas les titres.

rente glace peinte imitant l'agate et garni de cuivre, déposé à la bibliothèque du chapitre [1].

2° Trois tableaux de la chapelle de la confrairie.

3° Tous les tableaux de la nef et du fond.

4° Le Christe au dessus de la grille du cœur, au réserve de la cathédrale [2].

5° Le lustre du cœur, déposé dans le temple de la Raison.

6° L'autel à droite, à cotté de la chapelle de la Confrérie, sculpté en bois, représentant la Passion, au réserve de la cathédrale [3].

Paroisse Notre-Dame :

1° Le ciboire en or massif, provenant du sacre de Louis seize, au Muzée [4].

2° Une croix représentant une croix de Malthe, ornée de plusieurs pierres non précieuses et de pierres fines, dont il en manque ainsi que des pierres; cette croix provient du don de Guillaume de Champagne en 1202, au dépôt de Saint Remy.

3° Un reliquaire formant un sépulchre d'une agathe d'un seul morceau, où il se trouve au milieu un Christ résurgent d'argent émaillée, du don d'Henry second en 1547, manque plusieurs pierres non précieuses, dépôt St Remy [5].

4° Un navire fait en cornaline, montée sur un pied dorée, émaillée ou se trouve onze figures représentant les onze mille vierges, du don d'Henry troisième en 1575, dépôt St Remy [6].

5° Un autre reliquaire en cuivre dorée, représentant quatre tours, des plus antique, dépôt St Remy [7].

6° Un crucifix en ivoire, d'un seul morceau, au Muzée [8].

7° Un manuscrit en velain arabe, sept autres manuscrits vélain, écrit par Perceval de Sacy, bibliothèque du Chapitre.

[1] Provient des Minimes. Actuellement, garniture d'autel dans l'église Saint-Remi, relégué depuis peu dans une armoire de la sacristie.

[2] Christ en croix, attribué à Pierre Jacques, maintenant installé sur une poutre à l'entrée du chœur de l'église Saint-Jacques, avec deux statues modernes. Inauguration du 15 août 1896.

[3] Probablement les fragments de ce rétable peints et dorés, conservés au Musée, voir le *Catalogue*, 1881, p. 318, n°s 6 et 10.

[4] Volé au Musée avec la mitre du cardinal de Lorraine, le 6 mars 1804. *Catalogue du Musée*, 1881, p. XIII. Voir la *Chronique de Champagne*, 1838, t. IV, p. 15 à 28.

[5] Actuellement au trésor de la cathédrale de Reims.

[6] Même dépôt.

[7] Même dépôt.

[8] Probablement le crucifix conservé dans la chapelle du Lycée, du tombeau du cardinal de Lorraine, à la cathédrale de Reims.

8° Deux morceaux en ivoire, représentant l'un un tableau, et l'autre un dessin, au Muzée.

9° Dans la grande sacristie, six tableaux représentant des évêques, archevesques et papes, au Muzée.

10° Dans le chœur, un petit orgue portée sur quatre roulette, déposée au Muzée.

11° Dans la cour, les six chandelliers et la croix en cuivre dorée, qui étoit sur le maître autel, à la bibliotèque du Chapitre [1].

Ornements :

12° Une chasupe complette avec étole, manipule, bourse brodée en or et argent, et ornée de tableaux, provenant du don de M. le Tellier, le voile de laditte chasupe a été brodée par Anne d'Autriche, dépôt St Remy.

13° Une tunique provenant du sacre de Louis quatorze, brodée en or et d'argent, d'un travail sublime, dépôt St-Remy.

14° Un chasupe, son voile, étole, manipule, bourse et palle provenant du sacre de Louis seize, brodée or et argent, dépôt St Remy.

15° Une chasupe, tavayole, étole et manipule provenant du sacre de Louis quinze et de drap d'or, dépôt St Remy.

16° Un manteau de satin cramoisy, brodée en or, et semée de perle pour le célébrent, et un autre petit pour le diacre du même travail, premier habillement des cy devant chanoines, en dépôt à St Remy [2].

17° Un rideau brodée en or et argent par la reine Catherine de Médicis, dépôt St Remy.

18° Les tableaux démontés des quatre chappes, la chasupe et deux tuniques du sacre de Louis treize, formant ensemble quatorze pièces à conserver, tant pour le travail que pour l'antiquité, dépôt St Remy.

19° Un autre petit tableau brodée en soye, représentant le bon pasteur, dépôt St Remy.

20° Trois sujets brodés en or et soye, provenant du devant d'autel des fonds, dépôt St Remy ; de deux chappes données par le cardinal de Lorraine, formant dix-huit pièces, dépôt à St Remy.

21° Un *Ecce homo* sculpté en marbre, au Muzée [3].

22° La mitre du cardinal de Loraine, fond d'argent, garnie d'or émaillée, perles fines et diamants fin et sa boîte. Il y manque plusieurs perles, dépôt St Remy [4].

[1] Garniture de l'autel de l'arrière-chœur, dit du cardinal, à la cathédrale de Reims.

[2] La chasuble du moyen âge, ici décrite sous le nom de manteau, se trouve maintenant au trésor de la cathédrale.

[3] Probablement le Dieu de pitié en marbre rouge jaspé, conservé au Musée. *Catalogue*, 1881, p. 326, n° 39.

[4] Volée, le 6 mars 1804, au Musée, avec le ciboire donné par Louis XVI.

Paroisse de la Magdelaine [1] :

1° Tableau du martyre de St Simphorien, au Musée [2].

2° Une descente de croix peinte par la citoyenne Bona, sœur du cy devant curé de St Thimothé, au Muzée.

3° Tableau du maître autel, au Muzée.

4° Deux autres tableaux, dont l'un une naissance, et l'autre un Christe, au muzée.

5° Un saint Gerôme tenant une teste de mort, peint sur bois, un peu mutilée, au Muzée [3].

Paroisse St Jacques :

1° Un tableau peint sur bois antique, qui étoit en entrant par le petit portail gauche, au Muzée.

2° Deux tapisseries dans le cœur, deposée à la cathédrale, dont on s'est servie pour le clube [4].

3° Quatre tableaux dans le cœur, au Muzée.

4° Deux lustres, déposée au temple de l'Être suprême.

Paroisse St Remy :

1° Une chappe brodée en or et argent fond blanc, une chasupe de même travail, où il se trouve un tableau brodée dans le milieu du dore, deux tuniques, deux manipules et trois petite collete du même travail et même fond, au dépôt St Remy.

2° Une chasupe brodée en or, fond rouge et orné de tableaux brodés représentant divers sujets de l'histoire sainte, deux tuniques, trois manipules, deux étolles, trois voilles, deux bourses et une chappe ornée de quatre tableaux, dépôt St Remy.

3° Deux devant d'autel brodée, l'un fond blanc et l'autre fond rouge, au Muzée.

4° Quatre morceaux du Déz, brodée en relief en argent, qui a servi au sacre de Louis seize, dépôt St Remy [5].

5° Le ciel dudit déz brodée sur un fond d'argent, sa boitte, au Muzée.

6° Trois petits reliquaires d'un travail antique et en cuivre doré, dépôt St Remy.

7° Les quinze figures représentant les 6 paires laïques et les six paires

[1] Il y a là une erreur à rectifier pour la paroisse de Saint-Symphorien.

[2] Grand tableau, conservé au débarras du musée, privé de son châssis en 1894, non catalogué.

[3] Doit être le tableau attribué à Quentin Metsys, dans le *Catalogue du Musée*, 1881, p. 26, n° 1, *Saint Jérôme*, copie ancienne, peinture sur bois.

[4] Il existe encore une tapisserie de la vie de saint Jacques dans l'église Saint-Jacques. Elle est tendue sur châssis à la sacristie.

[5] Probablement le petit dais couvert de broderies d'argent, qui sert encore à la cathédrale.

ecclésiastiques, St Remy instruisant Clovis et son porte croix, sculptée en pierre, dépôt St Remy [1].

8° Les six tableaux qui sont aux six chapelles du Rond point de laditte église, au Muzée [2].

9° *La descente de croix* de la sacristie, morceau sublime, déposée au Muzée [3].

10° Plusieurs tableaux d'émaille qui étoit autour des chasses qui ont été brizée, au Muzée [4].

11° Deux morceaux du pied du candælabre pour son antiquité, au Musée [5].

Communauté de Ste Claire :

1° Deux tableaux représentant la naissance et l'autre l'adoration des mages, au Muzée.

De Brulard de Genlisse, du 5 frimaire l'an 2e, il a été envoyée par le citoyen Besançon Guillaume, commissaire, six panniers que j'avois remplie de livres, ainsi qu'une caisse contenant 547 volumes et le plan du château [6], dépôt St Remy.

2° Envoyée par ledit citoyen Besançon 300 volumes dans une petite voiture et deux petites caisses aussi de livres, au dépôt St Remy.

3° Une Vénus en marbre blanc, une albate, plusieurs cartes géographiques, le plan de Paris en grand, vüe à vüe d'oiseaux [7].

4° Cinquante deux tableaux, tant paysages que portraits, sept pièces de tapisseries des Gobelain, quatre colonnes en bois marbrée, deux lions en plâtre, au Muzée.

5° Trois pendules, huite girandolles en cuivre dorée, un feux en cuivre dorée, garnis de leurs étuis, une des pendules au muzée, les deux autres au dépôt de St Remy, ainsi que les girandolles.

[1] Ces superbes figures de l'ancien tombeau saint Remi ont été toutes rétablies autour du nouveau tombeau construit en 1847.

[2] L'un de ces tableaux, représentant *Un miracle opéré par saint Benoit*, est conservé dans son encadrement du temps, au banc d'œuvre, dans la nef de l'église Saint-Remi.

[3] Œuvre admirable de Van Mol. Cette peinture sur toile est exposée dans la grande salle du Musée; voir le *Catalogue*, 1881, p. 34, n° 14, *Descente de croix*, figure de grandeur naturelle.

[4] Les émaux de Limoges (dix-septième siècle), qui décoraient les châsses de saint Timothée et de ses compagnons, se trouvent dans la sacristie de l'église Saint-Remi, œuvres de Laudin

[5] Encore au Musée, grande salle.

[6] Il s'agit du château de Sillery, demeure du marquis de Sillery, député en 1789, guillotiné en 1793.

[7] Sans indication de local à cette époque, on peut retrouver un plan semblable de Paris, plan de Turgot, à la Bibliothèque de la ville

6° Quatre grands vases en albâtre avec leurs couverts, excepté un qu'il n'y en avoit pas, dépôt St Remy.

7° Deux urnes en porfire et leur pied destalle en bois marbrée, formant armoire, dépôt St Remy.

8° Deux caisses en pourcelaine de la Chine, ornée de dorure, deux autres vases en pourcelaine de Sève bleüe et blanc, dépôt Saint Remy.

9° Une académie en bronze, une petite presse en bois, un tric trac en bois d'acajou, au Muzée.

10° Deux bans de jardin sculptés, en bois de chesne, dépôt de St Remy.

Deux fauteuilles et six chaises en bois d'acajou, garnie en crain noir, au Muzée.

11° Deux petites taitiares en terre cuitte d'Amérique, l'une brune et l'autre noire, dépôt de St Remy [1].

A l'Archevêché :

1° Le portrait de la Roche Aimond, supérieurement peint, au Muzée [2].

2° Le portrait en grand de Louis quatorze à cheval, peint par Aubin, dépôt St Remy [3].

3° Plusieurs dessus de porte représentant des fleurs et fruits, dépôt St Remy, au cartulaire.

4° Le buste en marbre blanc de Mr de Rohan et son pied destalle en marbre, au Muzée [4].

Paroisse St Maurice :

Tous les tableaux qui se trouvoit dans l'église, au Muzée [5].

Dans le couvent de St Remy :

Se trouve dans l'apoticairie un tableau marquée pour le muzée, il est instant de le faire enlever, se gâtant par la fumée; il se trouve dans différente places encore plusieurs morceaux de peinture.

Observée que tout ce qui a été enlevé dans les paroisses, il y a eue procès verballe de dressée remis aux administrateurs des dittes paroisses, signée d'Alphonse Petit et de Gonelle Turpin, Blondelle, menuisier, et Delaistre, libraire, commissaires, dont les deux premiers ont été nommés par la municipalité.

[1] Il est probable que tous les objets confisqués sur le marquis de Genlis ont été plus tard restitués à la famille qui continua à habiter à Sillery.

[2] Attribué à Roslin, cette superbe toile est encore dans l'un des salons de l'Archevêché (1907).

[3] Pourrait être le portrait attribué à Nicolas Dubois, dans le *Catalogue du Musée*, 1881, p. 124, n° 84.

[4] Ce buste magnifique se trouve encore sur son piédestal dans la Bibliothèque de l'Archevêché (1907).

[5] Il se trouve encore de nombreux tableaux dans l'église Saint-Maurice, qui ont été décrits dans le *Répertoire archéologique des paroisses de Reims*, 1887, et dans *l'Église Saint-Maurice*, par Lacatte-Joltrois et l'abbé Cerf, 1882.

J'observe aussi à l'administration que partie des tableaux cy dessus dezignée ont été remis de cottée, ne les ayant pas trouvée digne d'être conservée, cette opération a été faitte par les citoyens Bergeat, Angrand, Dessain, Percevalle, Senard, et Alexandre.

En conséquence, lesdits citoyens doivent en avoir pris état. Il y a eu plusieurs gravures et tableaux, provenant de feu Champeaux[1] déposé au muzée, desquelles je n'est put prendre État, mais ils sont etictée derrière par son nom, ainsi que ceux provenant aussi de chez la veuve Recourt, dont le citoyen Bergeat a pris Etat, il est aisée de vériffier tous ces objets par les procès verbeaux de vente et inventaire fait par les commissaires nommée à ce sujet. Au surplus l'administration ne m'a donné aucun ordre pour faire un second inventaire de ces objets, d'autant qu'il n'avoit aucune connaissance dans le temps de l'arrêtée du comité d'Instruction public.

Reims, ce huit ventose l'an 3e de la République française,

(*Signée*) : DELAISTRE D. L.

(*Archives de Reims, cartons de la Révolution, papiers non classés, Musée, Bibliothèque,* pièce formant un cahier in-folio cousu, non paginé, de huit feuillets.)

II

Mémoire des travaux faits en août 1793 *dans l'église Saint-Remy par le sculpteur Drouart pour y effacer les armoiries et autres emblèmes de la royauté.*

Mémoire des ouvrages de sculpture contraire à la révolution actuelle que Jean Baptiste Drouart, sculpteur[2], a ôté ou changé dans l'église paroissiale de St Remie, par suitte des délibération des membres composant le bureau de la fabrique, a commencé le vingt six aoust 1793 jusque et compris la fin d'octobre de la même année.

1° En dedans de la principalle porte du portaille a ôté les armes de dessus deux écussons de 10 pous de haut et des deux couronne ducalle[3], fait deux couronne civique, ôté la croy de St Michel, la Ste empouille, les

[1] Lévesque de Champeaux.

[2] Le sculpteur Jean-Baptiste Drouart, naquit à Liart (Ardennes) le 20 septembre 1739, et mourut le 30 décembre 1816, à Reims, où il avait fait son apprentissage et passé la plus grande partie de sa vie, après avoir travaillé à Paris et beaucoup voyagé pour s'exercer dans l'art de la sculpture. — « Il est l'auteur de la sculpture de la chaire se trouvant actuellement dans la nef de la cathédrale de Reims; il restaura le tombeau de Jovin après son transfert dans la même église, et fit quantité de trophées de sculpture décorative dans les maisons de Reims. » Voir la notice publiée, en 1895, dans la *Revue historique ardennaise*, t. II, p. 296.

[3] Il n'y a plus trace d'écusson à cet endroit.

cordons de cardinalle et du chapeau, fait de l'ornement, continué la rocaill et les canaux, le tout en bois, douze livres : 12 #.

2° A la chaire à prêcher [1], ôté les armes de quatre écussons de 6 à 7 pous, à l'un y ovoit une couronne royalle avec tous les cordons, à un autre une couronne ducalle, à une des figures ôté un cordon cardinalle, à un autre la tiare, aux deux colonnes qui sont sur le devant ôté six fleurs de lis et fait de feuilles de lierre à la place, 6 livres : 6 #

3° Au monument à côté de la chaire, ôté les armes de deux écussons en pier de 17 p. de haut : 1 #.

4° Au dessus de la porte de la sacristie, ôté les armes de dessus l'écuçon de 15 p. de haut, ôté la croix de St Louis, les cordon de cardinalle et du chapeau, fait de palmettes, continué les rocailles et les cannaux, dix livres : 10 #.

5° Au fronton de la porte qui communiquait du couvent à l'église, ôté les armes de l'écusson d'un pied de haut, le manteau ducalle avait 3 pieds 3 pouces de large et 2 pieds 6 pouces de haut, de laquelle j'ai fait une branche de laurrier de chaque côté du cautelle et converti le reste en ornements, ainsi que la couronne, le chapeau et le cordon de cardinalle, le tout en pierre, quinze livres : 15 #.

6° Oté à un écusson en pierre dure de 16 p., ôté les armes à un meuble, ôté 5 fleurs de lis : 1 #.

7° Aux deux portes d'entrée du chœur [2], en dedans et en dehors, ôté les armes de dessus quatre écusons en pierre de 14 pouse de haut, à l'un effacé une légende, à un autre de la couronne de prince fait une couronne d'olivier, continué les rubans et la masse, cinq livres : 5 #.

8° Dans le chœur, ôté quatre fleurs de lis de bois, puis dans la masse de huit pouse de haut et blanchi les fond : 2 #.

9° Dans le chœur, ôté les armes d'un écuson en pierre de 6 pousses et au dessus une fleur de lis en bois : 15 £.

10° Au baptême de Clovis, ôté les armes de dessus un écusson de six pouces, effacé une légende de 2 pieds 6 pouces dans la frize au dessus des colonnes, ôté quatre écusson, ôté deux couronnes de 5 pouces et poussé la mouleure à la place, ôté la couronne de Clotilde, la S^te ampouille et la tiare du pape qui batise Constantin [3], le tout en pierre dure, sept livres : 7 #.

11° Au grand autelle, ôté les armes de dessus deux écussons et la tiare Léon neuf en pierre dure : 2 #.

[1] La chaire à prêcher actuelle est celle de l'ancien réfectoire de l'abbaye. L'ancienne chaire se trouve dans l'église de Juvigny (Marne).

[2] Les écussons lisses se trouvent encore sur les portiques du chœur.

[3] Ce monument dit des Trois Baptêmes a été transporté dans une chapelle du bras sud du transept.

12° Au dessus du trézor [1], ôté les deux côtés d'une fleur de lis en pierre dure de 18 pouces de haut, chaque côté tenoit à cinq places, au dessus auté les armes d'un écuson de 13 p. : 1 # 10.

13° Derrière le tombeau, en dehors, ôté les armes à deux écusons en pierre de 7 p., à l'un ôté un cordon d'ordre et une Ste ampoulle : 1 £ 10.

14° Au dessus des deux portes d'entrée où est le tombeau de St Remi, ôté les armes des quatre écussons en pierre de 13 pouses de haut, à l'un arrondi une couronne royalle, à deux autres effacé deux légendes : 5 #.

15° Dans la frize au dessus des colonnes qui sont à côté des deux portes, et dedans et en dehors ôté seize fleurs de lis de sept pouces de haut, dont huit en pierre dure et blanchi le fond : 6 #.

16° A l'authelle de St Remie, derrière le tombeau [1], ôté les armes de dessus un écusson en pierre de huit pouse et de la couronne royalle fait une couronne de laurier : 2 #.

17° Aux deux côtés de l'autel, ôté les armes de dessus deux écussons de sept pouces, à l'un d'eux effacé une légende : 1 #.

18° Au tombeau de St Remie, à un évêque, ainsi qu'à deux drappeaux des perres laïcque [2], ôté dix huit fleurs de lis de six pouces de haut chaquene et celle de la croix de l'archevêque de Reims, ôté les fleurons du bâton royalle : 8 livres.

19° Aux six père laicque, ôté leur cordon de St Michel, leur couronne, ainsi que celle que tenoit dans ses mains le duc de Bourgogne, mastiqué une couronne et une main, la pierre et très dure : 15 #.

20° Au bas des douze pères de France, ôté les armes des douze écussons de 10 à 11 pouces de haut, à ceux des pères laïcques, ôté les couronnes, repausé et collé cinq des dit morceaux, fourni le plâtre, les susdit écusson sont en marbre : 15 #.

21° A un double écusson en pierre, ôté les armes de France et la couronne royalle, ôté les armes à deux autres écusson en marbre, à l'un il y avait des glands et un chapeau de cardinal, ces quatre écus ont ponté chaqun treize à quatorze p. de haut et doivent être posé sur le tombeau : 5#.

22° Au 5 juillest [3], ainsi qu'au dessus et à côté de la porte du sacristain, ôté les armes de dessus trois écusons en pierre dure de 10 à 11 pouces.

23° Au tambour du côté du midi, ôté les armes d'un écusson de 17 pouces et une Ste ampouille : 1 #.

[1] Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, armoire s'y trouvant encore dans la clôture.

[2] Autel qui a disparu ; il se trouvait contre le déambulatoire.

[3] Douze statues de pairs de France, laïques et ecclésiastiques. Ces belles statues ont été sauvées et ornent le nouveau tombeau construit en 1847.

24° Au dedans du tambour et en dehors de l'église, ôté les armes de dessus six écussons en pierre dure, il y en a de sept, huit et 13 p. de haut : 4 #.

25° A la porte d'entrée, ôté les armes de deux écussons en bois et 11 p. de haut chaqun : 1 #.

Total : 130 livres 5 sols.

Vu et arrêté par nous commissaires de la paroisse de St Remy soussignés le présent mémoire à la somme de cent trente cinq livres 5 sols, à Reims le 16e Brumaire, deuxième de la République française (6 novembre 1793).

Signé : Favereau, Hourelle l'aîné.

Je reconnais avoir reçu la somme ci-dessus du citoyen Marlette, receveur de la fabrique de St Remie à Reims, le 20 frimaire 2e de la République française.

(*Signé*) : Drouart.

(*Archives départementales de la Marne*, fabrique de Saint-Remi, envoi à Reims du 28 décembre 1907.)

II

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTS A BOURGES

DU XIVe AU XVIe SIÈCLE

II. — FONDS DU CHAPITRE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Les documents que nous publions ci-dessous font suite à ceux que nous avons donnés l'année dernière [1].

S'ils ne contiennent pas de noms d'artistes aussi célèbres que ceux qui nous ont été fournis par les comptes et délibérations du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, ils rendront cependant, à notre avis, un double service. D'une part, en effet, ils permettront de compléter les renseignements qui nous ont révélé, ces temps

[1] *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges du XIVe au XVIe siècle. I. Fonds du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, année 1907, p. 389).

derniers, la magnificence de Jean, duc de Berry [1]; d'autre part, en nous faisant connaître quelques noms d'ouvriers pour cette période qui va de 1416 au début du seizième siècle, c'est-à-dire de la mort du duc Jean à la reconstruction de la tour nord de la cathédrale et de l'église Saint-Bonnet à Bourges, ils aideront peut-être à écrire un jour l'histoire de cet admirable hôtel Jacques Cœur, sur lequel nous sommes encore si mal informés.

Les textes que nous donnons et qui sont presque tous inédits ont été extraits des registres de délibérations et de comptes du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges conservés aux archives du Cher [2].

[1] Voir notamment Hiver de Beauvoir, *Description du trésor de Jean, duc de Berry*, dans les *Mémoires de la Commission historique du Cher*, t. I, 1re partie, p. 1; Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, Paris, E. Leroux, 1894-1896, 2 vol. in-8°; A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry, avec une étude biographique sur les artistes employés par ce prince*, Paris, Champion, 1894, in-4°. On trouvera dans ce travail de nombreux renseignements sur la Sainte-Chapelle de Bourges dont il sera si souvent fait mention dans nos extraits.

[2] Voici la liste des registres dépouillés avec leurs dates :

A. Délibérations	n° 1,	années	1408-1463
—	n° 2,	—	1463-1467
—	n° 3,	—	1487-1502
B. Comptes	n° 1,	années	1402-1405
—	n° 2,	—	1406-1407
—	n° 3,	—	1407-1408
—	n° 4,	—	1408-1409
—	n° 5,	—	1409-1411
—	n° 6,	—	1411-1413
—	n° 7,	—	1413-1414
—	n° 8,	—	1413-1414
—	n° 9,	—	1415-1416
—	n° 10,	—	1418-1419
—	n° 11,	—	1420-1421
—	n° 12,	—	1439-1440
—	n° 13,	—	1444-1445
—	n° 14,	—	1445-1446
—	n° 15,	—	1447-1448
—	n° 16,	—	1449-1450
—	n° 17,	—	1458-1459
—	n° 18,	—	1462-1463
—	n° 19,	—	1467-1468
—	n° 20,	—	1468-1469
—	n° 21,	—	1469-1470
—	n° 22,	—	1470-1471
—	n° 23,	—	1472-1473

Chaque compte ne s'applique qu'à une année, mais cette année commence à

En dépit des apparences, notre dépouillement est moins complet que celui de l'année dernière, car nous n'avons pas cru devoir relever les noms d'artistes qui figurent dans les comptes au chapitre des locations de maisons, nous ayant paru qu'il valait mieux réserver ce travail pour le jour où nous dépouillerions les *Lièves*, documents qui donnent des détails encore plus précis que les comptes sur les demeures des ouvriers de toutes catégories.

A. Gandilhon,
Archiviste du Cher.

Extraits et analyses.

Nota. — Les extraits sont en caractères romains, les analyses en italiques.

1. — 1408, 26 novembre (D. n° 1, f° 1)[1] .... ordinaverunt[2] quod capitulum solvat pro cantore de tempore preterito quo fuit absens etc. penam illius qui fecit tabulam ordinacionis servicii divini ipsius capitule (*sic*).

Item, ordinaverunt sigillari eorum sigillo capitulari certas certifficaciones quarum tenores inferius subsequntur :

« Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confe[ssons] avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, co[mte] de Poictou, d'Estampes, de Bouloigne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, les choses qui s'ensuivent, lesquelles de sa grâce espécial il a donné à sa dicte chapelle, c'est assavoir : un tableau d'or ouquel est le crucefix et les deux larrons aux costez et au bas de la cro[ix], sur une terrace esmailhée de vert, Notre Dame, saint Jehan et pluseurs autres ymaiges eslevez et esm[aillées], et au dessus dudit crucefix est le souleil dedens lequel a une teste d'une pierre estrange sur[3] ..... jaune et la lune dedens laquelle a une teste faicte de camahieu et est garni ledit tableau de qu[atorze] balaisseaux, huit petis saphirs et sexante treize perles[4]. *Item*, un epistolier ouquel sont toutes les

Pâques pour finir à Pâques de l'année suivante. Toutefois, le registre n° 1 renferme un compte qui concerne plusieurs années. Les registres n°s 5 et 6 contiennent chacun deux comptes. Les années non données ici sont en déficit aux Archives du Cher.

[1] Les lettres D ou C indiquent qu'il s'agit d'un registre de délibérations ou de comptes.

[2] Sous-entendu : « Les membres du chapitre » comme sujet.

[3] Le feuillet du manuscrit étant rongé, il est impossible de lire.

[4] Guiffrey, t. II, p. 182, n° 229 ; ce tableau est décrit dans l'inventaire Guiffrey d'une façon un peu différente.

epistres et prophecies qui se dient au lonc de l'année, escript de belle grosse lectre de fourme, très bien hystorié et enluminé et au commancement du second fueilhet a escript : *Laboris*, couvert d'un drap de soye sur champ noir a deux fermoers d'argent dorez esmailhiez aux armes de monseigneur[1]. *Item*, ung livre de medicine ouquel sont contenus dix livres de la dicte science, fait et compilé par feu maistre G[alien], jadis phizicien du roy Philippe, escript de lettre de fourme et, au commancement du second feuilhet, a escript : *Universalibus*, couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de cuivre et cinq petiz boulhons de mesmes sur chacune aiz. *Item*, ung grant livre de gramaire[2] qui enseigne les signifficacions des mots [et] plusieurs autres choses appartenant à la dicte science, escript de bonne lettre de fourme et au commancement du second fueillet a escript : *Plerumque*, couvert de cuir blanc fermant à quatre fermoers de cuivre et cinq boulhons de mesmes sur chacune aiz. Desquelles choses ainsi données par mondit seigneur à sa dicte chapelle et par nous receuez, comme dit est, nous nous tenons pour très bien contens et en quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en nostre chapitre, soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, troys espines de la saincte coronne d'espines de Nostre Seigneur qui souloient estre en une sienne coronne d'or[3], en manière de coronne d'enpereur, qu'il a faicte despecer, et un entablement d'argent doré qui siet sur quatre chiennez, esmaillié entour de ses armes et par dessus ledit entablement a deux angels, en manière de deux diacres tenans une colompne torse, sur quoit seoit la dicte coronne par avant qu'elle feust despecée, et prisé ledit entablement soixante quinze marcs trois onces d'argent. Lesquelles trois espines et entablement mondit seigneur a donnez de sa grâce especial à sa dicte chapelle. Desquelles choses nous nous tenons pour bien contens et en quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en nostre Chapitre, soubz noztre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

[1] Cf. Guiffrey, t. II, p. 315, et Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, p. 177, n° 84.

[2] Est-ce le même ouvrage que celui qui figure sous le n° 957 de l'*Inventaire* publié par Guiffrey, t. I, p. 252? Il semblerait que non.

[3] Cf. Guiffrey, *Inventaire*, t. II, p. 6, n° 10.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, un texte d'euvangiles escript de très encienne lettre de fourme, enluminé de la manière ancienne et au commancement du second fueillet a escript : *De ceteris*, couvert d'or d'un des costez en façon d'un tableau, ou il a un crucefix, Nostre Dame et saint Jehan aux costez et plusieurs demiz ymaiges, tous faiz d'encien esmail de pelite, garni de celle part de pluseurs pierres de petite valeur et de l'autre costé est couvert d'argent doré où il a un crucefix, Nostre Dame et saint Jehan, hachiez, et fermé a deux fermoers de cuivre dorez, en manière de crochez, sanz tixus, lequel livre mondit seigneur a donné de sa grâce espécial à sa dicte chapelle et nous en tenons pour contens et en quictons mondit seigneur le Duc, le dit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en notre Chapitre soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très exellent et puissant prince, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaux, les livres qui s'ensuivent, lesquels de sa grâce especial il a donné à sa dicte chapelle, c'est assavoir : des épistres de saint Pol, glosées, en un volume, très bien escriptes de lettre de fourme et au commancement de la glose du second fueillet a escript : *Manu gracie*, couvert d'un drap de soye ouvré sur un champ vermeil [1]. *Item*, un livre appellé *Catholicon* [2], escript de lectre de fourme et au commancement du second fueillet a escript : *Ut obscurus*, couvert de cuir rouge empraint, à deux fermoers de cuivre et cinq boullons de mesmes sur chacune aiz. Desquels livres nous nous tenons pour bien contens et en quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en nostre Chapistre soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

Saichent tuit que nous, trésorier et chapitre de la Saincte Chapelle du Palais à Bourges, confessons avoir eu et receu de très excellent et puissant prince, monseigneur le Duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, nostre patron et fondeur, par la

[1] Cf. Guiffrey, t. II, p. 313.

[2] C'est le manuscrit 335 de la Bibliothèque de Bourges; cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, in-8°, t. IV.

main de Robinet d'Estampes, garde de ses joyaulx, treize balaisseaux et trente six perles qui sont issuz d'un tableau d'or ront garni de la dicte perrerie que mondit seigneur a fait despecer, si comme il dit, lesquels XIII balaisseaux et XXXVI perles il a donné de sa grâce espécial à sa dicte chapelle. De laquelle pierrerie nous nous tenons pour bien contens et quictons mondit seigneur le Duc, ledit Robinet d'Estampes et tous autres à qui quictance en appartient. Donné en notre Chapitre, soubz nostre scel, le XXVIe jour de novembre, l'an mil quatre cens et huit.

B. Marescalli[1].

2. — 1415, 19 mai (D. n° 1, f° 5). ..... Dicti domini tradiderunt Johanni Le Bourne, secretario domini ducis Bituricensis et contrarolatori expensarum dicti domini ducis, fustum sanctissime et verissime crucis Domini nostri Jesus Christi que solebat esse in cruce aurea vocata gallice *La crois aux esmeraudes*[2], que nuper fuerat tradita dicto domino Duci per manus sui consiliarii et gardiatoris jocalium, Robineti de Stampis, mense novembri anno domini M°CCCC°XII°. Actum in præsencia discretorum virorum domini Guillelmi Morelli, prœsbyteri, et Guillelmi Sathenat, alias Gaudebert, et mei, Bartholomei Marescalli, notarii publici dictorumque dominorum thesaurarii et capituli. B. Marescalli, ita est.

3. — 1415, 3 novembre (D. n° 1, f° 6). [Dominus thesaurarius Arnulphus Belini tradidit dictis dominis] quasdam alias litteras ejusdem domini Ducis que date fuerunt Parisius quinta mensis junii, anno Domini M°CCCC°XV°, continentes in efectu quod dictus dominus Dux tenetur se habuisse a dictis dominis thesaurario et capitulo tabulam auream munitam de lapidibus, pro[ut] in eisdem licteris continetur.

4. — 1418, 4 février (n. st.) (D. n° 1, f° 8). Cantor et canonici capitulantes recognoverunt se habuisse etc. a dicto domino thesaurio (*sic*) presente etc. res que sequntur, scilicet : duos magnos libros nuncupatos gallice : *Antiphoniers*[3], novos, quatuor magna candalabra de lethono fino ac eciam res alias contentas in quodam parvo papiri folio sive rotulo cujus tenor talis est : « Sy c'ensuit les vestemens de la chapelle de Bourges, lesquelx ont esté mis en ung grant cofre pour mener à Bourges, pour le voycturier : premièrement, ung cotidian de satin vermeilh en grene[4] de branche l'oranger, doublé de sandal vert. *Item*, ung aultre cotidian de

[1] Ce mot est écrit avec une encre différente. Ce *B. Marescalli* — qu'il faut interpréter *Bartholomeus Marescalli filius* — était le notaire du Chapitre. Voy. sa nomination à ce poste au folio 3 du même registre.

[2] Cf. GUIFFREY, t. II, p. 5, n° 8.

[3] Ces livres ne sont pas cités dans *les Inventaires* publiés par GUIFFREY.

[4] Pour la signification du mot *grene*, voy. le dictionnaire de GODEFROY au mot *Graine* qui est défini : « cochenille ou kermès employé à la teinture de l'écarlate ».

veloux vermeilh en grene, brodé de trefs de d'aubephins et doublé de sandal bleu. *Item,* ung aultre cotidian de satin blanc, brodé à oyseaux et branches de merancolie et doublé de sandal vermeilh. *Item*, ung aultre cothidian de caresme de satin blanc, peint à ymages de noir de la Passion nostre Seigneur, doublé de sandal vermeilh. *Item,* une chapelle de veluau bleu, brodé d'aubephins et de violetes, doublé de sandal vermeilh, garnie de chasuble, tunique et damatique, estoles et phanons et mape parée et troys chapes. ». De quibus quictaverunt, etc.

Item, dederunt sibi quictanciam de contentis in licteris exequtorum domini Ducis Bituricensis, etc.

B. Marescalli.

5. — 1422, mai (D. n° 1, f° 15). Domini capitulantes recognoverunt se debere (dicto) magistro Arnulpho [Belini] undecim centum quinquaginta sex librarum et quinque solidorum turonensium, restantium de summa decem et octo centum ac nonaginta librarum turonensium de quibus supra fit mencio in alia parte precendenti, quam summam sic restantem dicti domini capitulantes solvere promiserunt dicto magistro Arnulpho, non obstante quod idem magister Arnulphus in contractu vendicionis terre de Dumo Englandi[1], de qua supra fit mencio, de totali summa se tenuerit pro contentum, reddendo per dictum magistrum Arnulphum dictis venerabilibus capitulantibus quamdem crucem argenteam, Parisius existentem, quam dictus magister Arnulphus fieri fecit Parisius de mandato domini Johannis, quondam primi ducis, dicte sacre capelle fundatoris, et quam ipse magister Arnulphus dimisit Parisius in custodia propter itineris pericula in manibus Audeberti Quatini et, in casu quo dicta crux recuperari poterit; alias, non tenebitur eam reddere, prout hec et alia in licteris super hoc confectis et lacius continetur.

6. — 1426, 29 novembre (D. n° 1, f° 17). Conclusum fuit quod fiat coopertura capituli et fiat libraria super capitulum et quod muri leventur usque ad altitudinem terracie;... et quod magna forma super organis reparabitur et eciam alee ecclesie reficientur et capientur pecunie de thesaurario si pecunie recepte sufficere non possint.

7. — 1429, 5 septembre (D. n° 1, f° 17). Ordinaverunt magnam aulam nuncupatam *La chambre autrez* reparari et eficari mansione magistri et puerorum chori dicte capelle servorumque suorum ibidem facientium, prout dominus fundator ejusdem capelle dudum ordinavit.

8. — 1430, 9 juillet (D. n° 1, f° 20). Ordinaverunt quamdam fialam[2] auri, ordinatam ad ponendum corpus Christi super majus altare, et quidam

[1] La terre de Buisson-Aglant, commune de Gien (Loiret).

[2] *Fiala*, semble désigner ici la patène plutôt que le linge que l'on met sur le calice.

calix eciam auri capiatur eciam de thesauro et implicantur in premissis[1] et non alibi...

Item, voluerunt et ordinaverunt quod de firma seu eciam (dictorum) molendinorum Regis capiatur pro faciendo quamdam aliam fialam et quemdam alium calicem argenti deaurati de factione dictorum calicis et fiale vel pulcriora si expediens eis videatur.

9. — 1433 (n. st.), 27 février (D. n° 1, f° 21 v°). Ordinaverunt quod magister Reginaldus Motini sit a cetero magister operum dicte capelle et fabrice ejusdem, vocatis secum magistro Johanne Jovis et Philippo Robelini seu altero eorumdem, ut contrarotularibus, et quod magister Rogerius de Limbourc[2] habeat regimen tocius luminacionis præfate capelle, vocato secum dicto domino Philippo ut contrarotulare.

10. — 1446, 20 août (D. n° 1, f° 38). Ordinaverunt et voluerunt quod reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes de Stampis, episcopus Nivernensis, faciat afferre et Bituris conducere in dicta capella crucem argenteam quæ est Parisius, periculis dictorum dominorum thesaurarii et capituli, et ulterius quod, quando ipsi domini thesaurarius et capitulum erunt requisiti per dictum dominum episcopum de eam sibi reddendo, ipsi eam sibi reddent.

11. — 1448, 27 août (D. n° 1, f° 45). Domini capitulantes consenserunt et voluerunt et ordinaverunt quod reliquiare cupreum deauratum in quo est de reliquiis sancti Leodegarii[3] ponatur in fenestra sancti Johannis euvangeliste cum missali et aliis indumentis sacerdotalibus ibidem existentibus ad exhibendum peregrinis.

12. — 1452 (n. st.), 1er avril (D. n° 1, f° 49). Domini capitulantes retinuerunt Johannem Vincencii, lathomum, in pensionarium suum et dicte sacre Capelle, solvendo eidem Johanni, quolibet anno, sexaginta solidos turonenses in quolibet festo Pasche Domini, prima solutione super hoc incohoanda in dicto festo Pasche Domini proxime futuro. Hoc acto, dictus Johannes tenebitur atque convenit et promisit mundare seu mundari facere, quolibet anno, bene et condecenter, predictam sacram Capellam a zizantelliis et aliis inmundiciis existentibus in dicta sacra Capella et eciam de duobus annis in duobus annis porticum ejusdem sacre Capelle ; tenebiturque eciam atque promisit dictus sepedictus Johannes mundari seu mundari facere alleias et terracias predictorum sacre capelliis (*sic*) et portici et nives proicere et eciam visitare pinaculum et plombum et massoneriam ipse semel in quolibet mense, promittens etc.., obligans etc.

[1] Ce mot s'applique aux réparations du moulin de la Chappe, à Bourges.

[2] Tous ces personnages étaient des membres du chapitre.

[3] Nous savons que Jean de Berry possédait en 1413 des reliques de saint Léger, à la grosse tour de Bourges ; on peut par suite supposer qu'il les avait données à sa Sainte-Chapelle.

13. — 1454, 4 juin (n. st.) (D. n° 1, f° 54 v°). Domini capitulantes voluerunt et ordinaverunt quod Heliotus.... (*Le passage est en blanc*), aurifaber, habeat quolibet anno in quolibet festo Penthecostes semel dumtaxat de denariis operis ecclesie summam quadraginta solidorum turonensium, proviso quod idem Heliotus teneatur atque promisit quolibet anno mundare bene et condecenter angelum, candelabra et pilare cupri chori ejusdem ecclesie.

14. — 1461, 28 novembre (D. n° 1, f° 68 v°). Domini capitulantes pro se, ex una parte, et Johannes Costurarii, menurerius Bituris commorans, pro se, ex parte altera, que partes hinc inde etc. certe... etc., fecerunt conventionem, pactionem, obligacionem sequentem videlicet quod dictus Johannes promisit facere statuta sive sedes capituli et *les paulpitres* librarie dicte sacre Capelle pro et mediantibus quinquaginta scutis auri nunc currentibus, solvendis per dominis (*sic*) thesaurarium et capitulum eidem Costurarii [1].

15. — 1462, 29 juin. (D. n° 1, f° 69 v°). Johannes Costurarii, menurerius Bituris commorans, eisdem dominis capitulantibus dixit et exposuit quod dampnificatus fuerit plusquam de XL scutis auri, occasione stannorum factorum et rerum aliarum per ipsum Johannem exponentem in dicta sacra Capella, petens et supplicans ipse exponens sibi per eosdem dominos capitulantes subveniri de aliqua pecuniarum summa, cujusmodi requisicione facta, memorati domini capitulantes, premissis attentis, ordinaverunt et deliberaverunt eidem Costurarii tradi per eorum receptorem XXX libras turonensium pro recompensacione interesse et dampnorum supradictorum [2].

16. — 1464, 15 septembre (D. n° 2, f° 25). Domini capitulantes ordinaverunt quod recepcio domini thesaurarii tradatur organisto super sallario suo, quodque distributor dicte Capelle tradat qualibet die dicto organisto unum panem quousque organa dicte capelle perfecte (*sic*) fuerint.

17. — 1464, 15 décembre (D. n° 2, f° 29 v°) Domini capitulantes ordinaverunt quod caput beatissimi Cosmi fiat honorifice de argento.

18. — 1465, 12 janvier (D. n° 2, f° 29 v°). Domini capitulantes ordinaverunt et concluserunt quod dominus Chastillon, domini Andreas Lourel et Johannes Vigier faciant fieri tabernaculum organorum dicte Capelle jam inceptum per deffunctum Robinetum Amory, menurerium

19. — 1465, 26 janvier (D. n° 2, f° 30). Domini capitulantes quittaverunt uxorem et liberos deffuncti Robineti Amori, menurerii, de foro convento et facto inter dominos thesaurarium et dictum deffunctum Robinetum occasione tabernaculi organorum dicte Capelle.

[1] Publié avec quelques fautes par DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 189.
[2] *Ibidem*, p. 190.

20. — 1465, 3 août (D. n° 2, f° 36). Dicti domini consencerunt quod operarii ligni novorum organorum capiant et habeant ligna picta anteriora veterum organorum eo quod continebatur in mercato facto de et super factione dictorum organorum novorum.

21. — 1465, 23 novembre (D. n° 2, f° 38 v°). Domini capitulantes.... .... concordaverunt cum magistro Johanne Bodane, organista, quod, tam pro mercato primo facto cum ipso de organis sacre Capelle quam de eo quod ipse organista ulterius fecit in dictis organis, domini perficient eidem summam octo viginti librarum turonensium et remanebit stannum quod [1] de residuo factionis dictorum organorum. Postque dictus organista eis dominis promisit quod si aliquid reperiatur de facto suo non esse bene factum in organis ipsis infra annum per expertos in talibus, quod ipse illud reparabit suis propriis manibus suisque expensis, non consenciens quod alius in eisdem manus apponat.

22. — 1466, 8 mars (n. st.) (D. n° 2, f° 43). Magister Johannes Gondan, organista, promisit et per fidem quod si in organis per eum in dicta capella factis aliquid de suo opere infra unum annum a die supradicta computandum non bene factum fuerit in tubis et aliis quibuscunque, illud suis propriis expensis reparabit.

23. — 1466, 22 mars (n. st.). (D n° 2, f° 43 v°). Magister Johannes Bondan, organista, recognovit se habuisse a venerabilibus viris dominis thesaurario et capitulo dicte sacre Capelle absentibus summam octo viginti et octo librarum turonensium pro solucione factionis de sua manu organa (*sic*) dicte sacre Capelle tam grossa quam minuta, de qua summa se tenuit pro contento et dictos venerabiles et suos quictavit in perpetuum de eadem.

24. — 1404, 24 juillet (C. n° 1, f° 8 v°). A Audebert Quatin [2], changeur et bourgeois de Paris, pour la vente d'un hanap d'argent doré pesant II mares II onces II estrelins et obole tournois qui vallent à X l. t. le marc XXII livres XII sous VI deniers tournois et lequel hanap a esté donné par monseigneur le Duc à messire Guillaume Bellier, chanoine de la saincte Chappelle du Pallais de Paris, en récompensacion de sa poine d'avoir extrait et fait couppier plusieurs bulles et privillaiges et par dons.....

XXII l. XII s. VI d. t.

25. — 1402-1406 (C. n° 1, f° 8 v°). A Guillemin Fauvette [3], chasubler de mondit seigneur le Duc, pour un orfroy a grans neuz, trois autres orfroys

[1] Il faut sous-entendre le mot *erit* après *quod*.

[2] Voyez de nombreuses mentions sur ce Quatin dans Guiffrey, *Invent. de Jean, duc de Berry*, t. I, n°s A 1215, 1216, 1221, 1222, 1225, 1226, 1227 et t. II, p. 198, 199, 201, 202, 204, 208, 258, 259, 260, 294, 295.

[3] *Ibid.*, B 1256 et t. II, p. 183.

montens, IIII onces de franges de soye et quatre laz quarrés de soye tant mis par lui en une chasuble diacre et soubz diacre, faiz d'une partie des draps de soye dont mencion est faicte cy devant, lesquelles choses mondit seigneur le Duc a données à l'église saint Ursin de Bourges, en récompensacion de certains droiz que messire Jehan Chevrier, prestre, chanoine de la dicte esglise, devoit a ycelle à cause de sa dicte prebende, laquelle mondit seigneur lui a fait avoir pour lui récompenser de sa prebende du Chastel, de laquelle il est desmis, affinque l'union faicte d'icelle eust plus tost sortir son effet. Pour ce, XIIII l. t.

26. — 14... (c. n° 1, f° 3 v°). A Guillemin Fauvecte, chasubler de mondit seigneur le Duc, pour tourner et convertir à faire et appariller le temps durant de cedit compte les chappes et chasubles de la dicte Chappelle, a lui paié par l'ordonnance de monsieur le Trésorier et par quictance dudit Guillemin faicte le.... jour....[1] l'an mil quatre cens et....[1], cy rendue. Pour ce, froment VI sextiers.

27. — 1403 (n. st.) (c. n° 1, f°s 5 v° et ss.). *Des réparations importantes sont entreprises aux moulins de Saint-Privé qui sont munis d'écluses. Les principaux ouvriers cités sont :* Jaspar et son compaignon, Larmoye, charpentier, Jaquemin, le serrurier, Guillaume le charpentier, Pierre Menu, Jacquemin Lebonet, *et ceux dont les noms figurent dans les deux mentions suivantes :*

[A Larmoye], pour appariller le molin d'arrière et deschausser les deux roues desdiz moulins et par marché fait avec lui par maistre Robert de Montenoison, général maistre des euvres de charpenterie de mondit seigneur[2] (le duc de Berry)..... IIII l. X s. t.

A Pierres Doulcet et son compaignon, pour le mercredi XXVIIIe jour dudit mois d'aoust ensuivant celui an qu'ilz ont vaqué à fere portes aux escluses desdis molins..... VIII s. t.

28. — 1404, 18 juillet (c n° 1, f° 8). A Robert Lebert, tinturier, demourant à Paris, XVI l. II s. VI d. t. .... pour avoir taint et mis en tinture pluseurs draps de soye, à Paris, néccessaires et emploiés pour la dicte Chappelle.

29. — 1406-1607 (c. n° 2, f° 40). A Jehan Foliot, clerc et joueur des orgues en la dicte Chapelle, pour ses gaiges à lui ordonnés estre paiez par mesdis seigneurs à cause dudit office seullement pour jouer des orgues pour l'an de ce compte..... X l. t.

30. — 1406, mai (c. n° 2, f° 42 v°). A Johannin Aubin, cordier, pour

[1] Les passages sont en blanc dans le registre, quant aux dates extrêmes du compte, ce sont les années 1402 et 1406 (n. st.).

[2] Voy. sur lui ce qu'en disent DE CHAMPEAUX et GAUCHERY dans leur travail *les Travaux d'art*, p. 50 et 91.

avoir vendu et livré cinq cordes pour les cinq cloiches de la dicte église ou mois de may celui an IIII^CC et six, contenant chacune corde XXX toises de long, vallent en somme VII^XX X (150) toises..... Pour ce, paié LXII s. VI d. t.

31. — 1406, 17 mai (c. n° 2, f° 43). A Jehan Galon et Robin, menesteriers de bas instrumens, pour avoir joué en la compagnie de mesdis seigneurs le XVIIe jour de may ensuivant l'an que dessus, qui ce jour comancèrent à prandre les clefs des portes et possession de la ville de Bourges dont ilz sont seigneurs et haulx justiciers par VIII jours entiers en la ville et faubours[1]..... XX s. t.

32. — 1406-1407 (c. n° 2, f° 44). A [Jehan Panneret], pour demi cent de crochés pour tendre les draps d'or à l'entour du sépulcre. Pour ce, IIII s. IIII d. t.

33. — 1406-1407 (c. n° 2, f° 47). *Des réparations peu importantes sont entreprises aux moulins de Saint-Privé. A signaler le passage suivant :*

A mestre Robert de Montesnoison pour avoir fait ung chalan pour les molins pour charroier la pasture des mullez et par marché ,a lui fait par maistre Robert de Montenoison. Pour ce, à lui paié L s. t.

34. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 44 v°). A Jehan Foliot, pour son salaire d'avoir joué des orgues aus gaiges par an de dix livres..... X l. t.

A Cesaris, pour avoir joué des orgues de la feste saint Remy jusques la feste de Pasques ensuivans. Pour ce, à luy paié C s. t.

35. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 49). A Jehan de Somery, pour avoir faictes cinq aulbes pour les enffans, pour servir l'esglise, des toilles que mondit sieur le trésorier a baillées et pour avoir appareillées quatre autres aulbes. Pour ce, à luy paié VII s. t.

36. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 50 v°). Au borrelier de la porte Ornoise, pour avoir appareillé la chère de fer de ladicte chappelle et par marché a luy fait par messire Nicole Dubuisson, pour ce, à luy paié X s. t.

37. — 1407-1408 (c. n° 3, f°s 52 v° et ss.). *Réparations. Les principaux ouvriers cités sont :* Jehan Galoys, couvreur, André Doulcet et ses deux enfants, charpentiers.

38. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 54). Autres euvres pour la façon de deux pressouers. — A maistre Robert de Montenoison, lequel a marchandé à messeigneurs de faire deux pressouers, l'un pour le disme saint Privé et

[1] Pendant huit jours entiers, du 16 au 23 mai, les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle faisaient rendre par la ville la justice civile et criminelle et exerçaient le droit de police. Sur ce curieux privilège, cf. Henri Fournier, *la Justice des bonnets verts à Bourges* (*Mémoires de la Société historique du Cher*, 1868, p. 1.)

l'autre pour les dismes du pont d'Aurron, pour le pris et somme de quarente et cinq livres tournoys, dont l'un est assis et le bois de l'autre est prest au pont d'Aurron. Pour ce, à luy paié sur le dit marché quarente et une livre cinq sols tournoys, pour ce, à luy paié par quictance XLI l. V s. t.

Dans ce chapitre figurent Guillaume Marcilly, charpentier, et Heliot, couvreur.

Au chapitre suivant, on retrouve le dit Guillaume Marcilly[1] *et, en outre, Grantjehan et Machère, charpentiers, lesquels travaillent tous sous les ordres de maître Robert à réparer les biefs des moulins de Saint-Privé.*

39. — 1407-1408 (c. n° 3, f° 55 v°). Audit Marcilly, pour quarente et une toises de bois quarré, c'est assavoir, pièces de sept toises de long et d'un pan et de formeure toute quarrée .... pour faire le pont devant l'esglise Saint-Privé, sous lequel passe l'eau des molins, lequel bois a esté pris par deux charpentiers ou nom de la ville. Pour ce icy, IIII l. V s. V. d. t.

40. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 39 v°). Audit Cesaris, pour le salaire d'un varlet qui l'a servi à souffler en jouant des orgues, l'an de ce compte.... LX s. t

40 *bis*. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 41). A Guenin l'escripvain, pour sa paine et salaire d'avoir relié ung petit breviere et avoir livré parchemin pour escripre les presses et avoir assis grans clos sur le dit livre. XL s. t.

41. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 41). A Guillemin le chezubler, pour sa paine et salaire d'avoir tendu de tapicerie, le jour de la feste Dieu l'an de ce compte, la grant sale du Palais, par l'ordonnance de messeigneurs et pour l'avoir destandue et ploié les tapiz X s. t.

42. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 41 v°). A Jehan Girardin, sarreurier, pour sa paine et salaire d'avoir fait les quatre chasseiz du trésor et du revestière et pour avoir livré le fer, de marchié fait avec lui par monsieur le Trésorier..... XII l. X. s. t.

A Berthomier Laurent, maçon, pour son salaire de trois jours qu'il a vacqué pour asseoir les gons et potences et faire le pertuiz desdiz chasseiz. XV s. t.

. . . . . .

A Henryet de Comines[2], verrier, pour IIII jours qu'il a mis avec mais-

[1] Sur ce Marcilly, voyez en dehors des passages donnés ici les mentions relevées par le baron DE GIRARDOT, *les Artistes de Bourges*, p. 5 et 16, et par DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 24, 70 et 195.

[2] Mention publiée dans DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 115. Voy. une note sur lui dans le même ouvrage, p. 204 et ci-dessous, n° 50.

tre Berthaut[1] à rapparilher et rasseoir les verrières desdiz chasseiz, à V s. t. par jour..... XX s. t.

43. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 42). A Guillemin Fauvecte.... pour plusieurs ovrages par lui faiz en la Chapelle de son mestier..... XII l. t.

44. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 42 v°). *Travaux de réparations à l'hôtel de Germigny*[2]. *Principaux ouvriers cités :* Pierre de Chambon et Jehan Boislinier, charpentiers, Jehan le Galois, couvreur.

45. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 44 v°). *Réparations à l'hôtel de Lissay*[3]. *Principaux ouvriers cités :* Jehan le Galois et Jehannin Gauteret, couvreurs, Jehan Brunet, maçon.

46. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 45 v°). *Réparations à l'hôtel de la Fleur de lys. Principaux ouvriers cités :* Jehan Galois et Thibaut, couvreurs, Guillaume de Marcilhat[4], [charpentier].

47. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 46 v°). *Réparations à l'hôtel « Pain d'avene*[5] *». Principaux ouvriers cités :* Jehan Chauvet, maçon, Guillaume de Marcillat, Jaquemin, [serrurier], Pierre de Chambon et Jehan Boislinier, charpentiers.

48. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 48). *Réparations à « l'ostel de monseigneur le chantre à saint Ypolite ». Principaux ouvriers cités :* Petit Jehan et Heliot, couvreurs, Marsal, maçon, Jaquemin le serrurier, Guillaume de Marcilhat, Pierre de Chambon et Jehan Boislinier, charpentiers.

49. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 49 v°). A Jehan Girardin, sarreurier.... pour avoir refaicte l'une des bandes de fer des grans portes de la Chappelle et ycelle rassise et cloée, XII s. t.

A lui, pour avoir estaingnez et livré l'estaing des quatre potences des lecteris[6] de la dicte Chappelle, XX s. t.

A Jehan Martin, charpentier, varlet de maistre Robert de Montenoison, et deux autres charpentiers, pour leur salaire de deux jours qu'ilz ont vacqué pour avoir fait et assises plusieurs barrières en la dicte Chappelle pour la deffense des reliques d'icelle lesquelles on monstra au Pardon, l'an de ce compte, par jour, à chacun IIII s. t., valent XXIIII s. t.

50. — 1408-1409 (c. n° 4, f° 50). A Henriet de Comines, verrier, pour deux jours qu'il a vacqué ou (dit) Palaiz, en ostant les peneaux de verre de la nef de la dicte Chapelle pour le Pardon et pour les avoir rassis ; à lui, paié par l'ordonnance de messeigneurs, X s. t.

[1] Voy. sur lui DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 115.
[2] Il s'agit du lieu de Germigny dans le Cher.
[3] Lissay-Lochy dans le Cher.
[4] Voy., également sur lui, DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 91.
[5] *Pain d'avene* était un personnage habitant Bourges.
[6] *Lecteris* signifie *lutrin*, voy. GODEFROY au mot LETRIN.

51. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 40 v°). Audit Césaris, pour le salaire de cellui qui a soufflé pour les orgres depuis le premier jour d'avril jusques audit XXIIe jour de juillet, XVI s. III d. t.

Audit Cesaris, pour faire soufler lesdictes orgues despuis ledit jour jusques en la fin de ce compte..... L s. t.

52. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 42). A Guenin l'escripvain, relieur de livres, pour avoir relié ung grant livre des fais saint Augustin sur certaines seaumes du phautier, XLV s. t.

. . . . . .

A Guenin, l'escripvain de forme, pour son salaire d'avoir fait les respons de la Feste-Dieu et de saint Julien et avoir livré le parchemin et assises les Heures de Notre-Dame sur les phaltiers et avoir livré plusieurs fermens ; pour ce, à lui paié pour ordonnance de monsieur le chantre, XX s. t.

Item, pour l'achat du phaltier achaté par la main de monsieur le Trésorier pour servir en l'église saint Ypolitte et lequel livre est notté, tant ledit phaltier comme les hures, vigilles de mors et tout le commun, pour le pris de dix escus, lesquelz ont esté bailliez et livrez audit vendeur et ledit livre a esté baillié audit curé de saint Ypolite le VIIIe jour de février l'an de ce compte. Pour ce paié..... X l.

53. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 43). A Jehan Pariset, fondeur, pour avoir faictes deux lempettes pour les deux colonnes de cuivre d'emprès l'autel.. X s. t.

54. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 44). A Denis Doulcet, charpentier, pour avoir fait la charpenterie [de l']hostel de messire Nicole le Breton[1], par ordonnance de maistre Robert de Montenoison..... X l. t.

55. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 47 v°). A Pariret, le fondeur de cuivre, pour avoir faictes deux enchauces de cuivre, l'une pour le molin de la Fontaine et l'autre pour le molin du Betoer, pesant XXV l. à III s. t. pour livre. Pour ce..... LXXV s. t.

56. — 1409-1410 (c. n° 5, f° 54). A Pariret le fondeur, pour avoir sodés les deux meches de colombes de cuivre, jouxte l'autier, qu'en portent les courtines. Pour ce, V s. t.

57. — 1410-1411 (c. n° V, f° 114 v°). A Jehan de Somery, pour avoir fait de son office, par le commandement de monsieur le Trésorier, VI aubbes et VI amis, pour ce, XVIII s t.

A lui, pour XIIII aubbes appareiller, la pièce, X deniers. Pour ce, XI s. VIII d. t.

58. — 1410-1411 (c. n° 5, f° 119). A maistre Jehan Flamel[2], pour sa paine d'avoir escript deux peres de lectres de chartres, l'une de certaines

[1] Un membre du chapitre.

[2] Voy. sur lui, DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 110 et 135.

places assises ès portes de la cité de Bourges, ès quelles monseigneur le Duc a fait prandre des pierres de taille pour edeffices de son Pailais et par lui données à sa dicte Chappelle, et l'autre chartre de XIIII livres de rente que monseigneur a chacun an sur une pièce de pré assis à Gien sur Leire, appellé le pré de Bréau, appartenant à la dicte Chappelle. Pour ce, par le commandement de monsieur le trésorier, à lui païé XXII s. VI d.

59. — 1411-1412 (c. n° 6, f° 29). A Barthomier le brodeur, pour ovrage qu'il a fait de son mestier de broderie pour la dicte Chappelle, XII s. t.

60. — 1413-1414 (c. n° 7, f° 56). A messires Pierre Baudry et Michau Gueret[1], pour avoir achapté deux verges d'argent pour les bastonniers, verées au bout, ès armes de monseigneur le Duc, achaptées des héritiers feu Jehan Duboys et feu Blancheron..... XXII l. V s. t.

61. — 1413-1414 (c. n° 7, f° 58). A Guenin Lebeau, pour son sallaire d'avoir relié, couvert et mis à point les euvangelier et épistolier de la Chapelle..... L s. t.

62. — 1413-1414 (c. n° 8, f°s 42 à 72). *Construction de la cure de saint Hippolyte et de maisons y attenant*[2]. *Principaux ouvriers employés :* Colin le Picart[3], Colin le Quoy ou le Coy, Husson Marcoux, Jehan Perrin, Thomas Bourdedieux, Jehan de Berry, maçons, *payés* 5 *sous tournois par jour*, Colin Baudoyn, Guillaume Barnier, maçons, *payés* 3 *sous* 9 *deniers par jour*, Hannequin Baudequin, Jehan Jobart ou Jobert, maçons, *payés* 3 *sous* 4 *deniers par jour*, Grantjehan, Guillaume Sarrazin, Simon Raoulx, charpentiers, *payés* 5 *sous par jour*, Guillaume Chevrier, Jean Dordan, Macé Tonnelier, Guillaume de Marcilly, charpentiers, *payés à la tâche*, Jehan Galoys et Guenin Gauteret, couvreurs, *payés* 3 *s.* 4 *d. par jour*, Jehan Girardin, fèvre[4], Jehan Tourchon, [menuisier].

63. — 1413-1414 (c. n° 8, f° 74). A Jehan Nibelle, menestre, tant pour sa peine d'avoir esté à Mehun quérir deux autres menestres, ses compaignons, comme pour avoir joué avecques iceulx, ses compaignons, de

[1] Deux membres du chapitre de la Sainte-Chapelle.

[2] Saint-Hippolyte était primitivement une communauté de femmes. Leur église fut réunie par le duc Jean, à la Sainte-Chapelle, à charge par les chanoines d'y établir une cure. Au dix-septième siècle l'église Saint-Hippolyte fut cédée à l'Oratoire qui s'y établit. Cette église dont il ne reste rien aujourd'hui était située dans la cour de l'Oratoire actuelle. Cf. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du Cher*, t. II, p. 210, et Hiver, *l'Église de l'Oratoire de Bourges* (*Mém. Soc. des Antiq. du Centre*, 1867, p. 159).

[3] Voy. sur lui d'autres mentions dans Girardot, p. 6 et Gandilhon, *Documents pour servir à l'hist. des arts à Bourges* (*Réunion des Beaux-Arts des départements*, année 1907), n° 6.

[4] Forgeron, de *faber*.

instrumens haulx, en prenant la dicte possession de la ville de Bourges, c'est assavoir pour chacun, X s. t., valent XXX s. t.

64. — 1416 (n. st.), 2 janvier (c. n° 9, f° 57). A Symon Raoulx et Symon Aubert, charpentiers, par marché à eulx fait par messire Pierre Marteau, receveur de la Chappelle, par le comendement et ordonnance de messieurs d'icelle, c'est assavoir monsieur le chantre, maistre Guillaume de Ruylly, maistre Robert de la Buxière, pour avoir reffait la charpenterie de la petite voulte de l(a dicte) esglise de saint Jehan [1] et de la moitié de l'arpentiz de la maison où demorent les enffens d'aubbes de la dicte chappelle et fait II huys en la dicte maison..... XLV s. t.

65. — 1415-1416 (c. n° 9, f° 60). *Prise de possession de la ville par les chanoines.* A Jehan Nibelle et à ses deux compaignons, pour leur paine d'avoir joué de leurs instrumens, à prandre la dicte pocession, pour chacun diz soulz tournois, valent XXX s. t.

Item, à Pontcharrant, trompette, pour avoir joué de sa trompe à prandre la dicte pocession, pour don à lui fait par mesdis sieurs, V s. t.

66. — 1418-1419 (c. n° 10, f°s 38 v° à 54). *Travaux à Saint-Hippolyte. On reconstruit de fond en comble en l'eglise Saint-Hippolyte deux chapelles, la chapelle Notre-Dame et la chapelle Sainte-Radegonde. On établit une porte pour faire communiquer la dite église avec le cimetière. Les travaux de maçonnerie sont complètement dirigés par* Guillaume de Thorene et Pierre Barthomier, maçons, *ceux de charpenterie par* Jehan Abert alias Dordan et Droet Quomaille *ou* Comailhe, charpentiers, *et ceux de couverture par* Jehan Galoys. (*Voy. surtout f°s* 42, 43 v°, 48, 51 et 54).

Fol. 46. A Guillemot du Saussay [2], verrier, pour avoir livré XXXIII piez verre blanc, c'est assavoir pour les chappelles de Notre Dame et de sainte Ra[de]gonde devant nommées et mis en œuvre icellui voyrre, pour chacun pié IIII s. II d. t..... VI l. XVII s. VI d. t.

67. — 1418-1419 (c. n° 10, f° 55). *Réfection « de la charpenterie de la chapelle » de l'église Saint-Jean l'Évangéliste. Directeurs des travaux :* Droet Comailhe et Jehan Dordan.

68. — 1419 (n. st.), 1er mars (c. n° 10, f° 57 v°). Despense faicte pour les orgues de la dicte Chappelle.

Premièrement : A Jehan Chambaincoys, faiseurs d'orgues, par marché à lui fait par messieurs de la dicte Chappelle, pour avoir apparailhés les

[1] Cette église, connue sous le nom de Saint-Jean-le-Vieux ou Saint-Jean-l'Évangéliste et qui avait été réunie à la Sainte-Chapelle, se trouvait à l'angle de la rue du Vieux-Poirier (place de l'Arsenal) et de la rue Mayet-Genetry.

[2] Passage donné dans DE CHAMPEAUX et GAUGHERY, *loc. cit.*, qui ont lu à tort IIII s. II l. t., au lieu de IIII s. II d. t.

orgues d'icelle Chappelle, c'est assavoir pour avoir fait des tuyaus toux neufz au lieu de ceulx qui avoient esté perduz et apparailhé ceulx qui estoient despeciez et pour avoir apparailhé les soufflez et covers de cuir tout neuf et avoir fait XII clefx avec les registrez en la panture et ycelles orgues avoir accordées tout à neuf et rendues du tout au net de ce que y estoit neccessaire deffaire et avoir forni tout ad ce neccessaire à ces despens et pour le pris et la somme de cinquante livrez tournois à lui paié.....
L l. t. [1].

69. — 1418-1419 (c. n° 10, f° 60 v°). ... Despense pour la chambre assise en près la pourte du Palais en laquelle est l'escripture de la Senéchaucée.

Premièrement : A Guillaume de Thoraine et Pierre Berthomier, maçons, pour leurs paine et salaire et d'avoir despecié le mur pour faire une fenestre en la dicte escripture et tailhé la tailhe et fait la dicte fenestre...
LX s. t.

Item, à Guillame Pichemeau pour avoir fait la dicte fenestre double et livré boys ad ce neccessaire, pour ce..... XX s. t.

70. — 1420, 16 mai (c. n° 11, f° 7). .. A Jehan Bodine et ses deux compaignons menesteres, pour leur salaire d'avoir joué et accompaigné messieurs pour avoir la possession de la ville de Bourges, comme ilz est accoustumé, pour ce, à eulx payé tant pour leurs chevaulx comme pour tout, XL s. t.

71. — 1434-1440 (c. n° 12, f° 73 v°). A Hoquelin et ses compaignons, menestriers, pour leur peine et salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la dicte possession de la dicte ville..... XXX s. t.

72. — 1439-1440 (c. n° 12, f°s 84 v° à 86 v°). *Carrelage du grenier du Chapitre. Principaux ouvriers employés :* Jehan d'Orléans, maçon, *payé 4 s. 2 d. t. par jour et* Colin le Picart.

A Colin le Picart, maçon, par marché à lui fait de faire une fenestre à ung mayneau par le milieu, laquelle il ne doit faire que simple et lui doit l'on bailler toutes pierres grosses et menues et aussi pour appareiller le coing du pignon de Saint-Jehan-l'Euvangéliste du cousté du jardin de monsieur le Doyen et devoit avoir ledit Picart pour tout ce faire.. XIIII l. t.

Audit Colin le Picart, pour recompensacion de ce qu'il a fait, du consentement de mesdis sieurs, la dicte fenestre double et il ne la devoit faire que sangle et pour avoir maçonné une grant fendasse de mur en l'ostel de monsieur le Doyen qui estoit auprès du puys..... L s. t.

A David, le charpentier, pour avoir faict lesdictes fenestres de boys...
XV s. t.

A Jehan Alez, serrurier, pour la feurrure desdictes fenestres.. X s. t.

[1] Publié avec quelques incorrections par DE CHAMPEAUX et GAUCHERY, p. 196.

73. — 1439-1440 (c. n° 12. f° 89 v°). . Pour une fenestre couleisse[1] assise en l'ostel de Jacques Cuer auprès de la cheminée[2].... II s. VI d.

74. — 1439-1440 (c. n° 12, f° 90).... Despense faicte en l'ostel de monsieur le Chantre et ou grenier que tient Jacques Cuer.... *Ouvrier employé :* Jehan d'Orléans.

75. — 1439-1440 (c. n° 12, f°s 99 à 109). Despense faicte.... pour la refection des molins baniers de Saint-Privé, brulez le mardi XIe jour de novembre, voille Saint-Martin d'iver mil CCCCXXXIX. *Principaux ouvriers employés :* Jehan *alias* Jehannin d'Orléans, Michau, Jehan Pinault, Colin le Picart, *maçons*, Jaquin Langloys de la Fourest, *couvreur*, Gervaise, Jehan Coulas *alias* Bouchart, Droet Dée, *charpentiers*, David le menusier, Guillemin Point, *maréchal.*

F° 108. A Guillaume Chauvet, fondeur de cloches, pour avoir reffondu deux enchasses pesant chacune XXXII livres de métal qui a esté amassé des autres enchausses desdis molins, par marché fait avec lui, pour le pris de XV d. t. la livre, valent IIII l. t.

Audit Chauvet, pour six livres d'estain par lui baillées pour reffondre avec ledit métal à II s. I d. t. la livre, valent XII s. VI d.

A lui, pour avoir fait trois enchausses pour lesdis molins et livré le métal, pesant chacune XXXII livres métal, au pris de II s. I d. t. la livre, valent..... X l. VIII s.

[1] C'est-à-dire à coulisses ; voy. GODEFROY, au mot COULEIS.

[2] Cet « ostel de Jacques Cœur », sur lequel on trouvera ci-dessous au n° 77 d'autres renseignements, ne doit pas être confondu avec le bel édifice qui porte aujourd'hui le nom de l'argentier de Charles VII. Cette demeure paraît avoir été la maison natale de Jacques Cœur. Voici, dans tous les cas, la façon dont elle est désignée dans un compte de 1439-1440 (Sainte-Chapelle, compte de 1439-1440, n° 12, f° 37 v°) : « De Jaques Cuer qui doit chacun an de rente, à paier à deux termes, VI l. t., à cause d'une maison nouvellement arrentée à feux Pierre Cuer, son père, laquelle est assise davant l'église de saint Ypolite. Pour ce yci, VI l. — De lui qui doit chacun an de rente à païer à deux termes XLV s. t. à cause de la maison que feux son père acquist des hoirs feu Jaquelin Chasteau, assise à la porte Ornoyse, joignant d'une part à la maison de feu Pierre de Saint-Coulon et d'autre part à la maison dessus dicte. Pour ce yci, XLV s. t. » Si l'on se reporte à la *Liève* de Maréchal, registre des cens perçus par la Sainte Chapelle sur les maisons de Bourges (f° 2, v°), on voit que les deux maisons que Jacques Cœur occupait et qu'il tenait de son père faisaient l'angle de la rue des Armuriers et de la rue d'Aurron et se trouvaient, par conséquent, à l'emplacement de la maison Dupieux. Le même document nous fait connaître que Jacques Cœur possédait, en face, dans la même rue deux autres maisons, mais que ces deux maisons il les tenait de son beau-père Lambert de Leodepart. C'est donc bien à tort que la maison Ariotout située sur leur emplacement a été désignée comme la maison natale de Jacques Cœur.

Audit Chauvet, pour avoir livré XXX livres de métal et fondu ès enchausses de fer qui ont esté prises ches feu Chartrin au pris de II s. VI d. t. la livre, valent LXXV s. t.

76. — 1445 (n. st.), 5 mai (c. n° 13, f° 71 v°). A Raolin Pinart, Estienne Loquelin et Guillaume Merchant, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant ladicte possession d'icelle ville de Bourges..... XXX s. t.

77. — 1444-1445 (c. n° 13, f° 82).... Pour l'achapt de quarente quarreaulx doubles pour refaire les foiers des cheminées de la grant sale et de la cuisine ou demoure (ledit) monsieur l'argentier, achaptés au pris de VIII s. IIII d. t. le cent, valent III s. IIII d. t.

Item, pour l'achapt de LXX briques pour refaire les contrecuers desdites cheminées de la dicte grant sale et cuisine..... XI s. VIII d. t.

Item, pour l'achapt de IIC et demi (250) de quarreau achaptés au pris de IIII s. II d. t. le cent, valent X s. V d. t.

. . . . . .

Item, pour une fenestre couleisse mise sur la grant sale dudit argentier du cousté de devers l'ostel où demore Guillaume Charpentier, II s. VI d. t.

Tous ces travaux sont accomplis par « Jehan d'Orléans, couvreux » [1]

. . . . . .

Fol. 83 v°. — Autre despense faicte pour réparer l'ostel maistre Jehan Cuer, où demorent les enfans de Cuer.

Premièrement, pour la journée de deux meneuvres qui ont esté chacun une journée pour abatre la cheminée qui estoit ou pam du mur qui est du cousté devers le petit Palays, à II s. VI d. t. par jour, valent V s. t.

78. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 69). A Raolin Pinart, Estienne Loquelin et Guillaume Merchant, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la dicte possession d'icelle ville de Bourges... XXX s. t.

79 [2]. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 74). A Jehan de Bloys, Droet Dée, Colin le Picart et Pierre Guiot, quatre jurés de la ville de Bourges, pour certaine veue laquelle ilz ont faicte en la maison et pignon de Guillaume Pelourde et sur ce avoir rapporté à monsieur le lieutenant leur advis. Pour ce..... XX s. t.

80. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 74). A Henriet le pointre, ung escu d'or, pour avoir fait six escussons aux armes de madame la Daulphine [3] quant l'obsèque de ladicte dame fut fait en la dicte chapelle.... I escu.

[1] Un Jean d'Orléans, charpentier, travaillait en 1487, à l'hôtel de ville de Bourges, voy. baron DE GIRARDOT, p. 33.

[2] Les n°s 79 et 80 ont déjà été donnés par DE GIRARDOT, *loc. cit.*, p. 6, avec des variantes insignifiantes.

[3] Marguerite d'Écosse, femme du dauphin Louis, plus tard Louis XI.

81. — 1445-1446 (c. n° 14, f° 76). A Guillemin Chauvet, fondeur, tant pour certaine quantité de métal que pour la façon d'une enchauche mise ès molins de Charoesses..... XLII s. VI d. t.

82. — 1445-1446 (c. n° 14, f°s 80 v° à 83). *Réparations importantes aux moulins de Charrosses. Le directeur des travaux est* Guenin Gaultier, charpentier. *Les principaux ouvriers sont :* Philippon Guyon, Louys Merle, Pique Roque, Pierre Dordans, Pierre Bourgoignon, Pierre de Crosant et Denis de Crosant, maçons et tailleurs de pierre, *payés* 5 *sous tournois par jour.*

83. — 1447-1448 (c. n° 15, f° 79). A Raolin Pinart et deux autres ses compaignons, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens, en prenant la dicte poccession d'icelle ville de Bourges... XXX s. t.

84. — 1447-1448 (c. n° 15, f° 81 v°). A Symonnet le brodeur, pour certaines réparacions qu'il a faictes en la maison où il demoure qui est une des maisons neufves de mesdis sieurs..... LX s. VII d. t.

85. — 1447-1448 (c. n° 15, f° 105 v°).... Pour vin qui a esté baillé à boire à Colin le Picart et son gendré, Gervaise le charpentier, et autres qui ont esté en leur compaignie le jour de la feste aux mors pour visiter les molins le Roy. Pour ce yci..... III s. IIII d. t.

86. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 85 v°). A Raolin Pinart et deux autres ses compaignons, menestriers, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la dicte possession d'icelle ville de Bourges. XXX s. t.

87. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 95). A Jehan Cotigneau, charpentier, pour avoir fait ledit pont. [Le pont des moulins de Charrosses] tout neuf et les portes desdits molins et repareillé le pont desdits molins devers la ville. Pour tout XI l. t.

88. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 99 v°). *Pavage fait devant les hôtels de la Sainte-Chapelle. Paveur :* Jehan de France.

89. — 1449-1450 (c. n° 16, f° 101). A David, menuzier, pour avoir fait deux treteaulx et trois peres de chassis pour les voirriniers qui repparent les verrines de la dicte Chapelle..... XVII s. VI d. t.

90. — 1458-1459 (c. n° 17, f° 116). A quatre haulx menestrels venus de Sancerre, pour leur salaire d'avoir joué de leurs instrumens en prenant la possession d'icelle ville de Bourges..... XL s. t.

91. — 1462-1463 (c. n° 18, f° 118 v°). A Jehan Gangnelin et ses compaignons, menestreez, venuz de Sancerre à Bourges pour joer de leurs instrumens parmi la ville, en prenant possession d'icelle..... XXX s. t.

Item, pour le loage de IIII chevaulx loez pour lesdits menestreez. V. s. t.

92. — 1462-1463 (c. n° 18, f° 127 v°). *Menues réparations entreprises aux maisons de Saint-Hippolyte. Ouvriers cités :* Jehan Couturier, charpentier, Jehan, dit menusier.

93. — 1467-1468 (c. n° 19, f° 82). A Jehan Gangelin et ses compaignons, menestrez, qui ont joué de leurs instrumens à la dicte chevauchée et païé le louaige des chevaux qu'ilz ont menez, XL s. t.

94. — 1468-1469 (c. n° 20, f° 81 v°). A Jehan Gangelin et ses compaignons, menestrez, avecques Jaquet la Trompete, auxquelx a esté payé la somme de XL s. t. pour leur sallaire d'avoir joué de leurs instrumens parmy la ville le jour de la chevauchée et par marché à eulx fait..... XL s. t.

95. — 1468-1469 (c. n° 20, f° 87 v°).... Despence faicte à cause de la réparacion des molins le Roy et des chaussées et escluses desdits molins.

Premièrement, payé à Robert Chevrier, Jehan Chevrier, et Jehan Masserot, par marché fait par messeigneurs avecques eulx, jusques à six années encommancées à la feste de saint Jehan-Baptiste mil CCCCLXVII et finissant à la feste de saint Jehan-Baptiste mil IIII^C LXXIII, de tenir en réparacion et réparer toutes les chaussées desdits molins qui sont à faire à la part de messeigneurs depuis le foussé qui est par de là les enterioulx jusques à Chapes, tant de boillons comme d'escorcheures que de toutes autres choses, pour la somme de neuf livres tournois par chacun an, à payer à deux termes, c'est assavoir à chacune feste de saint Jehan-Baptiste et de Noel. Pour ce icy, pour l'an de ce présent compte, IX l. t.

Autres ouvriers cités : Jehan Bargerat, Guillemin de la Fousse, Blaise de Granviegne, maçons.

96. — 1468-1469 (c. n° 20, f° 90 v°). Autre despence faicte pour avoir fait carreler le foyer de la maison où demeure la Royne, payé à Jehan Bargerat pour carreau et chaux V s. t. et à Macé le maçon qui a fait ladite reparacion et fourny de mortier, V s. t., qui est en somme toute X s. t.

97. — 1469-1470 (c. n° 21, f° 89). A Jehan Gangelin et ses compaignons, menestrez, avecques Jaquet la Trompete ausquelx a esté payé la somme de XL sous tournois pour leur sallaire d'avoir joué de leurs instrumens parmy la ville le jour de la chevaulchée et par marché à eulx fait. Pour ce icy, XL s. t.

Et pour le louaige de quatre chevaulx pour lesdits menestrez et trompete qu'ilz ont menez parmy la ville, qui ont cousté VI s. VIII d. t.

98. — 1469-1470 (c. n° 21, f° 96 v°).... Despence en deniers faicte pour la réparacion des molins le Roy.

Premièrement, à André Beautemps, bolanger et fermier desdits molins, auquel a esté payé la somme de LVIII s. IIII d. t. qu'il avoit payez à Jehan le fondeux, par le commandement de messire Jehan Ploton et du receveur, pour avoir fait toute neufve une enchauche pour l'ung des molins, poisant XXXII livres de métail et par marché à luy fait en tache à ladite somme de LVIII s. IIII d. t.

99. — 1469-1470 (c. n° 21, f° 112). S'ensuit la despence qui a esté faicte par messieurs de chapitre de la Saincte Chapelle pour avoir fait bastir la maison ou place qui est assise devant le Poirier, jouxte le Petit Palais. *Principaux ouvriers employés : Simon de la Terrance, maçon, Denis et Pierre de Montauroy, charpentiers, Jean Laglier « recouvreur ». Cette maison est louée avant la fin même de la construction, moyennant 10 livres tournois par an, à Henri Cœur, membre du Chapitre.*

100. — 1470-1471 (c. n° 22, f° 129). A Jehan Gangnelin et à ses compaignons ausquieulx a esté payé pour tenir de leurs instrumens la somme de XXX sous tournois et aux menestrez de monseigneur de Guyenne XXX sous tournois, qui est en somme LX s. t.

Item, pour le louage de IIII chevaux pour les menestrez et trompectes. VI s. VIII d. t.

101. — 1470-1471 (c. n° 22, f° 138). Despence faicte par l'ordonnance de messieurs de chapitre de la Sainte Chapelle, pour avoir basty la maison qui est derrière l'église de Saint Ypolite pour la demourance des enffans de cuer de la dite saincte Chapelle. *Ouvriers employés :* Jacob Bellot, charpentier, Symon, le maçon, Lorin Fortin, menusier, Jehan Foulon, sarrurier, Jehan Daligny, charpentier, et Pierre Molinet, recouvreur.

102. — 1472-1473 (c. n° 23, f° 98). A Jehan Gangelin et ces compaignons avecques la tromppette de la ville de Bourges auxquieulx a esté paié la somme de XL sous tournois, pour leurs sallaires d'avoir joué de leurs instrumens parmy la ville de Bourges le jour que messeigneurs prenent possession de la ville et des faubours de ladite ville de Bourges en la manière acoustumée. Pour ce icy, XL s. t.

Item, pour le louaige de quatre chevaulx qui ont pourté lesdits menestrés au long de la ville, VI s. VIII d. t.

Index des artistes cités [1]

Abert (Jean), voy. Dordan,
Alez (Jean), serrurier, 72.
Amory (Robinet), menuisier, 18, 19.
Aubert, charpentier, 37.
Aubert (Simon), charpentier, 64.

Bargerat (Jean), maçon, 95, 96.
Barnier (Guillaume), maçon, 62.
Barthomier, le brodeur, 59.
Barthomier ou Berthomier (Pierre), maçon, 66, 69.
Baudequin (Hannequin), maçon, 62.
Baudoyn (Colin), maçon, 62.
Bellot (Jacob), charpentier, 101.
Berry (Jean de), maçon, 62.
Berthaut, verrier, 42.
Bloys (Jean de), 79.
Bodine (Jean), ménétrier, 70.

[1] Les prénoms ont été ramenés à la forme actuelle; les noms latins ont été traduits en français.

Boislinier (Jean), charpentier, 44, 47, 48.
Bondan, *alias* Bodane et Gondan (Jean), fabricant d'orgues, 21, 22, 23.
Bordon (Jean de), maçon, 37.
Bourdedieux (Thomas), maçon, 62.
Bourgoignon (Pierre), maçon et tailleur de pierre, 82.
Brunet (Jean), maçon, 45.

Cesaris, organiste, 34, 40, 51.
Chambaincoys (Jean), fabricant d'orgues, 68.
Chambon (Pierre de), charpentier, 44, 47, 48.
Chauvet (Guillaume ou Guillemin), fondeur, 75, 81.
— (Jean), maçon, 47.
Chevrier (Guillaume), charpentier, 62.
— (Jean), maçon, 95.
— (Robert), maçon, 95.
Colin le Cov ou le Quov, maçon, 62.
Colin le Picart, maçon, 62, 72, 75, 79, 85.
Comailles ou Quomaille (Drouet), charpentier, 66, 67.
Comines (Henriet de), verrier, 42, 50; cf. Henriet.
Coulas, *alias* Bouchart (Jean), charpentier, 75.
Cousturier (Jean), charpentier, 92.
— (Jean), menuisier, 14, 15.
Cotigneau (Jean), charpentier, 87.
Crosant (Denis de), maçon et tailleur de pierre, 82.
— (Pierre de), maçon et tailleur de pierre, 82.

Daligny (Jean), charpentier, 101.
David, le charpentier, 72.
—, le menuisier, 75, 89.
Dée (Drouet), charpentier, 75, 79.
Dordan, *alias* Abert (Jean), charpentier, 62, 66, 67.
Dordans (Pierre), maçon et tailleur de pierre, 82.
Doulcet (André), charpentier, 37.
— (Denis), charpentier, 54.
— (Pierre), charpentier, 27

Fauvecte (Guillemin), chasublier, 25, 26, 43.
Flamel (Jean), 58.
Foliot (Jean), joueur d'orgues, 29, 34.
Fortin (Lorin), menuisier, 101.
Foulon (Jean), serrurier, 101.
Fousse (Guillemin de la), maçon, 95.
France (Jean de), 88.

Galois ou Galoys (Jean), couvreur, 37, 44, 45, 46, 62, 66.
Galon (Jean), ménétrier, 31.
Gangnelin ou Gangelin (Jean), ménétrier, 91, 93, 94, 97, 100, 102.
Gaultier (Gervais), charpentier, 82.
Gautéret (Jehannin), couvreur, 45.
— (Guenin), charpentier, 62.
Gervaise, charpentier, 75, 85.
Girardin (Jean), serrurier, 42, 49.
— (Jean), forgeron, 62.
Grantjehan, charpentier, 38, 62.
Granviegne (Blaise de), maçon, 95.
Guenin, écrivain, 40 *bis*, 52. Voy. Lebeau.
Guillaume, charpentier, 27.
Guillemin, chasublier, 41.
Guiot (Pierre), 79.
Guyon (Philippon), maçon et tailleur de pierre, 82.

Heliot, couvreur, 38, 48.
—, orfèvre, 13.
Henriet le peintre, 80.
Hoquelin, voy. Loquelin.
Husson (Marcoux), maçon, 62.

Jaquemin, serrurier, 27, 47, 48.
Jaquet *la Trompète*, 94, 97.
Jaspar, charpentier, 27.
Jean, le fondeur, 98.
—, menuisier, 92.
Jobart ou Jobert (maçon), 62.

Laglier (Jean), couvreur, 99.
Langlois de la Fourest (Jaquin), couvreur, 75.
Larmoye, charpentier, 27.
Laurent (Berthomier), maçon, 42.
Lebeau (Guénin), relieur, 61.
Lebert (Robert), teinturier, 28.

Lebonet (Jaquemin), charpentier, 27.
Loquelin ou Hoquelin (Étienne), ménétrier, 71, 76, 78.

Machère, charpentier, 38.
Marcilhat ou Marcillat (Guillaume de), charpentier, 46, 47, 48.
Marcilly (Guillaume), charpentier, 38, 39, 62.
Marsal, maçon, 48.
Martin (Jean), charpentier, 49.
Masserot (Jean), 95.
Menu (Pierre), 27.
Merchant (Guillaume), ménétrier, 76, 78.
Merle (Louis), maçon et tailleur de pierre, 82.
Michau, maçon, 75.
Molinet (Pierre), couvreur, 101.
Montauroy (Denis de), charpentier, 99.
— (Pierre de), charpentier, 99.
Montenoison (Robert de), 27, 33, 38, 49, 54.
Motin (Renault), maître d'œuvres, 9.
Nibelle (Jean), ménétrier, 63,65.

Orléans (Jean d'), maçon, 72, 74, 75.
— (Jean d'), couvreur, 77.
Pariset ou Pariret (Jean), fondeur, 53, 55, 56.
Panneret (Jean) [tapissier], 32.
Perrin (Jean), maçon, 62.
Petitjehan, couvreur, 48.
Picheneau (Guillaume), menuisier, 69.
Pinault (Jean), maçon, 75.
Pinart (Raoulin), ménétrier, 76, 78, 83, 86.
Pique Roque. Voy. Roque.
Point (Guillaume), maréchal, 75.
Pontcharrant, trompette, 65.

Quatin (Audebert), changeur, 5, 24.

Raoulx (Simon), charpentier, 62, 64.
Robin, ménétrier, 31; voy. Pinart.
Roque (Pique), maçon et tailleur de pierre, 82.

Sarrazin (Guillaume), charpentier, 62.
Saussay (Guillemot du), verrier, 66.
Somery (Jean de), fabricant d'aubes, 35, 57.
Symon, le maçon, 101.
Symonnet, le brodeur, 84.

Terrance (Simon de la), maçon, 99.
Thibaut, couvreur, 46.
Thorene ou Thoraine (Guillaume de), maçon, 66, 69.
Tonnelier (Macé), charpentier, 62.
Tourchon (Jean), menuisier, 62.

Vincent (Jean), maçon, 12.

III

RESTES DE PEINTURES MURALES
DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU SEIZIÈME SIÈCLE
RETROUVÉES A L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-RIQUIER (SOMME)

Les peintures murales de cette époque ne sont pas, croyons-nous, bien nombreuses en France. On en rencontre d'autant moins que parfois elles ont été recouvertes plus tard, et surtout au dix-septième siècle, par des boiseries ou par d'autres motifs de décoration.

C'est ce qui s'est produit pour celles dont il va être parlé. Grâce à l'esprit d'investigation de M. l'abbé Motte, le distingué curé de la paroisse de Saint-Riquier, elles ont été, sinon découvertes à proprement parler, au moins remarquées pour la première fois par lui et ainsi tirées d'un oubli certain avant leur disparition probable. M. l'abbé Motte a bien voulu nous les signaler et nous mettre à même de les voir et de les étudier avec lui; nous nous faisons un devoir de l'en remercier.

Pour faire connaître vers quelle époque et dans quelles circonstances ces peintures ont dû, selon nous, être exécutées, il est bon de rappeler les origines de l'édifice où elles se trouvent.

Une première église, d'une grande richesse disent les historiens, avait été élevée dans la grande et somptueuse abbaye de Saint-Riquier par l'un des premiers abbés (le septième), saint Angilbert, l'ami et le conseiller de Charlemagne [1].

En 1131, elle fut détruite par un incendie ; une nouvelle église fut édifiée en partie, dans de vastes proportions, par Riquier II qui fut abbé de 1170 à 1176. Elle ne fut achevée que par Pierre-le-Prêtre au quinzième siècle (1457-1480); le chœur fut terminé

[1] C'est à l'époque de cet abbé que se rattache la Bible, dite d'Angilbert, précieux manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville et sur laquelle M. Alcius Ledieu a écrit une substantielle et savante monographie avec reproduction des curieuses enluminures. Ce manuscrit a figuré à l'Exposition universelle de 1900.

et l'on commença à construire en prolongement la chapelle de la Vierge qui forme une vaste abside. L'œuvre de Pierre-le-Prêtre (quarante-septième abbé) fut continuée par son successeur, Eustache le Quieux (1480-1511), malgré un incendie survenu en 1487; puis, après sa mort, par Thibault de Bayencourt, de 1511 à 1536. Celui-ci orna ce vaste édifice de vitraux de couleurs, de stalles dans le chœur, d'un beau carrelage, *d'un riche mobilier partout*, etc. L'église de Saint-Riquier put alors, disent les historiens, « rivaliser de magnificence avec les plus belles églises des provinces voisines [1]. »

C'est à cette époque, est-il permis de dire, que dut être construite au fond de la chapelle absidale, tout au chevet, une niche ou enfeu qui existe encore. Là, fut placé un Sépulcre ou mise au tombeau avec personnages, comme on en mettait alors dans les églises d'une grande importance, et on en décora les parois des peintures qui font l'objet de cette étude.

Le Sépulcre avait été mentionné par M. l'abbé Hénocque dans son grand ouvrage sur l'abbaye et la ville de Saint-Riquier [2]; il y est dit que les statues ont disparu depuis longtemps, mais qu'il reste encore quelques traces de peintures murales d'un beau coloris, et, entre autres figures, celle du Christ; l'auteur s'était borné à cette simple mention et il n'avait pas indiqué les sujets.

L'enfeu qui renfermait cette mise au tombeau avait originairement son ouverture libre dans le mur de la chapelle, au fond; plus tard, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, Charles d'Aligre, sixième abbé commendataire (1644-1685), voulant se conformer au genre d'ornementation en honneur à son époque, fit changer d'une manière somptueuse la décoration du chœur.

Il entoura le sanctuaire d'un pourtour de marbre, fit élever un magnifique autel également en marbre, et il suspendit au-dessus un Christ en croix, admirable, sculpté en bois, chef-d'œuvre de Girardon. Charles d'Aligre fit enfin recouvrir les murs de la cha-

[1] *Histoire de Saint-Riquier. — Le bienheureux, l'abbaye, la ville, le petit séminaire,* par M. l'abbé Léon Bouthors. Abbeville, 1902, 1 vol. in-8° de 444 pages.

[2] *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier,* par l'abbé Hénocque, doyen du chapitre de la cathédrale d'Amiens, ancien supérieur du petit Séminaire de Saint-Riquier, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, 3 volumes in-4°, publié par cette Société en 1882.

pelle de la Vierge de boiseries sur tout leur développement, sans se préoccuper de ce qu'il pouvait y avoir contre les parois; c'est ainsi que la niche du Sépulcre se trouva bouchée. Quant au monument qui représentait la Mise au tombeau, avec ses statues, il avait très vraisemblablement été enlevé à une époque bien antérieure, car on ne peut croire que l'abbé d'Aligre en aurait lui-même dépossédé l'église de Saint-Riquier dont ce Sépulcre devait être un des remarquables objets de décoration. Nous voyons en effet dans l'ouvrage de M. le chanoine Hénocqué, tome II, p. 193, que, d'après le récit de Dom Cottron, Claude Dodieu, évêque de Rennes, le premier abbé commandataire (1538-1558), fit enlever beaucoup des objets mobiliers qui ornaient l'église de Saint-Riquier, notamment les tapisseries précieuses, les vases d'argent, etc., etc. Il a pu dès lors, tout aussi bien, enlever le Sépulcre avec son entourage de statues [1]. Dans tous les cas et sans avoir à rechercher l'époque de cet enlèvement, c'est seulement vers 1823, quand M. l'abbé Padé établit le Petit Séminaire dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, que la niche fut réouverte. On pratiqua alors une ouverture dans le mur du fond pour permettre d'accéder de la cour de l'établissement à la Chapelle de la Vierge, et, de là, dans toute l'église. Le panneau en bois qui masquait l'entrée de cette niche et qui, comme les autres du pourtour, était cintré, fut remplacé par un autre plus simple, de forme carrée, dans lequel on pratiqua une porte dérobée; puis, à cause de la différence de niveau entre le sol de la cour et le pavé de la chapelle, on enleva

[1] Ce monument était resté ignoré de nous, sans quoi nous en eussions fait mention, bien qu'il fût disparu, lors de notre étude publiée en 1906 sur les *Mises au tombeau en Picardie*. Nous avons aussi, à cette occasion, à réparer une autre omission qui nous a été signalée par M. Adrien Huguet, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Vimeu, dans la séance du 13 août 1907. M. Huguet, en effet, a fait connaître, d'après des documents et des publications, qu'il y avait dans l'église Saint-Martin, à Saint-Valery-sur-Somme, un sépulcre qui avait été détruit à l'époque révolutionnaire. Ce sépulcre existait dès avant 1525 et la chapelle qui portait son nom était encore désignée en l'an II, sous cette appellation. On sait, a ajouté M. Huguet, d'après des témoins qui en ont parlé, qu'on accédait à cette mise au tombeau en descendant cinq ou six marches (comme à Eu) et que le monument se composait d'un groupe en *marbre blanc*. Nous n'avions connu à Saint-Valéry que le petit Sépulcre, fort beau, très curieux, présentant trois sujets différents, qui orne encore actuellement la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Nous savons gré à M. Adrien Huguet de nous avoir ainsi permis de combler, tardivement malheureusement, cette lacune dans notre étude.

une partie des dalles qui supportaient l'ancien tombeau et on les remplaça par des marches, aujourd'hui enlevées.

Le petit espace que présentait la niche fut utilisé alors comme lieu de rangement; on enfonça dans les parois des clous et des crochets pour y suspendre sans doute des ornements d'église ou d'autres objets, sans se préoccuper autrement des peintures qui ornaient les parois des murs. Ce réduit dut même être abandonné pendant un certain temps, à en juger par la poussière et par les toiles d'araignée qui recouvraient ces peintures et qui les dérobaient presque complètement à la vue.

C'est cet emplacement de l'ancien Sépulcre, resté pour ainsi dire oublié, que M. l'abbé Motte a découvert récemment et où il a remarqué, à peine apparentes, les peintures murales, malheureusement très détériorées pour la plupart, sur lesquelles il a bien voulu appeler notre attention.

L'enfeu, dans son ensemble, a la forme d'un quadrilatère et présente un développement total, en largeur, de 2 m. 80; sa profondeur n'est que de 1 m. 15. Sa hauteur totale, prise au sommet de la voûte cintrée et à son milieu, est à 2 m. 80.

La voûte, en arc de cloître, est ornée de deux nervures prismatiques qui, partant de chaque angle d'où elles descendent en retombée sur une longueur d'environ 0 m. 60, suivent le contour de la voûte; elles s'entrecroisent au milieu et forment ainsi quatre compartiments ayant l'aspect de triangles allongés. Leurs points d'intersection sont reliés par un pendentif rond, peu saillant, formé par une couronne d'épines qui entoure l'agneau pascal, celui-ci couché, tenant la croix entre ses pattes. L'extrémité de chacune des nervures, à leur retombée aux angles, repose sur un angelot accroupi, formant cul-de-lampe; tous ces détails, délicatement sculptés, sont en bon état de conservation.

Avant le dix-septième siècle, l'enfeu avait son entrée libre au fond de la chapelle de la Vierge par une large baie à plein cintre qui existe encore, intacte, derrière les boiseries. L'arcade est garnie d'une archivolte dentelée, à crochets, et elle est encadrée de chaque côté par une colonnette. Partout, sur les nervures, sur l'arcade et aux colonnettes, on voit des traces très apparentes de dorure, ce qui, avec les peintures à fresque dont les deux latérales sont sur fond d'or, donne une idée du luxe de décoration dont on avait

Planche II. Page 90.

LE BON LARRON

RESTES DE PEINTURES MURALES AU CHEVET DE L'ÉGLISE DE SAINT-RIQUIER (SOMME)

voulu entourer la mise au tombeau ; tout fait supposer que ce monument devait être une belle œuvre d'art, digne de son entourage, et sa disparition n'en est que plus regrettable.

Il nous avait paru de quelque intérêt de faire connaître en quel emplacement avaient été exécutées les peintures murales ; elles avaient dû être commandées à un artiste non sans valeur, de manière à les faire concourir au caractère somptueux de l'ensemble.

En entrant dans la niche sombre, il était difficile, au premier aspect, de distinguer les sujets : ceux-ci, même à la clarté de bougies, n'apparaissaient que d'une manière confuse sous une couche de poussière durcie par l'humidité, sans compter les érosions produites par l'arrachement de nombreux clous et les lacunes provenant du décollement de l'enduit sur plusieurs points. Avec mille précautions, et à l'aide seulement d'une éponge imbibée d'eau, nous pûmes arriver à un nettoyage qui nous permit de voir successivement les divers sujets, au moins ceux que le temps et l'incurie avaient épargnés. On s'imagine combien est captivante pour l'amateur la découverte, au fur et à mesure du nettoiement, d'œuvres picturales restées si longtemps ignorées, on peut dire, et qui, pour quelques-unes, présentaient un intérêt de véritable curiosité, en raison de leur caractère parfois tout original et de leur réalisme, comme on va s'en rendre compte.

Sur la paroi la plus étendue, celle faisant face à l'entrée, se trouvent représentées les trois croix du Calvaire. Celle du milieu, un peu plus grande que les autres, ne supporte plus le corps du Christ ; celui-ci en ayant été détaché devait figurer, en sculpture, étendu sur le tombeau qui se trouvait au-dessous. A la gauche du spectateur se voit le bon larron, dont la figure exprime la souffrance, mais qui paraît calme, résigné ; ses bras sont passés derrière la traverse de la croix et ne se voient pour ainsi dire pas. Ses jambes sont maintenues contre le montant vertical par des liens restés serrés et qui, plus haut, lui entourent le milieu du corps ; sauf cette disposition qui nous a paru assez spéciale, il n'y a là rien de bien particulier [1].

Il n'en est pas de même du mauvais larron, sur le côté opposé. Celui-ci, autant que les dégradations de l'enduit et l'altération de

[1] Voir ci-dessus, planche II.

la couleur, surtout aux parties les plus foncées, permettaient de s'en rendre compte, est d'un réalisme saisissant. La figure semble hideuse, avec son front bas, ses yeux mauvais, sa bouche torve et son menton affaissé; elle exprime autant et plus la rage impuissante que la douleur proprement dite. Le corps tout entier s'agite et se contracte dans un spasme violent; le supplicié cherche avec effort à se dégager des liens qui l'attachent à la croix et qui, à l'endroit des bras, sont déjà flottants. S'arc-boutant d'un pied contre le montant vertical, il est parvenu à desserrer ses liens et son autre pied est en partie dégagé. L'effet, là, est réellement pathétique, suivant l'expression de M. Émile Mâle à propos de certaines figures de sépulcres [1].

De chaque côté, sur la même paroi du fond, sont représentés des sujets tout différents et qui ne se rattachent plus directement au crucifiement.

A gauche, on voit le Christ, debout (H. 0 m. 32), tenant d'une main une longue croix, sorte de *labarum* où, dans le haut, flotte une banderole. La figure ne se distingue pour ainsi dire plus; la peinture, là, est devenue toute noire, comme enfumée et on n'aperçoit même guère que la moitié du corps. Le Sauveur vient de sortir de son tombeau qui est figuré près de lui. A côté est un des gardes, endormi, couché de son long sur le dos, couvert d'une armure, ayant contre le corps une épée dont la garde, longue, est recourbée aux extrémités; sa figure, dont le haut malheureusement a été enlevée par des éraflures de l'enduit, paraît, pour ce qui en reste, d'une grande régularité de traits et d'un excellent dessin.

A quelque distance, à droite, entre le garde et la croix du bon larron, on remarque, non sans quelque surprise, un petit moulin à vent (H. 0 m. 10), en bois, avec les grandes ailes, et de même forme que ceux qui subsistent encore de nos jours. Il est monté sur pivots et accoté d'un grand et large escalier avec la longue poutre destinée à faire tourner toute la construction pour l'orienter au vent; rien n'y manque, pas même le meunier qui, monté au haut de l'échelle, va franchir le seuil de la porte. Ce petit accessoire est vraiment curieux et on se demande comment il a été ajouté là; c'était peut-être pour combler un vide et aussi, sans

[1] Voir ci-contre, planche III.

Planche III. Page 92.

LE MAUVAIS LARRON. — LA RÉSURRECTION

RESTES DE PEINTURES MURALES AU CHEVET DE L'ÉGLISE DE SAINT-RIQUIER (SOMME)

doute, pour rappeler la contrée orientale d'où nous viennent, comme on le sait, les moulins à vent. A l'extrémité gauche de cette paroi du fond, on aperçoit très confusément des figures qui pourraient bien être celles d'autres gardes entourant le tombeau.

Du côté opposé, toujours sur le mur du fond, la peinture, là, mieux conservée, a pour sujet la *Résurrection générale*. Le Christ dont la figure est d'une belle expression, pleine de douceur et de majesté, est debout, tenant, là encore, une longue croix. Il apparait devant plusieurs personnages, tous entièrement nus, sortis de leurs tombeaux et qui s'avancent en file devant lui; trois sont bien en évidence, d'autres se voient confusément plus à droite; le premier, plus près du Christ, est un homme portant la barbe, les autres à la suite paraissent être des femmes. On aperçoit à gauche un démon qui s'échappe dans les airs; des diables rouges qu'on distingue à peine s'agitent à l'extrême droite.

Sur la paroi de droite, celle-là bien plus restreinte, est représentée la scène où le Christ apparait après sa résurrection devant la pécheresse dans le jardin du Sépulcre et qui est généralement connue sous ce titre: *noli me tangere* se rapportant aux paroles qu'il lui adressa. La Madeleine est à genoux devant lui, ayant près d'elle un vase à parfums; malheureusement, des éraflures, trop nombreuses à cet endroit, laissent à peine deviner le sujet. On ne distingue guère que la figure de la femme; elle est revêtue d'un long manteau qui s'étale derrière elle; sa tête est recouverte d'une coiffe élégante. On voit aussi le vase à parfums et enfin la bêche que le Sauveur tient à la main; on aperçoit aussi les monuments de Jérusalem en haut à gauche. La peinture, là, a été exécutée sur un fond d'or.

La paroi opposée, à gauche, était également dorée, mais son état de délabrement est tel qu'on ne peut guère distinguer dans le haut à gauche que la tête d'un personnage coiffé d'un turban de forme élevée.

Telles sont ces fresques, bien mutilées, hélas! Toutefois ce qui en subsiste permet encore, dans une certaine mesure, d'en apprécier le mérite surtout au point de vue de la curiosité. Les peintures présentent une surface lisse et elles sont d'un ton doux laqueux; les teintes sont uniformes et, bien qu'atténuées sous l'action du temps, de l'humidité et de l'obscurité, elles ont conservé cependant quelques oppositions de jour et d'ombre, notam-

ment dans le sujet de la Résurrection générale où les corps nus se détachent encore bien. L'exécution de ces peintures paraît avoir été soignée; certaines figures comme celle du Christ, à droite, et celle du garde, au côté opposé, ont du caractère et sont d'un bon modelé. C'est là l'œuvre d'un artiste consciencieux et d'un réel talent.

Ces parois de l'enfeu, ainsi couvertes de sujets divers se rapportant à la vie du Christ, devaient contribuer grandement à l'ornementation de la mise au tombeau dont l'exécution devait répondre à la richesse de l'entourage. Nous ne pensons pas qu'il existe beaucoup de ces monuments présentant un pareil ensemble de décoration luxueuse.

On a vu plus haut que ce fut sous l'abbatiat de Thibault de Bayencourt (1511 à 1536) que la chapelle du fond de l'église de Saint-Riquier fut ornée partout « d'un riche mobilier ». On peut donc, vraisemblablement, rattacher à la même époque la construction de la niche, l'établissement du sépulcre et enfin l'exécution des peintures murales. Le genre d'architecture suivi et les motifs de sculpture ci-dessus relevés semblent d'ailleurs confirmer cette assertion.

D'autres peintures murales, celles-là bien conservées, ornent les murs d'une ancienne trésorerie qui forme, contre le collatéral de gauche, à la hauteur du chœur, une construction annexe de la même église. Elles représentent, les unes, *la translation des reliques de saint Riquier*, avec plusieurs de ses miracles; les autres le *Dit des trois vifs et des trois mors*. M. le chanoine Henocque les a décrites et il a relevé des inscriptions qui les accompagnent. Ces fresques, dit le savant auteur au tome II, p. 190, de son grand ouvrage cité plus haut, remontent au temps de Thibault de Bayencourt, le 49e et dernier abbé régulier; il ajoute qu'il a toute raison d'affirmer qu'elles sont dues à la générosité de Philippe de Valois, originaire d'Abbeville; celui-ci eut la charge de trésorier de l'abbaye en 1521 et il se fit représenter à genoux auprès de saint Riquier.

Les peintures murales de l'enfeu nous paraissent contemporaines de celles de la trésorerie, et, après remarques comparatives sur le mode d'exécution des unes et des autres, nous avons été amené à penser qu'elles avaient dû avoir été exécutées par le même

artiste ; de part et d'autre, en effet, on retrouve ces teintes douces, fondues, très légères, observées et signalées plus haut.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à conserver le souvenir, au moins, de ces fresques, car elles sont fatalement destinées à disparaître. Nous avons tenté de faire reproduire ce qui en reste par la photographie instantanée et à l'aide d'un éclairage très rapide à la poudre de magnésium ; mais malgré tous les soins apportés par l'opérateur, M. Lemaire, aidé de son fils, les épreuves, dans les conditions difficiles provenant de l'obscurité et de l'exiguïté du réduit, n'ont pu donner qu'un résultat forcément très imparfait. Un examen très minutieux nous a seul permis heureusement de relever bien des détails que la photographie n'avait pu reproduire.

Ces peintures murales méritaient en tous cas, malgré leur état de dégradation, d'attirer l'attention des amateurs, eu égard à leur caractère naïf et original et aussi comme se rattachant à l'histoire de l'art dans notre contrée dès la première moitié du seizième siècle.

Ém. Delignières,
Membre non résidant du Comité.

IV

LES PEINTURES MURALES
DE L'ANCIEN COUVENT DE LA BAUMETTE
PRÈS D'ANGERS

René d'Anjou, le roi René, si pieux envers les saints, professait une dévotion particulière pour sainte Madeleine, la glorieuse patronne de la Provence [1]. Il voulut rendre populaire, à Angers, le culte de l'illustre pénitente.

René n'aurait pu arriver à ce résultat, en rebâtissant ni même

[1] Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 245 et t. II, p. 55 et 139 ; *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, nos 386, 689, etc. ; Th. Bérengier, *Notre-Dame de la Mer et les trois Maries*. (*Revue de l'Anjou*, 1870, t. VI, p. 161-182.)

en dotant l'humble chapelle de la Madeleine, construite au douzième siècle, dans un des faubourgs de la ville, sur la route de son manoir des Rivettes [1] ; car elle servait de refuge aux lépreux et l'on s'en écartait en passant. Il fit mieux. En 1452, il acheta la roche de Chanzé, qui domine le cours de la Maine, sur la rive gauche de la rivière, à une demi-lieue en aval d'Angers. Au-dessous de la roche, il y avait un jardin et une cave, appartenant à Thévenin de Saint-Aubin. La « reine de Sicile » en fit l'acquisition, moyennant vingt-cinq écus d'or [2]. Cette cave fut agrandie, creusée en forme de grotte et aménagée pour abriter une statue de la Madeleine [3] et les pèlerins qui pourraient venir y prier. La disposition des lieux rappelait la célèbre grotte de la Sainte-Baume, en Provence ; l'ermitage prit le nom de Baumette, ou petite Baume, qui fit oublier promptement celui de Chanzé.

Bientôt, à la place des vignes qui s'étalaient sur le plateau de Chanzé, le roi fit construire une chapelle, puis tout un couvent, où, en 1456 [4], il appela des religieux Cordeliers, qu'il entoura toute sa vie d'une protection particulière. Il enrichit leur église de nombreuses reliques, parmi lesquelles on cite « un os de sainte Marie Madeleine, renfermé dans un petit vaisseau de cristal, relié de petits cercles d'or, et quelques cheveux de la même sainte, dans une fiolle de verre et dans une bouète d'ivoire [5] ». L'édifice lui-même, dont tout un côté avait été taillé dans le roc et qui ne tarda pas à éprouver les inconvénients de l'humidité, fut réparé, en 1459, aux frais de la cassette royale [6]. Un peu plus tard, René fit construire un *revestiaire* ou sacristie à deux étages, avec quatre fenêtres, dont deux « à fust et à verres » et deux autres sans verre [7]. Pour assurer la subsistance des religieux, il

[1] Le manoir des Rivettes, autrefois de l'ancienne paroisse Saint-Augustin-lès-Angers, existe toujours sur le territoire des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

[2] *Extraits des comptes et mémoriaux*, n°s 268 et 269.

[3] Cette statue, sculptée en bois, a survécu à la Révolution. Elle est conservée dans la chapelle des religieuses du Calvaire, à Angers. Elle mesure 1^m,33 de long. La sainte est représentée dans l'attitude de la prière, les mains l'une contre l'autre. Elle n'a pour vêtement que son ondoyante et très épaisse chevelure. Cf. *Revue de l'Anjou*, 1880, t. XXIV, p. 86.

[4] P. Gonzague, *De origine seraphicae religionis*, p. 693.

[5] Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édit. E. L[ongin], p. 357.

[6] *Extraits des comptes et mémoriaux* n°s 331 et 332.

[7] *Ibid.*, n° 335.

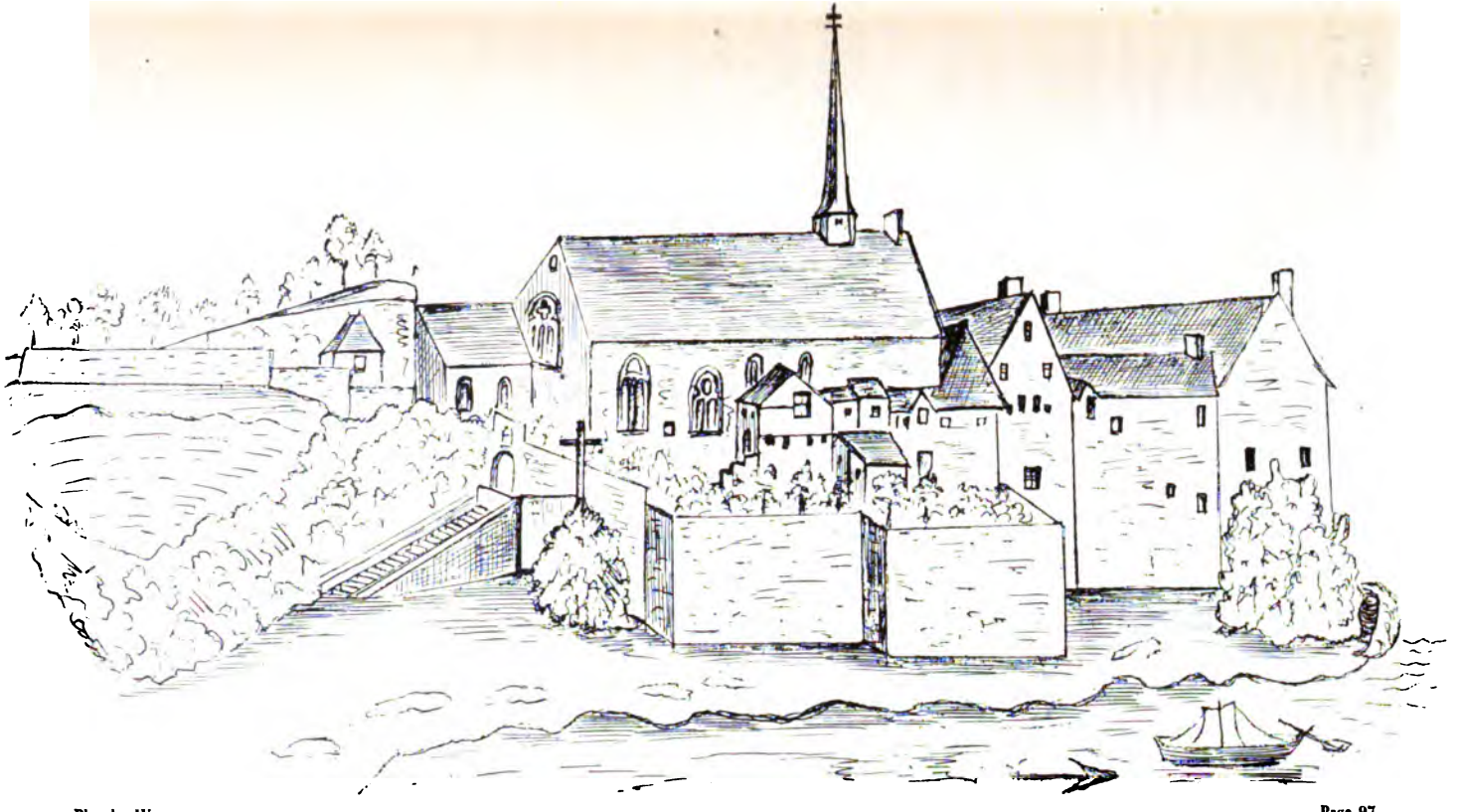

Planche IV

Page 97.

LE COUVENT DE LA BAUMETTE VERS 1710

D'APRÈS UN DESSIN DE BALLAIN

leur attribua plusieurs « héritages » et des revenus à prendre sur la recette de Champtoceaux [1].

Pendant un siècle, les Cordeliers, répondant aux désirs du roi René, vécurent selon l'esprit de leur règle ; mais, à la suite des guerres religieuses, qui troublèrent si profondément jusqu'aux communautés les plus ferventes, ils tombèrent peu à peu dans le relâchement. Le père Garnier, leur ancien gardien, essaya vainement de les réformer, en 1595. Ils furent remplacés, l'année suivante, par des Récollets, qui, forts de l'appui du maire, du présidial et de l'évêque, purent se maintenir à la Baumette, malgré les procès que le provincial des Cordeliers leur intenta et qui durèrent jusqu'en 1602 [2].

A peine installés dans le couvent, les Récollets durent recouvrir l'église, les cloîtres et les autres bâtiments, qui commençaient à tomber en ruine. En 1616, ils firent allonger l'église, reconstruire l'autel et changer l'emplacement du clocher : le tout, dit Jehan Louvet, qui fournit ces détails, « aulx despens de M. le maréchal de Brissac, que Dieu bénisse et tous ceulx qui font et donnent des biens aulx églises [3] ».

Les Récollets habitèrent la Baumette jusqu'à la Révolution. En 1619, lorsque l'ancienne custodie de Touraine fut érigée en province, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, le couvent eut, en vertu de la date de sa fondation, la prééminence, non pas sur toutes les maisons de l'ordre établies en France, ainsi qu'on l'a cru, mais seulement sur toutes celles de la province. La croix à double traverse, ou *croix d'Anjou*, qui figurait au sommet du clocher, n'était point un signe de juridiction, mais un simple témoignage de gratitude à l'égard de René d'Anjou, fondateur et principal bienfaiteur du couvent [4].

En 1791, la Baumette fut vendue comme bien national et resta à peu près abandonnée jusqu'au milieu du siècle dernier. A cette époque, le nouveau propriétaire restaura les constructions et, sans

[1] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1852, t. II, p. 373); *Extraits des comptes et mémoriaux*, n° 339.

[2] *Arrêts célèbres de l'Anjou*, t. II, chap. II; *Coutumes d'Anjou*, 1725, col. 1003-1005.

[3] Jehan Louvet, *Journal* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1855, t. I, p. 181).

[4] Voir ci-dessus la planche IV.

changer l'aspect extérieur du vieux couvent, le transforma en une charmante et délicieuse résidence.

La chapelle et les cloîtres n'ont pas été modifiés. Comme au temps de Rabelais, qui avait dû visiter la Baumette, « les estables sont au plus hault du logis [1] » et Bruneau de Tartifume reconnaîtrait l'escalier qui y conduit et qui semble l'avoir tant frappé [2]. Le plancher de la bibliothèque s'est effondré, mais la voûte lambrissée existe encore. La salle capitulaire occupait, au-dessous des cellules des religieux, le côté du couvent qui fait face à la Maine. Elle a été divisée en plusieurs appartements. Cette salle avait été décorée par un peintre très habile, dont il nous est possible d'apprécier le talent par ce qui nous reste de son œuvre. — Étudions le travail de l'artiste; nous chercherons ensuite à connaître son nom.

En 1868, des ouvriers, qui nettoyaient les murs de deux petites salles, aménagées dans l'ancien chapitre du couvent, découvrirent, sous le plâtras, une série de peintures à l'huile représentant : Moyse, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse. Ces divers personnages sont à peu près de grandeur naturelle. On les reconnaît aisément à leur costume et aux attributs qu'ils portent.

Au moment où cette jolie décoration fut mise au jour, elle était déjà fort endommagée. Depuis lors, elle n'a pas cessé de souffrir de la poussière et surtout de l'humidité, à laquelle il est si difficile de porter remède. Il n'est que temps d'en conserver le souvenir par une description précise et de reproduire, parmi ces figures, celles qui peuvent encore donner une idée de l'habileté de l'artiste et du mérite de l'œuvre.

Moyse et saint Jean l'Évangéliste avaient été peints, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, dans l'embrasure intérieure d'une fenêtre, aujourd'hui transformée en porte. Moyse, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau rouge, tient les tables de la Loi. La tête est très expressive, avec ses cheveux blonds, qui retombent jusque sur les épaules, et sa barbe frisée. Malheureusement, l'enduit qui porte la peinture s'effrite; il se détache du mur par larges plaques;

[1] *Pantagruel*, liv. IV, chap. XII.
[2] Bib. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 79.

Planche V. Page 99

MOÏSE

Planche VI. Page 99.

SAINT JEAN-BAPTISTE

Planche VII. Page 99.

SAINT BONAVENTURE

bientôt il n'en restera plus rien [1]. Il faut en dire autant de saint Jean l'Évangéliste, dont toute une partie a été, d'ailleurs, cachée sous une cloison. Il est représenté assis, écrivant sur un livre appuyé sur ses genoux, avec un aigle aux ailes éployées, qui se tient debout, devant lui, dans une fière attitude.

Dans la même pièce, sur le mur du fond, en face de la porte, apparait l'austère figure de saint Jean-Baptiste. Elle est beaucoup moins endommagée que les deux précédentes. Le saint a pour vêtement une tunique à mailles serrées et un ample manteau gris. Le bas des jambes et les pieds sont nus, de même que les bras. De la main droite, il supporte un livre à tranche rouge, sur lequel repose l'*Agneau de Dieu* [2].

Saint Bonaventure orne le mur du fond, dans la pièce voisine. C'est un superbe portrait et la peinture, sauf dans la partie inférieure, n'est presque pas détériorée. Saint Bonaventure, qui appartenait à l'ordre de saint François, était évêque d'Albano. Il est représenté en costume de cardinal, avec le chapeau rouge, dont les cordons sont attachés sous le menton, la chape en brocard d'or et la robe de bure, recouverte en partie par les longs plis de l'aube. Ses pieds sont nus et chaussés de sandales. Il tient une croix de la main gauche et, de la main droite, un cœur enflammé, au-dessus duquel apparait le monogramme du nom de Jésus : I H S. Si l'on examine de près cette partie de la peinture, il est facile de constater que le cœur et le monogramme ont été refaits. Il est même probable que, à l'origine, le personnage tenait à la main, non pas un cœur enflammé, mais une langue entourée de rayons, que les peintres ont donnée plus d'une fois pour attribut à saint Bonaventure, afin de rappeler que, trente-deux ans après la mort de saint Antoine de Padoue, il avait retrouvé, intacte dans le tombeau, la langue de l'illustre thaumaturge [3].

Dans la même salle, sur le mur opposé, l'artiste a figuré deux autres franciscains célèbres : saint Bernardin de Sienne, qui fut le confesseur du roi René, et saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples.

De saint Bernardin il ne restera bientôt plus qu'une silhouette.

[1] Voir ci-dessus, planche V.
[2] Voir ci-dessus, planche VI.
[3] Voir ci-dessus, planche VII.

La tête est complètement effacée. La crosse et deux mitres, placées aux pieds du saint, pour signifier qu'il avait, à trois reprises, refusé l'honneur de l'épiscopat, sont tellement détériorées qu'elles ne tarderont pas à disparaître. L'humble religieux avait été représenté en costume de franciscain, tenant de la main droite une auréole lumineuse, sur laquelle le nom de Jésus était inscrit en lettres d'or [1].

Saint Louis de Toulouse a toute la partie droite du corps, sauf les épaules, cachée sous la cloison, qui, de l'autre côté, recouvre saint Jean l'Évangéliste. Pourquoi faut-il qu'une œuvre aussi délicate, une œuvre qui peut supporter la comparaison avec ce que la Renaissance a produit de plus parfait en Anjou, ait été traitée de la sorte? Le saint évêque porte la crosse et la mitre. Il est revêtu d'une chape d'azur, semée de fleurs de lis d'or et bordée de perles fines. De la main droite, il porte un livre ouvert. Les détails de la crosse, de la mitre, de la bordure de la chape indiquent un ouvrier soigneux et singulièrement habile. La figure du personnage, qui est vraisemblablement le portrait d'un prélat de la région, sa tête, pleine à la fois de noblesse, d'humilité et de douceur, révèlent un maître, formé à bonne école, sûr de lui-même et soucieux, avant tout, d'imprimer à ses œuvres un grand caractère de naturel et de loyauté [2].

Tous ces personnages avaient dû être peints sur une étoffe à ramages ou sur un fond, semé de fleurettes, d'oiseaux et d'animaux variés, comme on en trouve sur les anciennes tapisseries. Le fond n'existe plus et la peinture qui reste forme, sur les murs, une légère saillie.

On suppose que d'autres figures que celles qui ont été découvertes en 1868 sont cachées sous la tenture du salon, qui composait, avec les deux pièces que nous connaissons, la salle capitulaire du couvent; mais, jusqu'ici, il n'a pas été possible de vérifier si cette hypothèse répond à la réalité.

A quelle époque remontent ces curieuses peintures et à quel artiste peut-on les attribuer?

[1] Comparer cette peinture avec un tableau de la collection Schlumberger, qui figurait à l'Exposition des primitifs français, sous le n° 72.

[2] Voir ci-contre, planche VIII.

Planche VIII. Page 100.

SAINT LOUIS DE TOULOUSE

Célestin Port estime qu'elles sont contemporaines de la reconstruction de l'autel et du clocher (1616) et, comme ce travail a été fait aux frais du maréchal de Brissac, il croit pouvoir les attribuer à Edme Pothier, peintre ordinaire du duc de Brissac [1]. C'est, il nous semble, les rajeunir beaucoup. Sans doute, elles dénotent une certaine influence de la Renaissance, surtout dans l'art avec lequel sont traités les plis des vêtements ; mais cette décoration a été comprise et exécutée, dans certains détails, à la manière des vignettes qui ornent les manuscrits du commencement du seizième siècle. Les étoffes, les mitres, les crosses rappellent celles qui figurent dans les miniatures, les bas-reliefs et les vitraux de la même époque. Elles ne ressemblent en rien à celles qui se faisaient au dix-septième siècle.

Que les peintures de la Baumette aient été déjà détériorées avant l'arrivée des Récollets et que les nouveaux occupants aient éprouvé le désir de les faire restaurer ; c'est possible. Il est, en effet, des retouches, encore visibles aujourd'hui, qui peuvent avoir été faites au commencement du dix-septième siècle, et telle est l'époque à laquelle nous reporte, en particulier, la forme des lettres IHS, qui surmontent le cœur enflammé que saint Bonaventure tient à la main. Que les religieux, pleins d'égard pour le duc de Brissac, leur bienfaiteur insigne, aient demandé à son peintre ordinaire, Edme Pothier, de se charger du travail ; rien de plus vraisemblable. Mais il n'en est pas moins certain que, dans ses parties principales, la décoration qui nous reste ne peut être contemporaine de la restauration du couvent, en 1616, et qu'elle est antérieure à cette époque.

En assignant aux peintures de la Baumette une date incertaine entre 1480 et 1520, les membres de la Commission archéologique de l'Anjou, chargés de les examiner, en 1868, avaient émis une opinion beaucoup plus facile à admettre [2]. Aujourd'hui, que l'art de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième siècle est mieux connu et que les éléments de comparaison sont devenus plus nombreux, surtout depuis l'inoubliable exposition des Primitifs français, on peut encore préciser davantage et affirmer que la décoration de la salle capitulaire de la Bau-

[1] *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 231.
[2] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1868, p. 418.

mette doit être attribuée au premier quart du seizième siècle.

Il est même possible d'aller plus loin et l'on peut, sans témérité, faire honneur du travail à un peintre angevin, que Claude Ménard compare aux meilleurs peintres de l'Italie [1], à Gilbert II Vandellant, dont le père, Gilbert I Vandellant, était l'un de ces artistes d'origine étrangère, que le roi René avait attirés et fixés en Anjou [2].

Gilbert Vandellant fut enterré dans le cimetière du couvent de la Baumette. Bruneau de Tartifume donne la description de sa tombe et transcrit son épitaphe : « Au coing de ladicte place, qui a aultrefois servi de cimetière, vers le costé de la rivière, se void une pierre ardoisinne espoisse de deux poulces et demi, large de deux pieds deux poulces et demi et sortant de terre un pied dix poulces, sur laquelle est gravé : *Cy gist Gilbert Vandelant, peintre, qui deceda l'an* 1559 [3] ». Le cimetière était petit et ne servit pas longtemps, puisque, au dix-septième siècle, il avait été déjà transformé en « une place remplie d'arbres [4] ». On n'y enterra que des religieux et quelques laïcs [5], auxquels des services considérables rendus à la communauté avaient mérité cette faveur. Si le peintre Gilbert fut du nombre des rares privilégiés, on peut croire légitimement que l'honneur qui lui fut accordé n'était que la récompense de son travail et supposer que les religieux, d'ailleurs peu fortunés, auront promis pour salaire à l'artiste, qui avait décoré de si délicates peintures la grande salle du couvent, de recevoir sa dépouille mortelle dans leur cimetière et de prier pour le repos de son âme [6].

En agissant ainsi, les Cordeliers de la Baumette auront rendu à leur peintre un service beaucoup plus appréciable que s'ils avaient payé son travail au poids de l'or, puisqu'ils nous permettent

[1] « *Gilbertus Wandelant... ea felicitate pinxit, ut cum Italiae ipsius veniret in comparationem nihil inferior* ». Bib. d'Angers, ms. 1000 (ancien 875, t. II), p. 222.

[2] Sur cette famille de peintres, cf. Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 305-311.

[3] Bib. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 67.

[4] *Ibid.*, p. 65.

[5] *Ibid.*, *loc. cit.*

[6] Nous ne pouvons appuyer cette opinion par aucun document. Les archives de la Baumette ont été détruites à la Révolution.

aujourd'hui d'attribuer à Gilbert Vandellant une œuvre, qui suffit, à elle seule, pour justifier la réputation dont il a joui de son vivant et attester son mérite.

Chanoine Ch. URSEAU,
Membre non résidant du Comité, à Angers.

V

CORRESPONDANCE INÉDITE
DU PEINTRE ET GRAVEUR HOUËL
(21 janvier-17 août 1791)

COMMUNIQUÉE PAR M. ANDRÉ LESORT, ARCHIVISTE D'ILLE-ET-VILAINE

Du peintre et graveur Jean-Pierre-Louis-Laurent Houël, né à Rouen en 1735, mort à Paris en 1813, auteur d'un *Voyage en Sicile*, dont l'impératrice Catherine de Russie lui acheta les dessins, les collections publiques ne possèdent presque aucune œuvre[1]; sa vie nous est à peine connue, et les encyclopédies, comme les recueils biographiques, se bornent, en se copiant les uns les autres, à reproduire les très brèves indications données dans la courte notice que lui consacra, aussitôt après sa mort, son compatriote Le Carpentier[2]. Il nous a semblé qu'il était d'autant plus intéressant de faire connaître toute une correspondance émanée de lui et adressée à un ancien officier retiré à Rennes, M. Prioul du Haut-Chemin, dont les papiers ont été récemment offerts aux Archives d'Ille-et-Vilaine par M. le vicomte Charles de Calan[3].

L'objet même de cette correspondance est d'ordre tout pra-

[1] Aux musée d'Angers, de Besançon et de Rouen seulement. A la suite de notre communication à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, M. Juste Lisch, inspecteur général honoraire des Monuments historiques et petit-neveu de Houël, a bien voulu nous faire savoir qu'il avait en sa possession un certain nombre d'œuvres de cet artiste.

[2] LE CARPENTIER, *Notice sur Houël*, lue à la Société d'Émulation de Rouen; Rouen, 1813, in-8°. Voy. Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 395.

[3] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série E (titres de familles), papiers Prioul du Haut-Chemin.

tique : il s'agit des négociations relatives à la vente par M. Prioul du Haut-Chemin d'une maison située à Belleville et dont Houël se rend acquéreur. Mais, en traitant de cette affaire, le peintre nous donne à entendre qu'il est dans une situation de fortune au moins assez aisée, puisqu'il se déclare prêt à débourser sur-le-champ les dix mille livres auxquelles se monte le prix de l'immeuble et les frais de la transmission.

De plus, comme pot-de-vin ou denier-à-Dieu, il propose à M. Prioul un exemplaire de son *Voyage pittoresque de la Sicile*, dont il ne manque pas de faire sonner très haut le prix de vente au public, soit vingt-deux louis d'or [1]. Enfin, en échange de glaces que consent à lui céder le vendeur, il lui offre un de ses tableaux les plus récents représentant un intérieur de ferme aux environs de Rouen et dont on trouvera plus loin une description minutieuse faite par lui-même [2] : nous n'avons malheureusement pas pu savoir si cette œuvre appartient encore à la famille Prioul du Haut-Chemin, mais la description de Houël pourra toujours, à l'occasion, servir à l'identifier.

Une autre affaire vient bientôt se greffer sur la première : M. du Haut-Chemin possédait une série de tableaux représentant les *Batailles d'Alexandre* et qu'une tradition de famille attribuait au pinceau de Nicolas Bertin; c'étaient des reproductions des célèbres toiles de Lebrun, exécutées, croyait-il, pour servir de modèles au graveur Gérard Audran [3], et leur propriétaire, qui songeait à s'en défaire, jugeait que l'occasion était bonne et que sans doute l'artiste normand pourrait lui trouver acquéreur parmi ses relations. Il le pria donc de passer chez son ami Ginguené [4], le futur membre de l'Institut, qui était, comme on le sait, originaire de Rennes et qui avait ces tableaux en dépôt : Houël en reconnut

[1] Ci-dessous, lettre I, p. 107 et lettre IV, p. 110.

[2] Ci-dessous, lettre IX, p. 114.

[3] Ci-dessous, lettre III, p. 108. Il est à peine besoin de faire remarquer les difficultés chronologiques que présente cette affirmation : si l'on admet avec Jal *(Dictionnaire critique)* que Nicolas Bertin naquit vers 1668, cet artiste aurait eu moins de trois ans, quand il peignit ces toiles, puisque Gérard Audran recevait, dès le 22 février 1671, le premier acompte pour la gravure des *Batailles d'Alexandre*. Duplessis, *les Audran* (Collection des Artistes célèbres), p. 26, n° 1.

[4] Sur Ginguené, voy. René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. XVI (Rennes, 1906, in-8°), p. 121 et suiv.

la valeur et les déclara authentiques, mais il ne parvint pas à découvrir d'amateur disposé à les payer la somme considérable de 24,000 livres « en louis de France », que demandait M. du Haut-Chemin, et celui-ci les conserva; ils sont encore aujourd'hui entre les mains de ses descendants. Notre peintre tient du moins à donner à son correspondant des preuves certaines du zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée : il lui narre toutes ses démarches, il l'engage à faire encadrer les toiles, il lui indique les journaux où il fera bien de faire annoncer son projet de vente, et il va même jusqu'à rédiger une note destinée à y être insérée. Il n'est pas sans intérêt pour nous de voir comment s'y prenaient, en 1791, les propriétaires d'œuvres d'art qui, craignant les événements, voulaient tirer un bon profit de leurs collections. L'un des moyens proposés par Houël consistait à exposer les tableaux dans une des salles de réunion du *Lycée*, cette curieuse institution fondée en 1781 par Pilâtre des Rosiers, et encore si mal connue, où, nous dit le peintre, « tous les jours, à toute heure, jusqu'à onze heures du soir », un grand nombre des abonnés de l'établissement, dont beaucoup sont des amateurs d'art, viennent causer, lire, entendre des conférences, assister à des concerts[1]. Nous apprenons par là que Houël était déjà en relations avec Ginguené, dont il avait précisément fait la connaissance au Lycée; il y participait sans doute au mouvement de propagande philosophique et politique auquel il dut rester mêlé, puisque, en l'an II, lors de l'épuration de ce Lycée, devenu le « Lycée républicain », il fut, avec Fourcroy, Garat et Anacharsis Clootz, chargé d'en chasser les *émigrés* et les *contre-révolutionnaires*[2].

En raison de tous ces détails, intéressants pour la biographie de Houël autant que pour l'histoire des idées et de la Société, la plu-

[1] Ci-dessous, lettre VII, p. 112.

[2] Ch. Dejob, *De l'établissement connu sous le nom de lycée et d'athénée et de quelques établissements analogues*, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, t. XVIII (1889, 2e semestre), p. 16. — Houël appartint aussi au *Lycée des Arts*, fondé en 1792 par Desandray, car le second volume (thermidor an III-brumaire an IV) du *Journal du Lycée des Arts; inventions et découvertes*, contient deux rapports publiés par lui en collaboration avec Desandray et Costel « sur le citoyen Beauvallet, sculpteur » et sur une nouvelle estampe représentant Junius Brutus », par Coquerel, d'après le dessin de Lethière (Rob. de Lasteyrie, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, t. III, nos 40643 et 40644).

part des lettres nous ont paru mériter d'être publiées, malgré leur longueur et malgré les passages assez fastidieux où sont traitées les questions d'affaires. Le style en est assez embarrassé et fréquemment incorrect, l'orthographe laisse bien souvent à désirer : mais, là encore, nous pouvons juger de la culture de notre artiste, si peu connu par ailleurs.

André LESORT.

I

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

21 janvier 1791.

Je me suis présenté, Monsieur, chez M. Montor, notaire, pour faire l'acquisition d'une maison qui vous appartient, appellée la maison du Temple, à Belleville, sur la proposition de huit milles livres acceptée par M. Cordier, votre ami, dit-on, qui était chargé de faire cette vente, ce M. Cordier m'ayant accepté, étant convenu avec moy de faire former le mur de séparation de cette maison d'avec celle d'à côté, qui communique avec elle. Sa lenteur à ordonner cet ouvrage m'a mis dans la nécessité de voir un M. Bertault, tabletier, rue du Ponceau.

C'est ici qu'a commencé un *imbroglio* terrible dans cette affaire. J'ay appris de M. Montor que M. Cordier n'était pas votre chargé de procuration, qu'il y avoit un sieur Dufrenoy, que personne ne savait où il demeurait, voyant aussi que les phisionomies devenaient, ainsi que les réponses à mes questions, devenaient (*sic*) à chaque instant plus embarassés et plus fausses par la nécessité de dissimuler, relativement à un interets caché que j'ignore, mais qui ne peut avoir pour but que de m'empecher que j'aye cette maison.

On demande au sieur Cordier pourquoy il m'a accepté; il dit que c'est qu'il vouloit m'empêcher de m'éloigner de cette affaire. Cette réponse est des plus folles, etc. Je prends le parti de vous écrire, Monsieur, pour savoir de vous si vous acceptés mon offre de 8000 l. payés comptant à la première réquisition légitime. Faites moy l'honneur de me faire un mot de réponse, et, si vous acceptez, joignez y les renseignements nécessaires pour que j'aille en avant dans cette affaire avec célérité

Je vous observe que réponse me soit faite le plus tôt possible, je vous en prie, parce que j'ay un autre objet en vue, que du retard me feroit manquer, et que, si vous acceptés, il ne faut pas différer non plus, parce que les frais pour ces sortes d'affaires seront plus considérables après le

mois actuel de janvier, vu qu'en février il y a une loy de l'Assemblée nationale qui aura son exécution et qui nous deviendrait funeste [1].

J'ose me flatter que vous serés sensible à toutes ces raisons et que vous agréerés le désir que j'ay que cette affaire me procure l'avantage de faire connaissance avec vous dans mon prochain voyage à Renne.

Je vous offre pour pot de vin un exemplaire de mon ouvrage qui a pour titre *Voyage pitoresque de la Sicile*, ouvrage en 4 volume in-folio, orné de 264 grandes estampes, que je vous verray accepter avec bien du plaisir ; cet objet est de 22 louis d'or. Si je deviens votre acquéreur, cela me fornira une occasion de faire connaissance plus particulièrement avec vous, quand je seray à portée de vous voir. J'ay l'honneur d'être, avec les plus parfaits sentiments, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le 21 janvier 1791, à Paris.

HOUEL,
Peintre du Roi, rue du Coq-Saint-Honoré,
à côté du caffé des Arts, à Paris.

II

Le même au même.

22 janvier 1791.

Je viens d'apprendre, Monsieur, que M. Bertault changeait les limites qui séparent la maison et jardin qu'il veut aquérir de celle dont je désire devenir propriétaire; il s'empare du puis en totalité et porte le mur de cloison à plusieurs pieds au-delà sur mon futur terrein, en prolongeant en ligne droitte celuy qui, de ma maison, va au Nord et s'approprie par cet arrengement une petite maison couverte en ardoise propre à mettre du bois et des poules ou autres objets d'utilité ou d'amusement, lequel petit endroit est précédé d'une petite cour... Quand j'ay fait mon offre, je n'étais pas prévenu de cette disposition.

J'ay apris aussi que M. Berthault a sauvé du pillage deux ou trois glaces de la maison que je me propose de vous, à certaine époque où des voleurs sont venus nuitament emporter différents objets : j'espère que ces glaces seront restituées à laditte maison et remises en place. Cela est d'une convenance absolue, d'autant plus qu'elles sont taillées pour ces places, et non pas pour d'autres; autrement, ce serait de sa part un abbus de circonstance qui serait totalement à son profit en faisant mon détriement. J'espère

[1] Il s'agit de la loi du 19 décembre 1790 (*Collection complète des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée nationale*. Paris, impr. Nationale, t. V, p. 272 et suiv.) relative au droit d'enregistrement des actes civiles et judiciaires et des titres de propriété, loi qui devrait entrer en vigueur le 1er février 1791.

que vous y aurés égard, comme aussi de l'engager à produire toutes les clées qui manquent à un grand nombre de portes.

J'ay l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Paris, le 22 janvier 1791.

HOUEL.

III

M. Prioul du Haut-Chemin à Houël.

28 janvier 1791.

Aujourd'hui 28 je reçois, Monsieur, par un même courrier vos deux lettres. Il ne m'avoit point été mandé par M. Cordier que vous lui eussiés fait des propositions, et j'ignore comme vous la nature d'un interest caché dans les réponses qui vous ont été faittes, mais que je soupçonne exister : j'ay bien reçu une autre proposition pour quelqu'un qu'on favorise sans doutte. Quoy qu'il en soit, vous avez pris le party convenable en vous adressant à moy directement.

J'ay vendu à M. Bertauld le terrain et le puits qu'il fait enclore, aux conditions qu'il sera libre à l'acquéreur de la partie où est la rotonde de rétablir une pompe de communication pour l'arrosement et le service du petit bassin. Quant aux glaces, je les ay laissées en dépost chez M. Berthauld jusqu'à ce que je les puisse faire venir : je fais même préparer ici des encadrements pour elles dans des boiseries auxquelles je fais travailler. Vous concluerez de là qu'elles me sont utiles et que M. Berthauld n'a rien à se reprocher : cependant, comme l'une des deux est très mince et partant plus belle, que le transport en serait difficile, vous pourriez me remplacer celle-là par [une de] même dimension en deux morceaux de glaces, pour vous dédommager de l'étamage de la mienne, dont vous auriés les fraix.

Quant à votre offre, je désirerais que vous l'augmentiés de cent pistoles, et de plus j'ay l'honneur de vous prévenir que tout acquéreur sera chargé, sans diminution des prix, d'une rente de 40 l. deue au nommé Mr Moni ou héritiers

Rien ne peut m'être plus agréable pour pot de vin qu'un bel exemplaire de votre ouvrage, et je seray enchanté que cette occasion me procurât l'avantage de faire connoissance avec vous. Tous ceux qui tiennent un rang distingué dans les arts sont précieux aux personnes qui se piquent d'aimer les arts : ce sera avec bien du plaisir que je feray avec vous plus ample connoissance.

A propos d'arts, oserais-je vous prier d'aller chez Mr Ginguené, qui demeure rue Neuve-des-Petits-Champs, près la rue Ste Anne ou St Roch,

en un apoticaire et un chaircuittier, je crois; vous lui demanderiés à voir les *Batailles d'Alexandre* à moy appartenantes, peintes par Nicolas Bertin pour servir de modèle aux gravures d'Audran; elles sont de la taille des gravures, aussi belles que les grands tableaux de Lebrun. Ce temps ci n'étant plus propre aux dépenses de luxe et de fantaisie, je voudrais m'en deffaire ; je pense ne le pouvoir faire avec avantage qu'en les annonçant à Londres ou à Pétersbourg. Je voudrais en avoir 20,000 l. au moins. Faites moy le plaisir de les voir et de me dire votre avis sur la manière de conduire cette négotiation : les belles épreuves de gravures vallent 1200 l. et seurement mes tableaux valent au moins 20 fois leur prix.

(Minute originale.)

IV

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

De Paris, le 5 février 1791.

Je me suis transporté, Monsieur, chez Mr Ginguené pour voir vos tableaux de *Batailles d'Alexandre*, dont vous m'avés parlé dans votre lettre. Je les trouve beaux et bien faits; il n'i a pas de raisons pour douter qu'ils soient de Bertin, et peut-être même touchés par Lebrun luy-même. Je vais m'occuper de vous en procurer la vente, s'il est possible, en faisant quelques démarches chez mes connaissances, où j'en parleray. Ce que je puis vous promettre très positivement, c'est que je ne négligerai rien pour les faire connaître avantageusement, afin de déterminer à en donner une somme qui approche le plus possible de celle que vous paraissés désirer. Vous concevés bien que je ne puis vous répondre de rien, si ce n'est d'i mettre beaucoup d'activité; d'ailleurs, je ne ferai rien à cet égard sans le communiquier à Ginguené, votre ami, chez qui sont les tableaux.

Je me suis informé chez Mr Motor, votre notaire, rue Vivienne, porteur des actes de propriété de vos maisons de Belleville; son premier clerc m'a dit que la rente de 40 l. affectée sur la maison que je veux acquérir est constituée au capital de 800 l. A ces conditions, toutes réflexions faites, je consentiray non sans peine à vous accorder de me charger de cette rente, mais je ne donnerais pas un écu de plus avec les 8000 l. que je vous ay proposée, ce qui fait au total un fond de 8800 l., que je consens payer pour devenir le propriétaire de votre maison, jardin et rotonde de Belleville, ne consentant pas à payer les mille franc que vous demandés en sus de cette somme.

Je fais la condition que le murs de séparation d'avec le terrein que doit avoir M. Bertault sera fait à ses dépends en totalité, sans que je perde la mitoyenneté, puisqu'il s'empare de la petite maison à mettre du bois ou des poules, que de plus il augmente son jardin en s'emparant totalement du puis et du terrein que luy donne la prolongation du mur de mon futur

jardin de ce côté, avec encore la condition que je jouiray du privilège d'avoir dans ce puis une pompe qui occupera l'intervale entre le puis et le mur du voisin ; puisqu'il a tous les avantage, il convient qu'il fasse ce mur à ses frais.

Par la raison que je comptais que vous auriés secondé mes vœux à l'égard des glaces que je vous priais de me faire restituer aux places où elles étaient, qu'il se trouve que vous les prenés pour votre usage, à l'exception d'une qui n'est pas au teint et qu'elle est trop mince pour ne pas courir les plus grand risques dans le transport de Paris à Rennes, ou pour l'i amener entière vous payeriés ce qu'elle vaut, et que pour en faire usage qu'il y a encore des frais à faire pour le teint, je vous demande de me la donner, puisqu'elle a sa place nécessaire à remplir ; cela me dédommagera en partie des 800 l. que je consens payer de plus que je croyais, que de plus je ne manqueray pas de vous envoyer un exemplaire de mon ouvrage tel que je le vends au public 22 louis d'or, avec cela 8000 l., et que je me charge de votre rente, voilà le total de mon offre de 9328 l., qui passent à votre profit, sans mille à douse cens livres de frais d'achat que je seray obligé de payer, ce qui fait plus de 10.600 livres.

Voyés si vous voulés par ces considérations me donner la propriété de la maison et dépendances cy dessus énoncés. Si vous acceptés, faites le moy savoir d'abord et marqués moy avec qui en votre nom je pouray traitter. L'argent est tout prêt ; écrivés le plus tôt possible, afin que la saison ne soit pas trop avancée pour faire planter quelques tilleuls dans le jardin.

J'ay l'honneur d'être, avec les plus parfaits sentiments, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUEL.

V

M. Prioul du Haut-Chemin à Houël.

10 février.

Il lui abandonne la glace mince, mais à la condition que l'exemplaire du *Voyage pittoresque de Sicile* « sera une belle épreuve » ; il lui demande à nouveau son avis sur son projet de vendre à l'étranger ses *Batailles d'Alexandre*, car il craint « que ce moment cy ne soit pas, dans ce pays, celui des ventes avantageuses », et le prie de lui indiquer « à quel rédacteur de papiers publics » il doit s'adresser pour les faire connaître à Londres et à Pétersbourg.

(Minute originale.)

VI

Le même à Ginguené.

22 février.

Dans une première lettre, destinée à être montrée à Houël, M. du Haut-Chemin prie Ginguené d'être son fondé de pouvoir pour la cession de la

maison de Belleville et lui demande de se mettre d'accord avec Houël pour la vente de ses *Batailles d'Alexandre*. En post-scriptum, il ajoute : « Si on trouve marchand de mes tableaux, vous voudrez bien dire qu'outre le prix en argent, je voudrais avoir un bel exemplaire des gravures d'Audran et de la famille de Darius. »

Dans une seconde lettre « réservée », M. du Haut-Chemin fait connaître à son ami l'opinion de Houël sur ses tableaux et il en conclut « qu'annoncés en pays étranger ils peuvent être vendus de 30 à 40 mille livres. Il n'y a pas à balancer à les annoncer tout de suitte », mais il se montre prêt à les céder moyennant 24.000 l. payées comptant. « Vous m'aviés promis de les faire voir à Mr et Me Lebrun ; tâchés de le faire tout de suitte et sans dire d'où j'en suis avec M. Houël, parlé de 36 à 40.000 l. et voyés ce qu'ils en pensent ». Il demande l'avis de Ginguené sur le désintéressement de Houël, dont le zèle est peut-être destiné à rendre le propriétaire de la maison de Belleville « moins difficile sur la vente » ; il lui dit enfin que M. Cordier, avocat, lui a parlé de nouvelles offres faites pour cette maison et montant à 9300 l., qu'il ne veut pas retirer sa parole donnée à Houël, mais qu'il est prêt à rompre la négociation avec ce dernier s'il vient à changer d'avis.

(Minute originale.)

VII

Houël à M. Prieul du Haut-Chemin.

23 février 1791.

Depuis la réception de votre dernière lettre, Monsieur, je me suis transporté chez Mr Ginguené, votre ami. Je l'avais rencontré la veille au Lycée à l'occasion d'une séance de musique; il m'a donné rendez-vous chez luy le lendemain, je luy communiquay le contenu de votre lettre. A l'égard de vos tableaux, nous fîmes quelques réflexions sur le projet que vous aviez conçu de les anoncer à Londre et à Pétersbourg, mais je luy fis l'observation que, les anonçant, c'était les exposer à la nécessité de les montrer et qu'on ne pouvait pas les voir dans l'état où ils sont, parce qu'ils n'ont pas de bordure, que c'est donner lieu à l'idée la plus désavantageuse sur des tableaux que de les présenter en cet état de délabrement : il convint que cela serait très impolitique de les risquer sans l'appareil toujours séduisant et toujours nécessaire d'une bordure à peu près quelconque, mais qu'il en falait indispensablement. Il m'objecta que cela montrait à une dépense considérable, mais je luy fis part d'un moyen d'économie considérable qui conviendrait à des tableaux anciens sans nuire à leur coquetterie, que l'on trouverait à bon compte chez les marchands de

tableaux des bordures vacantes, mais bonnes, avec ou sans ornement, mais dorées, que l'on ferait réduire par un menuisier intelligent et adroit à la grandeur de chaque tableau, qu'il fallait s'attendre que les largeurs et les profils de ces bordures pouraient bien ne pas se ressembler, mais que cela ne ferait rien pourvu qu'autant que cela soit possible que les tableaux de même grandeur ayent des bordures de même genre. Cela serait, je crois, suportable, que je pensais qu'avec une demie douzaine de louis d'or on en ferait les frais pour ces cinq tableaux. Je ne vous dissimule pas le grand avantage qu'il y aurait de faire les frais de bordures simple, mais neuves aux yeux des étrangers de qui on voudrait tirer une somme considérable.

Il approuva mon projet, et je luy dis qu'étant fondateur du Lycée et du Commité des Arts, je les proposerais pour la décoration des salles d'assemblée et de musique, et, en exposant deux ou trois à la fois de tous les grandeurs et les places où le jour serait favorable, comme on fait de beaucoup d'autres et de sculpture, et il se trouve des personnes qui les marchandes et qui en achettes parmi le grand nombre des fondateurs et des abonés à ce Lycée, qui tous les jours, à toute heure, jusqu'à onse heures du soir, restent là à causer ou lire, qu'on les verrait, les admirerait en raison de l'intérêt qu'ils inspireraient, qu'il était possible qu'au milieu d'un si grand concours ils trouvassent quelqu'un qui fût curieux de s'en rendre le maître (mais je ne vous promets pas 24.000 l., ne vous y attendés pas), qu'en ce lieu ils seraient encore mieux exposés pour les agens de la Russie ou de l'Angleterre qui voudraient les voir. S'il se présentait quelqu'un qui voulût les voir, que de plus pour déterminer ces agens à les venir voir, on pourait les anoncer dans les journaux, tel que le *Courier de l'Europpe* et autres, si cela vous convenait, je ferais moi-même l'annonce de manière à faire au moins désirer de les voir sans les compromettre, mais que dans touts les cas on ne peut pas leur faire faire un pas sans faire les frais de bordures dorée; le plus honnetement n'est pas indifférent quand on veut séduire. Les Italien disent *che la cornice e li ruffian del quadro*, que la bordure parle essentiellement en faveur du tableau. Vous voudrez bien peser dans votre sagesse toutes ces raisons et me marquer quel aura été le résultat de vos réflexions, et vous me trouverés très disposé à faire faire tout ce qui dépendra de moy pour vous satisfaire.

J'ay vu Mr Motaur, votre notaire, et je suis convenu qu'il vous écrirait pour vous mander le projet de contrat et une nouvelle procuration et que vous fissiés remplacer Mr Dufrenoy, qui me parait vassiller dans ses principes, de vous faire part que je suis d'accord avec vous sur les conditions portées dans votre dernière lettre. J'ay arrangé aussi avec M. Bertault la manière dont nous ferons le mur qui sépare sa possessiou de la mienne, et

que l'article concernant le puis est convenu aussi. Ainsi rien ne nous arrête, nous pouvons aller en avant.

Lorsqu'il en sera tems, je trouveray chez luy la glace que vous me donnés par accomodement, je veux dire celle des deux qui est mince.

D'après les observations que vous me communiqués que vous tenés aux belles épreuves d'un ouvrage du genre de celuy que vous avés accepté, je vous proteste que je n'épargneray pas les recherches pour parvenir à mettre sous vos yeux ce que j'ay de mieux à cet égard, et je mets même de l'intérêt pour mon amour-propre, afin que vous ne me soupçonniés pas d'avoir rempli cette obligation avec négligence et que je désireray toujours de paraître à vos yeux le moins mal possible, afin d'être mieux connu avant que nous nous voyons.

Je vous prie, différés le moins possible de répondre à Mr de Motaur et à moy, afin que cette affaire finisse, parce que la saison s'avance et que je voudrais bien faire planter quelques arbres.

J'ay l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, le 23 février 1791.

HOUEL.

VIII

Houël et Ginguené à M. Prioul du Haut-Chemin.

Paris, 2 mars.

Ginguené envoie à son ami le modèle de la procuration qu'il devra fournir pour la vente de la maison, et lui donne quelques détails sur ses négociations avec Cordier et Houël touchant leurs offres respectives; sa lettre est séparée en deux parties par une note, de la main de Houel, relative à leurs engagements réciproques touchant cette vente. Quant aux tableaux, il attend toujours la réponse de leur propriétaire pour savoir si l'on doit « les exposer ou non avec ou sans bordure ».

IX

Houël à M. Prioul du Haut-Chemin.

De Paris, le 23 mars 1791.

Votre maison, Monsieur, est enfin acquise. Nous avons passé le contrat Mr Bertault et moy, chez Mr de Motaur, votre notaire, en présence de Mr Ginguenée, qui a signé en vertu de la procuration que vous lui avés envoyée pour l'objet qui m'était destiné. Les conditions dont nous sommes convenus ont été très exactement stipulées dans le contrat; ainsi il n'i a,

je crois, à cet égard rien à désirer, si ce n'est que de voir expirer le terme de deux mois pour l'obtention des lettres de ratification, payer ensuite le prix convenu et jouir de part et d'autre de la fin de cette affaire.

Je me suis présenté à Mr Bertault avec la lettre que vous m'avés écrite, où vous m'accordés en compensation, lors de nos dernières conventions de notre marché, une des deux glaces qui étaient au rez-de-chaussée de la maison que j'aquère; cette glace se distingue de l'autre en ce qu'elle est par vous désignée la plus mince des deux. Mr Bertault doit vous écrire à cet égard, pour que vous luy donniés ordre de me livrer cette glace à l'époque où nous conclurons en dernier ressort par le payement du prix convenu; alors j'espère que je n'oublieray rien de ce que je vous ay promis.

Je vais vous faire une nouvelles proposition pour la seconde glace qui vous reste et qui est hors d'état de servir à usage de miroir; elle est toute détamée. Ainsi considérés la réduite à son état pur et simple de glace, à laquelle il faut faire les frais de la faire mettre au teints, ce qui monte à 14 ou 15 pour cent du prix de la glace. D'après cette considération, je vais vous proposer un troc ou échange pour votre glace restante, dont la forte épaisseur n'est pas à mes yeux un mérite de plus. J'ay fait l'année dernière d'après nature, peint à l'huille sur toile, un tableau de paisage aux environs de Roüen, ma patrie. Ce tableau est une vue d'intérieur de ferme près de rochers surmontés d'arbres touffus d'une espèce de sapins; la moitié de la largeur de ce tableau offre à travers une vaste arcade, sur le second plan, un lointain très étendu, où l'on distingue un rivière, des arbres en un loinstain qui forme l'orison du paisage. Sur le devant de ce tableau, sont des femmes, des vaches, des moutons et autres figures. J'ai imité l'instant où on fait du feu dans un four à cuire du pain : l'effet du feu imité d'après nature m'a valu quelques félicitations sur la manière dont cet effet est saisi. Ce tableau, considéré hors de son cadre, il a 17 pouces de haut sur deux pieds de large; il a une bordure neuve dorée qui l'accompagnera. Ce morceau est un des derniers que j'aye faits.

Si vous l'acceptés en échange contre votre glace, je paraitray alors à vos yeux sous touts les rapports de mon talent. Vous allés avoir 264 estampes gravées et dessinées par moy, avec cela 4 vollumes in-folio de discours, soit observations, dissertations, histoires, descriptions, etc., etc. Après avoir vu toutes ces choses, vous me connaîtrés à fond. Il me reste bien à désirer que toutes ces choses me fasse honneur dans votre esprit; j'attends sur cela votre réponse positive.

A présent, je vais vous parler de vos tableaux de *Batailles d'Alexandre*. En en causant avec Mr Bertault, il m'a parlé d'une personne de sa connaissance qui a de grands moyens pour les préconiser en Russie, mais qu'il luy

falait faire connaître ces tableaux par une description qui en donnât une idée avantageuse sans compromettre les personnes qui se mêleraient de cette affaire. J'ay fait la description cy après, que je suis bien aise de vous communiquier, afin que vous sachiés que je m'occupe de vos intérests avec chaleur et empressement, afin que vous sachiés que c'était avec sincérité que j'ay accepté cette occasion de vous servir :

Cinq tableaux sont à vendre.

Ce sont les originaux d'après lesquels la tradition nous assure que le fameux graveur Gérard Audran a gravé les superbes estampes appellées les *Batailles d'Alexandre*. Ces tableaux ont été faits par Pierre Bertin, un des principaux élèves de Charles Lebrun, peintre de Louis XIV. Leur auteur a su faire, en les réduisant sous les yeux de son maître, autant de chefs d'œuvre qui dussent transmettre au graveur toutes les beautés des tableaux de Lebrun, afin d'élever l'imagination de cet artiste imitateur à la hauteur où elle devait être pour produire les plus belles estampes de l'écolle française, lesquelles ont été calquées exactement sur ces tableaux, qui, par leur ressemblance parfaite de grandeur et de caractère du dessin des figures et autres objets qui composent les sujets de ces estampes, elles prouvent surtout bien sensiblement dans les têtes des figures que toutes leurs beautés sont réelement dues aux tableaux cy-dessus énoncés. Ces tableaux sont d'une belle exécution et très bien conservés; leur grandeur, quoy qu'énoncée par les estampes très connues, sont, en les considérant sous bordure, de tant... de hauteur et de largeur. Chacun a sa mesure particulière.

Vous venez de lire, Monsieur, ce que j'ay fait pour annoncer vos tableaux: j'espère que vous lirés dans cette manière de présenter vos tableaux mon parfait dévoument à vous servir. Je ne doute pas que Mr Bertault vous confirme tout ce que je viens de dire et ce que je vous ay dit plus haut relativement à la glace que vous m'avés donnée par arrangement, et que vous répondrés d'une manière quelconque à la proposition que je vous fais à l'égard de l'autre glace, qui, je crois, comporterait de grands inconvénients, s'il falait vous la faire mettre au teims et vous l'envoyer dans cet état de perfection pour qu'elle vous arrivât de même à Rennes. Sans cette considération, je n'aurais pas essayé de déranger vos projets à son égard.

J'ay l'honneur de vous renouveller l'assurance de mes parfaits sentiments, Monsieur. Votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUEL.

X

Le même au même.

18 mai.

« Vous ne faites aucunes réponses, Monsieur, à la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire dans le courant du mois dernier pour vous anoncer la signature du contrat d'achat de votre maison de Belleville. Et dans cette même lettre je vous proposais un marché pour votre seconde glace, qui consistait à vous offrir de vous donner relié, et non broché et séparés les cahiers, au nombre de 44, qui forment mon ouvrage sur la Sicile, tels que je les vends, comme je vous les ay proposés. J'ay eu en échange, à la mort d'un de mes souscripteurs, un bel exemplaire d'anciennes épreuves, lequel est tout relié; je l'ay fait voir à M. Rallié, parent et tuteur de madame votre épouse, qui est venu me voir hier; il m'en a paru fort content. Je luy ay aussi montré le tableau que je vous destine pour cet échange, tableau de paisage peint à l'huille par moy d'après nature l'an dernier. Ainsi ce tableau et la reliure de l'exemplaire de mon ouvrage que je vous propose compose l'équivalent de votre glace, et la qualité des épreuves répondant au désir que vous m'avés marqué d'être bien servi à cet égard, m'a fait vous faire le sacrifice de la reliure, afin d'avoir en cela un moyen de plus de vous satisfaire davantage... »

Houël ajoute qu'il se refuse à payer les intérêts de l'acquisition jusqu'au jour où il entrera en possession, après la délivrance des lettres de ratification du Garde des Sceaux.

XI

Le même au même.

Paris, 1er juin.

Il réclame une réponse à la lettre précédente et observe qu'ayant retiré le contrat des mains du greffier des hypothèques, l'affaire est définitevement terminée.

XII

Le même au même.

Paris, 6 août.

« Effectivement, Monsieur, voilà bien des quiproquo. Je n'ay pas été à Caen ni je n'ay dû y aller; je n'ay été qu'à Rouen, mais je ne me suis absenté que huit jours; il y a quinze jours que je suis de retour et que

j'espère de jour en jour de vos nouvelles en réponse à ma dernière lettre, et vous m'écrivés sans y répondre. Voilà encore un retard : Dieu sache si c'est le dernier ! » — Il réclame à nouveau une procuration pour M. Dacosta de la Fleuriais[1], la décharge de M. Bertault pour les glaces et se plaint des oppositions qui viennent de surgir au paiement de la maison de Belleville de la part de quatre créanciers.

XIII

Le même au même.

17 août.

L'état où je crois vous voir, Monsieur, m'engage à vous dire ce que je me dis souvent dans les affaires qui se trouvent, comme celle-cy, pleine d'incidents qui contrarient : prenons courage et patience, ces retards auront un terme.

Vous ussiés désiré que je vous envoye le nom des quatre opposant dont je n'ay fait que vous parler; je ne l'ay pas fait parce que M. de Mautaur m'a dit vous avoir écrit ces détails; M. Ginguené m'a dit vous avoir écrit aussi ces mêmes détails. Devai-je m'attendre que ces deux hommes, de qui c'est le devoir et qui doivent être éclairés sur les raisons de ces opposions (*sic*), parce qu'ils sont vos ayant causes et que je suis à cet égard votre partie adverse, parce que ces oppositions me contrarient et me désobligent beaucoup en retardant un moment précieux pour moy, qui est celuy de vous payer et de m'occuper de tout autre cause, que ces oppositions dont je me plains viennent de votre fait, que vous auriés dû les prévoir et les empêcher, parce que vous connaissés les causes chez ces personnes qui i donnent lieu, et que je n'en ay et ne puis avoir aucune connaissances. Je n'ay dans l'extrait qui m'en a été donné au bureau des hypothèque que les noms et celuy du procureur par qui elles ont été faites en leur nom pour que je vous le communique, afin que vous m'en donniés main-levée sous 40 jours de celuy des lettres de ratification, ce que j'ay fait à votre domicile établi par votre contrat chés M. de Motaur, notaire, qui a dû vous demander les instructions nécessaires pour agir en votre nom contre ces personnes, afin de me libérer à l'époque du dernier de ce présent mois d'aoust, où je vous feray ce qu'on appelle des offres réeles entre les mains de votre notaire ou du chargé de votre procuration, M. Ginguené, qui vous

[1] Il s'agit sans doute ici de Jean-François Dacosta de la Fleuriais, fermier général des États de Bretagne, qui devait devenir membre de la municipalité de Rennes, en 1793 (Kerviler, *op. cit.*, XI, 228), et qu'une lettre non datée de M. du Haut-Chemin, dont le brouillon est transcrit au dos de celle-ci, nous montre comme étant alors revenu en Bretagne après un voyage à Paris.

représentera, et je seray libéré en remplissant mes engagements, ce que je suis tout prêt à faire.

Vous voyés qu'à cet égard je n'ai pas de tors qu'on puisse me reprocher; je n'ay pas dû faire plus que j'ai fait, mais un point encore qui a aussi son importance, et dont je vous parle dans toutes mes lettres depuis longtemps et dont vous me paraissés vous occuper aussi peu que j'i pense davantage, c'est d'envoyer à M. Bertault la reconnaissance des deux glaces qu'il a à vous et que vous m'avés données en compensation dans nos conventions...

Je veux payer et jouir, et que, si je paie toute la partie pécuniaire de nos conventions, je seray obligés, vous le sentés bien, obligés (*sic*) de faire restriction sur le voyage de Sicile et le tableau, si vous ne me faites pas expédier les glaces, parce que si votre insousiance se montre avec autant davantage dans ce moment-ci, où elle devrait faire douter de son existence, parce que je suis en force contre vous : que n'aurai-je pas à craindre d'elle si je n'avais plus de titre, et que mes demandes, mes plaintes, mes cris, que vous n'entendriés pas, fussent les seules puissances que j'employassent; elles seraient peut-être longtems sans effet. Je dois le craindre, puisque mes quatre ou cinq dernières lettres sont exprès toutes terminées par cet article, et vous ne m'i répondés jamais, pas même dans la dernière, où j'ay cherché, dans la seule page d'étendue qu'elle a, le motif qui vous a fait me l'écrire avec utilité, car elle n'a pour moy que de l'agrément, puisqu'elle me donnait de vos nouvelles, mais n'était nullement conséquente à notre affaire avec intérêt.

En voilà-t-il assés de dit au sujet de cette reconnaissance; si tôt la présente reçue, envoyés la moy par la voye qui vous sera la plus favorable, afin que je ne vous ennuie plus de cet objet. J'ay l'honneur d'être, avec le plus vray sentiment de fraternité, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUEL.

VI

DEUX PORTRAITS, PAR MARTIN DROLLING

(1793)

Évidemment, Martin Drolling n'est pas un artiste du premier ordre; toutefois, il compte parmi les agréables peintres subal-

ternes de la fin du dix-huitième siècle, — héritiers atténués de ces charmants « petits maîtres » qui, depuis l'élégant enchanteur Watteau, produisirent tant d'œuvres délicieuses dont se délecte infiniment la postérité.

Ses ouvrages, estimés intéressants malgré l'âpreté de certaines critiques, ne sont pas exclus des plus importantes collections de tableaux de l'École française; il est même représenté au Musée national du Louvre par plusieurs de ses compositions, par celle surtout qui rendit Drolling presque célèbre, — durant quelques années.

Tout ce qu'il a peint est propret, clair, délicatement touché, effleuré de son pinceau réfléchi; il y mettait tous ses soins. Si ses peintures n'ont pas beaucoup d'originalité, ses pochades, en revanche, — que l'on connaît et dont nous possédons quelques-unes, — surprennent par leur brio : elles ont le trait, l'esprit pour ainsi dire émoussés dans ses tableautins parachevés.

C'est du reste, nul ne l'ignore, ce qui caractérise généralement les études du premier jet.

Dans cette note, brièvement explicative de deux de ses figures inédites, on n'a pas à retracer la carrière de Martin Drolling[1].

A l'époque où David imposait sa dialectique irréductible et parfois rudoyante, Drolling débuta officiellement au Salon de 1793; il y exposa, entre autres de ses ouvrages, un portrait de lui-même.

En cette même année, il peignit deux jeunes femmes de la famille de Saint-Gresse[2] :

[1] La biographie est presque muette sur ses premières années d'exercice. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — Bellier de la Chavignerie, *les Artistes français du dix-huitième siècle oubliés et dédaignés*. — Ch. Blanc, *Histoire de la Peinture*. — Le *Dictionnaire de la conversation* où Louvet donne des renseignements complémentaires. Martin Drolling, né à Ober-Bergheim (Haut-Rhin), en 1752 † 1817.

[2] Petites-filles de Jean *de Saint-Gresse*, écuyer, paroisse de Saint-Christophe-de-Tude (aujourd'hui, de Chalais, Charente), 1740-1759. Copie de son testament et de l'acte de dépôt fait le 5 juin 1759, en l'étude de maître Vergnon, notaire à Chalais, par Antoine Denard, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Christophe-de-la-Tude. Archives de la Charente. E, 505. (Titres de famille.) A la réunion de l'ordre de la noblesse d'Angoumois, le 19 mars, M. de Saint-Gresse, sieur de Fresneau, représenta Mme de Ferret, veuve de M. Gérard de la Fute, pour le fief de La Vallade, paroisse de Saint-Aulaire. (De Chancel : *l'Angoumois en l'année* 1789. Angoulême, 1847, in-8°, p. 570.) Voir ci-dessous, planche IX.

Une piquante brunette habillée de soie gris perle, ceinturée d'un ruban rouge; elle est coiffée d'un chapeau de paille (forme bourguignonne), orné de rubans noirs avec voile rejeté en arrière et orné d'un nœud de ruban rouge.

L'autre, en jupe rouge, corsage brun, très aimablement échancré, décoré de pervenches. Nu-tête, ses cheveux sont retenus par un ruban blanc; la jeune fille paraît en lumière, en plein air : fond de ciel.

Ces figures, d'un gracieux *modernisme* et d'une paysannerie factice mais aimable, nous semblent être des meilleures de Drolling; elles ont le charme léger d'une certaine mignardise.

Connu particulièrement comme peintre d'intérieurs, Martin Drolling fut aussi portraitiste séduisant.

On voit qu'il négligeait, le cas échéant, de procéder des Hollandais ses modèles préférés, et qu'il s'inspirait d'artistes français, notamment de Greuze. Notre observation porte précisément sur la *Cruche cassée,* que Drolling a su gentiment pasticher ici.

La *Cruche cassée,* de son illustre confrère, l'impressionnait, certes! Drolling choisit plus tard ce même sujet[1], subissant l'influence de Greuze.

Mais ils différèrent entre eux, et par les procédés et par l'expression; leur technique n'était pas la même non plus que leur idéal.

Les deux portraits mentionnés ci-dessus sont d'une simplicité, d'un naturel sincères. C'est presque une révélation. Le rapprochement que nous avons fait de l'un d'eux et de la *Cruche cassée,* de Greuze, va de soi. Il en a fixé, discrètement, le ressouvenir pittoresque.

En somme, Drolling, continuateur ou plutôt imitateur des petits Hollandais, fut parfois portraitiste « distingué ». Son coloris argentin et sa touche légère signalent coquettement les deux toiles ci-jointes[2]. Ce côté des « talents » de Martin Drolling mérite l'attention des « curieux ». Ses tableaux, de dimensions restreintes, sont assez rares pour être indiqués. Puisque nous donnons ici des

[1] Vendue 485 francs, en 1810. Vente Livry. Ch. Blanc, *Trésor de la curiosité.*

[2] Ces toiles ont H. : 0m,36; L. : 0m,29. Elles sont signées : « *Drolling*, 1793. » Je les ai acquises, il y a plus de trente ans, d'une personne de la famille de Saint-Gresse.

Planche IX.

Page 120.

PORTRAITS DE Mlles DE SAINT-GRESSE

PAR MARTIN DROLLING (1793)

(Collection Émile Biais.)

documents inédits, ceux-là pourront s'ajouter à ceux concernant l'aimable petit maître que fut Drolling.

Voilà pourquoi cette note brève sera, peut-être, indulgemment accueillie.

Émile Biais,

Archiviste et Bibliothécaire de la ville d'Angoulême, Conservateur du Musée, membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Angoulême.

VII

PONSON (Luc-Raphael)

(1835-1903.)

Les premières études de cet élève de Loubon se firent sous la direction de son père, décorateur du Théâtre du Gymnase de Marseille. L'enfance du peintre s'est écoulée sous les combles de ce théâtre, au milieu de grandes toiles qu'il fallait hâtivement couvrir. Dans ce milieu, où dominait l'élément ouvrier, il semble que le jeune homme n'a pas pu élever bien haut ses sensations esthétiques, et cela est d'autant plus malheureux qu'il était admirablement doué. Cependant l'insuffisance de cette éducation fut enfin comprise et notre décorateur entra dans l'atelier de Loubon, à l'École des Beaux-Arts. Le maître conseillait de peindre d'après nature; Ponson se livra avec ardeur à cette étude ; il acquit du talent, produisit beaucoup, car il avait le travail facile et l'on peut dire que de tous les élèves du maître marseillais ce fut le plus fécond. Si l'on feuillette les catalogues des salons de Paris, on constate qu'il exposa durant dix-huit années consécutives, des toiles ayant 2 m. 50 sur 1 m. 50 chacune; ses motifs étaient choisis sur notre littoral. Ponson avait, pour nos côtes provençales, un véritable culte; toute sa vie d'artiste s'est passée sur les plages, sur les rochers qui bordent notre pays. C'était un fervent de notre Provence.

Ponson a toujours eu l'habileté de profiter des circonstances.

Très mesuré dans sa vie, très adroit dans ses relations, il sut presque toujours obtenir ce qu'il sollicitait; il mit en pratique l'hémistiche de Virgile : *Audaces fortuna juvat.*

Notre artiste fut chargé d'exécuter les décorations à la cire du Muséum d'histoire naturelle. Est-ce heureux pour l'art? Cela a-t-il ajouté un monument de plus, érigé en l'honneur de l'Art français?

Celui qui a passé de longues heures à brosser avec enthousiasme de nombreuses toiles, peut avoir quelque confiance en soi ; cependant en regardant, avec un recul de quelques années, ses œuvres, dont aucun écho ne rappelle l'existence, on a quelque droit de murmurer : pourquoi ?

Je donne, aussi exactement que possible, l'énumération de vingt-huit toiles, toutes de grandes dimensions, exposées à Paris par Ponson.

Dans la crainte d'être trop long, je n'ai pas parlé des toiles exposées à Marseille et dans d'autres expositions de province, mais je puis dire qu'elles sont nombreuses.

Ponson est né à Sollies-Pont (Var), le 12 mai 1835. Il obtint les palmes d'officier d'Académie, celles d'officier de l'Instruction publique et enfin la Légion d'honneur en 1896. Il mourut à Marseille en 1903, à soixante-huit ans, après avoir obtenu de nombreux diplômes, des médailles d'or et d'argent.

BOUILLON-LANDAIS,

Correspondant des Sociétés des Beaux-Arts des départements, conservateur honoraire du Musée des Beaux-Arts de Marseille, membre du Comité d'inspection et de surveillance de ce Musée.

PARIS (1864).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), à Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Ottoz, rue de la Michodière, 2.

1572. — *Plage des Catalans.*

1573. — *Barques catalanes*, fond des anciens catalans, Marseille.

PARIS (1865).

Ponson (Luc-Raphaël), élève de Loubon, à Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Saint-Martin, 27.

1739. — *Rocher calvaire d'Endoume*, Marseille.

1740. — *Vue prise à l'Attaque*, près Marseille.

PARIS (1866).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de E. Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Ottoz, rue de la Michodière, 2.

1580. — *Rochers à Endoume*, golfe de Marseille.

1581. — *Avant la pluie; côte de Provence.*

1506. — *Maisons de pêcheurs à Saint-Tropez.*

1507. — *Après le grain;* gouache.

Décoration, à la cire, des salles du premier étage du Muséum d'histoire naturelle, au Palais Longchamp, à Marseille :

Première salle, dite de Provence, à l'est : *la Végétation provençale;* deuxième salle, dite salle principale, cinq compositions : une *Grotte de stalactites*, une *Forêt vierge*, un *Glacier des Alpes*, un *Site basaltique* et la *Chute du Niagara;* troisième salle, dite du Volcan, à l'ouest : l'*Éruption du Vésuve.*

EXPOSITION PARIS (1867).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de Émile Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 27.

1240. — *Le port du village de Cassis*, près Marseille.

1241. — *Coup de mistral dans le golfe de Marseille.*

Voir aux dessins, etc., et aux ouvrages exécutés dans les monuments publics. Aux dessins : 2018, *Guinguette aux environs de Toulon*, gouache; 2019, *Bord de la mer*, gouache.

Monuments publics, Hôtel de la Préfecture de Marseille :

Vue du château et du parc Borely; — Vue du Palais de Longchamps; — Vue de la résidence impériale et l'entrée du vieux port; — L'entrée de la rue Impériale; — Vue du quai Napoléon.

EXPOSITION UNIVERSELLE (année 1867).

521. — *Vue prise à l'Attaque*, près Marseille.

PARIS (1868).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de M. Loubon, à Marseille, rue du Théâtre-Français, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 27.

2037. — *Plage de Fréjus, vue de Saint-Raphaël.*

2038. — *Un nid de goëlands dans la calanque de Port-Miou*, près Marseille.

PARIS (1870).

Ponson (Luc-Raphaël), élève de Loubon, né à Marseille, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 11.

2324. — *Marine.*

2325. — *Rochers à Cassis*, près Marseille.

PARIS (1872).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Marseille, élève de Loubon, à Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, boulevard Saint-Martin, 11.

1264. — *Calanque de port*, prise aux environs de Marseille.

1265. — *Une vague.*

PARIS (1873).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1220. — *La Calanque de Port-Miou*, près de Marseille. (Appartient à M. Contostavlos.)

PARIS (1874).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1511. — *Une crique de la Méditerranée.* (Appartient à M. Aicard.)

1512. — *Le matin.* — *Côtes de Provence.*

PARIS (1875).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1670. — *Côte de Provence.*

1671. — *L'île Riou*; — *Côte de Marseille.*

PARIS (1876).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de Loubon. A Marseille, rue du Théâtre-Français, 3, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Taitbout, 80.

1675. — *L'île Maïre, en rade de Marseille.*

1676. — *Matinée sur la côte de Cary,* aux environs de Marseille.

(1880).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de M. Loubon. A Marseille, rue Senac, 62, et à Paris, chez M. Lièvre, rue Rossini, 3.

3078. — *L'île Porquerolles; — Effet du matin.* (L. 0m,50. — H. 1m,10.)

3079. — *Marine.* (H. 1m,10. — L. 2 mètres.)

(1881).

Ponson (Luc-Raphaël), né à Sollies-Pont (Var), élève de M. Loubon. A Marseille, rue Senac, 62, et à Paris, chez M. E. Lièvre, rue Rossini, 3.

1909. — *Le soir.*

VIII

UN BUSTE DU PHILOSOPHE MARQUIS D'ARGENS

Si les portraits peints ou gravés du gentilhomme provençal, l'ami de Frédéric le Grand, sont loin d'être rares, il en est autrement de ceux reproduits par la statuaire. Nos recherches, à ce jour, ne nous ont fait connaître qu'un buste en terre cuite et un médaillon en marbre du marquis d'Argens; encore le médaillon a-t-il été détruit peu d'années après avoir été sculpté.

Le buste, par Bridan, est fidèlement conservé chez l'arrière-petit-fils du célèbre écrivain. L'ancienne capitale de la Provence en possède deux moulages, dont l'un est au musée de la ville[1]. Cette œuvre d'art, peu connue, n'a pas encore été reproduite. Sa photogravure d'après l'original, jointe à cette étude[2], nous paraît offrir le double intérêt de compléter l'iconographie d'un illustre personnage d'Aix et de signaler un ouvrage de plus à l'avoir d'un artiste renommé.

I

De grandeur naturelle, le buste mesure 0 m. 57 en hauteur. Le marquis d'Argens est représenté avec la perruque du temps, la cravate à jabot, comme nous le montrent plusieurs de ses por-

[1] L'autre fait partie de nos collections.
[2] Voir ci-dessous, planche X.

traits gravés. Nous avons lieu de croire que Bridan n'a pas exécuté cette œuvre d'après nature; elle a dû lui être commandée en même temps que le monument sur lequel devait figurer le médaillon.

La comparaison de la sculpture de ce mausolée, élevé sur l'ordre et aux frais du grand Frédéric, avec la technique du buste en terre cuite, corrobore notre sentiment. La figure n'est pas celle d'un homme avançant en âge; le front haut et large, les yeux fixés à droite, le nez un peu fort, la bouche rappellent le superbe portrait du grand-père du marquis, peint par Rigaud en 1669, et gravé soit par C. Vermeulen, soit par Coelemans, son élève, ainsi que le portrait de son père, peint par Celloni, et gravé par Coelemans. L'ensemble du visage est plutôt sévère; or, bien que philosophe, le chambellan était de caractère enjoué, d'esprit fin et piquant dans sa conversation. Sa vivacité provençale ne nous parait pas avoir été suffisamment rendue; elle l'eût été si Bridan avait pu faire poser son modèle. Le buste n'en demeure pas moins une précieuse œuvre d'art.

Le marquis d'Argens naquit à Aix-en-Provence, dans l'hôtel construit, sur les dessins de Pierre Puget [1], par sa bisaïeule Anne-Magdeleine de Forbin d'Oppède, veuve du conseiller au parlement Vincent de Boyer, seigneur d'Eguilles, que le poète Malherbe avait institué pour héritier [2].

Son grand-père, le conseiller Jean-Baptiste d'Eguilles, était un amateur d'art très réputé du dix-septième siècle [3]. La galerie de ses tableaux a été gravée par Coelemans et Barras; Mariette en a publié une deuxième édition. M. de Chennevières a consacré plus de cinquante pages de son premier volume des *Peintres provinciaux de l'ancienne France*, à ce riche cabinet d'art [4].

La terre d'Argens, dont la famille était propriétaire dans les Basses-Alpes, fut érigée en marquisat, en 1722, pour le père

[1] *Rues d'Aix*, par Roux-Alpheran. — *Aix*, Aubin, 1846, t. Ier, p. 39.

[2] *Recherches biographiques sur Malherbe*, par le même. — *Mémoires de l'Académie d'Aix*, Nicot et Aubin, 1840, t. IV, p. 418 et suiv.

[3] *Aix-en-Provence*, par J.-Charles Roux. Paris, Blound et Cie, 1907, p. 39 et suivantes.

[4] *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'Académie de France*, par Ph. de Pointel. Paris, Dumoulin, 1847, p. 95 et suivantes.

Planche X. Page 126.

BUSTE DU MARQUIS D'ARGENS

TERRE CUITE PAR BRIDAN

(Appartient au marquis de Magallon d'Argens.)

du philosophe, Pierre-Jean de Boyer, conseiller, puis procureur général au parlement de Provence. L'auteur des *Rues d'Aix* nous apprend que celui-ci fit aussitôt porter le titre et le nom de « marquis d'Argens » à son fils aîné, bien qu'il eût à peine dix-neuf ans. Peu avant son décès, le procureur général de Boyer d'Eguilles vendit ses terres de Taradeau et d'Argens. Le nom et le titre de cette dernière restèrent la propriété du chambellan et de l'ami de Frédéric II.

Le marquis d'Argens n'a eu qu'une fille, mariée en 1774, à Raphaël de Magallon, seigneur de Valdardenne, avocat général au parlement d'Aix. La lettre inédite, donnée plus loin, du roi Frédéric, mentionne ce mariage par lequel s'est continuée, jusqu'à nos jours, la descendance directe de l'illustre écrivain [1].

II

Le médaillon de celui-ci, sculpté sur le mausolée qui est actuellement au musée d'Aix [2], a été détruit à la Révolution. De forme ovale, il mesurait quarante centimètres de hauteur sur trente-six en largeur, la tête en profil tournée à droite. Le dessin de ce monument (collection du président de Saint-Vincens, à la Méjanes) indique seulement par quelques traits le profil du marquis; il

[1] *Tableau généalogique des marquis d'Argens :*

Vincent de Boyer d'Éguilles épouse Magdeleine de Forbin d'Oppède.
|
Jean-Baptiste de Boyer d'Éguilles épouse de Surlo de Taradeau et d'Argens.
|
Pierre-Jean de Boyer d'Éguilles, pour qui est érigé le marquisat d'Argens.
|
Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, le philosophe, 1703 † 1771.
|
Barbe d'Argens épouse Raphaël de Magallon, Sr de Valdardenne, 1754 † 1814.
|
Frédéric-Guillaume de Magallon d'Argens, 1778 † 1844.
|
Jules de Magallon d'Argens, 1820 † 1903.
|
Xavier-Frédéric-Guillaume de Magallon d'Argens

[2] *Le Musée d'Aix*, 1re partie, par Honoré Gibert. Aix, Makaire, 1882, p. 287, n° 639.

eût été difficile de reproduire un portrait sur l'espace de dix millimètres qu'occupe le médaillon sur cette feuille au crayon.

L'historique du mausolée, à propos duquel ont été émises plusieurs réflexions erronées, gagnera à être complété par les documents inédits qui suivent.

1° *Le testament du marquis d'Argens*

Cette pièce commence par une déclaration essentielle à mettre en lumière. Comment cette affirmation de foi chrétienne, à l'honneur du philosophe, a-t-elle échappé à ses biographes? Nous ne chercherons pas à l'expliquer [1]. En voici la teneur :

« Je Jean-Baptiste Boyer d'Argens, fils à feu Pierre-Jean Boyer d'Argens et de feue dame Angélique Lenfant, considérant la mort et voulant prévenir les contestations qui pourraient s'élever dans ma famille à cause de ma succession, j'aurais résolu de faire mon testament solennel que j'ay fait écrire à Jean-Joseph Carles, notaire du dit Eguilles, qui a signé avec moi au bas de chaque page, et à la fin, tel que suit :

« Premièrement, comme vrai chrétien, je veux être enseveli dans l'église des Pères Minimes de la ville d'Aix, au tombeau de ma famille, et le plus simplement qu'il sera possible, aux dépens de mon héritage. »

Vient ensuite la disposition des biens au profit de sa fille, de sa femme, et en cas de décès sans enfants mâles de la première, substitution de ses neveux Boyer d'Eguilles pour ses tableaux, estampes et bibliothèque. Le testament se termine ainsi :

« Fait à Eguilles, dans ma maison appelée *Mon Repos*, le 20 août 1770 et me suis signé avec ledit Me Carles. Signé Boyer d'Argens et Carles, notaire, à la fin de chaque page. »

La copie, authentiquée par M. l'archiviste départemental, sur copie de 1771, indique que « le présent testament solennel a été ouvert judiciairement le 22 mars 1771 par devant le lieutenant général au siège d'Aix, suivant son procès verbal déposé au greffe, ainsi attesté par nous greffier en chef de la sénéchaussée. » *Signé* « Peyse ».

Cet acte des volontés testamentaires du marquis d'Argens a été arrêté et dicté en parfaite lucidité d'esprit et en plein état de santé; c'est bien le résultat de sentiments réfléchis que le testateur exprime, il n'a pas été dressé *in extremis*, puisqu'il est antérieur de plus de six mois au décès survenu à Toulon en 1771.

[1] *Voyage dans les départements du Midi de la France*, par Aubin-Louis Millin. Paris, imprimerie Impériale, 1807, t. II, p. 249 et suiv.

2° *Lettre de Frédéric le Grand, décembre* 1771.

« Aussitôt que vous m'aprites, Marquise, la mort du cher marquis, j'ordonnai à Catt de vous écrire que je voulais qu'on lui érigeat un monument et que je destinais douze cents écus de notre monoye. Je pense que vous et la famille mettrés tous vos soins pour que mon idée soit bien remplie, vous pouvés employer le neveu d'Adam; ce sera toujours avec un vrai plaisir que j'aprendrai que vous êtes contente des attentions que vous devez espérer de votre famille, et qu'elle s'empresse à vous rendre la vie agréable. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne guarde. »

« *Signé :* Fédéric ».

« Potsdam ce 8e décembre 1771. »

Et au bas de la feuille :

« *La marquise d'*Argens. »

La lettre est écrite par un secrétaire, sans doute M. Le Catt, mentionné dans la deuxième ligne comme ayant été chargé d'annoncer la volonté du roi d'ériger un monument à son ami d'Argens. En même temps que secrétaire des commandements, Catt était lecteur de Sa Majesté [1].

Le roi Frédéric a signé la lettre, et suivant son habitude dans sa correspondance particulière, il a supprimé le premier r de son nom et a écrit « Fédéric » [2].

Pour l'exécution du mausolée, il recommande le neveu d'Adam. Ce dernier, sculpteur français, avait été attiré par le roi; entre autres travaux il modela la statue du maréchal de Schwerin [3].

3° *Autre lettre du roi Frédéric, février* 1774.

Comme la précédente, elle est adressée à la marquise d'Argens, et signée de même, « Fédéric ». Postérieure de deux ans et deux mois à la première, elle répond à l'annonce du mariage de Mademoiselle d'Argens et nous fait connaître la réussite du monument en l'honneur de son père. Nous la transcrivons aussi textuellement :

« Votre lettre du 5 janvier me parvient aujourd'hui, Marquise. Je suis

[1] *Frédéric le Grand ou mes vingt ans de séjour à Berlin* (4e édition), par le baron Thiébault. Paris, Bossange, 1826, t. V, p. 372 et suiv.

[2] Même ouvrage, t. I, p. 99 et pour les fac-similés d'écriture du roi, p. 100 à 108.

[3] *Ibid.*, p. 275.

d'autant plus sensible aux vœux que vous faites pour moi et ma famille, que je les crois très sincères. Vous devés être persuadée que je vous souhaite aussi sincèrement tout le bonheur que vous mérités. — C'est avec plaisir que j'apprens le mariage de Mademoiselle d'Argens ; elle méritait bien un sort heureux. Le mausolée avance, me dites-vous, et l'on paraît en être content. Cela m'intéresse pour le bon marquis à qui je devais cette marque de mon souvenir et de mon estime. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Signé : « FÉDÉRIC. »

« Potsdam ce 1er février 1774 ».

Au bas de la lettre :

« *A la Marquise d'Argens.* »

Le projet du sculpteur Bridan avait donc été accepté avec satisfaction. Bridan vint l'achever l'année suivante à Aix et l'installer dans l'église des Pères Minimes. C'est vraisemblablement alors que Mme d'Argens lui commanda d'exécuter le buste du marquis, d'après le médaillon du mausolée.

Les félicitations du roi sur le mariage de Mlle d'Argens s'expliquent par l'heureuse alliance de celle-ci avec Raphaël de Magallon, seigneur de Valdardenne, d'une ancienne et noble famille du Dauphiné, remontant à l'an 1300 et qui fournit plusieurs premiers consuls à Embrun. Les armes des Magallon ont longtemps figuré sur la porte de cette ville faisant face à la route de Briançon.

Par cette union de la fille unique du marquis d'Argens avec l'avocat général R. de Magallon, les titre et nom du célèbre philosophe sont devenus la propriété exclusive de leur descendance en ligne directe[1].

III

Les deux lettres, que nous avons encore la bonne fortune de publier, témoignent des sentiments d'affectueuse estime de la famille de Frédéric-le-Grand pour Mmes d'Argens et de Magallon.

[1] Nous devons exprimer nos remercîments au marquis de Magallon d'Argens; grâce à son obligeance, nous pouvons donner la phototypie du buste original par Bridan, le testament et les lettres, documents inédits qu'il possède héréditairement.

Elles sont postérieures au décès du roi. La première est de Frédéric Guillaume II son successeur au trône; l'autre est de sa veuve la reine Élisabeth Christine, bien connue par son culte d'admiration pour son auguste époux [1].

4° *Lettre du roi Frédéric-Guillaume, septembre* 1786.

« Mme la marquise d'Argens. Les félicitations que vous venez de m'adresser par votre lettre du 4 de ce mois me fournissent un témoignage d'attention dont je vous sais beaucoup de gré. Agréez mes remercîments et persuadez-vous de la part que je prends à votre satisfaction et à celle de votre fille, à laquelle vous voudrez bien faire mes compliments. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mme la Marquise d'Argens, en sa sainte et digne garde.

Signé : « Fred Guillaume. »

« A Charlottenbourg, le 28 septembre 1786. »

Et au bas de la feuille à liséré de deuil :

« *A la Marquise d'Argens, à Aix-en-Provence.* »

5° *Lettre de la reine Elisabeth, octobre* 1786

« J'ai toujours, ma chère Marquise, distingué feu votre mari comme un homme bien estimable, et surtout par son attachement pour le feu Roi, mon époux de glorieuse mémoire dont la mort me plonge dans la plus vive douleur. Soyez bien persuadée que je suis fort sensible à la part que vous y prenez et je serai toujours charmée qu'ayant si bien rempli tous vos devoirs à l'égard de votre mari Vous en soyez récompensée par tout le bonheur possible. Ce sont les sentiments que J'aurai toujours pour Vous.

« Votre bonne Reine :

Signé : « Elisabeth ».

« Berlin le 23 octobre 1786. »

La lettre, à liséré de deuil plus grand que celui de la précédente, porte au bas :

« *A la Marquise d'Argens.* »

Remarquons enfin avec Roux-Alpheran, que par sa trisaieule Angélique de Gantelmy, mariée à Aix en 1632 à Luc de Fagoue,

[1] Ouvrage déjà cité du baron Thiébault, t. II, p. 68.

le marquis d'Argens comptait comme parents et les membres de la maison de Gantelmi, fort illustre en Italie[1], dont la branche ainée n'a cessé de subsister en Provence où son chef est l'éminent ex-président de l'académie des sciences, arts et lettres d'Aix, et le botaniste renommé Pitton de Tournefort, et le célèbre procureur général au parlement Ripert de Monclar[2].

Parmi les nombreux ouvrages du marquis d'Argens nous citerons, pour finir, une étude d'art, moins répandue que ses écrits philosophiques et littéraires : *Réflexions critiques sur les différentes écoles de peinture.* « Ce petit livre d'un goût d'art élevé et hardi, dit Chennevières, est rempli de parallèles curieux, comme entre Raphaël et Lesueur, entre le Dominiquin et Jouvenet, entre Téniers et Watteau, Jules Romain et Fréminet. La vue, dès l'enfance, des merveilleux tableaux rassemblés par son grand-père n'était certes pas pour rien dans ce goût héréditaire[3] ». Provençal de race, pouvait-il d'ailleurs ne pas avoir l'amour inné des beaux-arts ?

Sa mémoire méritait donc que son buste par Bridan, qui d'autre part constitue en lui-même une œuvre artistique, fût davantage connu[4].

Tel est le but de cette communication.

Baron GUILLIBERT.

[1] *Les Gantelmi dans l'œuvre de d'Annunzio.* Aix-en-Provence, br. in-8°, 1897. — Extrait du *Mémorial d'Aix,* avril 1897.

[2] *Rues d'Aix,* déjà cité, t. Ier, p. 265.

[3] Volume de Ch. DE POINTEL, déjà cité, p. 104.

[4] En attendant le résultat de nos recherches sur la parenté de l'artiste Bridan avec les deux frères Adam, nous rappelons volontiers que ces sculpteurs renommés du dix-huitième siècle sont auteurs de beaux sujets du parc de Versailles; Adam l'aîné a publié en 1754 un recueil estimé de « sculptures antiques ». Les statues de Vauban et de Bayard, à Versailles, sont dues au ciseau de Bridan, prix de Rome, membre en 1772 de l'Académie de peinture et de sculpture.

IX

UN ARTISTE VILLAGEOIS

DE LA SECONDE MOITIÉ DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Dans la première moitié du dix-septième siècle, à Saint-Germain-sur-Avre, humble paroisse rurale d'environ 600 âmes appartenant au diocèse d'Evreux, vivait une modeste famille du nom de Canteloup, de laquelle, vers 1641, naquit Ildevert Canteloup auquel ses parents firent apprendre le métier de menuisier-sculpteur, profession alors très lucrative par suite de la mode depuis peu introduite, en Normandie et ailleurs, de substituer dans toutes les églises aux simples autels à la romaine, en pierre, de vastes autels à tombeau, en bois, accompagnés de contretables [1] monumentaux, également en bois, dont il subsiste encore aujourd'hui de nombreux et magnifiques spécimens [2].

Ildevert Canteloup, après avoir été, sans doute, apprenti chez l'un des sculpteurs renommés que la région possédait, notamment la ville de Verneuil, située à quelques lieues de Saint-Germain-sur-Avre, revint dans son pays natal où il excella dans la fabrication de ces grandes armoires sculptées que l'on recherche actuellement à prix d'or. Mais le talent du jeune ouvrier normand ayant pu se développer grâce aux nombreux autels nouveau genre qui, durant sa jeunesse, avaient été édifiés dans la contrée qu'il habitait, Canteloup résolut d'entreprendre aussi ce genre de menuiserie artistique où il acquit promptement une réputation méritée.

*
* *

La première œuvre artistique exécutée par Ildevert Canteloup fut, je crois, l'autel secondaire placé dans la chapelle précitée de Notre-

[1] On dit aussi *contre-retable*.

[2] Cette substitution, heureuse en certains points, eut pour fâcheuse conséquence de masquer et même de faire boucher en maçonnerie la fenêtre, souvent très belle et ornée de vitraux historiés, qui éclairait le chevet de nos vieilles églises.

Dame-des-Puits [1], en 1660, à l'occasion de la transformation de l'antique confrérie de la Vierge en une confrérie du Rosaire, alors tant à la mode [2]. Cette nouvelle érection motiva, en effet, la construction d'une petite chapelle annexe bâtie aux frais de messire Jean de Clinchamp, chevalier, seigneur de Tranchevilliers, lequel fit « dresser un autel dans la contretable duquel le tableau de Rozaire seroit représenté [3].

Ce n'est cependant qu'en 1675 que Canteloup, alors âgé d'environ trente-un ans et reconnu habile sculpteur du pays, apparait dans les actes du tabellionage local pour un travail de grande importance; en ladite année, il fut chargé de la construction d'un maître autel nouveau style, pour l'église de Droisy [4] située à deux lieues du domicile de l'artiste. Voici le texte du marché qu'il passa au tabellionage de la ville de Nonancourt :

Du mercredy dix-septième jour d'avril audit an (1675), devant ledit tabellion deux heures après midy.

Fut présent en sa personne Ildevert Canteloup, Me menuisier demeurant à Saint-Germain-sur-Avre, lequel a reconnu et confessé avoir entrepris et entreprend par ces présentes de faire et parfaire dans le jour de Saint-Martin de la Paroisse de Droisy, à la stipulation de diserette personne M. Robert Billard, prestre, curé de lad. paroisse y demeurant, et de Phi-

[1] Cette chapelle, attribuée au douzième siècle et dont il sera parlé plus loin, était située sur le territoire de la paroisse de Droisy.

[2] Cette érection eut lieu peu avant le 19 mai 1660, date d'un contrat par lequel le trésorier de la confrérie érigée et établie en l'honneur de la Vierge, en la chapelle des Puits, et les autres habitants de la paroisse de Droisy déclarent transporter au trésor de la « confrairie du Rozaire *depuis peu* establie et érigée en lad. chapelle des Puys », une rente appartenant à la confrérie de la Vierge. (*Arch. du tabell. de Nonancourt.*)

[3] Contrat du 7 novembre 1666, par lequel ledit seigneur, désirant être le premier fondateur de ladite confrérie, donne au trésor de ladite confrérie du saint Rosaire la somme de 36 livres tournois de rente pour chacun an, à charge de messes qui seront célébrées : « *devant l'autel de la Vierge* dans la chappelle bastye par ledit seigneur de Tranchevilliers, qui sera à l'advenir nommée la chappelle du Rozaire... »; en outre, ledit seigneur désire que, après son décès, son cœur soit inhumé dans ladite chapelle.

[4] Droisy était une paroisse rurale d'environ quatre-vingts feux, sur le territoire de laquelle était la chapelle précitée dite de Notre-Dame-des-Puits, lieu d'un pèlerinage très renommé et le centre d'une confrérie régionale très importante. (Voir la notice : *La Chapelle et la confrérie de Notre-Dame-des-Puits, à Droisy*, par l'abbé E. Lefebvre, chanoine honoraire et curé-doyen de Nonancourt, 1901, in-8°.)

lippe Ratelet cy devant trésorier du Rosaire de la chapelle de Nostre-Dame-des-Puys, [1], aussi présents et acceptants pour ledit trésor, c'est ascavoir une contretable ornée de *colonnes*, enrichies au tiers de feuillage ornements plus convenables à la colonne canelée aux deux autres tiers, accompagnées de leurs chapiteaux et en bas portées sur double piédestau avec la *corniche* qui fera le mesme estat de celle de Saint-Martin de ce lieu de Nonancourt [2] ou celle de ladite chapelle de Nostre-Dame-des-Puys au choix et option dudit sieur curé et trézoriers, avec *Latique* de dessus accompagnée de *deux frontons* qui porteront *deux vases* et *deux flambés* de feu, avec le *cadre* faict du meilleur profil que ledit et entrepreneur le jugera à propos. Le tout faict de bon bois de chesne loyal et marchand suject à visite, fourny par ledit entrepreneur à ses frais y compris le *balustre* prem[t] fourny et reçeu à lad. église. — Ceste entreprise faicte par le prix et somme de cent cinquante livres pour toutes choses que lesd. Mareschal et Ratelet sobligent solidairement payer par les voies de droit audit Canteloup sçavoir cinquante livres dans mercredy prochain et le surplus montant cent livres incontinent après que ledit ouvrage sera posé à lad. église de Droisy. A esté stipulé que faisant par ledit Ratelet le payement de la dicte somme de cent cinquante livres aus d. noms, il luy en sera tenu compte sur ce quil doit de reliqua au trésor du Rosaire de lad. chappelle de Nostre-Dame-des-Puys en sa qualité de trézorier et demeurera ledit Ratelet subrogé au lieu et place dud. Canteloup en cas quil ne doive de reste lad. somme de cent cinquante livres dessus au fins de son revenu sur le debet et reliqua des trézoriers en charge de présent ainsi quil a esté consenty par led. s[r] curé et Mareschal authorizé au paiment du présent par les habitans et paroissiens de lad. parroisse de Droisy, arresté en le présence dhonorables hommes Claude Caignard, marchand tanneur et Jean le Maréchal serger dem[ts] en ced. lieu témoings. *Signé*: Il. Canteloup. — Marteley. — Billard. — J. Mareschal. — Caignard. — Le Mareschal. — Charon — Lesguillier [3].

Voici donc la description sommaire du maître-autel projeté de l'église de Droisy.

Or, la modique somme de 150 livres accordée à Canteloup pour ce maître-autel ne permit pas à cet artiste de le décorer d'autant de sculptures que l'est celui de Notre-Dame-des-Puits et que le fut

[1] Voir l'Appendice.
[2] *Ibid.*
[3] Archives du tabellionage de Nonancourt, registre de 1675. (Étude de Me Paul Roussel, notaire.)

celui de l'église de Nonancourt. Cependant, à part les deux autels mineurs que l'on remarque en ladite chapelle et qui font corps, en quelque sorte avec l'autel majeur, celui de l'église de Droisy est à peu près des mêmes dimensions et le reproduit bien en ses grandes lignes.

Néanmoins l'œuvre de Canteloup ne comprend ni les anges agenouillés du fronton ni les deux statues placées de chaque côté des deux colonnes. A Droisy, ces deux colonnes sont simplement cannelées et non sculptées au tiers dans leur partie inférieure ainsi qu'il est porté au marché précité. D'autre part, le tabernacle, fait sur le même modèle que celui de la chapelle, ne possède pas le dôme si bien décrit plus loin par M. Regnier et qui exhausse de près de moitié le petit chef-d'œuvre de l'artiste rouennais de 1646.

Canteloup s'est donc borné au minimun possible de sculptures lesquelles consistent notamment : 1° en la statue de dimension moyenne, de saint Martin, évêque, qui décore la niche du fronton de l'autel ; 2° en deux guirlandes qui descendent de chaque côté du cadre central [1] ; 3° les trois figures en mi-relief, qui, ainsi qu'un agneau pascal, ornent le tabernacle et son accompagnement ; 4° plusieurs têtes d'anges d'une exécution médiocre ; 5° les enroulements de la menuiserie qui, par une combinaison heureuse, clôt l'espace vide existant entre l'autel et les murailles sud et nord [2]. Il convient d'observer qu'à défaut d'une grande profusion de sculptures en relief, notre artiste villageois décora entièrement le tabernacle et la partie inférieure de la contretable d'élégantes sculptures *en creux*, mode très peu usité alors et qui devait produire un bel effet, si, comme je le crois, ces dessins en creux étaient peints en couleurs [3].

En résumé, sans être une œuvre de premier ordre, le maître-

[1] Primitivement, ce cadre contenait probablement un tableau. Il y a moins de vingt ans, ce cadre était rempli par un simple rideau d'étoffe, lequel a été depuis remplacé par une peinture sur toile représentant la scène légendaire et si populaire de *Saint Martin soldat et cavalier, séparant son manteau*. — A gauche de l'autel, se voit un groupe de moyenne dimension représentant le même fait.

[2] Entre l'autel et le mur du chevet, jadis ouvert d'une grande fenêtre qui fut bouchée en 1675, fut aménagée une sacristie, selon l'usage du temps.

[3] Actuellement, cette partie de l'autel et le tabernacle sont empâtés d'une maussade peinture blanche et jaune.

autel[1] de Droisy est intéressant à plus d'un titre, surtout si l'on considère qu'il est dû à un paysan dont l'instruction[2] et l'apprentissage artistique furent probablement très rudimentaires, ce qui ne l'empêcha de créer de toutes pièces des motifs décoratifs qui lui sont personnels ; je parlerai plus loin de ceux que l'on peut lui attribuer puisqu'on ne les trouve que dans son pays natal.

*
* *

L'on conçoit qu'à faire, pour la modique somme de cent cinquante livres, un autel aussi considérable que celui de Droisy, lequel couvre entièrement toute la muraille du chevet de l'église, Canteloup ne fit pas fortune, mais il usa sa santé de telle sorte que vingt-quatre ans plus tard, après avoir, sans doute, laissé dans toutes les églises circonvoisines de celle de Saint-Germain-sur-Avre des témoignages de son habileté de sculpteur et de l'originalité de ses productions[3], bien qu'étant dans la force de l'âge et du talent, il fut obligé d'abandonner le ciseau et d'aller trop tard, hélas! recourir à un médecin fort renommé dans la région, M. Charles Collete de Chanseru, chirurgien-oculiste[4], demeurant

[1] Les autels mineurs de l'église de Droisy, absolument semblables, sont peu intéressants ; je n'ose les attribuer à Canteloup.

[2] La signature correcte, mais sans parafe, de Canteloup permet de croire qu'il ne fréquenta que les petites écoles de son village.

[3] L'on doit, sans nul doute, à Canteloup, les originales et élégantes sculptures qui décorent le faîte de la voûte des églises suivantes : Saint-Germain-sur-Avre, Vert-en-Drouais, la Madeleine-de-Nonancourt, etc., etc. Ces sculptures, très variées, représentent des animaux fantastiques formant des S ou 8 horizontaux et allongés. Les pendentifs ajourés, également en bois, qui accompagnent ces fines et gracieuses sculptures sont aussi, je crois, l'œuvre de Ildevert Canteloup.

(Les croquis ci-contre peuvent donner l'idée de ce genre de décorations de voûtes d'églises, décoration qui n'existe, à ma connaissance, que dans les environs de Saint-Germain-sur-Avre. L'église de Vert, seule, possède une collection complète, composée de quatorze motifs variés et sept pendentifs. Ces croquis sont dus à M. Jean Wilbrod; la photographie est de M. le curé de la Madeleine.)

[4] La famille Collette de Chanseru a produit plusieurs oculistes distingués, dont l'un fut, paraît-il, avec Jacques Daviel, l'inventeur de l'extraction de la cataracte. (Voir l'intéressante notice du Dr Gabriel Gellard, *Jean-François Collette de Chanseru, chirurgien oculiste, et sa famille* (1600-1822). *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 371 et suiv.)

Cette année, au Congrès des Sociétés savantes, j'ai présenté un mémoire contenant le contrat d'apprentissage (4 décembre 1652) de Claude Collette de Chanseru.

en la paroisse d'Allainville, dans son petit manoir de Chanseru.

Ce fut dans l'une de ces consultations que Canteloup, alors âgé de 58 ans environ, mourut audit lieu d'Alainville, le jeudi 26 novembre 1699. Le registre paroissial de Saint-Germain-sur-Avre, en relatant le décès du sculpteur, ajoute que Canteloup « fut inhumé « le même jour, ayant été aporté de Chanchesru où il seroit « décédé, du consentement du s^r curé d'Alainville, par les frères « de la Charité de Garancière, pour estre inhumé au lieu de ses « ancestres, et ont assisté au convoy, Jacques Canteloup son neveu, « Jacques Vavasseur son gendre... »

Notre artiste, marié deux fois, ne laissa, en effet que des filles : Magdeleine, mariée en 1689 à Jacques Levavasseur (ou Vavasseur), Henriette et Catherine. Il ne semble pas que Canteloup ait fait des élèves, même parmi les jeunes garçons de sa famille [1].

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé être agréable au Comité des Beaux-Arts, en sauvant de l'oubli le nom de cet artiste complètement ignoré, même dans le lieu de sa naissance où l'on peut cependant admirer celles de ses rares œuvres d'art qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire [2]. C'est donc avec un véritable plaisir que je mets en relief cet enfant du peuple villageois qui, comme tant d'autres, révélés ici chaque année, font le plus grand honneur au génie artistique français du dix-septième siècle, époque si glorieuse au point de vue de toutes les productions de l'intelligence et de l'art [3].

[1] Le sentiment artistique, sous une autre forme, se transmit cependant dans la famille Canteloup dont les deux derniers descendants, frères et célibataires et pêcheurs de profession, furent, en effet, *musiciens* de quelque talent, bien que n'ayant sans doute eu pour professeur que le ménestrier de leur village ; l'un jouait du violon et le second de la contre-basse à cordes. Jusqu'à leur mort, assistés de leur sœur, également célibataire, avec laquelle ils vivaient et qui leur servait de trésorière, les frères Canteloup furent les organisateurs des bals champêtres de leur pays natal ; le dernier est décédé en 1890, âgé de 78 ans.

[2] L'église de Saint-Germain-sur-Avre, de même que celles de Vert-en-Drouais, Saint-Remy-sur-Avre, Nonancourt, etc., furent presque totalement dépouillées de leur mobilier ancien, notamment de leurs autels et autres boiseries : chaire, confessionnal, bancs-d'œuvre, etc. — Pour se faire une idée des pertes éprouvées, il suffit de lire la *Liste des objets d'art conservés dans les églises paroissiales du département de l'Eure*, dressée par mon savant ami Louis Regnier (Évreux, 1906). En fait de contretables du temps de Canteloup, il n'y a plus que celui de Marcilly-la-Campagne, et peut-être aussi ceux d'Illiers-l'Évêque et de Muzy.

[3] Voir ci-contre, planche XI.

Planche XI. Page 138

FRAGMENT DE LA VOUTE DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE DE NONANCOURT (EURE)

APPENDICE

Parmi les autels exécutés pendant la jeunesse de Ildevert Canteloup, il convient de citer ceux qui furent particulièrement et longuement étudiés par notre jeune et distingué sculpteur :

A

Très rare par son originale composition, l'autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Puits, à Droisy, est ainsi décrit, par M. Louis Régnier, dans la notice précitée, écrite par M. le chanoine Lefebvre, en 1901, sur ce temple si fréquenté au dix-septième siècle :

« Le vieil autel de pierre, avec son antique statue défigurée par le temps, ne paraissait plus digne de ce sanctuaire aux nouveaux et fervents confrères. Une belle contretable et un gracieux tabernacle avaient été commandés à maître Jean Racine, peintre et sculpteur à Rouen. L'ouvrage étant terminé (samedi 26 mai 1646), « noble dame Françoise Le Tellier, « femme et espouse de haut et puissant seigneur messire Jacques Diel, « chevalier, seigneur de Miromesnil, pour lors intendant de la justice, « police et finances en la province de Normandie..., mit et poussa la pre- « mière cheville de ladite contretable [1] ».

« La contretable et le tabernacle subsistent toujours; leur élégante ordonnance n'a pas été détruite ni endommagée. » Voici la description qu'en fait M. Régnier : « Tout en appartenant au modèle à la fois somptueux qui produisit dans la première moitié et au milieu du dix-septième siècle tant d'œuvres remarquables, la contretable de Notre-Dame-du-Puits offre dans ses dispositions essentielles une véritable originalité. L'ensemble comprend non pas un, mais trois autels : l'autel principal, assis en avant des deux autres, à 1 m. 10 de la muraille orientale ; les deux autels secondaires placés en biais dans les angles du chevet et reliés au premier par de hautes boiseries décorées, au bas desquelles s'ouvrent deux portes, l'une à droite, l'autre à gauche. Il est évident que ce plan tout particulier fut adopté pour permettre aux pèlerins de passer derrière le maître-autel [2]... »

« ... Le sculpteur Racine a fait de la contretable dont nous parlons une œuvre intéressante à la fois par la justesse des proportions, l'élégance et le bon goût de la décoration. Si les boiseries qui cachent le tombeau de l'autel principal ont été médiocrement renouvelées, les panneaux fort

[1] Archives de la Chapelle.

[2] Je crois plutôt que cet espace laissé derrière l'autel servait de sacristie, comme à Muzy et en beaucoup d'autres églises. (E. V.)

simples d'ailleurs, dont sont revêtus les petits autels, datent bien de 1646.

« Mais occupons-nous d'abord de l'autel principal. Deux colonnes corinthiennes, enveloppées à leur partie inférieure d'un tambour orné de têtes d'anges, de guirlandes végétales, de draperies et de rinceaux, soutiennent un entablement, au-dessus duquel apparaissent, à demi-agenouillés sur les rampants interrompus d'un fronton triangulaire, deux anges de dimensions un peu considérables peut-être, mais qui n'encadrent pas moins d'une façon agréable le motif central du couronnement, édicule ou niche abritant une statue de la mère de Dieu contemporaine de tout le reste. Deux piédestaux, qui semblent avoir été ajoutés, mais peu de temps après, accompagnent les colonnes et servent de support à deux statues en bois de sainte Anne et de saint Joachim, également du dix-septième siècle et fort bien drapées. Sainte Anne tient par la main la sainte Vierge enfant; saint Joachim conduit de même un jeune garçon, — ce qui paraîtrait bien plutôt désigner saint Joseph. Le centre de la contretable est occupé par une peinture : la *Sainte Famille*, dont la valeur est loin d'égaler celle de la boiserie. Nous croyons, d'ailleurs, que cette partie centrale a subi des remaniements.

« Le tabernacle est particulièrement soigné, observation que l'on peut faire souvent à propos des autels de cette époque. Augmenté, suivant un usage alors constant, de deux retours, ou, si l'on veut, de deux travées latérales, il se compose d'un édicule saillant à trois pans, décoré de colonnettes fuselées à chapitaux doriques, entre lesquelles sont creusées des niches en plein cintre encore garnies de leurs statuettes. La partie antérieure est couronnée d'un petit fronton en arc de cercle supportant deux anges couchés. Au-dessus, une sorte d'attique, orné de panneaux dans le goût du temps, supporte un dôme campaniforme, revêtu d'imbrications et surmonté lui-même d'un petit édicule qui sert de piédestal à une figure de la sainte Vierge. Les deux travées d'accompagnement présentent de même des niches, des statuettes et des colonnettes en fuseau avec deux frontons triangulaires ornés de cartouches Louis XIII. Les statuettes sont fort gracieuses, bien que trop empâtées de dorure : le Sauveur, portant le globe du monde, occupe la place d'honneur; à gauche, on reconnait saint Pierre, tenant la clef et le livre, et un saint prophète; à droite, saint Paul avec le livre et l'épée; puis le roi David portant la harpe du psalmiste.

« Il y a naturellement beaucoup plus de simplicité dans les autels secondaires. Des consoles ornées de chérubins y remplacent les colonnes, et le couronnement, composé d'un fronton triangulaire à brisure, avec motif central, n'offre pas de figures comme celui de l'autel majeur. Il est probable que ces deux boiseries encadraient autrefois des peintures.

« Il faut mentionner l'écu sculpté en relief sur les piédestaux des sta-

tues de saint Joachim et de sainte Anne. Bien que les pièces héraldiques et les ornements extérieurs aient été bûchés à la Révolution, on peut encore constater l'existence d'un chapeau et d'un *fiocchi* et restituer les armoiries de François de Péricard, évêque d'Évreux [1] au moment de la construction de la contretable : *d'or au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable ; au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'or*. La présence de ces armoiries rappelle la double qualité de présentateur et de collateur dont jouissaient les évêques d'Évreux dans la chapelle de Notre-Dames-des-Puits [2]. »

B

L'autel majeur de l'église paroissiale de la petite ville de Nonancourt avait été exécuté, en 1648, par un membre d'une célèbre famille de sculpteurs habitant la ville de Verneuil. Voici l'analyse du marché fait pour ledit autel :

Le 19 janvier 1648, devant les tabellions de Nonancourt, le principal trésorier de l'église paroissiale dudit lieu, fait marché avec « honneste personne Nicollas Rivé [3], menuisier sculpteur », demeurant en la ville de Ver-

[1] Ce prélat qui, en 1644, avait érigé en ladite chapelle une « confrairie de Notre-Dame-des-Puits », mourut en la dite année 1646, ainsi que le constate cette ancienne note écrite par le curé de Nonancourt sur son registre paroissial :

« Du samedy vingt et uniesme jour de juillet..., est passé de cette vie à une meilleure venerable et discrette personne messire François de Péricard, evesque d'Evreux aiant vescu approchant de soixante ans et régy led. eveschè trente ans à peu près, prélat digne d'une éternelle mémoire et est décédé à Paris, logé rüe de Seinne, faubourg Saint-Germain, et a esté conduit estant en bière en ce païs et reposé en la chapelle de N^re^ [dame] des puits en laquelle nous avons célébré la sc^le^ messe assisté de tout le clergé de cette ville et de Monsieur le curé de St Lubin et de Monsieur le curé Descorpain qui ont bien voulu luy rendre ce pieux debvoir et des confrères de la Charité, et l'avons conduit proche de Condé, le mardy vingt-quatre dud. mois. »

En la même année 1646, le 18 juin, la Charité de Sainte-Foy-de-Conches était venue processionnellement en pèlerinage à Notre-Dame-des-Puits. Or, la distance, aller et retour, était de plus de dix lieues. — Le 19 novembre suivant, M. Le Cerf, bachelier en théologie, est, par les trésoriers de la chapelle et les habitants de Droisy, nommé chapelain de ladite chapelle.

[2] Notice précitée de M. l'abbé P. Lefebvre, p. 17-20.

[3] La famille Rivé (ou Rivey) a produit plusieurs sculpteurs en mobilier religieux : vers 1653, Noël Rivey, maître menuisier, fait, pour l'église de Chataincourt, non loin de Verneuil, deux autels pour le paiement desquels il y eut procès au bailliage de Marville-les-Bois. (*Arch. départ. d'Eure-et-Loir*, B. 763.) — En 1655, le même fait un emprunt à un marchand tanneur de Nonancourt ; en 1657, il demeurait à Brezolles, petit bourg également proche de Verneuil Peu après, en compagnie de Nicolas Rivé, précité, son père, il fait un nouvel emprunt à Claude Lhoste, marchand de bois débité à Saint-Remy-sur-Avre ; les deux Rivé père et fils, afin de s'acquitter de leur dette, transportent

neuil. Ce dernier s'engage à faire « de son mestier de menuisier et sculpteur, ung *retable* et *contre-autel* au grand et m^e autel de lad. eglize, en menuiserye et sculture avec ung *tabernacle* propre et proportionné à l'authel, enrichy de *collonnes* tourneez de lierre aux tiers... »; le haut sera décoré de *quatre anges* chérubins, de *quatre figures* d'apôtres ou évangélistes « et *la figure* de Nostre Sauveur au devant du tabernacle ». De chaque côté dudit autel il y aura une *clôture* avec *deux piliers* percés à jour; les *chapiteaux* seront de « corinthe ». Les dites « cloisons auront de douze à treize pieds de hauteur. Le dit retable, depuis la base jusqu'à la dernière corniche, doit avoir 22 pieds de haut, y compris le *saint Martin à cheval* qui sera au-dessus dud. retable et montera jusqu'à la plinthe de la *vitre du Crucifiement*. L'ouvrage dudit Rivé sera peint en blanc et en couleur de rouge brun, ainsi que les *trois niches* du retable et clôtures nécessaires. L'autel sera garni de gradins et marche-pied avec un *balustre* au-devant de l'autel qui fera la traversée de l'église jusqu'aux deux piliers. Le travail devra être prêt en sorte qu'on puisse célébrer la messe le jour de Pâques prochain venant. Le présent marché fait, avec l'autorisation du curé de la paroisse, Me Jacques Berthelot et Me François Moreau, maire de la ville, moyennant la somme de *dix-sept cents livres*, payables : 200 livres avant que de commencer, 500 livres la besogne faite et appliquée, et les mille livres restant dans un délai de deux ans[1].

E. Veuclin,

Correspondant du Comité,
au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure).

audit Lhoste une somme de 330 livres à eux due par le curé de Tillières-sur-Avre et les trésoriers de cette paroisse, pour le *tabernacle* de la dite église. — Ces deux artistes étaient aussi créanciers du trésorier de l'église de Saint-Lubin-de-Cravant pour des travaux de menuiserie non indiqués. — Enfin, en 1659, les mêmes font un nouvel emprunt à un bourgeois de Nonancourt; dans le contrat il est fait mention d'une somme de 600 livres due aux deux Rivé par les trésoriers de l'église de Dampierre-sur-Blévy, à la date du 17 octobre 1658; il est aussi question de *l'hostel* ou *contretable* qu'ils ont fait, moyennant la somme de 500 livres, pour mettre à l'église de Tillières; plus de la somme de 100 livres à eux due par les trésoriers de l'église de Boissy-le-Sec, près Verneuil, etc. Le 4 janvier de la même année 1659, Nicolas Rivé, marchand « bourgeois de Verneuil » vend 150 toises de bois débité à Claude Lhoste précité, lequel avait précédemment prêté à Rivé la somme de 300 livres. — En 1691, on retrouve le fils Rivé faisant, pour l'église de Marcilly-la-Campagne, un autel avec rétable qui existe encore et est fort admiré des connaisseurs. (*Archives du tabellionage de Nonancourt*, année 1657 et suivantes.)

[1] Le 10 février 1650, Rivé reconnaît avoir reçu du trésorier de l'église la somme de 490 livres 9 sols, dont 100 livres pour la *dorure du tabernacle*. Le 28 février 1652, Rivé donne quittance d'une somme de 500 livres.

Planche XII. Page 143.

IVOIRE DU MUSÉE DE LONS-LE-SAUNIER

X

QUATRE IVOIRES ANCIENS DES MUSÉES DU JURA

Le musée de Lons-le-Saunier et le musée archéologique de Dôle possèdent quatre ivoires anciens. La rareté relative de ces petits monuments leur assure toujours un certain intérêt, qui m'autorise à leur consacrer une courte description, destinée surtout à motiver leur reproduction.

I

L'ivoire de Lons-le-Saunier[1] est un fragment qui représente le Christ dominateur, debout, les cheveux tombants et la barbe longue, les pieds chaussés de sandales reposant sur un piédestal orné d'oves séparés par des anneaux, la main droite repliée sur la poitrine, une longue verge dans la main gauche; pour vêtement, une robe à plis serrés et une toge drapée avec élégance, dont un pan retombe sur l'épaule gauche. Hauteur totale : 0m,164.

Au revers, sur toute la longueur de la pièce, est sculptée en relief une grande croix pattée; à la hauteur des épaules, un disque concave avec un point réservé au milieu occupe la partie centrale des croisillons; des traits gravés dessinent à l'intérieur la forme des branches et des perles ornent les angles de leurs extrémités. Au bas, un disque concave avec son point central se rattache à la croix par une petite bande. Les autres branches devaient se terminer de la même façon, car on distingue encore ce petit prolongement sur l'une d'elles.

Entre les branches se lit l'inscription :

IC XC (Ιησοῦς Χριστος Νικα)
NI CA

Cet ivoire est entré au musée de Lons-le-Saunier à une époque inconnue, mais déjà ancienne. Il n'est pas dans son état primitif; des traces apparentes prouvent qu'il a été découpé probablement

[1] Voir planche XII.

dans un volet de diptyque. Blanc et fin, d'un très bon travail, il présente un caractère byzantin, que l'inscription vient du reste confirmer. Il est plus difficile d'en déterminer l'époque, mais je ne serais pas étonné qu'il fût antérieur au dixième siècle.

II

Les trois autres ivoires sont au musée de Dôle. Le premier, qui mesure 0m,135 sur 0m,074, est une plaque rectangulaire d'ivoire grisâtre, profondément entaillée, figurant les Saintes Femmes au Sépulcre[1].

Sur une terrasse, un édifice figuré par deux colonnes à chapiteaux évasés, et entre eux une voûte garnie d'un linceul tordu. Au-dessus des colonnes, un entablement supporte une vaste coupole ronde à cinq ouvertures, surmontée d'un acrotère; quatre petites tours polygonales, terminées aussi par des coupoles ajourées de fenêtres cintrées, entourent la coupole centrale. A droite de l'édifice, un ange aux grandes ailes déployées est assis sur la pierre du sépulcre et accueille en les bénissant les quatre saintes femmes qui arrivent par le côté gauche. Deux d'entre elles se tiennent la tête dans un geste de douleur; la troisième montre l'ange à sa compagne. Elles sont vêtues d'un bliaud à manches étroites et plissées, d'un manteau flottant et d'un voile dont les plis sont agencés sur leur tête en une sorte de coiffure conique. Les trois dernières portent un vase de parfums. Devant elles, dorment, étendus sur le sol, quatre soldats barbus et casqués, le bouclier rond sur le dos.

Un filet borde toute la pièce, dont la partie supérieure est en outre ornée d'une torsade.

Elle n'est pas inédite; le P. Cahier en a publié un médiocre dessin dans ses *Nouveaux mélanges d'archéologie*, p. 33.

III

Le second ivoire de Dôle (dimensions : 0m,148 sur 0m,034) est une petite plaque de même épaisseur et de même couleur que la précédente. Elle est partagée en deux registres : au-dessus, une

[1] Voir ci-contre, planche XIII.

Planche XIII. Page 144.

IVOIRES DU MUSÉE DE DOLE

croix
corps
que
De
périe
à gai
So
d'un
et d'
de l'
Un
Co
tenu
faire
aller
les
dom
fait
apô
avai
elle
I
Un
pas
plu
are

le
se
pre
Da
se
ca

V
de

se

croix à laquelle est suspendu par les bras un criminel vu à mi-corps; une inscription gravée de chaque côté de la tête indique que c'est le bon larron, DISMAS [1].

Deux fleurs ornementales à huit lobes occupent les angles supérieurs. Au-dessous de cette scène est la Vierge debout, tournée à gauche, nimbée.

Son vêtement se compose d'une robe à plis évasés en cloche, d'un manteau dont deux pans symétriques retombent par devant et d'un voile agencé sur la tête comme celui des saintes femmes de l'ivoire précédent. A la droite de la tête, l'inscription S̄. MRA. Un grenetis à gauche et des filets bordent la pièce.

Cet ivoire faisait partie d'un crucifiement; il a sûrement appartenu au même ensemble que le précédent. C'est, en effet, le même faire rude et barbare, qui caractérise la période décadente de l'art allemand sous les Othons, vers le onzième siècle. M. R. Koechlin les rapproche d'un ivoire de la collection Martin Le Roy (n° 11), dont les dimensions sont exactement semblables et le faire tout à fait analogue; il représente le Christ de majesté, entouré des douze apôtres, dans une gloire soutenue par deux anges [2]. Si cette plaque avait conservé ses bordures, il serait facile de juger si vraiment elle provient du même coffret que celles de Dôle.

Il est certain que celles-ci sont dans la région depuis longtemps. Un catalogue du musée de Dôle, daté de 1828, ne les mentionne pas encore : mais elles figurent sur celui de 1843, sorti de la plume romantique du bibliothécaire Pallu. Ce spécimen de notice archéologique est trop pittoresque pour n'être pas reproduit :

« 33. — Bas-relief, en ivoire, du quinzième siècle, représentant le tombeau de Roland et des preux tués à Roncevaux. A gauche, se voit un ange assis aux ailes déployées, puis le tombeau des preux supporté par deux colonnes, et surmonté de sept tours. Dans le milieu de ce monument se remarque un suaire; à droite se voient étendus, sur la poussière, quatre preux, armés de leurs casques et de leurs boucliers. Au-dessus, quatre pleureuses debout,

[1] On sait que *Dismas* est le nom porté par le bon Larron dans ses légendes. (Voir la bibliographie à l'article *Dismas* du *Dictionnaire bio-bibliographique* de Mgr U. Chevalier.)

[2] *Catalogue raisonné de la collection Martin Le Roy*, fasc. II, *Ivoires et sculptures*, par R. Koechlin. Paris, 1906, in-4°, p. 31.

dont trois avec des urnes funéraires, l'autre avec un linge à la main. On croit que ce monument faisait partie du cabinet de M. Moréal, seigneur de Moissey, habile numismate. Don de M. Grison. »

Disons, à la décharge du bon Pallu et de son ingénieuse explication, qu'il vivait au pied du Mont-Roland, ainsi nommé d'un sanctuaire qu'y aurait élevé le preux. Les troubadours dôlois allaient y puiser des inspirations à l'ombre de sa statue, qui n'est autre qu'une effigie tumulaire du quatorzième siècle.

Il faut retenir de ces mentions que nos ivoires sont entrés dans les collections du musée de Dôle entre les années 1828 et 1840, par suite du don d'un M. Grison, ancien notaire à Moissey, dans les environs de Dôle, qui mourut presque centenaire en 1844. Cet amateur les aurait recueillis sur place du cabinet d'un ancien seigneur du pays, M. de Moréal; il est donc probable qu'ils n'ont jamais quitté la Franche-Comté.

IV

Voici enfin un dernier ivoire d'un caractère tout différent; j'en dois dire un mot pour être complet. C'est une plaque rectangulaire, de moins de 3 millimètres d'épaisseur sur 0m,153 de haut et 0m,078 de large; elle forme la moitié gauche d'un carré. Le sujet comporte un tableau central dans lequel est découpé à jour un dragon ailé, stylisé; son corps est couvert de plumes; un rinceau fleuronné sort de sa gueule. La moitié antérieure de l'animal existe seule sur le fragment. Ce premier tableau est entouré d'un riche rinceau de feuillage ornemental également à jour et finement ciselé. Le tout est encadré dans une large moulure composée d'une bande de fleurettes en losanges, accompagnée de grenetis et de doubles filets [1].

Tout cet ensemble, un couvercle de coffret probablement, accuse un caractère oriental; mais je crois plutôt à une imitation italienne du seizième siècle. Au reste la reproduction jointe à cette notice fixera les connaisseurs sur l'âge et la provenance probables de cet ivoire d'un fort beau travail.

P. Brune,

Membre non résident du Comité.

[1] Voir ci-contre, planche XIV.

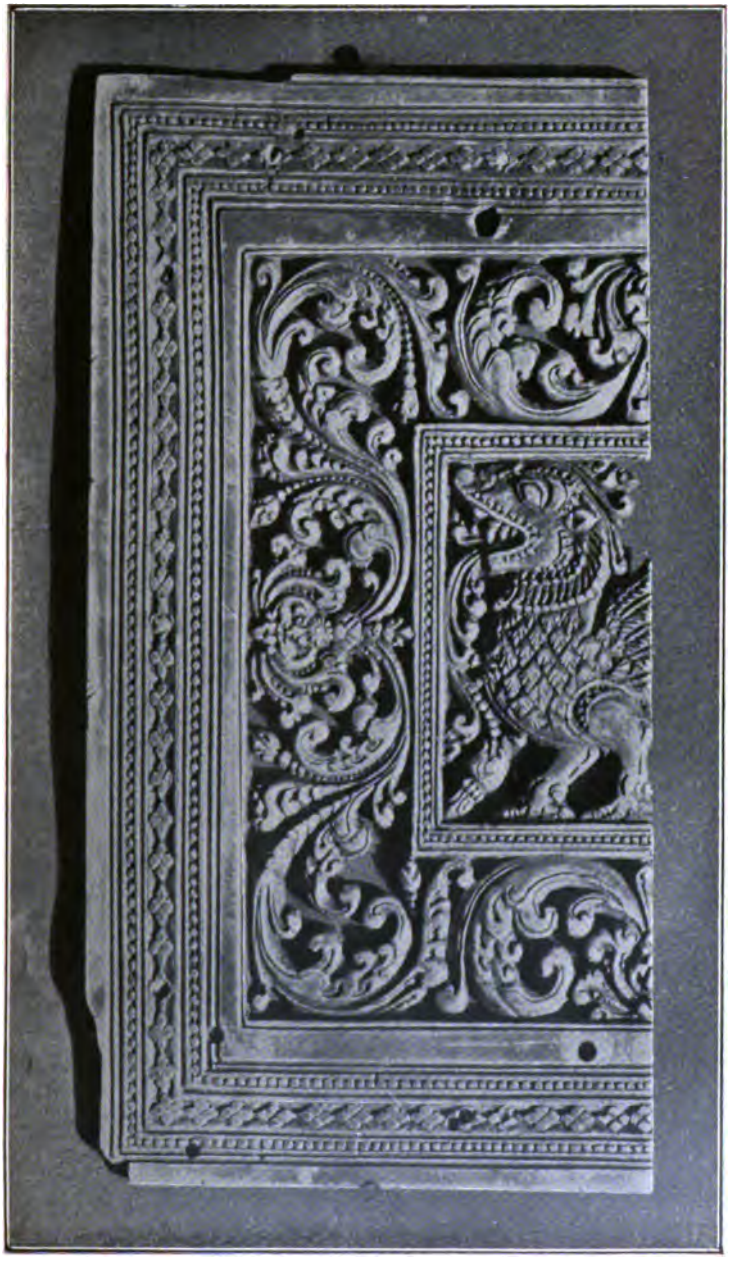

Planche XIV. Page 146.

IVOIRE DU MUSÉE DE DOLE

XI

LE MUSÉE DE DOLE
ET LES STATUES DIJONNAISES DE FROIDEFONTAINE

Le touriste affairé qui se hâte à gagner la Suisse par le rapide de Pontarlier doit regretter, en apercevant au passage la masse imposante de l'église de Dôle et son monumental clocher, de ne pouvoir consacrer quelques heures à l'ancienne capitale de Franche-Comté. De monuments hors de pair, Dôle à vrai dire n'en possède guère en dehors de son église flamande et de l'hôpital, construction attribuée au génie original du président Boyvin, le défenseur de la ville en 1636 et le plus illustre de ses enfants. Mais nombre de vieux hôtels des parlementaires comtois subsistent encore et chaque recoin de ses rues contournées produit des perspectives amusantes et se révèle sous des aspects imprévus.

Le musée de peinture et de sculpture possède une riche galerie de portraits franc-comtois et d'assez nombreux tableaux de valeur. Un musée archéologique, créé d'abord dans une dépendance du collège d'un accès difficile, vient de trouver un confortable asile dans la chapelle désaffectée de cet établissement. L'architecture élégante de l'édifice, qui fut élevé au commencement du dix-septième siècle sur les plans présumés du P. Martellange, le célèbre architecte des Jésuites, les belles boiseries de la chaire et du chœur soigneusement maintenues en place, en font le cadre idéal d'un musée historique. Cette heureuse mesure, amenée par les efforts persévérants de MM. Feuvrier et Février, les organisateurs du musée, puisamment secondés par M. Bouveret, architecte de la ville, aura l'avantage de préserver d'une ruine probable ce curieux monument.

Le jeune musée est encore au large dans ce vaste espace : le zèle de ses organisateurs aura tôt fait de le garnir, et déjà nombre d'objets intéressants s'y rencontrent. Je signalerai seulement trois bas-reliefs gaulois, que leur ornementation rend comparables aux fameux autels trouvés sous le parvis de Notre-Dame de Paris ;

quelques stèles gallo-romaines provenant de Dôle et du voisinage; une très belle série burgonde, et enfin des statues et sculptures sorties des ateliers des Lulier, les initiateurs de la renaissance en Franche-Comté, et de leurs successeurs, les Le Rupt, à qui l'on doit la Sainte-Chapelle et le jubé de l'église de Dôle. Dans quelques jours une nouvelle œuvre importante des mêmes artistes va venir enrichir cette collection locale.

Malgré son vif intérêt, ce n'est pas la sculpture dôloise que je voudrais étudier aujourd'hui, mais un autre groupe qui à lui seul vaut la visite du musée.

Au cours de l'année 1904, j'étais avisé que des statues de pierre paraissant très anciennes venaient d'être découvertes dans le grenier de la mairie de Froidefontaine, petite commune du canton de Nozeroy (Jura), et qu'un prétendu amateur se trouvait à point nommé pour en offrir un assez haut prix [1]. Je ne pouvais m'absenter dans ce moment; un aimable confrère voulut bien m'envoyer des photographies, à la vue desquelles je fis aussitôt arrêter la vente. En même temps, mon ami M. Feuvrier, prévenu par moi, se hâta de les aller voir, et grâce aux sentiments élevés de la municipalité, il fut assez heureux pour en faire l'acquisition et les offrit généreusement au musée de Dôle, dont elles sont à présent le plus riche joyau.

Ce vrai trésor comprend trois statues: saint Christophe, saint Jacques et la Vierge, et deux groupes, l'un de deux et l'autre de trois personnages, ayant fait partie d'un Saint-Sépulcre.

Le saint Christophe [2] est représenté au moment où il s'apprête à passer l'eau, relevant sa grande tunique fermée sur le devant et aux poignets par de gros boutons, une branche d'arbre à la main; ses larges épaules et sa tête barbue fléchissent sous le poids de l'Enfant-Jésus, qui s'accroche à sa chevelure bouclée. Le visage du bon géant est très réaliste, comme il convient; les mains et les pieds nus sont bien traités et les plis de l'étoffe sont parfaits [3]. Cette statue, comme celles qui vont suivre, conserve des traces

[1] Ce n'était que l'intermédiaire d'un antiquaire parisien; j'ai réussi depuis à le démasquer et à arrêter le cours de ses exploits dans le Jura.

[2] Dimensions : 0 m. 96 × 0 m. 29. Voir ci-contre, planche XV.

[3] Un trait gravé sépare l'étoffe de la doublure; selon Courajod, c'est une marque de l'école.

Planche XV. Page 148.

MUSÉE DE DOLE (JURA)

SAINT CHRISTOPHE

Planche XVI. Page 149.

MUSÉE DE DOLE — SAINT JACQUES

Planche XVII. Page 149.

MUSÉE DE DOLE — VIERGE

app
l'E
l
ma
epa
cel
ma
ch
pe

de
au
es
de
de
s
l
l
t
l

apparentes de polychromie ; la robe du saint était rouge et celle de l'Enfant-Jésus était bleue.

L'apôtre saint Jacques [1] est en tenue de pèlerin : robe à larges manches, retroussée à la ceinture pour la marche, chapeau sur les épaules, bourdon au bras, besace au côté ; sa tête, très analogue à celle du saint Christophe, se penche en avant pour lire attentivement dans un livre ouvert qu'il tient des deux mains. Il porte les cheveux longs et la barbe ondulée. N'était cette tête vraiment un peu vulgaire, la statue est d'un faire achevé [2].

Le visage de la Vierge [3] contraste avec les figures barbues des deux saints ; rarement les sculpteurs dijonnais ont produit un type aussi fin et gracieux. Son expression, bien que très personnelle, est jeune et souriante dans son ovale régulier. Un manteau doublé de fourrure couvre le sommet de la tête en laissant voir une abondante chevelure et fait sur le bras droit soulevé une cascade de grands plis tombant jusqu'à terre. La main droite tient une rose et la gauche porte l'Enfant-Jésus, aux mains duquel se déploie un large rouleau. Le visage de l'Enfant est un peu vieillôt, selon le type ordinaire de l'école. Les robes étaient bleues, le manteau de la Vierge, rouge. Il est regrettable que ce beau morceau soit quelque peu endommagé par la brisure de la draperie, au bas du côté droit du manteau.

Inutile d'insister sur le style de ces statues : leur caractère dijonnais saute aux yeux. On peut en particulier comparer la Vierge à celle de la rue Porte-aux-Lions, de Dijon, actuellement au musée du Louvre. Dans les deux se retrouve la même attitude ; la Vierge tient une rose et l'Enfant Jésus un parchemin déroulé. Mais quelle différence toute en faveur de la statue dôloise ! Ici les proportions sont normales ; la largeur n'est pas démesurément exagérée aux dépens de la hauteur ; les plis profonds allègent la masse du corps ; enfin le léger déhanchement et l'inclinaison de la tête déterminent sur l'étoffe une série d'ondulations parfaitement étudiées et fort gracieuses.

Passons à l'autre série. Elle se compose, avons-nous dit, de cinq

[1] Dimensions : 0 m. 74 × 0 m. 25. Voir ci-dessus, planche XVI.

[2] Le sommet de la tête a été martelé ; le bourdon a été coupé au même niveau.

[3] Dimensions : 0 m. 89 × 0 m. 30. Voir ci-dessus, planche XVII.

personnages taillés côte à côte dans deux blocs de pierre tendre [1]. On les voit seulement à mi-corps, penchés sur le bord d'un tombeau dont le linceuil garnit la base des groupes. Il s'agit donc ici d'une représentation du Saint-Sépulcre, dont malheureusement le Christ a disparu à une époque qui n'a laissé que de vagues souvenirs. Suivant l'usage, le monument devait être disposé dans un enfeu, et les deux groupes placés sur un soubassement le long du mur. Le premier est celui des deux Saintes-Femmes, les deux Maries; pareillement vêtues, par-dessus la robe, d'un ample voile bordé de franges et d'une guimpe qui leur enserre le visage; elles ont aux mains le traditionnel vase de parfums [2].

Le groupe de trois comprend d'abord la Vierge, vêtue comme les Saintes-Femmes, une main sur son cœur, l'autre retombant lamentablement sur le bord du linceul. Saint Jean, à sa droite, se penche sur elle avec douleur et la soutient sous le bras, d'un geste plein de compassion. Son vêtement se compose d'une robe et d'un manteau retenu sur la poitrine par une affique d'orfèvrerie. A son côté la Madeleine, dont le voile rejeté en arrière découvre l'opulente chevelure, s'appuie d'une main sur l'apôtre et laisse pendre l'autre sur le linceul. Les cinq personnages étaient polychromés; leurs visages et leurs mains étaient peints au naturel, avec les cheveux châtains ou dorés; les voiles étaient verts, rouges, gris ou bleus, frangés d'or. L'apôtre portait une robe verte et un manteau rouge [3].

Dans la belle étude qu'il a consacrée aux Saints-Sépulcres de Picardie à notre dernier congrès, notre savant collègue M. Deligniéres fait remarquer avec raison que la scène de l'ensevelissement du Christ se décompose en trois épisodes distincts, représentés chacun sur les monuments. La *Pietà* ou Vierge de Pitié forme la première phase, qui ne comporte ordinairement que les deux personnages de la Vierge et du Christ étendu sur ses genoux. C'est ensuite le corps du divin crucifié reposant sur la *pierre de l'onction;* là il est entouré des Saintes-Femmes, de la Vierge et de saint Jean. Enfin vient la mise au tombeau proprement dite, où

[1] Dimensions : premier groupe, hauteur : 0,41, largeur : 0,60 × 0,20; deuxième groupe, hauteur : 0,41, largeur : 0,75 × 0,20.

[2] Voir ci-contre, planche XVIII.

[3] Voir ci-dessous, planche XIX.

Planche VXIII. Page 150.

MUSÉE DE DOLE (JURA) — SAINT-SÉPULCRE

Planche XIX. Page 150.

MUSÉE DE DOLE — SAINT-SÉPULCRE

Nicodème et Joseph d'Arimatie s'ajoutent aux autres figurants. Nos statues ont appartenu à l'un de ces deux derniers épisodes ; mais en l'absence du Christ et des disciples, il n'est pas possible de préciser davantage. Un peu inférieures, peut-être, aux trois premières, ces statues n'en ont pas moins une valeur assez sérieuse pour les placer bien au-dessus des poncifs d'atelier. Leur expression commune est la douleur lasse et résignée ; aussi le peuple les connaissait-il sous le nom de *saints dormants*, vocable analogue aux *endormis* de la Somme.

Après avoir décrit les huit statues de Froidefontaine, resterait à préciser leur provenance artistique ; mais là, comme trop souvent, les documents font défaut. Un seul auteur en fait mention, dans une description de la chapelle où elles reposaient en 1855 : « Cette chapelle, dédiée à saint Jacques, est orientée et se compose d'un clocher, reconstruit en 1780, d'une nef, d'un sanctuaire de forme octogonale, et d'une sacristie. L'intérieur est plafonné. On remarque, contre les murs de la nef, *des statuettes en pierre*, recouvertes de diverses couleurs. Elles sont parfaitement exécutées. Il y a aussi *deux fragments de sculptures*, dont on ne connaît pas l'origine [1] ». L'édifice décrit par Rousset n'était qu'une simple chapelle, où les offices se faisaient par tolérance. A quand remontait sa fondation? Déjà mentionnée au milieu du seizième siècle par Gilbert Cousin, dans sa description de Val de Mièges [2], elle devait être sensiblement antérieure. Remarquons en effet la forme octogonale, ou plutôt à trois pans, du sanctuaire, la chapelle primitive, allongée au dix-huitième siècle d'une nef à plafond ; c'est la forme habituelle de l'époque ogivale. N'oublions pas non plus son vocable : saint Jacques et saint Christophe ; or nos deux premières statues sont précisément celles des patrons, et comme leur style les attribue sans conteste au quinzième siècle, on en doit conclure qu'elles sont contemporaines ou à peu près de la fondation.

[1] Rousset, *Dictionnaire historique des communes du Jura*, t. III, p. 170.

[2] « Trois (des villages de la paroisse de Mièges) ont de même leurs chapelles particulières : Bief-du-Four, *Froidefontaine* et Billecul... » *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle ou Description de la Haute-Bourgogne...*, par Gilbert Cousin (1552 et 1562), traduction nouvelle par Em. Monot. Lons-le-Saunier, 1907, in-8°, pp. 64, 247.

Une autre preuve nous est fournie par la magnifique croix de pierre qui se dressait jadis devant la porte de la chapelle; la Vierge et saint Jean y figurent aux côtés du Sauveur et plus bas, autour de deux anneaux, les douze apôtres. C'est manifestement une œuvre contemporaine de nos statues et provenant de la même inspiration artistique.

Il est possible d'aller plus loin encore. A plusieurs reprises déjà, j'ai signalé la présence d'un chantier dijonnais au Val de Mièges, dont faisait partie le hameau de Froidefontaine. Installé selon toute vraisemblance par Jean de la Huerta, ce chantier subsista pendant plus de dix ans, tant au château princier de Nozeroy qu'à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et à l'église de Mièges. Dès lors quoi de plus naturel que les paroissiens de la même église et les sujets du prince, à la vue des merveilles écloses du ciseau des grands artistes, aient voulu profiter de leur présence pour édifier ou embellir leurs humbles sanctuaires? Pour moi l'hypothèse ne peut faire le moindre doute, si l'on veut bien se reporter à mes démonstrations antérieures, que j'ai eu la satisfaction de voir accueillies favorablement[1]. En l'absence de documents positifs, malheureusement toujours si rares[2], on peut sans aucune crainte attribuer nos statues au chantier Dijonnais qui travaillait à Mièges vers le milieu du quinzième siècle.

La chapelle de Froidefontaine, après avoir joui quelque temps du titre de paroissiale, fut rattachée ensuite à l'église de Mignovillard; elle tombait en ruines quand on prit le parti de la démolir, en 1864. C'est alors que les *saints* furent déposés au grenier de la mairie, sans doute avec l'espoir de les replacer plus tard dans une nouvelle chapelle. Cet espoir ne s'étant pas réalisé, elles finirent par tomber dans un tel oubli que, en ayant appris vaguement l'existence, il y a une quinzaine d'années, je n'avais pu obtenir le moindre renseignement dans le village.

Cet oubli fut probablement leur salut et je suis heureux d'avoir

[1] Voir en particulier : *Statues de l'école dijonnaise dans l'église de Mièges* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 23e session, 1899, p. 345-350.)

[2] J'avais espéré que les archives de la maison de Chalon, libéralemant ouvertes à mes recherches par M. le prince d'Arenberg, m'apporteraient enfin le document décisif concernant la présence du sculpteur aragonais dans les montagnes du Jura. Devant le résultat négatif de mon exploration, il faut renoncer à l'espoir de le connaître autrement que par des indications d'inventaires.

contribué à leur dernière étape, en cet asile du musée archéologique de Dôle, où leur conservation est désormais assurée et dont elles demeureront longtemps les pièces capitales.

P. Brune,
Membre non résident du Comité.

XII

LA VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT DU CARDINAL GEORGES D'AMBOISE

Le cardinal Georges d'Amboise s'est acquis un nom immortel non moins par la protection éclatante qu'il accorda aux arts et aux lettres, que par la sagesse de son administration comme homme d'État. On connaît, notamment, les merveilles dont il rehaussa son magnifique château de Gaillon, dont les épaves se retrouvent çà et là, en particulier à l'École des Beaux-Arts, à Paris, aussi bien que son palais archiépiscopal de Rouen.

Un historien distingué nous a révélé une partie des trésors réunis par le cardinal-ministre dans sa demeure princière [1]. Mais il est évident que le sujet n'est pas épuisé, et nous avons eu la bonne fortune de découvrir un document nouveau dans une visite que nous fîmes récemment au riche chartrier de Meillant, dont la porte nous a été gracieusement ouverte par le propriétaire, M. le marquis de Rochechouart [2]. Il s'agit d'un inventaire d'argenterie, dressé après la mort du cardinal, soit à Rouen, soit à Lyon où il décéda le 25 mai 1510. Son neveu, Charles II d'Amboise, recueillit ce qui lui revenait de la succession, et le fit transporter dans ses somptueuses demeures de Meillant en Berry, et de Chaumont en Blésois. Parmi les états dressés lors de cette prise de possession, figure celui qui concerne l'argenterie. C'est un document sur

[1] Deville, *les Comptes du château de Gaillon*.

[2] Les archives de Meillant renferment un véritable trésor de pièces originales, remontant au cœur du moyen âge, et d'un intérêt de premier ordre pour l'histoire tant générale que locale. Aussi, nous nous proposons de mettre à profit la si bienveillante autorisation que M. le marquis de Mortemart nous a accordée de consulter son chartrier en vue d'un travail sur le château de Meillant.

parchemin, qui mesure 60 centimètres de longueur sur 52 centimètres de hauteur.

Grâce au bon vouloir de M. le marquis de Mortemart, nous avons pu en prendre une copie dont nous faisons part aux amis des documents concernant l'histoire de l'art du mobilier, plus spécialement au point de vue « des ustensiles » d'or et d'argent finement ciselés, qui ne constituaient pas la moindre richesse des habitations seigneuriales.

« S'enssuit le nombre de la vesselle tant d'or que d'argent prinse à Ruen de feu Monsgr le legat [1].

Et premièrement :

Une cruche d'or poysant XVI^{m} VI^{onc} II^{gr}.

Un flacon d'or poisant XII^{m} V^{onc} V^{gr} 1/2.

Plus ung aultre flacon poisant XII^{m} V^{onc} V^{gr} 1/2.

Plus une navecte avecques le couvercle poisant V^{m} VII^{onc} II^{gr}.

Une couppe d'Angleterre poisant VII^{m} I^{onc} I^{gr} 1/2.

Plus cinq couppes poisant XXIIII^{m} I^{onc}.

Item une belle couppe couverte dont le couvercle et le pyé sont esmaillez semez sur le couvercle de marguerites [2] où il y en fault une marguerite, poisant VII^{m} VII^{onc}.

Deux bassins poisant VII^{m} VII^{onc}.

Item une esguyère poysant VI^{m} I^{onc} I^{gr}.

Plus une aultre esguyere poisant V^{m} V^{onc} 1/2.

Une couppe gondronnée lung roche (?) et l'autre bruny, et au dessus le couvercle ung sainct Georges [3] qui n'a point de lance poisant VII^{m} 1/2^{onc}.

Une grande sallière couverte faicte à pans semées de marguerites, poisant II^{m} V^{onc} I^{gr} 1/2.

Item cinq tranchouez poisant V^{m} III^{gr}.

Plus six saucières poisant XI^{m} VII^{onc} I^{gr}.

Item deux tasses d'or dont l'une poise six marcs sept onces six gros et l'autre poise six marcs six onces et demye qui sont pour les deux XIII^{m} VI^{onc} II^{gr}.

[1] Les évaluations sont en marcs, onces et gros; on sait que le *gros* équivaut à la 128e partie de la livre, que l'*once* vaut 8 gros, et le *marc*, 8 onces, en sorte que le marc équivaut, à peu près, à 250 grammes.

[2] La façade principale du château de Meillant, bâti par la famille d'Amboise, est décorée de représentations de marguerites dont l'emblème se rapporte à cette maison d'illustre origine.

[3] Saint Georges, patron du cardinal, figure en particulier dans le retable de la chapelle de Gaillon, déposé au Louvre, et dans le bas-relief du tombeau du cardinal à la cathédrale de Rouen.

Item une couppe d'or d'Avignon poisant VI^{m} IIII^{gr} 1/2.

Item deux grans potz d'or gondronnez lung poisant vingt ung marcs quatre onces et demye, et l'autre vingt deux marcs deux onces demye qui est pour les deux XL^{m} VII^{onc}.

Item ung couvercle d'une couppe garny d'une marguerite au font du dict couvercle par le dedans poisant I^{m} III^{onc} I^{gr}.

Pour toute vesselle d'or II^{c} XII^{m} III^{onc} 1/2^{gr}.

Vesselle d'argent doré et argent blanc.

Et premièrement :

Deux grans vaissaulx poisant LXV^{m} V^{onc} VI^{gr}.

Deux esguyères (?) gondronneez et demyez doreez poisans LVI^{m} 1/2^{onc}.

Une corbeille poisant LIII^{m} II^{onc} II^{gr}.

Le plus grant bassin a personnaiges gondronné esmaillé poisant XLII^{m} II^{onc}.

Deux graus chandelliers a moictié doré [1] poisant VII^{m}.

Deux grans potz dorez garnis chacun de deux ances en façon de serpens poisant XL^{m} I^{onc} 1/2.

Item deux dragoues [2] couvers poisant XLVII^{m} III^{onc} 1/2.

Deux grans potz dorez à mectre vin poisant XLIX^{m} IIII^{onc} 1/2.

Item deux flaquons à goullet et aux armes poisant XLV^{m}.

Ung grant pot d'argent en façon de gryffon poisant XXXI^{m} VI^{onc} 1/2.

Quatre grans esguyères doreez poisant XLI^{m} VII^{onc} 1/2.

Ung bassin aux armes de Monsgr doré par le dedans poisant IX^{m} III^{onc}.

Une esguyère de mesme amortie dung ymaige poisant IX^{m} VII^{onc} III^{gr}.

Ung aultre grant bassin faict a feuillaige et personnaiges avecques ung esmail au font poisant XII^{m} 1/2.

Une esguière de mesmes façon et dorée amortie dung lyon [3] poisant XII^{m} II^{onc}.

Deux bassins gondronnez aux armes de Monsgr poisant XIIII^{m} III^{onc} V^{gr}.

Ung bassin a biberon aux armes de Monsgr poisant VIII^{m} IIII^{onc} VI^{gr}.

Ung aultre bassin a biberon rompu aux armes de Monsgr poisant V^{m} VI^{onc}.

Ung aultre bassin a goullet doré aux armes de Monsgr poisant VIII^{m} III^{onc}.

Deux potz rons et sur les couvercles deux chasteaux poisant XXI^{m} II^{onc}.

Une chaufferecte plate semee de personnaiges et feuillages toute dorée par dedans, et quatre autres poisant V^{m} II^{onc} VI^{gr}.

[1] Ici, il y a deux ou trois lettres coupées.

[2] Drageoirs.

[3] Au château de Meillant, l'une des tours est dite « du Lion », sans doute parce qu'on y voyait cet emblème.

Plus une aultre chauferecte toute doree fort profonde poisant V^{m} IIII^{onc} VI^{gr}.

Une grande couppe doree dedans et deshors a personnaiges amortie a ung bouton entaillé poisant IX^{m} VI^{onc} IIII^{gr}.

Une aultre couppe toute doree et de mesme facon la ou il fault la pomme (?) sur le couvercle poisant IX^{m} IIII^{onc}.

Ung gobelet doré assis sur troys personnaiges et est amorty dung sainct Christophle poisant X^{m}.

Item une couppe gondronnée toute dorée amortie dune poire (?) longue poisant VII^{m}.

Une aultre couppe dorée gondronnée aux armes de Monsgr dedans le font du couvercle amortie de feuillaiges pesant (sic) VI^{m} II^{onc} IIII^{gr}.

Ung bassin blanc aux armes de Monsgr poisant VIII^{m} I^{onc}.

Ung pot rond a metre vin poisant VI^{m} V^{onc}.

Deux grans potz dorez a vin aux armes de Monsgr. poisant XXV^{m} VII^{onc}.

Quatre grans chandelliers esmaillez par le pyé poisant XXI^{m} II^{onc}.

Ung gobelet et les pyez a pome amortie a feuillaige le tout dore poisant IIII^{m} VI^{onc} III quars.

Une petite esguyere couverte a bec faicte a Paris amortie dune pointe (?) poisant III^{m} II^{onc} IIII^{gr}.

Ung chandellier blanc poisant II^{m} VII^{onc} III quars.

Item plus six tasses petites martelleez poisans XVII^{m}.

Cusine :

Deux douzaines escuelles grandes poisans XLVIII^{m} I^{onc} 1/2.

Deux douzaines moyens platz poisant LXX^{m} V^{onc} 1/2.

Six grans platz poisant XXXIIII^{m} VI^{onc}.

Douze saucières poisant XVII^{m} VI^{onc} VI^{gr}.

Aultre vesselle dor aportée de Lyon.

Et premièrement :

La couppe que donna Madame Marguerite garnye de pierres et perles poisant IIII^{m} III^{onc}.

Une escuelle a oreilles ung treschouer et une cuillere poisant III^{m} IIII^{onc} V^{gr}.

Une petite salliere avecque le couvercle poisant II^{m} VI^{gr}.

Une grant couppe couverte que ceux de Bresse [1] donnerent poisant XIII^{m} III^{onc} 1/2.

Une croix d'or poisant IIII^{m} III^{onc} III^{gr}.

Une Nostre dame et un sainct Jehan poisant IIII^{m} III^{onc} 1/2.

[1] Présent offert par la ville de Brescia au cardinal-ministre pour gagner ses bonnes grâces durant l'expédition d'Italie.

Vesselle dargent aportée du dit lieu de Lyon.

Et premièrement :

Cinq grans bassins dargent.

La petite couppe dargent couverte.

Une autre petite couppe couverte.

Une autre couffre martellee couverte.

Une salliere dargent dore.

Quatre sallières dargent.

Deux potz dargent.

Deux petis flacons.

Deux bassins dargent doré.

Lesguiere couverte a biberon.

Deux esguyeres descouvertes.

Huit cuilleres dargent.

Ung couvercle dargent qui sert a la couppe de crystallin.

Ung broc dargent et une cruche dargent.

Douze tranchouez dargent dont deux sont dorez.

Le service d'argent.

Une escriptoire d'argent.

Un bassin dargent qui servoit à la chambre.

Lesquelles parties de vesselle dargent poisant ensemble la quantité de deux cens trente ung marcs deux onces et demye, pour ce II^c XXXI^m II^onc 1/2.

[Archives de Meillant, case 5, n° 906 ter.]

Il est superflu d'insister sur la valeur artistique que présentaient ces ouvrages d'or et d'argent, pour un bon nombre rehaussés d'émaux, de pierres précieuses et « de personnaiges » avec les armes du cardinal-légat. Ils sortaient des mains des meilleurs artistes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième siècle, et ce serait une satisfaction très grande que de retrouver, dans les collections publiques ou privées, quelques-unes de ces pièces d'un si haut intérêt.

Du moins, il nous a semblé que l'inventaire bien authentique, sur parchemin et en écriture absolument du temps, méritait de sortir du chartrier de Meillant, en attendant d'autres actes d'Inventaires, pour apporter une nouvelle contribution à l'étude sur l'orfèvrerie sous le règne de Louis XII.

L. Bosseboeuf,

Correspondant du Comité.

XIII

LES LUSSIGNY

Orfèvres.

Il est un art aujourd'hui secondaire, qui, pendant de nombreux siècles, brilla d'un éclat sans rival : c'est l'orfèvrerie.

Durant tout le moyen âge, innombrables étaient les ornements précieux et les châsses magnifiques autant que vénérées qui emplissaient églises et monastères. Il n'était point de table, même bourgeoise, qui ne resplendit de l'éclat des services d'argenterie merveilleusement ciselés. Bien plus, il fut un temps où la peinture, qui a repris la place à laquelle elle avait droit, fut souvent l'accessoire. Aussi vantait-on beaucoup moins des chefs-d'œuvre comme le retable de Saint-Bertin que le cadre d'argent qui le sertissait incomparablement.

De nos jours, l'orfèvrerie tient encore une place fort honorable dans le monde des arts, bien que ses représentants soient rares ; car c'est à peine si çà et là émergent les noms fameux de grands ciseleurs de métaux précieux.

A Valenciennes, au dix-huitième siècle, il semble que l'orfèvrerie religieuse ne soit plus en grande faveur. Les commandes venant des églises ou des monastères sont rares, l'argent fait défaut. Et c'est avec étonnement que l'on s'aperçoit, en parcourant les inventaires dressés aux premiers jours de la Révolution, que les trésors échappés aux nombreux édits royaux qui se succédèrent du seizième au dix-huitième siècles, ne consistent plus qu'en divers objets strictement indispensables au culte et de valeur médiocre. Seules ont pu échapper à la destruction les châsses que protégeaient, contre les entreprises du fisc, des siècles de vénération.

L'orfèvrerie civile, ainsi l'appellerai-je, est demeurée au contraire plus en honneur. Il fallait au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie même, des bijoux nombreux et rares. Il n'était point alors de bonne maison qui ne possédât vaisselle plate en ses

bahuts et ornements précieux sur ses dressoirs. Ainsi s'explique cette abondance d'orfèvres, artistes encore, mais déjà marchands, dans des villes de population moyenne comme l'était Valenciennes.

Parmi les noms des vingt ou vingt-cinq orfèvres qu'on y comptait au dix-huitième siècle, il en est un qui s'est conservé jusqu'à nos jours et fut honorablement porté par de nombreux représentants : c'est celui des Lussigny.

Ce nom, ajouterai-je, était connu bien avant cette époque, car, dès 1650, un Jacques Lussigny, avocat, dont la devise était : « Tant qu'il suffit! » achetait un lot important de l'ancienne Salle-le-Comte. Ce même personnage, dont M. H. Cochin nous a parlé dans l'un de ses travaux, fut possesseur de l'exemplaire de la *Grant some rurale* de Boutilier, qui fait partie aujourd'hui de la Bibliothèque de la Chambre des députés [1].

I. — Jean Lussigny.

Le premier des membres de cette famille dont nous allons avoir à nous occuper portait le prénom de Jean. Il naquit sur la paroisse de Saint-Nicolas le 6 février 1650 [2]. Son père s'appelait Jean de Lussegnies [3] et sa mère Anne Turbier. Ce Jean de Lussegnies n'était point orfèvre, et nous ne savons par suite de quelles circonstances il se décida à faire apprendre à son fils ce métier, fort lucratif d'ailleurs. En tout cas, lorsque Jean Lussigny eut vingt ans, on le reçut à la maîtrise, ainsi que nous l'apprend le compte de la corporation des orfèvres pour l'année 1670-1671 [4].

[1] D. Cochin, *Petite chronique valenciennoise* (1540-1544), écrite par Jennet Denis sur les gardes d'un volume de la Bibliothèque de la Chambre des députés. — Extrait de la *Revue des bibliothèques*, août-septembre 1905.

[2] Voir, pièces justificatives, n° 1.

[3] Nous ferons remarquer la particule qui accompagne le nom du mari d'Anne Turbier et que nous ne savons pas pour quelle cause ses descendants ne portèrent plus après lui.

Il existait une famille de Lusignies ou Luzegnies qui portait d'or au lion de sable surmonté de trois rutes de gueules en chef. — De Sars, *Recueil de généalogies*, t. VII, p. 485 Rien n'est venu nous prouver que ces armes pouvaient appartenir à la famille d'artistes dont nous nous occupons.

[4] « De Jean de Lussignies aussi pour les droits de maistrise comme n'estant fils de maître at esté receu vne marque d'argent portant xl. lt. » — Archives de Valenciennes. Comptes des orfèvres. H 2-309.

Plus tard, nous le voyons à son tour, comme tous ses confrères, exercer les fonctions de maître-juré et veiller à l'établissement des comptes de la corporation [1].

Nous ne croyons pas qu'en dehors de ses fils, Jean Lussigny ait formé beaucoup d'élèves, car le nom d'un seul d'entre eux nous est parvenu : c'est celui de Philippe-André Accart ou Haccart [2]. Cet apprenti était un proche parent, un neveu, fils de sa sœur Marie-Philippe Lussigny, qui avait épousé Charles Accart, blanchisseur de toilettes. Lorsqu'en 1700 elle épouse en secondes noces J.-B. Gobau, blanchisseur lui aussi, nous voyons par leur contrat de mariage que Philippe-André Accart était alors établi orfèvre à Douai [3].

Jean Lussigny était âgé de trente-cinq ans, lorsqu'il épousa le 5 mars 1685 la descendante d'une des grandes familles bourgeoises de Valenciennes, Marie de la Fontaine dit Wicart [4].

Peu de temps après son mariage, nous le voyons se fixer sur la petite place, devant la Croix au Ceps [5]. Cet artiste semble avoir joui d'une situation très prospère; son mariage y contribua probablement pour beaucoup, mais il semble aussi que son habileté professionnelle lui valut de nombreuses commandes. En tout cas, son nom figure dans plusieurs pièces du greffe des Werps, par exemple en 1698, lorsqu'il se déclare possesseur d'un immeuble au coin des rues de Mons et Dadier [6], et en 1701, lorsqu'il achète trois maisons dans la rue de la Nouvelle-Hollande [7]. Nous voyons également par les registres des comptes des orfèvres que cette corporation, dont les finances étaient quelque peu obérées, lui emprunta une somme assez importante [8].

[1] Comptes des orfèvres, 1717-1718. H 2-311, f° 78 v. et 81.

[2] « De Philippe André Accart, apprenti sous Lussignies... xxst. » — Comptes des orfèvres, année 1679-1680. (H 2-309.)

[3] Acte de mariage Gobeau-Lussigny, 1700. Série FF. Hén. 3472.

[4] Voir pièce justificative n° 2. — Cette Marie de la Fontaine, née le 25 avril 1649, était alors veuve d'Eustache Pennaville : elle mourut le 13 mai 1724. Eustache de Pennaville était orfèvre, lui aussi, car nous retrouvons son nom dans les comptes de cette corporation pour l'année 1670-1671. (H 2-309.)

[5] Voir les différents registres de la Capitation pour les années 1695, 1702, 1705, 1717, etc. Série CC.

[6] Voir greffe des Werps, fonds non classé, année 1698.

[7] *Idem*, Hén. 3079.

[8] « Rente de 235 livres 10 s. 8 d. aux dames de Beaumont, constituée par les

Jean Lussigny mourut le 7 mars 1720 [1], laissant plusieurs enfants, parmi lesquels Jean et Philippe-Joseph [2].

Malgré de longues et laborieuses recherches, nous n'avons pu recueillir que deux documents relatifs aux travaux qui furent exécutés par Jean Lussigny. C'est d'abord une commande peu importante faite en 1704 par le chapitre de Saint-Géry. Il ne s'agissait que de réparations aux agrafes de l'une des chapes dont se servaient les prêtres de cette église [3].

La seconde est bien plus intéressante.

Il se faisait tous les ans à Valenciennes, dans les premiers jours du mois de septembre, usage qui s'est continué de nos jours, une superbe procession, dite du Saint-Cordon, souvenir d'un miracle soi-disant opéré par la Vierge en l'an 1008, lors d'une épidémie qui désolait la contrée.

De tous les points de la Flandre et du Hainaut, les fidèles accouraient en longues théories sous la conduite de leurs pasteurs, les corporations marchaient bannières déployées après le Magistrat, que précédaient plus de quinze châsses, merveilles d'orfèvrerie, renfermant les restes de divers martyrs et appartenant aux riches abbayes environnantes.

Dans ce cortège figurait le chapitre des Dames nobles de Denain fier de devoir sa fondation à sainte Remfroye et dont les chanoinesses, au nombre de dix-huit, jouissaient de prérogatives précieuses et faisaient montre d'une noblesse aussi ancienne qu'illustre.

Or, en 1698, les nobles dames songèrent à faire faire une nouvelle châsse « pour y renfermer les relicques de Sainte Remfroye » fondatrice de leur ordre. Elles s'adressèrent pour cela à Jean Lussigny, qui accepta de faire ce travail vraiment artistique, ainsi que nous l'apprend le contrat qui figure au nombre de nos pièces justificatives [4].

orfèvres au denier 30 suivant autorisation du Magistrat du 17 décembre 1699 au lieu de six parties de rente dont était grévé le métier envers Jean de Lussegnies. » — C^tes des orfèvres, 1707-1708. H. 2-311, f° 13 v. etc.

[1] Voir pièce justificative n° 3.

[2] Nous ne citerons parmi les nombreux représentants de la famille Lussigny que ceux qui embrassèrent une carrière artistique.

[3] « Au Sr Lussignies orpheure pour auoir racommodé les agraphes à la chappe noire... xvj·l. xiij s. » — C^tes de l'église St-Géry, 1704-1705. (G 2-432.)

[4] Voir pièce justificative n° 4. — Archives de Valenciennes. Hén 2805.

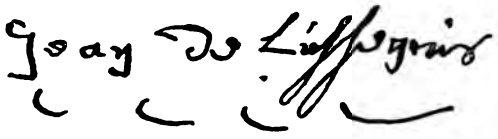

II. — Jean Lussigny et son fils François-Joseph-Maximilien.

Nous avons dit que Jean Lussigny laissait entre autres enfants de son mariage avec Marie de la Fontaine dit Wicart deux fils qui embrassèrent la carrière paternelle. L'aîné, suivant la coutume à cette époque, reçut le prénom de Jean, l'autre, le cadet, celui de Philippe-Joseph.

Jean Lussigny était né le 23 juillet 1690[2]. Élève de son père, il lui succéda dans sa maison et reprit avec sa clientèle la suite de son commerce[3]. Son nom figure à maintes reprises dans les registres annuels de sa corporation. Tantôt c'est lorsqu'est mentionnée sa cotisation pour un devant d'autel destiné à la chapelle de l'Hôtellerie, dédiée à saint Éloi, patron des orfèvres[4]. Tantôt c'est à propos d'une requête adressée au Magistrat lors d'une élection douteuse qui divise la corporation en deux camps ennemis[5]; ou enfin lorsqu'il contresigne en qualité de juré les comptes et les contrats d'apprentissage[6].

Jean Lussigny se maria fort tard. Il avait près de cinquante-huit ans lorsqu'il épousa, le 20 août 1748, damoiselle Marie-Marguerite-Joseph Lobert, fille d'un tailleur de grès, seulement âgée de dix-neuf ans[7].

Il avait hérité de son père une certaine fortune consistant surtout en propriétés, ce qui lui valut dans le cours de sa longue

[1] Cette signature figure au bas d'une requête adressée par Lussigny au Magistrat, en revendication de propriété. — Série FF. Fonds non classé.

[2] Voir pièce justificative n° 5.

[3] Voir les registres de la capitation. Série CC, *passim*.

[4] « De Jean Lussignies 8 l. 16 s. » Cte des orfèvres, année 1730. H 2-311, f° 151 v.

[5] Cte des orfèvres, 1741. H 2-311.

[6] Jean Lussigny fut juré de sa corporation pendant les années 1747 à 1749. — H 2-313. — Voir pour les contrats d'apprentissage le registre spécial. H. 2-312, fos 4, 5 v.

[7] Voir pièce justificative n° 6.

carrière de nombreux démêlés avec la justice. Nous le voyons plaider tantôt avec un de ses fermiers qui, arrivé à fin de bail, réclame le prix de la fumure de sa terre ou la continuation de son contrat [1]. Une autre fois, attaqué par un sieur Demont et par son frère en reddition de compte, il est forcé de faire droit à cette demande [2].

En 1746, c'est encore un procès, plus sérieux cette fois, qui donne lieu à de volumineux mémoires de l'avocat Crendal. Il s'agissait d'un legs à lui fait par un sieur Mustelier à titre de cousin, degré de parenté nié par d'autres héritiers qui demandent la révocation de ce legs [3].

Sa veuve, qui lui survécut, continua son commerce pendant de nombreuses années [4]. Très riche, nous la voyons donner de son vivant, en toute propriété, une belle maison sise place d'Armes, à ses deux enfants, Adélaïde-Emmanuelle-Joseph et François-Joseph-Maximilien, propriété que ceux-ci vendirent peu de temps après à un parent de leur mère, Henri-Joseph Lobert [5].

François-Joseph-Maximilien Lussigny naquit vers l'an 1749 ou 1750; son père voulut lui faire suivre des leçons et en faire un orfèvre comme lui. Aussi, en 1764, dès qu'il eut l'âge légal, lui fit-il commencer son apprentissage [6]. Nous perdons ensuite sa trace et nous ne le retrouvons qu'en 1779, non pas orfèvre comme on pourrait le croire, mais avocat et membre du Magistrat [7]. C'est

[1] Registre des contestations sommaires, 1731, 15 mai. F 130, f° 195 v.

[2] Registre des contestations sommaires, 1741, 4 x. F. 136, f° 168.

[3] 1746. — Recueil de mémoires, t. I. — Bibliothèque de Valenciennes. G. 3-15.

[4] Assiette de la taille, 1780. « A veuve Lussignies 24 l. » Cette cotisation varie entre 17 et 38 l. — Cie des orfèvres, 1780 à 1788. H 2-313, f° 162 v. et *passim*.

[5] 1778. — Série FF. Fonds non classé.

[6] 1764-1765. — « François Joseph Lussignyes fils de Jean, vivant maître dudit corps, a donné en reconnoissance pour droit d'apprentissage deux livres de cire qui ont été consommées à la chapelle... Mémoire. » — Cie des orfèvres. H 2-313, f° 81 v.

[7] 1779, 1784, 1788. — Registre du Magistrat de Valenciennes. Ms. 550-768, f°s 40 v., 42.

A la fin du compte des orfèvres pour 1787-1788, on lit : « Présenté ce compte à Messieurs de la justice en présence de Maximilien François Joseph Lussigny juré échevin commissaire aux affaires du mois, ce 10 aoust 1789... » H. 2-313, f° 193.

en cette qualité qu'il vérifie au conseil particulier, en septembre 1789, les notes présentées par les orfèvres Debaralle et Saint-Quentin pour réparations aux châsses des abbayes de Vicoigne, Denain et du Collège abîmées au cours de la procession annuelle [1]. Après la Révolution, il devint juge suppléant au tribunal de première instance de Valenciennes et mourut célibataire le 20 janvier 1822, âgé de soixante-douze ans et quatre mois, ainsi que nous apprend son épitaphe que l'on peut voir encore dans notre cimetière [2].

Après cette courte digression qui nous a paru nécessaire, il nous faut revenir à Jean Lussignies et dire quelques mots de son œuvre.

Grâce à son fils, dont nous venons de retracer la vie en quelques lignes, nous possédons un petit chef-d'œuvre qui figure dans notre musée en place fort honorable [4]. C'est un bas-relief en terre cuite de 0m,11 de haut sur 0m,23 de large. On y voit Jupiter assis sur un aigle, tenant en main la foudre et placé sous un dais somptueux dont deux amours soulèvent les draperies. De délicates arabesques, accompagnées de mascarons d'un travail précieux, entourent ce sujet [5].

[1] Archives. Série CC. Fonds non classé.

[2] Auprès de la tombe de Jean Lussigny encadrée dans la même pierre, on lit : « Ici repose le corps de Jean Lussigny/et de son fils Monsr/François Joseph Lussigny/juge suppléant au trib^al de/1ere instance de Val^ces décédé/le 20 janvier 1722, âgé de/72 ans et 4 mois./Posé par Melle Béatris/Westerlot. Un de profundis/S. V. P./ ». Cette demoiselle Westerlot avait soigné François Joseph Lussigny dans ses derniers moments. — Aubert-Parent, *Etat des monuments de Saint-Roch*, au 1er janvier 1832. Ms. 564-776, f° 52.

[3] Cette signature se trouve au bas d'un compte présenté au conseil particulier en 1789. — Série CC, fonds non classé.

[4] Cet objet a figuré à Valenciennes aux expositions de 1823 et 1832. Il porte dans les différents inventaires du Musée les n^os suivants : Inv. de 1839, n° 55; — 1841, n° 297 ; — 1861, n° 379 ; — 1865, n° 413 ; — 1876, n° 334 ; — 1882, n° 362 ; — 1898 et dernier, n° 656.

[5] Voir ci-contre planche XX. Ce bas-relief a dû être gravé sur cuivre, puis estampé.

Planche XX. Page 164.

JUPITER, ESTAMPAGE EN TERRE

PAR LUSSIGNY (JEAN)

Musée de Valenciennes, n° 656

« D'après la finesse de la touche qui existe dans ce bas-relief, dit M. J. Potier [1], seul ouvrage de Lussigny qui ait survécu à tant de destructions, on peut juger que ce Valenciennois devait tenir un rang très distingué parmi les habiles artistes de son époque. » Puis plus loin, parlant d'une autre œuvre qui a malheureusement disparu, il ajoute : « On sait qu'il fut bien souvent employé à décorer les insignes religieux qui brillaient au milieu des pompes du sacerdoce; mais de tous ses ouvrages, il ne reste plus que quelques souvenirs parmi les vieillards qui se rappellent encore avec admiration la châsse du Saint-Cordon, exécutée par Moyenneville [2], et qui devint tout à fait digne de la sainte relique qu'elle renfermait, lorsque Lussigny (?) eut été chargé de l'embellir. On rapporte que la châsse, d'à peu près huit pieds, était dorée et ornée de pierres précieuses. Elle était soutenue par six petites figures, ouvrage de Lussigny (?). »

Jean Lussigny mourut le 15 octobre 1758, âgé de soixante-huit ans [3]. Il fut enterré dans l'église Saint-Jacques, sa paroisse. Lors de la démolition de cette église, la pierre qui renfermait son épitaphe et celle de son fils fut transportée dans le cimetière Saint-Roch [4].

[5]

[1] Potier, *Livret historique des peintures, sculptures, dessins et estampes du Musée de Valenciennes*, 1841, p. 134. — Voir aussi une courte biographie de Jean Lussigny dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture de Valenciennes, t. XI, 1859, p. 53, et dans Hécart, *Du goût des Valenciennois pour les lettres*, p. 12.

[2] Nous ferons ici une réserve, rien n'étant moins prouvé que cette affirmation.

[3] Voir pièce justificative n° 7.

[4] Pierre blanche dans laquelle sont incrustées deux tables de marbre blanc. On lit :

« Ici reposent les corps de/S. Jean Lussigny/ancien marchand d'orpheuerie/ de cette ville décédé le/14. 8bre 1758. âge de 68 ans. » — Aubert-Parent, *Etat des monuments funèbres érigés dans Saint-Roch*. Ms. 564-776, f° 52.

[5] Cette signature est tirée du recueil d'enregistrement des actes d'apprentissage de la corporation des orfèvres. H 2-312, f° 4.

III. — Philippe-Joseph Lussigny et ses enfants.

Nous serons très brefs désormais, la vie de Joseph-Philippe Lussigny et de ses enfants offrant peu de faits saillants et dignes d'un grand intérêt.

Elle peut se résumer comme nombre de vies humaines, belles en leur simplicité, par ces quatre mots : naissance, mariage, travail, mort!

Nous n'avons pas retrouvé l'acte de naissance de Philippe-Joseph Lussigny, mais lors de son mariage il avait vingt-neuf ans, ce qui le ferait naître dans le courant de 1695. Sorti de l'atelier de son père, nous le trouvons établi dès 1731 dans une maison en bordure du Marché-au-Poisson [1]. Comme ses ascendants, comme son frère, il lui fut aussi donné d'établir et de vérifier, en qualité de maître-juré, les comptes de la corporation à laquelle il appartenait [2]. Étant connu pour son habileté professionnelle, c'est lui que désigne, en 1738, le Magistrat, avec un de ses confrères Lefebvre, pour la visite des châsses qui figurent à la procession annuelle de septembre [3]. Comme son frère et son père, il eut de fréquents démêlés avec la justice, relativement à des questions d'intérêt qu'il serait fastidieux de détailler ici [4]. Cependant, le pre-

[1] Voir Registre de la capitation. Série CC.

[2] Maître désigné pour les comptes, années 1731 à 1734. (H 2-311, f°s 160 v., 165 v., 170 v., 176 v.). Puis de 1740 à 1742. (Id. f°s 205 v., 210 v.) et de 1751 à 1754 (H 2-311, f° 159 v.)

[3] 1738 (23 août). — « Messieurs du Magistrat ont dénommé pour faire la visite et réparation des châsses des corps saints qui se portent à la procession de cette ville, le sieur lussegnies le cadet avec le s^r Lefebure m^e orpheures... » — Registre des choses communes. Ms. 543-752, f° 36 v.

Cette charge fut continuée à sa veuve comme on le voit par la note suivante : 1756, 10 novembre. — « Messieurs du Magistrat ont accordez à la veuve de Philippe Joseph Lussigny la place de maître juré dans la visite des corps saints à la procession de cette ville sous condition... de se seruir à cet effet du ministère du Sr Chauvin... » — Registre des bourgeois et choses communes. Ms. 543-752, f° 169.

[4] 1733. Plaidoyer contre le Magistrat et les directeurs des maisons de bienfaisance, à propos des dispositions testamentaires d'une demoiselle Mahieu épouse Claro. (Hén. n°s 660, 661). — 1736-1737. Action pour un puits mitoyen. — Registre des ordonnances sur contestations sommaires. F. 133, f°s 130, 138 v. F. 134, f° 23. — 1737. août. Requête au Magistrat pour insultes faites à

mier des procès auquel il prit part est intéressant : il l'avait intenté à son frère Jean, afin que celui-ci lui rendît une partie des outils et des matières précieuses, argent, or, pierreries provenant de la succession paternelle[1].

Entre temps, Philippe-Jacques Lussigny s'était marié. Il épousait le 10 septembre 1724 Marie-Michel Dubois, fille d'un maître cirier[2]. Nous ne connaissons aucun des travaux de cet artiste; nous savons seulement que, comme tous ses confrères, il lui arrivait d'être appelé après le décès de différents particuliers pour faire l'estimation de leur argenterie ; c'est ce qui eut lieu à la mort d'un sieur Godin, pour laquelle expertise il toucha 2 l. 14 s.[3].

Philippe-Joseph Lussigny mourut le 6 novembre 1756, âgé de 62 ans[4], laissant de nombreux descendants parmi lesquels Philippe-Joseph et Étienne-Joseph.

Une pièce fort intéressante nous donne de précieux renseignements sur les nombreux descendants de Philippe-Joseph Lussigny. C'est un acte passé devant les échevins en date du 1er septembre 1785 et extrait du greffe des Werps[6].

Il s'agit de la vente d'une propriété dans la rue de la Nouvelle-Hollande, pour laquelle on exigea soit la signature, soit la procuration des héritiers Lussigny et de leurs enfants mineurs.

C'est ainsi que nous apprenons l'existence d'un Philippe-Joseph

sa femme dans l'exercice de son commerce par un soldat de la garnison. — 1755. 3 juin. Don en arrentement d'une maison rue des Mols-Fromages, dite Sous la Vigne. (Werps). — 1757. 20 avril. Mise en arrentement d'une maison sise Marché au Poisson, au coin de la rue du Bœuf. (Werps). — 1759. 31 mars. *Ibid.* Reg. des Werps. Hén. 5073, f° 24 v.

[1] Fonds non classé. Série FF. Suite intéressante d'objets précieux et d'outils d'orfèvre.

[2] Voir pièce justificative n° 8.

[3] Fonds non classé. Série FF.

[4] Voir pièce justificative n° 9.

[5] Cette signature figure au bas de la quittance faisant l'objet de la note 3.

[6] Cahier d'embriefvure des Werps. Série FF. (Hén. 3079).

Lussigny, veuf d'une demoiselle Catherine Nicaise, entreposeur des tabacs et contrôleur des vingtièmes de la généralité de Riom, demeurant à Ambert[1]. Puis Étienne-Joseph Lussigny, né le 5 août 1731[2], qui fut reçu maître orfèvre dans le courant de l'année 1753[3]. En 1785, nous le retrouvons établi à Strasbourg et marié à Marie-Aimée Douilliard. Deux autres fils de Philippe-Joseph Lussigny sont encore à noter. D'abord Jean-Philippe-Joseph, né le 1er janvier 1726[4], et Jean-Henri-Joseph, né le 22 novembre de l'année suivante[5].

Pardonnez-moi, messieurs, d'avoir retenu aussi longtemps votre attention, pardonnez-moi aussi de vous avoir présenté cette fois encore des artistes bien modestes dont quelques-uns ne furent peut-être que de simples ouvriers d'art.

Mais je suis fier comme vous, messieurs, de continuer la tâche difficile que nous avons entreprise et de pouvoir tirer de l'oubli ces humbles d'autrefois qui, à la suite d'une découverte heureuse, deviendront peut-être les célébrités de demain.

M. Hénault,
archiviste.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

1650 (6 février). « Le mesme jour l'enfant Jean Lussegnies et Anne Turbier sa femme, nommé Jean, parin Jean Poulain, marine Jeanne le sage. Pastor. »

État-civil. Paroisse St-Nicolas. Reg. 8.

N° 2.

1685 (5 mars). « Jean Lussignie at espousé Marie Fontaine dict Vincart en présence d'André Lussignie et de Pierre Desforet. »

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 64.

[1] Ce Lusigny fut mêlé à la vie si curieuse du brigand Mandrin dont M. Funch-Brentano a publié une biographie intéressante. Voir aussi le journal *Armée et Marine*, n° du 30 décembre 1907.

[2] Voir pièce justificative n° 10.

[3] 1753-1754. « D'Étienne Joseph Lussigny, fils du sieur Philippe Joseph, fils de maître reçu en cette qualité pour les droits d'apprentissage vne livre de cire qui a été consommé cy... Mémoire. » Cles des orfèvres. H 2-313, f° 36 v.

[4] Voir pièce justificative n° 11.

[5] *Id.*, n° 12.

N° 3.

1720 (7 mars). « Le sept Jean Leusinie âgé de 71 ans, marit de Marie Del Fontaine dit Wicart a été inhumé dans l'église. »

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 76.

N° 4.

1698 (6 janvier). « Nous Dames Abbesses et Chanoinesses aisnées du noble et illustre chapitre de Denain donnons par ceste mandement et pouuoir à l'aduocat de Rantre greffier de notre chapitre de contracter de notre part auec (Jean) Lussignies maître orphebure de la ville de Vallenciennes pour la façon et maind'œuvre d'une châsse nouuelle pour y renfermer les reliques de saincte Remfroy aux debuises et conditions conuenues verballement entre nous et luy, scauoir de lui accorder vingt pattars pour chacque once d'argent trauaillé, plat et uny et cincquant pattars de chacq. once chiselé et trauaillé en bosse et relief pouruu que l'vn et l'aultre soit d'un ouurage achevé et parfaict et tel que pour estre accepté pardevant les Doyen et maîtres du stil des orphebures tant pour la façon que pour la valeur de l'argent réduict au poinçon soubs debuise expresse que laditte châsse debuera estre faicte et acheuée et rendue aux Dames constituantes pour le jour de la procession de la ville de Vallenciennes de la presente année seize cens quattre vingt dix huict à peine d'amende dont nous donnons pouuoir audit constitué de conuenir, et pour le payement de laditte façon et main d'œuvre, il se fera à proportion que l'ouurage auancera, promettons d'auoir pour agréable, ferme et stable à tousiours tout ce que par notre dit constitué sera faict et geré en ce regard. En foy et approbation de quoy nous auons signé ceste et y apposé notre cachet ordinaire, ce six de l'an seize cens quattre vingt dix huict. Tes.

De la Hamaide.

L. J. de Tenremonde Baissy.

CC. De la pierre. de Tenremonde.

De Nédonchel.

(Cachet en cire rouge, mauvais état).

Archives de Valenciennes. Hén. n° 2805.

N° 5.

1690 (23 juillet). « Jean fils de Jean Lussegnies et de Marie de la Fontaine dict Wicart, parain Jean Mahieu, marenne Marie Philippe lussegnies. »

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 65.

N° 6.

1748 (20 août). « Le vingt aoust après la publication d'un ban ont éstes

par nous mariés avec la dispense des autres le s^r Jean Lussignies âgé de cinquante-trois ans [1], natif de cette paroisse marchand orphebvre rue sur la place, fils libre de feus le s^r Jean et d^lle Marie de la Fontaine ditte Wicart marchands orphebures et d^lle Marie Marguerite Joseph Lobert âgée de dix neuf ans, native de St Jacques, fille de feu Henry, taillieur de grez et de Marie Michelle Parent, consentente, rue Dérier les Murs, témoins Pierre Lobert, frère de l'épouse taillieur de grez, derrière les Murs, Salomon Coigne, coutelier rue sur la Place, Charles Lobert aussy frère de l'épouze taillieur de grez rue Derier les Murs, Maximilien Millart, sensier à St Saulve.

JEAN LUSSIGNY.

MARIE MARGUERITE JOSEPH LOBER.
PIERRE LOBER. SALOMON JOSEPH COIGNE.
CHARLES LOBER. MAXIMILIEN MALAR.
J. B. CANQUELAIN. curé.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 87.

N° 7.

1758 (15 octobre). « L'an mil sept cent cinquante huit le quinze octobre, fut inhumé le sieur Jean Lussigny décédé hier à dix heures du matin âgé de soixante huit ans natif de cette paroisse époux de d^elle Marie Marguerite Lobert marchands orphebures rue devant la Croix au Ceps, présent m^e Jean Philippe Joseph Souplet vicaire de St Jacques et le sieur Maximilien François Joseph fils du susdits. »

LUSSIGNY. SOUPLET. vic. de St Jacques.
J. B. CANQUELAIN. curé.

N° 8.

1724 (10 septembre). « Le 10e de 7bre 1724, après la publication d'un bans faite dans cette Eglise sauoir le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge ayant obtenue dispense des deux autres de m^r Salon vicaires général en datte du 9 du présent mois ont esté par nous mariée après que nous auons u pris leurs consentements mutuels et ayant reçue de nous la bénédiction nuptial philippe joseph Lussignies âgé de 29 ans native de Valentiennes orphèvre de professions, fils de Mr Jean Lussignie, native de Valentiennes, maistre orpheure de profession et de Melle Marie Fontaine dit Wicart, natiue aussy de cette ville, ayant pour espouse m^selle Marie Michele Dubois âgée de 29 ans natiue de Valentiennes, fille du s^r Pierre Dubois maistre

[1] Lire 58 ans.

cirier de profession natiue de Valentiennes et de D^elle Marie Jeanne Dumetz, native aussy de cette ville.

PHILIPPE JOSEPH LUSIGNY. J. DUBOIS.
MARIE MICHELLE DUBOIS.
VANRESSCHORET. Veuve. C. ESPAGETTE.
DUMETZ. Mr J. DUMETZ.
MARIE HOUSAN dame DUBOIS.
A. F. GHILLEZ curé de St Géry.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 75.

N° 9.

1756 (6 novembre). « L'an mil sept cent cinquante six le six novembre fut inhumé le s^r Philippe Joseph Lussigny, décédé hier à onze heures et demie auant midy âgé de soixante deux ans, natif de cette paroisse époux de d^elle Marie Michelle Dubois, marchand orphebures rue au Marché au poisson, présent le s^r François leur fils et le s^r Jean frère du deffunt marchand orphebures rue sur la Place.

JEAN LUSSIGNY.
FRANÇOIS LUSSIGNY. J. B. CANQUELAIN. curé.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 91.

N° 10.

1731 (5 août). « Le cinq d'aoust 1731 fut baptizé Estienne Joseph né aujourd'hui à six heures du matin fils légitime du sieur Philippe Joseph Lussigny et de d^elle Marie Michelle Dubois parein le sieur Estienne Noel, maraine d^elle Jeanne Claire Joseph Dubois, tous de cette ville.

PHILIPPE JOSEPH LUSSIGNY. ESTIENNE NOEL.
JANNE CLAIRE DUBOIS. P. ALB. HERBECQ. curé.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 81.

N° 11.

1726 (1er janvier). « Le premier de janvier fut baptizé Jean Philippe Lussigny, né aujourd'hui à cincq heures du matin, fils légitime du s^r Philippe Joseph Lussigny et de D^elle marie michele Dubois tous deux natifues de cette ville parin m^r Jean Lussigny oncle, mareine Dsèlle marie Jeanne Dumez mère grande tous deux de cette paroisse. »

PHILIPPE JOSEPH LUSSIGNY.
JEAN LUSSIGNY.
MARIE JANNE DUMETZ.
A. F. GHILLET curé de St Géry.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 78.

FAMILLE LUSSIGNY

JEAN.
ANNE TURBIER.

JEAN.
—
1650 (6 février), † 1720 (7 mars).
—
MARIE DE LA FONTAINE, DIT WICART.
1685 (15 mars).

MARIE-PHILIPPE.
—
Femme : 1° ACCART.
— : 2° GOBAU.

ACCART.
PHILIPPE-ANDRÉ.
—
Orfèvre à Douai
en 1700.

JEAN.
—
1690 (23 juillet), † 1758 (15-8).
—
MARGUERITE-JOSEPH LOBERT.
1748 (20 août).

PHILIPPE-JOSEPH.
—
1695 (?), † 1758 (15 octobre).
—
MARIE-MICHELLE DUBOIS.
1724 (10 septembre).

FRANÇOIS-JOSEPH-MAXIMILIEN.
—
1749 (?), † 1822 (20 janvier).
—
Célibataire.

ÉTIENNE-JOSEPH.
—
Orfèvre à Strasbourg.
—
MARIE-AIMÉE DOILLIART.

JEAN-PHILIPPE-JOSEPH.
—
1726 (1er janvier).

JEAN-HENRI-JOSEPH.
—
1727 (22 novembre).

N° 12.

1727 (22 novembre). « Le 22 novembre fut baptisé Jean Henry Joseph né hier à une heure après-midy fils légitime du sieur Philippe Joseph Lussignie et de d^elle^ Marie Michel Dubois tous deux natifues de cette ville. Parin Jean Henry Lussignie de la paroisse St-Nicolas, mareine D^elle^ Jeanne Catherine Dubois tante, de cette paroisse. »

PHILIPPE JOSEPH LUSSINY. JEAN HENRI LUSSIGNY.
JEANNE CATHERINE DUBOIS. A. F. GHILLEZ.
Curé de St Géry.

État-civil. Paroisse St-Géry. Reg. 78.

XIV

ESSAI DE RÉPERTOIRE DES ARTISTES LORRAINS

FERRONNIERS, SERRURIERS D'ART, FONDEURS, HORLOGERS, MÉCANICIENS

Continuant d'évoquer le souvenir des artistes en tous genres, produits par la Lorraine, c'est aujourd'hui « l'art du métal » qui nous attire.

Rien n'a pu résister à l'habileté de ces maîtres et de leurs élèves ; ils ont dompté la matière rebelle sous le caprice de leur marteau ou de leurs moules impeccables. Depuis les ferronniers, les serruriers d'art, en passant par les fondeurs, les horlogers jusqu'aux mécaniciens, nous voyons chez la plupart se produire un génial essor, créant des œuvres qui commandent encore, de nos jours, l'admiration des connaisseurs.

Notre Essai de Répertoire comprend ici la nomenclature des principaux ferronniers, serruriers d'art, fondeurs, horlogers et mécaniciens de la Lorraine.

L'art de la ferronnerie, et par extension du terme, de la serrurerie, a été grandement représenté dans notre province, depuis les temps anciens. Ce qu'il en reste dans nos églises, dans nos antiques demeures, en est la preuve incontestable.

Parcourant nos modestes villages, nos petites villes, nous ren-

controns partout des serrures, des heurtoirs, des rampes d'escaliers, des grilles de fenêtres d'un travail exquis et d'un style très pur. Pour ne citer que cette petite grille, aujourd'hui au musée lorrain de Nancy, qu'autrefois nous vîmes encore garantir et décorer une petite fenêtre à Rosières-aux-Salines, et ces rampes d'escalier des couvents de Senones, de l'hôtel de ville de Toul, de Neufchâteau, des maisons de Pont-à-Mousson, sans compter celles plus somptueuses de l'hôtel de ville, du cercle militaire, de la cour d'appel, du séminaire et de tous les anciens hôtels des villes vieille et neuve de Nancy, nous demeurons émerveillés par ces créations sorties des mains de nos ferronniers lorrains.

On peut dire qu'ils ont manié le fer aussi sûrement et délicatement qu'un habile sculpteur le fait avec le bois. Et il faut bien admettre que pour obtenir cette finesse, cette élégance dans les métaux, ils ont montré un talent supérieur à celui qu'exige la sculpture sur bois.

Nous ne nous attarderons pas à décrire toutes ces merveilles trouvées à chaque pas dans notre région ; il nous faudrait un cadre que notre travail ne comporte pas, mais nous ne pouvons manquer à notre devoir de saluer ici l'artiste créateur et incomparable du dix-huitième siècle, que le Mécène royal, Stanislas Lesczinsky, eut le mérite de découvrir et d'élever en l'encourageant, aux sommets les plus hauts que cet art ait connus.

Jean Lamour est sans contredit l'une des figures les plus remarquables dans l'histoire artistique de ce siècle dont il immortalisa le style du plus pur Louis XV que l'on puisse rêver.

Né le 25 mars 1698, à Nancy, il devint de bonne heure l'élève de son père qui l'envoya à Metz, puis à Paris pour étudier le dessin et se perfectionner dans un art pour lequel il se passionna bientôt. Ces voyages, ces séjours dans la capitale de la France où il admira tant de chefs-d'œuvre, portèrent les fruits que l'on en attendait.

Rappelé à Nancy en 1719, par la mort de son père, dont il recueillit la charge, il s'y fixa, épousa Dieudonnée Michel et fut choisi bientôt pour exécuter des ouvrages qui, dès 1728, appelèrent l'attention générale sur lui. Dans l'article qui lui est consacré au cours de notre Répertoire, on lira la nomenclature de ses principales œuvres. Mais c'est lors de l'arrivée de Stanislas au

trône de Lorraine, que ce monarque, doublé d'un artiste savant et connaisseur, eut le grand mérite de discerner ce qu'on pouvait attendre du talent de Jean Lamour. Il comprit qu'il pouvait créer des choses uniques et il ne se trompa pas.

En effet, tous ceux qui visitent la Lorraine et Nancy en particulier, sent émerveillés à l'aspect de cette place aux portes d'or, encadrant des fontaines ou des perspectives élégantes. L'art du fer ornementé au marteau et s'enroulant dans des dessins gracieux, resplendit d'une façon inusitée. Tous les motifs, tous les détails sont d'une finesse extrême et forment un ensemble parfait et harmonieux. C'est de son atelier, occupant une partie de l'ancienne Primatiale de Nancy, que sont sorties ces merveilles et une gravure de Collin, d'après un tableau de Bénard, nous montre que le souverain polonais tint à honneur de le visiter, accompagné de sa cour, pour louer son labeur et admirer les chefs-d'œuvre qui, bientôt, devaient embellir la capitale lorraine. Un recueil, très rare aujourd'hui, gravé par Collin, contient une grande partie de ce que produisit le génie de Jean Lamour.

Grâce à l'encouragement, à l'estime de Stanislas, notre artiste acquit une certaine fortune dont il fit un emploi des plus nobles, tant par sa charité que par son goût à collectionner des œuvres d'art.

Il orna lui-même la maison qu'il habitait et qui existe encore intacte rue Notre-Dame à Nancy. Ses élèves, devenus ses collaborateurs, marchèrent sur ses traces, sans l'égaler toutefois. Il eut plusieurs enfants, mais aucun ne suivit sa carrière, et mourut, dix ans après son second mariage, le 20 juin 1771, à Nancy.

Les fondeurs ne le cèdent en rien à la renommée qu'ils se sont attirés depuis longtemps en Lorraine, qu'ils se soient occupés de la fonte des cloches de nos églises ou de la fonte des statues, ils eurent part à la célébrité et portèrent au loin, en Allemagne, en France et en Hollande leur réputation justement méritée.

Nous n'avons cité que les principaux parmi ces innombrables fondeurs de cloches que les petits ateliers de Damblain, de Neufchâteau, de Breuvannes et du Bassigny produisirent.

Ils furent recherchés dans tous les pays étrangers et leurs noms se retrouvent inscrits sur leurs œuvres dans divers pays de l'Europe.

C'était une véritable réputation.

Mais où les fondeurs deviennent de vrais artistes, c'est dans les vieux ateliers de Nancy, où les Lambert, les Cuny et surtout la dynastie des de Chaligny remplirent les fonctions de « maîtres fondeurs de l'artillerie en Lorraine », et tout ce qui garnissait l'arsenal de Nancy et prit, sous Louis XIV, le chemin de France, témoigne de l'incomparable maîtrise de ces fondeurs célèbres.

Les statues furent admirables sortant des mains de David et d'Antoine de Chaligny. La maquette de la statue équestre du grand duc de Lorraine Charles III, en est la preuve encore de nos jours.

Les statues tombales en bronze, des fontaines et autres œuvres que l'on trouve encore parfois en Lorraine, ayant échappé au vandalisme ou à la cupidité publique, montrent ce que ces artistes savaient faire.

Hélas, de par la valeur vénale du métal, ces œuvres sont rares aujourd'hui, mais le peu qu'il en reste suffit pour prouver leur beauté.

L'horlogerie en Lorraine a eu de brillants représentants qui honorent cette corporation.

Il suffit de nommer les frères du peintre contemporain et ami du grand graveur Callot, Claude Deruet, qui, établis à Nancy, continuèrent leur art séculaire dans cette famille.

Barbe, l'habile « horlogeur astronomique de Son Altesse » ainsi qu'il est désigné, fit des merveilles de précision et de mécanisme. Il était doublé des qualités d'un véritable architecte. Puis ce sont les Boislandon, les Lemere, horlogers à Nancy au seizième siècle pour le service du duc Charles III, et enfin Ransonnet et Richard qui s'illustrèrent au dix-huitième siècle.

Les mécaniciens et machinistes clôtureront cette liste. C'est à leur habileté, à leurs savants calculs que l'on doit tous ces ouvrages et machines d'eau qui embellirent les résidences des souverains de la Lorraine et notamment les séjours enchanteurs des châteaux de Stanislas, Lunéville, Chanteheux, Commercy et la Malgrange. Il suffit de citer les noms de Boisthal, de Fey, de Genneté, de Grivel ou du célèbre Vayringe pour évoquer les souvenirs de leurs travaux qui, longtemps après eux, laissèrent une voie brillante et durable dans le domaine de la science et des arts.

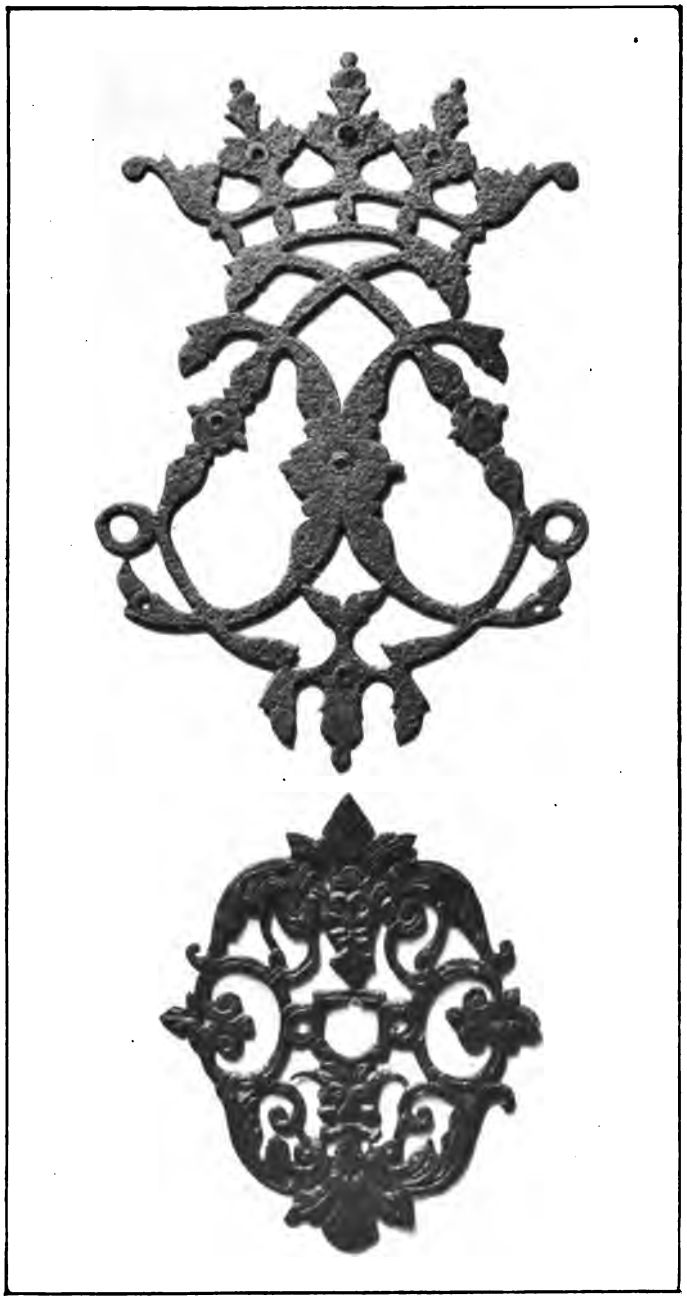

Planche XXI. Page 176.

HEURTOIRS DE PORTES — SERRURERIE LORRAINE

(Collection L. Wiener, Nancy)

C'est donc encore quelques fleurons de plus que nous avons voulu ajouter à la couronne glorieuse de notre province, quelques rayons fulgurants à son auréole. Nous pensons qu'il était bon de raviver la mémoire de nos artistes disparus; c'est une tâche à laquelle il nous est doux de nous consacrer.

ALBERT JACQUOT,
Membre non résident du Comité,
à Nancy.

I

Serruriers d'art.

ADAM (Nicolas), dix-septième siècle, maître serrurier de Nancy, avait épousé Elisabeth Lorys. Il eut un fils, Charles, né et baptisé à Nancy, le 2 mai 1673 (Paroisse Saint-Sébastien)[1]. Il appartenait à la famille qui, plus tard, produisit les fameux sculpteurs du même nom.

CHAMPAGNE (Jean), dix-septième et dix-huitième siècles. Serrurier qui avait épousé Anne *Michel*, laquelle semble appartenir à la famille des sculpteurs les Michel-Clodion. Jean eut un fils, Mansuy, baptisé le 4 août 1705, à Saint-Sébastien, de Nancy.

COLSON (Charles), dix-huitième siècle, était un des ouvriers de l'atelier de Jean Lamour, à Nancy.

COURBE (Jacques), dix-huitième siècle, serrurier d'art qui eut l'honneur d'être le successeur du fameux Jean Lamour, en qualité de serrurier de la ville de Nancy, par acte du 6 juillet 1771. Il avait été l'élève préféré du célèbre serrurier du roi de Pologne. Les changements exécutés aux lanternes de l'œuvre de Jean Lamour lui sont dus et furent exécutés en 1774[2]

DESOENILIET (Louis), dix-huitième siècle, serrurier de Nancy, faisait partie de l'atelier du fameux Jean Lamour.

FONTENOY (Jean), dix-huitième siècle, maître serrurier de Son Altesse Royale. Il eut deux fils, le premier, Jean-François, baptisé à Nancy, le 28 mai 1716, et le second, Mathieu, le 27 août 1721.

Archives de Nancy, t. II, p. 272, 274.

FRANCHOT (Claude), dix-septième et dix-huitième siècles, serrurier de Son Altesse Royale, originaire de Thugny-en-Champagne, décédé à Nancy, à l'âge de soixante-quatre ans, inhumé à Saint-Epvre de Nancy, le 4 janvier 1707.

Archives de Nancy, t. IV, p. 23.

[1] Voir les Adam, Michel et Clodion, A. Jacquot, 1897.
[2] Voir ci-dessus, planche XXI.

Laguerre ou La Guerre (Joseph), dix-huitième siècle, maître serrurier à Nancy, entra dans la famille des Michel en épousant Marie Michel, dont il eut, en 1707, une fille, Anne-Françoise, et un fils, Charles-François, le 8 janvier 1724.

Lamour (Jean), dix-septième et commencement du dix-huitième siècle, maître serrurier, originaire de Charleville où son père exerçait l'état de taillandier et ensuite plus particulièrement celui de serrurier; vint se fixer vers 1684 à Nancy où la charge de serrurier de la ville lui fut bientôt concédée.

Archives de Nancy, t. III, p. 300. Lepage.

Le 18 juin 1686, il épousa, à la paroisse Saint-Sébastien, Jeanne-Barbe Barbillon, fille d'un maître paveur de Nancy. De cette union, il eut neuf enfants, dont Jean-Baptiste (celui qui fut le fameux serrurier), qui naquit et fut baptisé le 26 mars 1698. Jeanne-Barbe Barbillon mourut le 29 mars 1706. Jean Lamour (le père de notre fameux serrurier), épousa en secondes noces Françoise Giboutet. Après la mort de celui-ci, survenue en 1719, elle se remaria à Nancy, le 11 janvier 1724, avec Nicolas Poirot, veuf et marchand orfèvre, graveur de S. A. R. D'après des documents verbaux donnés par Charles Lamour, ébéniste à Nancy, il résulterait que parmi ces enfants, le père de notre serrurier célèbre aurait eu deux de ses fils qui furent l'un serrurier et l'autre ébéniste.

Archives de Nancy, t. III, p. 300. Lepage

Lamour (Jean-Baptiste, dit Jean), dix-septième et dix-huitième siècles, maître serrurier et artiste célèbre. Fils et élève de Jean, il naquit à Nancy le 25 mars et fut baptisé le 26 mars 1698 à la paroisse de Saint-Sébastien. Sa mère était Jeanne Barbillon ; le parrain Jean-Antoine Orphénod, la marraine demoiselle Anne Cordier. Peu de biographes ont été tentés de consacrer une étude sérieuse à cet immortel artiste ; seule la notice de M. Cournault est fort intéressante, quoique sommaire, comme il le déclare sur les renseignements assez sobres qui lui sont parvenus à ce moment [1]. En effet, si les œuvres de Jean Lamour sont encore sous les yeux de ses admirateurs, on ne peut que regretter l'absence de documents sur sa vie qu'on aurait un vif intérêt à mieux connaître. Nous nous empressons de les mettre ici, à la place qui leur convient.

Archives de Nancy, t. III, p. 300, 307.
Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1861, p. 110. Article Louis Lallement.

Durival assure que, sorti de l'atelier de serrurerie de son père, il travailla, dès 1712, à Metz, et qu'il fit ensuite deux voyages à Paris pour étudier le dessin et se perfectionner dans son métier qu'il ne devait pas tarder à transformer en un art admirable.

[1] *Les Artistes célèbres* : Jean Lamour, serrurier du roi Stanislas, à Nancy. 1886, Rouam, Paris.

Planche XXII. Page 180.

JEAN LAMOUR

PASTEL

(Musée lorrain, Nancy)

C'est peu après la mort de son père, survenue vers 1719, que le 12 janvier 1720, il recueillit la charge de serrurier de la ville de Nancy, aux gages de dix francs barrois par an, ce qui était tout honorifique et non rémunérateur.

Le 1er août 1717, Jean-Baptiste Lamour, que nous continuerons, ainsi que l'usage en est établi, à nommer simplement, comme son père, Jean Lamour, épousa Dieudonnée, fille de défunt Jacques Michel, vivant jardinier à Nancy. Nous avons été assez heureux de trouver certains documents sur les naissances de leurs enfants. D'abord c'est la naissance et l'acte de baptême de Anne-Catherine, 5 novembre 1723 (Paroisse Saint-Roch de Nancy), puis celui de Nicolas du 29 novembre 1726, enfin de Sigisbert, 11 novembre 1727, dont le parrain est Sigisbert Jeannot, maître menuisier. La femme de notre artiste, Dieudonnée Michel est marraine, à Nancy, le 11 octobre 1743. Elle mourut et fut enterrée le 16 mars 1760, âgée de soixante-dix ans, à l'église Saint-Sébastien de cette ville.

Jean Lamour se remaria avec Françoise Pètit, qui habitait Maxéville-les-Nancy, le 15 septembre 1761 ; elle était veuve de Georges-Joseph Arnoult, pensionnaire de Sa Majesté Impériale. Voici la copie de l'acte de mariage : « Extrait des registres de la paroisse de Maxéville. L'an 1761, le 15 septembre, à Maxéville, après midy, après que dimanche dernier, 13 du présent mois, il a été fait aux prônes des paroisses Saint-Roch et Saint-Sébastien de Nancy, paroisses des mariés, publication d'un ban de mariage entre le sieur Jean-Baptiste Lamour, serrurier de S. M. le Roy de Pologne, veuf de demoiselle Dieudonnée Michel, d'une part et demoiselle Françoise Petit, veuve du sieur Georges-Joseph Arnould et pensionnaire de S. M. Impériale, d'autre part, sans qu'on ayt découvert d'empêchement ou qu'on ayt formé d'opposition et après qu'aux dits prônes le peuple a été averti de la dispense de la publication des deux autres bans, accordés par Monseigneur l'évêque de Toul, je soussigné, prêtre, curé de Maxéville, au nom et par permission spéciale de M. Petitjean, prêtre, curé dudit Saint-Roch, ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale, avec les cérémonies prescrites par la Sainte Église, en présence de M. Nicolas Puiseur, conseiller permanent de l'Hôtel de Ville de Nancy ; Philippe Guillon, aussi conseiller audit Hôtel de Ville ; François Petit, pensionnaire de S. M. I. ; François-Emmanuel Oriot, marchand à Nancy ; Charles Georges, notaire en ladite ville et Jean-François Béchet, ancien notaire au même lieu, tous parents et amis aux futurs conjoints. Le 22 juillet 1737, il fut le parrain de Jean-Baptiste, fils de Jean Piolet, peintre de l'Académie de Saint-Luc, qui habitait Nancy à cette époque. »

Archives de Nancy, t. II, p. 60, 104, 344, 352, 360, 386, 387, 397 ; t. III, 7, 43, 44, 98, 277, 306, 310, 326, 335, 338.

Le 16 août 1747, Anne Lamour, sa fille, épousa à Nancy Charles Georges, tabellion général.

Jean Lamour mourut à Nancy, le 20 juin 1771, et fut inhumé le lendemain en l'église des Minimes de cette ville. Nous trouvons dans les Archives de la Lorraine (Meurthe-et-Moselle) (H. 1056) un registre servant à inscrire les noms des personnes enterrées dans l'église des Minimes (avec un plan de l'église, placé sur le plat intérieur de la couverture A), les mentions suivantes : « Cette place a été donnée à M. Jean Lamour, par acte capitulaire, le 17 mars 1760, en reconnaissance des bienfaits qu'il a faits à notre Maison, lequel droit a été accordé pour toute sa famille. Le même jour de l'année susdite, a été inhumée demoiselle Madeleine Michel, épouse de M. Lamour. Le 21 juin 1771, a été inhumé M. Jean Lamour, serrurier du Roi, qui nous a donné les marques de sa bienveillance » (A. 3). « Le 22 décembre 1774 est décédée Demoiselle Françoise Petit, pensionnaire de LL. MM. I. et veuve du sieur Lamour, serrurier artiste de feu S. M. le roy de Pologne, et a été inhumée le lendemain en cette place, le plus près possible qu'il a été du sieur Lamour. »

Jean Lamour mourut donc dans sa maison au n° 32 de la rue Notre-Dame, à Nancy, âgé de soixante-quatorze ans, le 20 juin 1771, à trois heures et demie du matin, muni des sacrements, le lendemain son corps fut inhumé chez les P. Minimes, après avoir été présenté à la paroisse Saint-Sébastien où les services ont été célébrés.

Deux portraits de Jean Lamour existent encore. Le premier, toile peinte, ornait la Galerie des Personnages illustres de Lorraine que Mme des Armoises avait su organiser. Il est, depuis, dans la collection de M. Jules Gouy, au château de Renémont, près Jarville-Nancy. L'autre, dont nous donnons une reproduction, est un pastel, actuellement au Palais Ducal; il émane d'un don de ses arrière-petites-filles; c'est celui que Stanislas offrit à son artiste favori [1]. On aperçoit au fond, à droite, l'une des grilles de la place Stanislas. Le monarque avait accompagné ce présent d'un autre, qui fut des plus sensibles à l'artiste; c'était le portrait de Stanislas lui-même, peint aussi au pastel.

L'oncle de Jean Lamour, frère de son père, eut beaucoup d'enfants, dont l'un mourut dans la guerre de Vendée et les autres partirent en Autriche. Un de ceux-ci revint en Lorraine en 1815, mais passagèrement, et retourna en Autriche; il faisait des petits meubles en marquetterie; n'ayant pas de lettres de naturalisation, il rentrait ces meubles en contrebande exerçant le commerce des « boules d'acier » qu'il allait chercher à Mutzig; il fut, de ce fait, emprisonné à Haguenau vers 1780 ou 1785.

[1] Voir ci-dessus, planche XXII.

Planche XXIII. Page 182.

IMPOSTE DE LA MAISON DES ANCIENS ATELIERS
DE JEAN LAMOUR
RUE DE LA PRIMATIALE, A NANCY

(Collection L. Wiener)

Il mourut à la fin de l'an 1799. Son fils, Alexis Lamour, naquit le 1er mai 1800, il eut trois fils et une fille : 1° Jean, mort à vingt-trois ans ; 2° Joseph, mort à sept ans; 3° Henriette, morte à un an; 4° Charles Lamour, ébéniste, né à Nancy, le 1er mai 1838[1].

Une autre branche de la famille de Jean Lamour subsiste encore à Nancy.

Les principaux ouvrages de Jean Lamour ont été reproduits dans un superbe ouvrage devenu fort rare, que le graveur Collin orna d'une façon charmante et dont le frontispice représente le fameux serrurier recevant le roi Stanislas et sa cour dans son atelier de la Vieille Primatiale, visitant les portiques et décorations de ferronnerie destinés à l'embellissement de la place Louis XV, de nos jours nommée place Stanislas.

Parmi les principaux ouvrages de serrurerie dus à Jean Lamour, il faut citer les œuvres suivantes :

1728. Grille aux armes de la ville de Nancy, à l'église Saint-Epvre, coût 1,150 livres. — 1729. Grilles du balcon nord du Palais ducal, devenu la Vieille Intendance et le Pavillon des officiers (intérieur), vendues ensuite à la ville de Metz. Balcon, place Dauphine (de la République, actuelle), à Toul. — 1730. Travaux pour les fêtes (Temple de l'Hymen), données à Nancy à l'entrée du duc François III. Ouvrages au Palais royal de Nancy et croix de l'église Saint-Sébastien de Nancy. — 1730 à 1740. Grilles de la tribune ornant le pourtour de l'église de Bonsecours à Nancy (vendues à un antiquaire lors de la Révolution) ; à la même église, tables de communion, balcons de la tribune de l'orgue. — 1741-1742. Balcons du grand Séminaire (missions royales à Nancy), intérieur et extérieur; rampe de l'escalier intérieur. — 1747. Pavillon des Orphelins à l'Hospice Saint-Julien (disparu).

Archives de Nancy, Lepage, t. II, p. 48.
Revue Lorraine illustrée, 1re année, nos 1 et 2. Pfister.

Imposte de la maison des religieux de Saint-Jean-de-Dieu, rue Sainte-Catherine, maison Barbey. — Escalier du château de Chanteheu. — Travaux divers au château de la Malgrange, grilles du balcon du Château d'eau, du château et des jardins de Commercy (disparues).

1751-1755. Les deux grilles de la Primatiale (cathédrale de Nancy, dite de Saint-Fiacre et de Saint-Jean-Baptiste).

1752-1755. Les six grandes grilles de la place Royale et les quatre autres des portiques. Les trois grands balcons et les quatorze autres de l'Hôtel de Ville de Nancy. — L'imposte de la maison des ateliers de Jean

[1] Ces documents nous furent donnés par Charles Lamour, ébéniste, dont nous possédons un superbe cadre ovale en bois sculpté, ayant appartenu au fameux serrurier Jean Lamour.

Lamour[1] (autrefois rue de la Primatiale et actuellement collection René Wiener, Nancy). — Les balcons du deuxième étage des bâtiments de la place Stanislas sont faits par ses ouvriers, mais sous sa direction. Les candélabres appliques avec lanternes de la place Stanislas, les grilles de la statue de la dite place. La rampe de l'escalier de l'Hôtel de Ville (longue de 25 mètres), celle du Cercle militaire (foyer de l'ancienne Comédie). Imposte de la maison n° 34 de la rue des Carmes, à Nancy[2]. — 1751. Balcons à l'hôtel de Craon (Cour d'appel), place Carrière, et ceux de la Bourse du Commerce (Tribunal de Commerce). Beaucoup d'impostes des maisons de la place Carrière, dont la plupart sont disparues. — 1759. Deux grilles fermant la place Carrière. La rampe de l'escalier du Palais du Gouvernement, place Carrière; celle du pavillon Héré, côté occidental; celles de la place d'Alliance, n°s 2 et 2 *bis*, 17, 18 et 20 rue de la Primatiale, 9 et 11 rue Montesquieu, 12 rue du Marché, 34 et 38 rue des Carmes, le balcon du n° 5 de la rue Saint-Thiébaut, des marteaux de portes en nombre considérable.

En 1762, la ville de Nancy accorde à Jean Lamour une rente pour un capital qu'elle lui doit, s'élevant à 26,000 livres pour ses travaux.

Laurent, dix-huitième siècle, serrurier, l'un des ouvriers faisant partie du fameux atelier de Jean Lamour, à Nancy.

Le Sauvage (Pierre), dix-septième siècle, serrurier d'art du duc Léopold, qualifié comme tel au mariage qu'il contracta, le 7 septembre 1699, à Nancy.

Archives de Nancy, t. III, p. 301.

Maire (Jean), dix-huitième siècle, serrurier, auteur d'une des grilles, datée de 1759, qui existe encore dans la cathédrale primatiale de Nancy.

Remy (N.), dix-huitième siècle, ouvrier de Jean Lamour, attaché à son atelier de Nancy.

Saulnier (Etienne), dix-huitième siècle, maître serrurier à Einville près Lunéville, fit des travaux de son art pour les châteaux de Stanislas, tant à Einville qu'à Lunéville Il avait épousé Elisabeth Marin. Il était mort avant 1778, ainsi qu'en témoigne un acte d'hypothèques dressé au nom de Margadat, marchand de fer de Lunéville et fait sous les ordres de Charles Just, prince de Beauveau. Saulnier exécuta des travaux en 1771.

Parchemin collection A. Jacquot.

Sylvestre (Charles), dix-huitième siècle, serrurier d'art établi à Lunéville. Il eut un fils Pierre, né en cette ville le 25 septembre 1725, de sa femme Catherine Didelot.

[1] Voir ci-dessus, planche XXIII
[2] Voir ci-contre, planche XXIV.

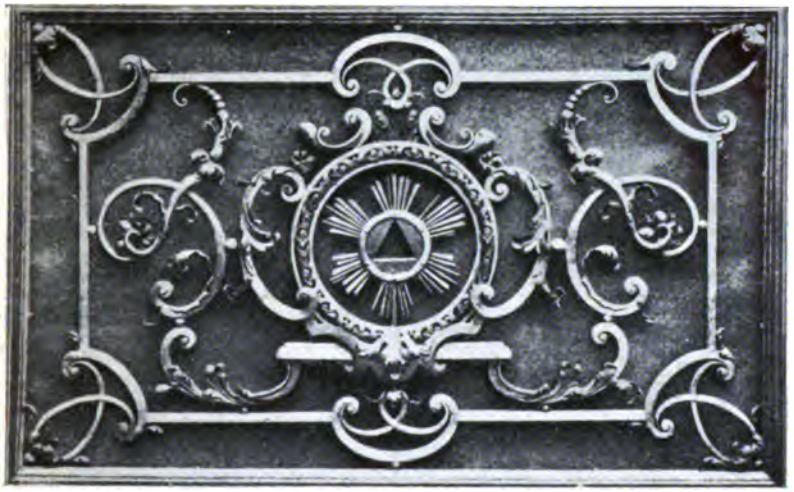

IMPOSTE DE LA MAISON DE SAINT JEAN DE DIEU. JEAN LAMOUR

(Collection de M. Parbey, Nancy)

IMPOSTE DE LA MAISON DE JEAN LAMOUR
RUE DES CARMES, A NANCY

VERROU
AU CHIFFRE DE STANISLAS

(Collection L. Wiener)

Sylvestre (Pierre), dix-huitième siècle, serrurier d'art, fils de Charles et de Catherine Didelot. Il naquit à Lunéville le 25 septembre 1725. Élève de son père, il fut un serrurier habile, inventa les cheminées dites à « la Turque » et des fourneaux de cuisine qui lui valurent, en dehors de sa serrurerie d'art, une véritable célébrité dans sa région. Il mourut à Nancy en 1808.

Archives de Lunéville, 6 B, p. 37. Denis.

Vivier. Dix-huitième siècle, un des ouvriers serruriers travaillant dans les bâtiments de l'ancienne Primatiale de Nancy, sous les ordres de Jean Lamour.

Fondeurs.

Abel (S.-François), dix-septième siècle, un des fondeurs ayant participé à la refonte de la fameuse cloche de « la Mutte », à la cathédrale de Metz (1604[1]).

Adam (Lambert II), dix-septième siècle. Fondeur célèbre, fils de Lambert, charpentier de la ville de Nancy, naquit en cette ville le 28 août 1640, et épousa vers 1669, Anne Fery, dite Dauphin. Ils eurent treize enfants, dont Jacob-Sigisbert, qui devint le fameux sculpteur et père lui-même de Lambert-Sigisbert, de Nicolas-Sébastien et de François-Gaspard, tous statuaires célèbres. Les enfants de Lambert II naquirent et furent baptisés à Nancy. Citons seulement ici Jacob-Sigisbert, 28 octobre 1670. Les œuvres de Lambert Adam furent nombreuses, tant cloches que pièces d'artillerie, et ouvrages artistiques en divers métaux. Il mourut à Nancy et fut enterré à la paroisse Saint-Sébastien, le 13 avril 1721 et sa femme le 28 septembre 1725[2].

Archives de Nancy, t. III, p. 259.

Alliot (Claude), dix-huitième siècle, fondeur. Originaire de Ligny-en-Barrois, fit, en 1752, à Saint-Mihiel, pour l'église de cette ville, une cloche, en collaboration avec Simon Alliot, un de ses parents[3].

Alliot (François), dix-huitième siècle, fondeur de Ligny, parent de Claude qui, avec Simon, fondit une des cloches de Thiaucourt[4].

Alliot (Simon), dix-huitième siècle, de Ligny, fit des travaux de son état à Saint-Mihiel, en 1752, et à Thiaucourt, en 1762[5].

Ancelle (N.), fondeur lorrain qui fondit des cloches dans le département actuel de l'Isère, mais sans qu'il y ait d'indications précises de dates[6].

[1] Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz.*
[2] Voir notre ouvrage, les Adam, Michel et Clodion. Paris, Rouam, 1897.
[3] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains.*
[4] *Ibid.*, 1887.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

Antoine (N.), fondeur lorrain, seizième siècle, originaire de Robécourt (Vosges), vers 1550.

Antoine (d'Estain), quinzième siècle, fondeur qui refondit la Mutte, à Metz, en 1443..

Antoine (Maistre), quinzième siècle, fondeur, maistre des Bombardes de Metz « qui estoit borgne », refondit, en 1438, la plus grosse cloche de la cathédrale de Metz, la Marie ; elle appartenait au chapitre.

Aubert (Claude), dix-septième siècle, fondeur, né à Romain-Sur-Meuse. Il obtint en 1602 la fonderie styrienne de Graëtz, et mourut en 1638.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1893, p. 162.

Aubertin (André) ou Obertin, dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain. A travaillé en Hollande de 1628 à 1631.

Comte de Musseys, Journal de la Société d'archéologie lorraine, janvier 1886.

Bajollet (Claude), dix-septième siècle, originaire de Romain-sur-Meuse, fit des cloches à Luc en 1637 et à Mayran en 1643[1].

Balthazard (Jean), seizième siècle, fondeur de l'arsenal de Nancy. En 1556, des sommes lui furent payées en considération de ses bons et agréables services.

Voir François Balthazard.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. MM. 1109.

Barbas ou Barbier (Bastien), seizième siècle, fondeur de cloches lorrain, de Châtel-sur-Moselle, reçu habitant de Genève en 1557, fit aussi du matériel d'artillerie.

Barbier (J.-B.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain qui, en 1747, fondit pour l'église Saint-Epvre de Nancy, la « Stanislas » et une autre à Fermont, en 1746[1].

Barbier (Alexis, dit l'ancien), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, originaire de Metz, aurait fondu les cloches de l'abbaye de Châtillon (Meuse). Ses descendants habitent Merles[2].

Barbier (Jean), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain, doit être le même que J.-B. Barbier cité plus haut, qui fondit, en 1743, la cloche d'Auzainvilliers, dans les Vosges.

Baudoin (Louis), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, né à Champigneuse (Champigneule, Haute-Marne), refondit, en 1775, les cloches de Germigny (Cher).

[1] L. Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*.
[2] *Ibidem*.

Bernard (Pierre), fondeur lorrain, fondit des cloches à Donauwœrth et à Stoedlen, en 1698.

Bernard (André), dix-septième siècle, fondeur de cloches, qui, en 1689, refondit la cloche de l'horloge de Bar-le-Duc.

Bernard (Antoine), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, établi à Malmédy, en 1708.

Bheutel (François), dix-septième siècle, fondit en collaboration de Magnus, des cloches en 1617 et en 1630, dans plusieurs contrées de l'Allemagne.

Bois (Jean du). Voir Dubois.

Bollée (N.), seizième siècle, fondeur de cloches de Brevannes.

Bonneire (Maurice), dix-huitième siècle, fondeur de cloches établi à Lunéville, en 1769, au numéro 9 de la rue du Four.

Ch. Denis, Reg. de l'état civil, Lunéville.

Bonvillers ou Bouvillers (Pierre), dix-septième siècle, originaire de Huillecourt, près de Romain-sur-Meuse, fondit, en 1626, des cloches en Allemagne.

Boulard (Godefroid), dix-septième siècle, fondeur lorrain, s'installa à Ulm en 1659 et d'abord en 1644 en Hollande.

Braban (Samuel), dix-septième siècle, fondeur, originaire de Cal...-en-Barrois, père de Pierre, qui fut aussi un fondeur émérite.

Archives de Nancy, Saint-Sébastien, document inédit.

Braban (Pierre), dix-septième siècle, fondeur lorrain, fils de Samuel, originaire de Cal...-en-Barrois, épousa, en 1635, à l'église Saint-Sébastien, Claude, fille du fameux maître fondeur de Nancy, César Foulon.

Archives de Nancy, Saint-Sébastien, document inédit.

Breton (Joseph), dix-huitième siècle, fondeur de cloches, de Lamarche, y fit, en 1774, la quatrième cloche de l'église.

Brocard (Nicolas et Michel), seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, fondeurs de cloches qui travaillèrent de leur art, vers 1627, en Allemagne. Un autre, Jean-Baptiste, fondit une cloche à Bayeux en 1727.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 110.

Brochar (Claude), dix-septième siècle, fondeur, en 1629, est connu pour avoir fondu la cloche, coulée à Nidda, en Wetteravie. On le croit de la famille des Brocard, de Breuvannes (Haute-Marne).

Broit ou Briot? (François), dix-huitième siècle, fondeur de cloches à Outremécourt, près de la Mothe, fondit la cloche de Neuville-en-Hez (Oise), en 1708.

Burel (François et Jean-Baptiste), dix-huitième siècle, fondeurs lorrains, originaires de Neuchâteau [1], fondirent en 1722, trois des cloches de l'église paroissiale de Saint-Mihiel, détruites lors de la Révolution et qui avaient eu pour parrain et marraine le fils du duc et sa sœur. En 1773, il fondit la cloche de Mattaincourt (Vosges) [2]. J.-B. fondit, en 1747, avec Jean Barbier, la cloche Stanislas de l'église Saint-Epvre de Nancy.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1893, p. 162.

Burel, Burelles (Les), dix-huième siècle, célèbres fondeurs originaires du Bassigny qui, en 1747, refondirent la cloche « la Charlotte » de l'église Saint-Epvre de Nancy.

Dom Calmet.

Burnel. Lire Burel.

Carteney, dix-huitième siècle, fondeur de cloches, originaire de Pompierre, fit, en 1772, la cloche de Dainville-aux-Forges, en collaboration du fondeur Maire.

Chaligny (de, Jehan), seizième siècle. Famille de célèbres fondeurs lorrains. Selon le rôle des habitants de Nancy, 1551-1552, Jehan (de Chaligny), venu « et nouveau marié à l'emmy-septembre », en cette année. Il habitait cette ville, à cette époque, dans la rue du « Haut-Bourget ». Cette famille eut depuis 1450 les fonctions de maîtres fondeurs de l'artillerie de Lorraine, sous Charles III et Henri II. Jehan fut investi de ce titre pendant soixante ans; il mourut, dit dom Calmet, à Nancy, le 23 mars 1615; âgé de quatre-vingt-six ans (ce qui le ferait naître vers 1529, d'autres disent qu'il mourut en 1612). Jehan eut, comme fondeur, une grande réputation, la fameuse couleuvrine de Lorraine est une de ses merveilles. Louis XIV la fit conduire en France en 1670. Jehan eut deux fils, David et Antoine, ses élèves, qui continuèrent la haute réputation de leur père. La cloche de l'église Saint-Epvre de Nancy fut fondue par lui en 1576. Elle était signée : Jehan de Challegney me faict; 1576. Jehan Chaligny avait épousé Sébastienne Raimbault.

Chaligny (de, David), seizième et dix-septième siècles. Célèbre fondeur lorrain, fils de Jehan Ier et son élève, continua, avec son frère Antoine, l'art du fondeur en Lorraine. David paraît être l'aîné des deux frères; leurs travaux sont presque contamment faits en collaboration. Ce fut David qui commença la superbe statue équestre du duc Charles III, haute de douze pieds et demi, qui devait être érigée à Nancy. Le cheval de bronze fut terminé, mais plus tard, Louis XIV donna l'ordre de le transporter à

[1] Dit M. Dumont, de Commercy.
[2] F. Farnier.
[3] *Anciennes cloches lorraines*, p. 16.

Planche XXV. P.ge 187.

MAQUETTE DE LA STATUE ÉQUESTRE DU DUC DE LORRAINE CHARLES III

PAR DAVID ET ANTOINE CHALIGNY

Paris en 1671, et en fit don ensuite aux États de Bourgogne, à Dijon, où il servit à porter sa statue, détruite à la Révolution.

Ce cheval fut terminé par Antoine, frère de David[1].

Ils avaient fait en commun la superbe maquette de cette statue équestre, le plus bel ornement de la galerie du prince de Craon, à Nancy. Ce prince l'ayant donnée à son ami, le sieur Coster, elle se trouve actuellement au musée de l'Hôtel de Ville de Nancy. La femme de David Chaligny est dénommée sous le prénom de Marthe ou de Marton.

Parmi les travaux exécutés en Lorraine, par les deux frères de Chaligny, David et Antoine, ou par l'un des deux, on peut citer : en 1610, somme payée à David Chaligny, maître fondeur à Son Altesse, pour trois cloches destinées au service divin en l'église paroissiale Saint-Sébastien de Nancy, et un beau crucifix de bronze pour la même paroisse. En 1616, une fontaine en bronze à la porte Notre-Dame de Nancy, selon marché passé. En 1618, pour les ouvrages de bronze à la fontaine Sorrette de Nancy. En 1619, à David et Antoine Chaligny, fondeurs en l'arsenal de S. A., pour travaux aux fontaines de la ville. En 1621, David et Antoine reçoivent une somme d'à-compte sur les 1,500 livres qui leur restent dues pour le marché de la statue de bronze de feu Charles III, armé de toutes pièces sur un cheval de bronze.

David Chaligny mourut « aux Loges », à Nancy (sans doute atteint de peste, car c'est en cet endroit que l'on conduisait les pestiférés), le 25 juin 1631. Antoine acheva le cheval de bronze, en 1632. David eut plusieurs enfants : Jean II, né et baptisé à Nancy le 22 septembre 1603; Elisabeth, 29 juillet 1612; un fils, David II, baptisé le 24 décembre 1618 ; une autre fille, le 17 mai 1622, dont le peintre Jacques Bonnart fut le parrain. Sa fille aînée, Eve, se mariait le 18 juin 1624, à François Cuny, fils de Jean Cuny, le fondeur. Les Chaligny semblent tirer leur nom du village lorrain de ce nom.

Archives de Nancy, Lepage.

Chaligny (Antoine de), seizième et dix-septième siècles, célèbre fondeur lorrain, fils de Jean, frère et collaborateur de David. (Voir David.) Il naquit, selon les uns, vers 1577, ou 1592, selon les autres, à Nancy, en tous cas il épousa, le 29 juillet 1612, à l'église Saint-Sébastien, de Nancy, Marie, fille de Henry Bonnet[1] Ils eurent plusieurs enfants dont deux fils : Pierre, né en 1614, le 6 novembre (baptême, Saint-Sébastien de Nancy). Pierre devint un ingénieur remarquable. Charles IV l'attacha à son service à ce titre et sous celui de commissaire des fontes de l'artillerie.

Archives de Nancy, Lepage, t. III, p. 292.

[1] Voir ci-contre, planche XXV.

Il l'anoblit le 17 novembre 1659. (Ses armes sont de gueules à deux canons d'or en sautoir, issant de chacun d'iceux un boulet de même et pour cimier un lion de gueule tenant un boulet d'or). Pierre reçut, en 1680, une bourse de 100 jetons d'argent, en qualité de commissaire de l'artillerie de France en considération de six chandeliers d'argent qu'il avait offerts à l'église Saint-Sébastien de Nancy.

Il mourut à Nancy le 9 mai 1696, mais non âgé de trente-quatre ans, ainsi que le porte à tort la mention du volume des Archives de Nancy (Tome III, 825), puisqu'il fut annobli en 1659 et qu'il serait né, selon l'âge indiqué de trente-quatre ans, en 1662. Il est donc mort en 1696, assez avancé en âge.

Folio 6, reg. 1659-1660, anoblissements d'artistes lorrains, A. Jacquot. Sidot, Nancy, 1885.

Pierre fut enterré aux Minimes de Nancy. Son père, notre célèbre fondeur, Antoine, mourut à Paris le 14 octobre 1651.

Archives de Nancy, t. III, 319. Il travailla longtemps aussi à l'Arsenal de Paris.

Il avait eu aussi un autre fils, Paul, qui devint licencié en droit et avocat ès cours de Nancy, et y épousa, le 11 mars 1646, la fille de Thierry Vignolles, receveur de l'hôpital Saint-Julien en cette ville.

Antoine était déjà « commissaire de ville » à Nancy en 1636 et bien avant le 27 juin 1629, les Archives mentionnent qu'il fut parrain d'Antoine, fils de François Cuny, fondeur, et d'Ève Chaligny, sa nièce.

Archives de Nancy, t. III, p. 296.

Chappelle (Nicolas), dix-septième siècle, maistre fondeur de cloches, épousait Marthe Thouvenel, le 3 mars 1659, à Epinant, près de Langres. Nicolas était fils de feu Jean Chappelle et de Françoise Humbert, décédés à Damblain.

C'est en raison de la parenté d'un des descendants du fameux graveur Woëriot et de sa famille des de Bouzey, Claude de Bouzey, écuyer, son cousin qui assistait à son mariage, que nous n'aurions garde d'oublier de mentionner les Chappelle. Nicolas Chappelle fondit, en 1665, le gros bourdon qui existe encore à Notre-Dame de Paris ; ses associés-ouvriers étaient F. Grillot, de Damblain, et François Mourot ou Moreau de Breuvannes.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 218, 1895.

Chrestiennot (Jean-Baptiste), dix-huitième siècle, célèbre fondeur lorrain, originaire de Chaumont-la-Ville, fondit les cinq cloches de l'abbaye de la Daurade, près Toulouse, puis en 1776 les quatre du Palais de Justice.

Chaussée (François La), dix-huitième siècle, fondeur qui passa en 1704 un marché pour fondre les cloches du monastère de Saint-Laurent de Dieulouard, près Nancy.

Archives de Meurthe-et-Moselle. MM. H. 75.

Colin (Jean), dix-septième siècle, fondeur à Nancy, mentionné comme parrain du fils de Lambert Adam, baptisé le 14 avril 1689 et du fils de Jean Michel, cordier, le 6 février 1694.

Il eut sa sépulture, ainsi que sa famille, dans l'église des religieuses de Sainte-Elisabeth de cette ville..

Archives de Nancy, t. III, p. 98.

Colson (Antoine), seizième siècle, fondeur lorrain qui, en 1593, fut chargé de fondre quatre mortiers de guerre.

Archives de Meurthe-et-Moselle. MM. B. 7310.

Conrard de Vic, seizième siècle. En 1513, il fut pensionné du duc de Lorraine comme fondeur de bombardes.

Archives de Meurthe-et-Moselle. MM. B. 1018.

Cordier (Nicolas), dix-septième siècle. Célèbre sculpteur et fondeur qui, en 1614, étant à Rome, fit et fondit la statue de sainte Gaudence pour la ville de Rimini.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 121, 1887.

Cuny (Jean), seizième et dix-septième siècles, fondeur lorrain, venu de Marainvillers, en 1594. Il fut reçu bourgeois de Nancy. Il eut plusieurs enfants dont : François Ier-Antoine, François II. Jean Cuny mourut hydropique, le 28 mai 1636, à Nancy (église Saint-Sébastien).

Cuny (François I-Antoine), dix-septième siècle, fondeur lorrain, fils de Jean Cuny, de Marainvillers. Il épousa, le 18 juin 1624, Eve Chaligny de la famille des célèbres fondeurs, et eut une fille, Elisabeth, née à Nancy le 14 avril 1628, puis un fils, Antoine, dont Antoine Chaligny fut le parrain, et enfin un autre fils, Nicolas, qui devint fondeur de l'artillerie ducale, lequel se maria à Anne Brabant, veuve de Dominique Mengin, orfèvre, le 2 décembre 1679. François Cuny mourut et fut enterré aux Minimes de Nancy le 7 mars 1681.

Archives de Nancy, t. III, p. 251.

Cuny (François II), seizième et dix-septième siècles, fondeur, fils de Jean Cuny, de Marainvillers, qui habitait Nancy depuis 1594 et fut reçu bourgeois de Nancy le 4 novembre 1659. Il épousa, le 27 septembre 1628, Madeleine Harmand et fut reçu membre de la Confrérie de la Congrégation le 1er janvier 1640.

Archives de Nancy, t. III, p. 344.

Cuny (Charles), dix-septième siècle. Fondeur lorrain, maître de l'artillerie de Lorraine, paraît être l'oncle ou le frère de François II Cuny; il fut, le 30 mai 1673, parrain d'une fille de François Cuny. En 1682, il passa un marché pour un lutrin suivant le modèle donné par le fameux sculpteur César Bagard, et destiné à l'église Saint-Sébastien de Nancy. Il

est reçu membre de la Confrérie de la Congrégation de Nancy le 4 juin 1662. Il fit deux cloches pour les Carmélites de Pont-à-Mousson.

Cuny (Nicolas), dix-septième siècle, fameux fondeur de l'artillerie de Lorraine, était fils de François I-Antoine. Il épousa à Nancy, le 9 décembre 1679, Anne Brabant, veuve de Dominique-Thomas Mengin, orfèvre.

Cuny (François III), dix-septième siècle, fondeur lorrain qui, le 30 mai 1673, eut une fille, de Marie Fournier, baptisée, dont Charles Cuny, fondeur de l'artillerie de Lorraine, fut le parrain.

Delapaix (Voir Paix [de la]).

Despois (Jean-François), dix-huitième siècle, fondeur à Nancy, fit une invention consistant en une pompe et divers ouvrages de son art, approuvés par l'Académie, en 1771; il fondit également, en 1786, la cloche qui se trouve actuellement à l'église de Vauciennes, canton d'Epernay (Marne) et le « gros timbre » de l'église Saint-Epvre à Nancy, en 1751.

Journal de la Société d'archéologie lorraine.
Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1867, p. 118, abbé Guillaume.

Diebold (Georges), quinzième siècle, fondeur, originaire de Rebeuville, près Neufchâteau. Il avait fondu, en 1427, une cloche appartenant à l'église paroissiale de Thounes en Suisse.

De Wernicke. Lothringer Glockengiesser in Deutschland.

Diétrich (Nicolas), seizième siècle, fondeur lorrain, fondit un grand nombre de cloches de la Marche, de Brandebourg. Sa femme devint la concubine de l'Electeur Joachim II, elle se nommait Anne Sydow, connue sous la dénomination de « die schone Giesserin », la belle fondeuse.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1893, p. 162.

[1]Diez (Claude-M[1]°), seizième siècle, « clochetier », né à Germainvilliers, près Bourmont, Lorraine, fit, en 1554, avec Nicolas Grandjean, une cloche de couvre-feu pour le chapitre de la collégiale de Bar-le-Duc. Il refond, en 1547, quatre cloches pour le même chapitre.

Doudenet (Jean), seizième siècle, fondeur lorrain, habitait Rome, y exerçant son art, de 1501 à 1524. En 1525, il fit, à l'église Saint-André de Carrare, avec le concours de son compatriote, Didier Lambert, la grosse cloche et celle du dôme de Pietrasanta.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 121, 1887.

Dron (N.), dix-huitième siècle, habile doreur qui dora les belles grilles, en teintes diverses et harmonieuses, ainsi que les balcons de la place Stanislas et de la Carrière à Nancy.

Dubois (Jean, dit Mable), dix-septième siècle, fondeur lorrain, originaire

[1] Bertolotti, *Artisti francesi in Roma*. Mantoue, 1886.

ou du moins habitant de La Mothe, en 1605. En 1608, il fit, au clocher Saint-Epvre, de Nancy, une petite sonnerie de carillon, et en 1605, la refonte de la cloche la Mutte, de Metz, puis en 1619, la Madeleine, pour l'église Saint-Nicolas, de Neufchâteau.

Dubois (Francois), dix-septième siècle, fondeur lorrain, parent de Jean de La Mothe, travailla de son art, en Allemagne, particulièrement pour la fonte des cloches, en 1630, et en 1643, à Armwal, depuis en France, dans le département de l'Isère [1].

Duhamel ou Hamaille, Hamalle, Gamalle (Louis), originaire de Liège, quinzième siècle. Bégin le dit ancêtre des fameux Duhamel, fondeurs messins du dix-huitième siècle. Il avait la charge de maître des bombardes ou de l'artillerie de Metz.

Estain (Antoine d'), quinzième siècle. Voir *Antoine*.

Euriot (François), dix-huitième siècle, fondeur à Nancy, épousa Marie-Anne Michel, à Nancy, et était allié à la famille des Lambert et Adam, célèbres fondeurs de cette ville. Sa fille, Anne-Françoise, naquit le 10 et fut baptisée le 11 juin 1732, à l'église Saint-Roch, de Nancy.

Les Adam, Michel et Clodion, A. Jacquot. Rouam, Paris, 1897.

Farnier (Les), fondeurs lorrains, originaires de Mont devant Sassey, parents de la famille des fondeurs vosgiens, exerçaient cet art en Lorraine depuis plus de trois cents ans [2].

Farnier (Les), dix-huitième siècle, fondeurs lorrains, auteurs de la cloche de Morgemoulins, 1777.

Farnier (François), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, à Sauvigny (Meuse), fit en 1775, avec Martin Michel, la grosse cloche de l'église de Montigny-les-Vaucouleurs.

Ferry (Nicolas), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, à Saint-Dié, fondit, en 1737, une cloche de la chapelle de cette ville, aujourd'hui placée au musée lorrain de Nancy, ainsi qu'une petite cloche en 1720.

Florent (Louis), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, travaillait de son art en 1701.

Fourneau (Jean-Baptiste), dix-huitième siècle, fondeur, habitait et avait ses ateliers à Lunéville, 33, rue d'Allemagne, en 1769. Il fit, en 1767, un marché relatif à la refonte des cloches pour le monastère de l'abbaye de Haute-Seille, près Cirey.

Archives de Lunéville. Ch. Denis.

[1] Bertolotti, *Artisti francesi in Roma*, p. 110, 1894.
[2] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*.

François (Maître Balthazard), seizième siècle, fondeur lorrain, mentionné dans les Rôles des habitants de Nancy, en 1551-1552.

François (Jean-Balthazard), seizième siècle, fondeur, fils de Balthazar, ut envoyé, aux frais du régent de Lorraine, Nicolas, en pays étranger, pour se perfectionner « dans l'art de fonderie ».

François (Abel). Voir Abel.

Archives de Nancy. t. I, p. 188.

Frémy (Jean), dix-huitième siècle, 1703, fondeurs supposés lorrains.

Frémy (Claude), dix-huitième siècle, 1776, fondeur supposé lorrain.

Frémy (Mamé), dix-huitième siècle, 1704-1787, fondeur supposé lorrain, ayant travaillé en Hollande.

Gage (Claude et Nicolas), dix-septième siècle, fondeurs lorrains, établis à Lübeck, vers le milieu du dix-septième siècle, et en Hollande en 1644, où Claude est désigné.

Garnier (François et Jean), dix-septième siècle, fondeurs lorrains, firent, en 1633, une cloche pour l'église Sainte-Croix à Craon (Mayenne).

Gaultier (Claude), dix-septième siècle, refondit en 1665, à Metz, avec Henri Guyot, la cloche Marie, qui existe encore[1].

Gérard (Claude), dix-septième siècle, fondeur lorrain qui, en 1666, fondit toutes les mesures utiles au service de la ville de Nancy. Déjà, en 1649, il fondit six magnifiques chandeliers et une croix de bronze « fouillés et enrichis de têtes d'anges » pour l'église Saint-Sébastien[2].

Gérardin, dix-huitième siècle, fondeur de cloches établi à Verdun.

Gilot, dix-huitième siècle, fondeur de cloches à Morisécourt et Robécourt.

Grandjean (Nicolas), seizième siècle, fondeur de cloches lorrain, fit en 1554, avec Claude Diez, une cloche de couvre-feu pour le chapitre de l'église Saint-Maxe de Bar-le-Duc. Il habitait Germainvillers, près Bourmont[3].

Grillot (François), dix-septième siècle, fondeur, originaire de Damblain, associé-ouvrier de Nicolas Chapelle, en 1665.

Grongnart, seizième siècle, fondeur de cloches qui en fit une pour l'église d'Herserange (Lorraine), datée de 1590.

[1] Comte de Marsy, *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine.*
[2] Comte de Marsy, *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine*, 1,367, t. IV, p. 74, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1886.
[3] Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz.*

Guerle (Jean-Maistre de), quinzième siècle, fondeur célèbre qui, à Metz, en 1428, avec Jehan de Luxembourg, refondit la cloche de la Mutte.

Guillemin (Pierre), dix-huitième siècle, d'Aubrévannes, fit des cloches à Verdun en 1756, 1759 et à Regnéville en 1759[1].

Guioth (Antoine), dix-septième siècle, fondeur de cloches, dont une de ses cloches fut fondue pour l'église de Void (Meuse), en 1691.

Guyot (Henri), dix-septième siècle, fondeur de cloches qui avec Claude Gaultier refondit, en 1665, la cloche Marie de la cathédrale de Metz.

Hamelle. (Voir Duhamel).

Haxus (Jean), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, élu conseiller de la ville de Nancy en 1616.

Hemony (Pierre) (Les frères), dix-septième siècle, fondeurs lorrains de cloches, originaires de Levécourt, travaillaient de leur art, en 1647, en Allemagne.

Henriot ou Hanriot (Ignace-Antoine), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, demeurait à Romain-sur-Meuse, et refondit trois cloches de la cathédrale de Toul en 1767. Ils étaient originaires de Huilécourt et fondirent des cloches à Gremenil en 1772 et à Bure en 1773.

Huart (Jean et Pierre), dix-septième siècle, d'Epinal, fondeurs de cloches, firent, en 1634, les quatre cloches pour l'église des Jésuites de Pont-à-Mousson.

Huin (François), dix-huitième siècle, fondeur de l'artillerie du duc de Lorraine, épousa Françoise Pichon et en eut un fils, Léopold, né à Lunéville le 16 décembre 1720[1].

Humbert (Claude), dix-septième siècle, maître fondeur de Lorraine, refondit, en 1650, la grosse cloche d'Auzits dans l'Aveyron.

Archives de Lunéville. Ch. Denis, 66, 31.

Huriot (Roch-François), dix-huitième siècle, fondeur établi à Nancy. Sa femme, Marie-Anne Michel, est marraine le 13 octobre 1735; ils eurent deux fils, Nicolas et François-Léopold.

Huttinet (Nicolas), dix-septième siècle, fondeur lorrain, fit avec Jean Dubois, en 1607, une sonnerie pour l'église Saint-Epvre de Nancy. Ils étaient originaires d'Huilécourt, firent des cloches à Metz en 1605.

Archives de Nancy. H. Lepage, t. II, p. 202.

[1] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains.*

Jaclard, fondeur de cloches lorrain qui travailla de son art dans le département de l'Isère.

Jacques, de Clichy (Maître), seizième siècle, qui, avec Jean de Laytre, fondit la grosse cloche de l'église Saint-Epvre.

Joly (Pierre), dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain, qui travailla en Hollande en 1620, et dans l'Isère.

Jonquoy (N.), dix-septième et dix-huitième siècles. Maître ciseleur et fondeur du duc Léopold de Lorraine. En 1701, il fit, pour le duc Léopold, un pupitre en bronze ciselé, œuvre d'art de premier ordre.

Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 74. MM.

Jullien (G.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain.

Jullien (Joseph), dix-septième siècle. Fondeur lorrain qui fit un certain nombre de cloches remarquables ; en 1662, il travaillait de son art à Drevenack.

Jullien (Nicolas), dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain qui, en 1686, fit un timbre pour Saint-Nicolas de Neufchâteau.

Lachaussée (François), dix-huitième siècle. Fondeur lorrain qui, en 1760, refondit le gros timbre de l'Horloge de la Primatiale de Nancy [4]. Il était de Pont-à-Mousson et fit, vers 1770, trois cloches pour l'église de Dieulouard.

Archives de Meurthe-et-Moselle, G, 820, MM.

Laitre (Jean), seizième siècle. Habile fondeur lorrain, né à Clinchamp, bailliage de Chaumont et près Bourmont. Il avait fondu la « Charlotte », grosse cloche magnifique de l'église Saint-Epvre de Nancy, en 1591.

Dom Calmet.

Lambert (Didier), seizième siècle, célèbre fondeur lorrain qui s'illustra à Rome, par ses œuvres, en 1524. Il fit des cloches en 1524, à Carrare, et en 1525, à Pietrasanta.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121.

Lambert (Jean), quinzième siècle. Fondeur lorrain originaire de Deneuvre, fondit, en 1502, la grosse cloche de Saint-Epvre de Nancy, puis d'autres en 1508.

Lambert (Jean II), dix-septième siècle, fondeur lorrain, né à Doncourt, descendant sans doute de Jean Ier ; en 1683 il fit une cloche à la cathédrale de Reims.

Lannoy (Gaspard), seizième siècle, fondeur lorrain qui refondit la « Mutte », Metz, en 1573.

Laurent (Maître), quinzième siècle. Fondeur lorrain très réputé, qui

reçut en 1496, une somme d'argent pour le « sepulchre » ou mausolée de Ferry de Vaudémont, père de René II, inhumé dans la collégiale de Joinville.

Archives de Nancy, t. I, p. 143 et Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 994.

Lemire. (Voir Sauvage.)

Lepautre (Les), dix-huitième siècle, fondeurs de cloches lorrains établis à Thoune-la-Long[1].

Le Serre (Marc), seizième siècle, fondeur lorrain en 1598.

Lespine (François et Nicolas de), dix-septième siècle, fondeurs de cloches établis à La Fauche en 1634. Lui et son frère fondirent, à cette époque, des cloches pour la cathédrale de Toul.

Journal de la Société d'archéologie lorraine.

Loiseau (Les), seizième siècle, fondeurs de cloches établis à Robécourt (Vosges).

Magnin (François), dix-huitième siècle, maître fondeur, privilégié du Roi, le 2 mars 1785 établi à cette époque à Lunéville.

Archives de Lunéville, Ch. Denis.

Magnus (N.), dix-septième siècle, fondeur lorrain, qui, avec François Bheutel, fondit, de 1617 à 1630, des cloches en Allemagne.

Maire (N.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches de Pompierre, fit, en 1772, la grosse cloche de Dainville-aux-Forges.

Maillard (J. et J. de la Paix), dix-septième siècle, fondeurs de cloches établis en 1662 à Orlishausen.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 111.

Mayeux (Charles-Ferdinand), dix-huitième siècle, fondeur établi à Lunéville en 1717, le 2 novembre, mention l'indiquant.

Archives de Lunéville, Ch. Denis.

Messmann (N.), seizième siècle, fondeur de cloches lorrain, à Robécourt.

Messin (Les frères), dix-huitième siècle, firent en 1785 la grosse cloche de Saint-Gengoult, à Toul.

Mellet (Nicolas), originaire de Verdun, travaillait de son art, à Rome, en 1666.

Michel (Martin), dix-huitième siècle, fondeur de cloches de Romain-sur-Meuse, fit, en 1775, la cloche de Montigny-les-Vaucouleurs.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121.

[1] Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. II, p. 1315.

Micuel (N.), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi dans le Jutland, en 1637.

Mollot (Jean), dix-septième siècle, fondeur de cloches lorrain, établi à Romain-sur-Meuse, fit, en 1643, une cloche à Mayron.

Monteau, seizième siècle, fondeur de cloches lorrain à Breuvannes depuis cette époque.

Morreaux (Frères), dix-huitième siècle, fondeurs lorrains établis à Givet en 1771.

Mourot (François) ou Moreau, dix-septième siècle, fondeur, collaborateur de Nicolas Chapelle en 1655. Il était originaire de Breuvannes.

Mutrel, dix-septième siècle, fondeur de cloches à Breuvannes.

Nicolas ou Nancy (de Nancy), seizième siècle, fondeur réputé, établi à Rome en 1537. Il fit en 1537 la cloche de la Torre de Rigobello à Ferrare. (Tour de l'Horloge.)

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1887, p. 121, et Artistes français en Italie, Muntz.

Navoizet, fondeur de cloches lorrain, ayant travaillé dans le département de l'Isère.

Noillo (Claude), dix-septième siècle, ayant travaillé à la fonte des cloches en Hollande, en 1644.

Obertin. Voir Aubertin.

Olry (N.), seizième siècle, fondeur lorrain, mentionné comme tel, dans le rôle des habitants de Nancy, de 1551-1552.

Paix (De la) (Abraham et Tobie), quinzième et seizième siècles, fondeurs lorrains, de Nancy, qui, d'après leurs prénoms bibliques, semblent appartenir à la religion réformée, ce qui indiquerait leur exode vers l'Allemagne et la Suisse et la Hollande. Ils fondirent en 1612 la cloche qui existe encore à Pulligny en Lorraine.

Paix (Jean de la), dix-septième siècle, fondeur de cloches, dont la famille est originaire de la Mothe (Lorraine) et de Nancy. Jean, associé à Jean Maillard, aussi lorrain, fondit des cloches, en 1662, à Orlishausen et à Arnsberg, en 1665.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 111.

Paix (Nicolas), seizième siècle, originaire de la Mothe (Lorraine), fit, en 1523, associé à Etienne Mère, une cloche pour la ville de Mende (Lozère).

Paix (Charles de la), dix-septième siècle, fondeur établi à Breuvannes en Lorraine, en 1680.

Paix (Antoine de la), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi à Chaumont où il exerçait son art en 1684.

Paix ou Lapaix (Charles de la), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi à Breuvannes (Lorraine), en 1680.

Paix (François de la), dix-septième siècle, fondeur lorrain, qui exerçait l'art de la fonte des cloches vers 1670, en Hollande.

Paris (Jean), dix-septième siècle, fondeur lorrain, dont les mentions de travaux datent de 1643.

Paris (Antoine), dix-septième siècle, fondeur lorrain, frère de Jean, qui travailla en Allemagne, à Werden sur la Roër, en 1658, dans l'église abbatiale.

Archives de Nancy, t. II, p. 355.

Pernelle (Florentin), dix-huitième siècle, fondit des cloches à Lamarche en 1774. Il était originaire de Pompierre.

Perrin ou Périx (Les), dix-huitième siècle, fondeurs de cloches à Outremécourt, près de La Mothe (Lorraine), fit avec plusieurs autres fondeurs, en 1708, la cloche de Neuville-en-Hez (Oise)[1].

Petit (Joseph), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, travailla en Hollande de 1717 à 1721.

Picaudez, fondeur lorrain ayant travaillé dans l'Isère.

Poitras (Guillaume), maître, quatorzième siècle, le plus ancien fondeur de cloches connu en Lorraine, fit, en 1396, la bancloche de Toul; il était du bourg de Sainte-Marie[2].

Poisson (F.), dix-huitième siècle, fondeur de cloches lorrain qui, en 1727 et en compagnie d'autres fondeurs, fit une cloche à Bayeux.

Document F. Farnier.

Queyrat (Nicolas), dix-huitième siècle, fondeur lorrain qui, en 1733, fondit une cloche pour l'église Saint-Nicolas de Nancy.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1894, p. 110.

Queyrat (Jean), dix-huitième siècle, maître fondeur et graveur, né à Nancy vers 1700; c'est lui qui, en 1728, fit les cuivres de six lutrins superbes destinés à l'église Saint-Sébastien de Nancy. Il obtint, en 1730, comme bourgeois de Nancy, l'ajustage des poids et balances de la ville. En 1720, il fit un Christ en bronze pour la paroisse Notre-Dame de Nancy et mourut en cette ville, le 24 janvier 1766, à l'âge de soixante-six ans, inhumé dans l'église des religieuses de la Congrégation.

[1] Germain, *les Fondeurs de cloches lorrains*.
[2] *Ibidem*.

Racle (François), dix-septième siècle, fondeur de cloches, paraît être parent des célèbres graveurs lorrains, originaire de Lorraine, il partit s'établir en Allemagne où il fondit des cloches en 1624 et en 1626, notamment à Lübeck.

Rains Huttinet, dix-septième siècle, fondeur à Metz en 1605, selon une inscription à la cloche de la Mutte.

Raoux (Nicolas), dix-huitième siècle, maître fondeur, ancêtre des fameux faiseurs de trompes de chasse; originaire de Nancy, où le 22 septembre 1722, il est mentionné dans un acte de mariage, à l'église Saint-Sébastien, en qualité de témoin. Nous possédons le médaillon-portrait de son fils Joseph.

Rambert Danneuvre. Voir Lambert Jean de Deneuvre.

Richard (Jean), dix-septième siècle, fondeur lorrain, travailla avec Honoré Rosier, en 1642, en Franconie, pour la fonte des cloches.

Robert (Les), seizième siècle, famille de fondeurs lorrains établis à Robécourt (Vosges), dès 1550.

Roidot (Jean), dix-septième siècle, fondeur lorrain, que les archives mentionnent, en mai 1679 et 1681 en qualité de collecteur élu pour la paroisse Saint-Sébastien de Nancy.

Rosier (Jean), dix-septième siècle, fondeur de cloches, originaire de Breuvannes, travailla de son art et fondit, vers 1667, des cloches en Allemagne.

Rosier ou Rozier (Honoré), dix-septième siècle, fondeur lorrain, originaire de Breuvannes, établi en 1642, avec Jean Richard, en Franconie.

Rosier ou Rozier (Claude), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, originaire de Breuvannes, baillage de Bourmont, fit, en 1760, la cloche de l'abbaye de Haute-Seille, près Cirey. En 1741, puis en 1762, il refondit la grosse cloche de l'abbaye de la Crête et s'installa en 1766, en Franconie.

Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 649.

Royer (Nicolas), dix-septième siècle, fondeur lorrain, travailla en Hollande en 1628 et 1629.

Saint-Joire (Charles), dix-huitième siècle, maître fondeur lorrain, fils de François Saint-Joire, horloger, se maria à Nancy le 11 janvier 1785.

Archives de Nancy, t. IV, p. 37.

Saunois ou Soxoys (Melchior), dix-septième siècle, fondeur de cloches, né à Romain-sur-Meuse, fit, en 1606, trois cloches magnifiques pour l'église Saint-Epvre de Nancy, et à Metz, en 1605, il refondit la Mutte.

Archives de Nancy, t. I, p. 313.

Sauvage (Gabriel, dit Lemire), dix-huitième siècle, fameux fondeur lorrain. De son mariage avec Madeleine Thomas, le 24 avril 1741, à Lunéville, il eut un fils, Charles-Gabriel, qui devint le célèbre Lemire, auteur des belles œuvres de Niedervillers et de Sèvres. Gabriel mourut assez jeune, quarante et un ans, et fut enterré le 24 mai 1755; il était donc né vers 1714.

Archives de Meurthe-et-Moselle, GG. vol. 2, n° 45.

Simon (Maître), seizième siècle, fondeur lorrain établi à Ferrare en 1537.

Simon (François), que l'on croit fils de Jean, dix-septième siècle, travailla en Hollande de 1621 à 1644.

Simon (Jean), dix-septième siècle, père ou frère de François, travaillait en Hollande de 1617 à 1620.

Sponneaux (Claude et François), dix-septième siècle, fondeurs lorrains, travaillaient en Hollande de 1685 à 1690.

Thouvenel (Ignace-Joseph), dix-huitième siècle, fondeur lorrain, né à Outremécourt, près La Mothe, fit, en 1718, une cloche pour l'église de Neuville-en-Hez.

Thouvenot (Claude et Joseph, les), dix-huitième siècle, de Parey-Saint-Ouen et Saulsures-les-Bulgnéville, firent l'un, une cloche à Sainte-Hélène, près Rambervillers, en 1771 et une autre, en 1784, pour Xonville.

Tillus (Antoine), dix-septième siècle, fondeur lorrain, établi en Hollande en 1620[1].

Trabouillet (Sébastien), dix-huitième siècle, fondeur, qui, en 1769, habitait 58, rue d'Allemagne, à Lunéville.

Vernolle (N.), dix-huitième siècle, fondeur à Nancy, son atelier était situé dans l'ancienne Poissonnerie et occupait le rez-de-chaussée de cet établissement, dans la rue de la Poissonnerie (Gambetta actuelle), de 1786 à 1790.

Archives de Nancy. t. III, p. 123.

Verton (Jean de), seizième siècle, bombardier, fondeur et canonnier en l'artillerie de Nancy; retenu en qualité de bombardier et fondeur de S. A., en 1510.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1014.

Voillot ou Noillo (Les), dix-septième siècle, fondeurs lorrains qui émigrèrent en Allemagne en 1645.

[1] *Mémoire de la Société d'histoire et d'antiquités de la Frise*, et *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, comte de Marsy, 1886.

Voitié (G.), dix-septième siècle, fondeur lorrain établi à Metz qui, en 1605, collabora à la refonte de la cloche la Mutte.

Werings (Les), dix-huitième siècle, fondeurs de cloches établis à Houécourt.

Wéry (Hugues), dix-septième siècle, fondeur lorrain qui, en 1690, travailla en Hollande.

III

Horlogers.

Arman (Pierre), dix-huitième siècle, horloger, habitait Rome où il exerçait son art de 1653 à 1660; il était lorrain d'origine.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 122, 1887.

Arnould (Nicolas), dix-huitième siècle, célèbre horloger, natif de Pulligny (1753). Il se maria à Nancy à la paroisse Saint-Roch le 8 février 1752, en présence de Joseph-François Barbe, horloger.

Archives de Nancy, t. IV, p. 45; t. II, p. 182.

Barbe (Joseph-François), dix-septième et dix-huitième siècles, fils de Nicolas Barbe, maçon, et de Marguerite Maizière, et parent de Nicolas Barbe, architecte, qui fut le parrain de sa fille, baptisée le 20 janvier 1724, à Nancy. Joseph-François était né à Nancy le 26 août 1694 et mourut en cette ville le 16 mars 1764, où on l'enterra dans l'église des Carmes.

Il était « horlogeur astronomique de S. A. R. ». Doué d'un sentiment très artistique, il fut l'auteur du dessin du troisième ordre d'architecture de la Primatiale et en conduisit l'ouvrage en 1736 et a écrit diverses notes sur la peinture et possédait la plus belle collection des œuvres de Jacques Callot. Sa femme, Marie-Rose Grandjean, était morte à Nancy, le 8 octobre 1721, âgée de vingt-quatre ans.

Archives de Nancy, t. III, p. 273.

Boislandon (Jérôme), dix-septième siècle, horloger de Son Altesse Royale, était mort avant le mois d'avril 1682, ainsi qu'il appert d'un acte daté du 27 avril de cette année, relatif au mariage de son fils Jacques (Ier); il est indiqué, en son vivant, horloger de la ville de Manes?

Boislandon (Jacques), dix-septième siècle. Horloger de S. A. R., fils de Jérôme, et élève de son père. Se maria, le 27 avril 1682, à la paroisse Saint-Sébastien de Nancy. Il eut plusieurs enfants dont : Joseph, né le 16 mai 1683; Albert-Louis, le 29 décembre 1687, le parrain fut Albert Le Noir, orfèvre de Nancy; puis Jacques II, et enfin Claude.

Boislandon (Claude), dix-huitième siècle, fils de Jacques, horloger,

reçut le 20 mars 1734, à Nancy, le brevet d'horloger de la Cour. Son fils, Charles, fut baptisé le 15 décembre 1722, à la paroisse Saint-Sébastien de Nancy. Claude avait épousé, en cette même paroisse, le 6 novembre 1719, Barbe Mansard.

Bion (Antoine), dix-septième siècle, horloger de la ville de Nancy, nommé en 1676, en remplacement de François Mole, décédé.

Archives de Nancy, t. II, p. 284.

Deranton (Joseph), dix-huitième siècle, horloger et serrurier de S. A. R., veuf, se remaria, à Nancy, le 28 septembre 1734. Sa fille, Catherine, épousait, en cette ville, le 22 avril 1748, le fameux horloger Ransonet.

Archives de Nancy, t. IV, p. 14, 16.

Deranton (Nicolas), dix-huitième siècle, fit en 1745, à Nancy, une machine pour faciliter l'impression du sceau de la ville, fit en 1758, un méridien à la rue de la Poissonnerie, à Nancy. Il était horloger et machiniste.

Deranton (Rémy), dix-huitième siècle, horloger de la ville de Nancy en 1762.

Deranton (Remy), dix-huitième siècle, horloger de la ville de Nancy de 1763 à 1774.

Deruet (Charles), dix-septième siècle, horloger célèbre, que l'on croit originaire de Troyes ou des environs, fut amené, on ne sait à la suite de quelles circonstances, à s'établir en Lorraine. Il fut, avec Louis, un des frères du fameux Claude Deruet, le peintre ami de Jacques Callot. Charles Deruet eut un fils, Philippe, de sa femme Marie, dont le parrain fut Honoré, seigneur messire Maximilien de Galéan et la marraine honorée dame Marie de Morimont, femme du sire de Gellenoncourt. En 1618, en qualité de maitre horloger, il est chargé par acte officiel de l'entretien des horloges de la ville de Nancy. Il eut un autre fils, Charles II.

Deruet (Louis), dix-septième siècle, horloger de Nancy, frère de Charles et du peintre Claude Deruet. Il demeurait en cette ville, rue des Carmes et y mourut le 15 juillet 1635.

Deruet (Charles II), dix-septième siècle, fils de Charles Ier, horloger de S. A., mourut à Nancy le 11 mars 1655.

Deruet (Jean-Baptiste), dix-septième siècle, horloger, épousa Anthoinette Foulon, fille d'un des fameux fondeurs de Nancy. Ils eurent deux fils : Jacques, baptisé à Saint-Sébastien, le 27 septembre 1698, Jacques Durand, *maître joailler*, parrain, dame Catherine Gilles, marraine, et Jean-Baptiste II, baptisé le 2 mai 1700, à l'église Saint-Sébastien.

Hervé (Jean-Baptiste), dix-septième siècle, horloger, reçut à Nancy, le 28 juin 1699, le brevet d'horloger de S. A.

Archives de Nancy, t. II, p. 26.

Jean, de Revigny, seizième siècle, horloger; en 1501, il fit l'horloge pour le duc. Il refit en 1503, l'horloge, le timbre, les appelant tout neufs et la touche qui est contre le mur de l'horloge de Saint-Epvre de Nancy.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B 1061, 7237.

Joyeux (Bernard), dix-huitième siècle, artiste horloger, né à Pagny-sur-Moselle, construisit une horloge très curieuse dont le célèbre bénédictin dom Calmet donne la description.

Labaute (Paul-Antoine), dix-huitième siècle, horloger de Nancy, père et maître de son fils Pierre.

Labaute (Pierre), dix-huitième siècle, horloger né à Nancy, fils de Paul-Anthoine, s'y maria le 28 décembre 1774. Ils eurent un fils, Pierre-Jean-Baptiste, baptisé à Nancy (paroisse Saint-Roch), le 14 mai 1777.

Archives de Nancy, t. IV, pp. 43, 48.

Lemere (Étienne), seizième siècle, horloger à Nancy. En 1567, il reçut du duc une somme pour divers travaux de son art.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1150

Malteste (Noël), dix-septième siècle. Horloger du duc Charles III, demeurant à Combles, près de Bar. Il reçut, en 1605, une somme du duc et lui fit deux montres l'année suivante.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1287, 1295.

Mole ou Molle (François), dix-septième siècle, horloger de la ville de Nancy, où il avait épousé, le 12 juillet 1644, Marie, fille de feu Claude La Ruelle, vivant cordonnier. En 1658, il répara les quatre cadrans de la tour de Saint-Epvre à Nancy.

Archives de Nancy, t. II, p. 284; t. III, p. 395; t. IV, p. 78.

Plume (Jean de la), seizième siecle, horloger, fit, en 1516, une horloge pour le couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1021.

Ransonnet (Michel-Joseph), dix-huitième siècle, célèbre horloger, mécanicien et inventeur, fils de Hubert Ransonnet. Il fut reçut bourgeois de Nancy en 1753, et était né à Sonmagne près de Liège. Il épousa, à Nancy, le 22 avril 1748, Catherine, fille de Joseph Deranton, horloger de cette ville. Il habitait au n° 59 de la rue des Dominicains.

Archives de Nancy, t. II, p. 182; t. IV, p. 16.

Richard (François), dix-septième et dix-huitième siècles, artiste horloger et machiniste du roi Stanislas; né à Charleroy en 1678, se fixa à

Lunéville dès 1708, et y mourut le 6 décembre 1759, âgé d'environ quarante-sept ans. En 1727, il fit la belle pendule que le duc Léopold eut dans son cabinet, qui était estimée dix mille livres, rien que pour le mécanisme, sans compter l'ornementation. Il est l'auteur d'un tableau mouvant envoyé à l'empereur Charles IV à Vienne, d'autres ornementés et peints par Jacquart, ainsi que du rocher mécanique construit par ordre de Stanislas, à Lunéville, et décrit dans le recueil d'Héré, sans compter d'autres œuvres absolument remarquables, telle qu'une montre sur plan incliné, etc.

Saint-Joire (François), dix-huitième siècle, horloger à Nancy, est mentionné en cette qualité dans l'acte de mariage de son fils Charles le 11 janvier 1785.

Archives de Nancy, t. IV, p. 37.

Wayringe (Philippe), dix-septième et dix-huitième siècles, horloger, mécanicien, inventeur. (Voir à l'article Machiniste, Mécaniciens.)

Waltrix (François), dix-huitième siècle, horloger du roi, demeurant 5, place Saint-Rémy, à Lunéville. Il y mourut le 17 mars 1785, âgé de soixante-quatorze ans.

IV

Mécaniciens, Machinistes.

Boisthal (Jean), dix-huitième siècle, machiniste et mécanicien du roi de Pologne, duc de Lorraine, Stanislas Leszinsky, occupait cette charge en 1763 à Commercy où il construisit divers ouvrages d'art et machines d'eau au château et dans les cascades et parcs de Commercy.

Archives de Meurthe-et-Moselle, MM. B. 180.

Fey (Jacques, dit Poitevin), dix-huitième siècle, machiniste du roi de Pologne, au château et parc de Lunéville, dont une mention, datée du 19 février 1764, indique les paiements à lui faits pour divers ouvrages de son art.

Archives de Lunéville. Denis.

Genneté (Claude-Léopold), dix-huitième siècle, mécanicien, physicien et machiniste du roi de Pologne, duc de Lorraine, Stanislas Leszinsky, né à Eulmont, près Nancy, en 1706, et mort en cette ville en 1782. Le duc François III l'avait fait mettre en apprentissage, en 1731, à ses frais, près du fameux machiniste Wayringe. Plus tard, Genneté prit le titre de premier physicien de l'empereur.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1714.

Grivel ou Grivelle (Joseph), dix-huitième siècle, machiniste du roi,

né vers 1709 et mort à Lunéville, en cette qualité, le 1er avril 1742. Il est mentionné aux gages du duc en 1738, sous le titre de machiniste du roi.

Joyeux (Bernard), dix-huitième siècle, né à Pagny-sur-Moselle. Mécanicien distingué, auteur de l'horloge de l'ancienne académie de Nancy (donnée au musée lorrain de cette ville en 1863).

Rouillon (M.), dix-huitième siècle, né à Bar-le-Duc, habile mécanicien qui fut l'auteur de plusieurs machines et inventions fort curieuses présentées à l'Académie royale des sciences.

Thomas (Nicolas), dix-septième siècle, machiniste né à Sainte-Marie-aux-Mines, se rendit à Paris où le roi Louis XIV l'employa à différents ouvrages.

Mémoires de l'Académie des sciences, 1701, t. I. (Dom Calmet.)

Paulus (Dominique), dix-huitième siècle, machiniste. En 1725, mentions de sommes payées à Paulus, pour des machines à élever les eaux au château de Lunéville; idem en 1728, pour d'autres travaux de ce genre.

Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1675, 1688, MM.

Vayringe (Philippe), dix-septième et dix-huitième siècles. Célèbre machiniste, mécanicien, serrurier, physicien et horloger. Il naquit à Nouillonpont, près d'Étain en Lorraine, le 20 septembre 1684. Son père, Claude Vayringe, était un modeste laboureur. Il apprit d'abord l'art de la serrurerie à Metz, et épousa à l'âge de vingt-huit ans à Nancy, le 29 janvier 1711, Charlotte Jude, fille de François, joaillier du duc Léopold, âgée seulement de treize ans et demi. Ses témoins, lors de son mariage, étaient Claude François, joaillier, et le fameux Saint-Urbain, graveur et architecte de S. A. R. Il se fixa d'abord à Lunéville le 2 mai 1720, où il professait le cours de physique expérimentale et fabriquait des machines à vapeur que l'on expédiait jusqu'au Pérou. Sa fille, Claire, épousa, le 3 juin 1737, Jean Renard; les témoins étaient le fameux peintre Claude Charles et Valentin Jamerai Duval, bibliothécaire de S. A. le duc de Lorraine.

Philippe Vayringe suivit le duc François de Lorraine à Florence où il mourut le 24 mars 1746, et fut inhumé dans l'église des Barnabites. Son mausolée de marbre fut érigé dans cette église, par les soins de son ami Jamerai Duval. Il avait été serrurier de l'Hôtel des Monnaies à Nancy.

XV

LE MUSÉE DU CLOITRE

AU PUY (HAUTE-LOIRE)

J'avais l'honneur, il y a quelques années, Messieurs, de vous entretenir des peintures murales du département de la Haute-Loire, dont les découvertes successives et des plus heureuses avaient couronné d'un plein succès mes recherches quelquefois pénibles et mes travaux de longue haleine. Les résultats de cette entreprise ont été des plus satisfaisants, puisqu'au moyen de ces documents retrouvés, il est possible encore de reconstituer l'histoire de la peinture murale en France dans ses origines obscures et jusqu'à nos jours.

Ces richesses picturales faisant partie de notre trésor artistique national, il n'était que temps de conserver le souvenir du peu qui restait, c'était le sauver de la ruine totale et prochaine, et, à tout jamais, d'un oubli certain.

Commencée sous le haut patronage de Viollet-le-Duc, la collection des peintures murales du département de la Haute-Loire, au nombre d'une cinquantaine de sujets, et relevée dans nos cathédrales, abbayes ou châteaux, orne aujourd'hui le grand vestibule du Musée Crozatier, où la municipalité du Puy l'a favorablement accueillie et installée.

Permettez-moi maintenant, messieurs, de vous conduire en un recoin mystérieux et suggestif. Quelques tours et détours à faire, quelques marches à monter, quelques vieilles portes vermoulues à ouvrir, une admirable grille romane à pousser, nous sommes dans le petit cloître quadrangulaire de Notre-Dame, cloître du neuvième siècle, où la claustration des chanoines fut ordonnée par Charlemagne. C'est une petite merveille connue et souvent publiée, d'architecture, de pittoresque, de poésie et de solitude. Ce cloître, aux mosaïques réticulaires, à la frise si étrangement fantaisiste, aux galeries surbaissées, étroites et jadis tapissées de

dalles funéraires et de peintures murales à la fois, est perdu dans l'enchevêtrement de hautes bâtisses de tous les siècles, débris de la tour de l'Université Saint-Mayol, et des courtines à mâchicoulis des évêques du Puy, comtes du Velay. Au milieu, une citerne sonore et toute la folle végétation du hasard due au souffle des vents et au bec des oiseaux.

Sous une de ces galeries, une porte massive est surmontée de cette inscription : *Musée Notre-Dame*.

C'est de ce musée que j'ai à vous entretenir et dont je crois utile de vous parler afin qu'il soit de bon exemple; il est d'ailleurs une suite à l'œuvre de sauvetage que j'ai entreprise, et j'ai à m'excuser, tout d'abord, d'avoir à vous entretenir de moi à son sujet.

En 1894, je formais le projet de créer, sur les hauteurs du mont Anis, un musée pour sauver et réunir ce que le culte si populaire et si répandu au moyen âge de Notre-Dame du Puy a inspiré de près ou de loin à toutes les branches de l'art. Nombre d'objets, en effet, étaient dispersés ou ignorés d'un bout à l'autre des constructions de Notre-Dame du Puy. D'autres existaient encore dans la ville ou le département, ou ailleurs, et, du jour où l'on pourrait leur donner un toit commun, un abri sûr, on pouvait aussi espérer beaucoup des appels, des désintéressements et de l'amour toujours plus ou moins vivace au cœur pour la petite patrie.

Je me mis à l'œuvre. Je rencontrai autour de moi de l'assistance et des encouragements. Le gouvernement lui-même nous envoya son approbation avec l'autorisation de m'installer dans le cloître.

Les générosités particulières se mirent de la partie et me permirent aussitôt un aménagement sérieux et quelques acquisitions intéressantes.

Le musée se compose de deux salles d'inégale dimension. La première, dénommée la salle des *ex-voto*, renferme un certain nombre de ces actes de foi naïve et pieuse, de reconnaissance, nous transmettant, pour la plupart, des noms de la vieille noblesse du Velay et de la bonne bourgeoisie du Puy-Sainte-Marie. Quelques-uns de ces noms sont entrés et restés dans l'histoire, comme les Polignac, les d'Apchier, les Sénecterre, les Ventadour, etc. Certains de ces

ex-voto ont une réelle valeur artistique, et nous citerons, par exemple, le panneau daté de 1584, où figure l'évêque de Sénecterre en face de son frère, François, personnage de la cour d'Henri III, avec sa jeune femme et son enfant, œuvre dont la facture italienne et même la maîtrise ne sont pas douteuses.

Un autre, d'un peintre local de 1600, représente une nativité et met en scène le duc et la duchesse de Ventadour, en costumes de cour, sous Henri IV.

Dans cette salle s'alignent les maquettes des artistes qui, en 1855, concoururent pour la statue colossale de Notre-Dame de France qui domine la ville du haut de son rocher Corneille. Mais nous devons passer vite, et c'est dans la seconde salle, la plus grande, que je vous introduirai.

Impossible de décrire ou même d'énumérer les raretés qui remplissent les vitrines ou tapissent les murs : les robes superbes et les riches couronnes de la Vierge Noire avant la Révolution, la Bible de Théodulphe, évêque d'Orléans au neuvième siècle, qui l'écrivit dans sa prison d'Angers, en *ex-voto* à Notre-Dame du Puy. Manuscrit unique, avec des pièces d'étoffes byzantines variées, destinées à protéger les feuillets pour éviter un dangereux contact aux écritures d'or et d'argent sur papier vélin pourpre.

Reliquaires, émaux, manuscrits, tapisserie de Jean de Bourbon, évêque du Puy, barrée de la barre de bâtardise, etc., etc. Mais, pour nous en tenir à la partie artistique qui intéresse plus particulièrement la section à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, je vous signalerai la *tête de sainte Agnès,* un bijou de sentiment et d'exécution par André Besquent, statuaire, notre compatriote, et récompensée du reste au Salon de Paris.

J'appellerai votre attention, avant tout, sur deux statues de Vaneau, le sculpteur magistral et si peu connu encore, appelé de Montpellier au Puy par Mgr de Béthune et qui exécuta en bois, en des proportions colossales, le monument commémoratif de la bataille de Vienne, remportée par Sobieski sur les Ottomans, œuvre d'une puissance incontestable, dont les bas-reliefs et les statues sont dispersés dans l'Indre-et-Loire et la Haute-Loire.

Vaneau procédait d'une double inspiration : l'Antique et Michel-Ange.

François de Béthune, comte de Selles, ambassadeur de France

en Pologne et frère de Mgr Armand de Béthune, évêque du Puy, avait épousé la sœur de la femme de Jean Sobieski, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien ; ce qui explique le choix qui avait été fait de Vaneau.

Vaneau a laissé au Puy et dans tout le diocèse des œuvres de grande valeur. Il avait commencé, pour Mgr de Béthune, un tombeau destiné à l'église Saint-Maurice, pour laquelle le prélat avait une prédilection toute particulière. Mais l'artiste mourut avant son protecteur, n'ayant pu achever son œuvre.

Sur un assez large panneau, des anges avec accessoires entourent le portrait en médaillon de Mgr de Béthune, une production de magistrale facture et que possède notre musée.

Vaneau avait encore sculpté, pour ce monument, quatre statues armées de la légion thébaine, qui échappèrent aux autodafés de la Révolution à cause de leur allure martiale, et présidèrent aux fêtes populaires et aux feux de joie.

Ces quatre statues, dernièrement, furent, hélas ! vendues et emportées dans un département voisin ; j'ai pu, grâce à un double sacrifice de notre part et de la part de l'acheteur, en ramener deux au Puy et les installer au musée de Notre-Dame.

Je m'arrête, messieurs ; j'en ai dit assez pour vous prouver que je poursuis sans découragement et sous toutes ses formes l'œuvre de sauvetage entreprise. Puisse ce modeste exemple faire naître des imitateurs, encourager les bonnes volontés et réveiller chez quelques-uns cet amour vivace de la petite patrie locale et le souci jaloux de ce qui, après tout, fait pour une part, si humble soit-elle, la gloire et la richesse artistique de la grande patrie française.

Léon Giron,

Conservateur des musées du Puy, Membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, Officier de l'instruction publique.

XVI

LE « CLOCHER » DU LYCÉE GAMBETTA DE CAHORS

La plus ancienne partie des bâtiments qui servent au lycée de Cahors est l'œuvre des Jésuites. C'est une construction rectiligne et froide dont des retouches ou des réparations successives ont aggravé la symétrie. Heureusement elle est surmontée d'un clocher en forme de campanile qui lui donne un air de grâce et d'élégance. Ce clocher est un joli spécimen de cette architecture italienne que les Jésuites finirent par imposer à nos architectes pour la construction des églises.

Il est classé parmi les monuments historiques. Et nous devons ce bienfait à Gustave Larroumet. Celui-ci fut un élève du lycée de Cahors et non le moindre. Il s'empressa d'accueillir la demande de restauration du vieux clocher branlant, et il obtint de M. Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique, le décret de classement du 12 août 1891.

Quelques mois après, il faisait accorder, pour le lycée et deux autres tours historiques de Cahors, une somme de 12,458 fr. 12. Ni le Conseil général, ni le Conseil municipal de Cahors ne purent grossir ce crédit. La restauration fut néanmoins faite. M. Rodolosse, architecte du département, la dirigea dès après juillet 1895. Au même moment, le nouveau bâtiment qui est aujourd'hui le lycée se construisait, sur les plans du même M. Rodolosse.

C'est à ce moment que je conçus l'idée de rechercher le passé de notre vieil établissement universitaire. J'ai publié il y a déjà plus d'un an : *le Collège et les origines du lycée de Cahors* [1] (1763-1815). Malgré mes recherches et la découverte, à la Bibliothèque nationale [2], de dessins dressés par l'ordre des Jésuites, je n'avais rien trouvé concernant notre clocher. J'avais supposé qu'il pouvait avoir été construit sur des plans de Martel-Ange qui cons-

[1] *Cahors*, Girma-Brassac, 262 pages, 2 dessins, 1907.
[2] Hb. 4 b., troisième volume de Pianti, pl. 126-130.

truisit beaucoup de collèges de Jésuites dans le Midi de la France. Et mon livre avait paru depuis quelques mois, quand un habitué des archives des notaires, M. l'abbé Foissac, m'apporta le document définitif. J'étais passé à côté, car moi-même j'avais longtemps fouillé dans ces mêmes archives, chez Me Sourdrille, à Cahors.

La pièce que je donne ici est un contrat passé, pour la construction du « clocher » entre le recteur des P. Jésuites et un architecte cadurcien, Antoine Chasaniard, le 30 avril 1676.

« L'an mil six cent soixante seize et le trentième jour du mois d'avril, dans la ville de Cahors, en Querci, après-midi, régnant Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, devant moy notaire Royal soussigné et présents les témoins bas-nommés ont été, en personne, le Révérend Père Louis Duranti, recteur, et Révérend Père Gabriel Boery, syndic du collège des Pères Jésuites de ladite ville d'une part, et Anthoine Chasaniard architecte, habitant de la dite ville d'autre, lesquels de leur bon gré ont convenu ce qui s'ensuit : savoir que ledit Chasaniard fournira toute la conduite nécessaire pour la construction d'un clocher qui sera fait dans ledit collège et au-dessus de la voûte qui est derrière la chapelle Saint-Joseph[1], à commencer la naissance du dit clocher sur les murailles qui sont au-dessus de la dite voûte où il sera jeté trois arceaux de tuile et à l'endroit le plus commode et assuré pour le soutien du dit clocher ; et au-dessus des dits arceaux sera fait le premier entablement sur lequel il formera l'octogone avec huit ouyes garnies de balustrages semblables à celles du dit dessin, qui en a été fait par ledit architecte, lequel entablement, ouyes et balustrages n'est pas néanmoins compris avec ledit dessin, lesdites parties en ayant resté d'accord du depuis ; comme aussi sera fait un second entablement sur lequel sera mis et placé autres huit ouyes avec huit faces qui seront de même que les premières ci-dessus de l'hauteur de six pieds de roi chacune dans œuvre, compris les balustrages, et de la largeur nécessaire à proportion ; et au-dessus sera fait un troisième entablement avec huit ouyes semblables aux autres ci-dessus garnies de mêmes balustrages hauteur et largeur ; et encore au-dessus d'icelles sera fait un quatrième entablement de la même façon et figure que les autres ci-dessus, sur lequel sera fait et posé le grand dôme semblable à celui du dit dessin fait en voûte de la hauteur de sept pieds de roi et autant de largeur au pied de sa naissance la prenant sur ledit quatrième entablement, au-dessus duquel sera fait un autre petit dôme à six faces avec une ouye à chacune qui sera de quatre pieds et demi de roi d'hauteur dans œuvre y compris les balus-

[1] Aujourd'hui de la Vierge.

trages et de largeur à proportion, lesquelles ouyes seront portées sur une plate-bande de pierre de taille soutenue par ledit grand dôme ; et au-dessus des dites ouyes sera fait aussi un cinquième entablement qui portera le dernier petit dôme de la hauteur de six pieds de roi et de largeur à proportion, le tout bien façonné conformément audit dessein ; sur lequel dernier dôme sera mis une giroette (*sic*) telle quy (*sic*) lui sera baillée par ledit syndic, et sera tenu ledit Chasaniard de s'occuper incessamment à la conduite dudit travail et ouvrage jusques à ce qu'il sera parachevé et de fournir seulement pour raison d'icelui les moules nécessaires ensemble les panneaux pour couper les corniches, entablements, balustrages et autres choses semblables tant pour la pierre que tuile et bois, sans qu'il soit obligé de fournir autre chose et se fiera aux dits révérends pères Recteur et syndic de fournir tous les ouvriers et matériaux requis et nécessaires pour lesdits ouvrages et de payer audit Chasaniard, comme ils promettent, pour ladite conduite et moules la somme de cent livres, savoir vingt-cinq livres au commencement dudit travail, autres vingt-cinq livres au troisième entablement, autres vingt-cinq livres après que la voûte du grand dôme sera faite et les autres vingt-cinq livres à la fin dudit travail ; à quoi faire et ce dessus observer les dites parties se sont obligées : savoir ledit sieur Recteur et syndic les biens dudit Collège pour ce qui les regarde et ledit Chasaniard ses biens propres présents et advenir aussi pour ce qui le regarde, ayant ledit Chasaniard délivré ledit dessin dudit clocher au dit Révérend Père Recteur en présence de moi notaire et témoins qui a été paraphé par moi notaire pour empêcher variation, à cette fin que ledit ouvrage soit fait conformément au dit dessin ; ainsi se l'ont promis et juré en présence de Anthoine Ausset, de Léonard Roussel, maitre charpentier, dudit Cahors habitants, signés avec le sieur Recteur et syndic, ledit Chasaniard a dit ne savoir de ce requis, et moi.

Louis Duranti, recteur. Gabriel Boery, syndic.
Ausset. Roussel.
Grand, notaire.

Ce contrat est concluant. Il nous donne le nom de l'architecte. Celui-ci était un habitant de Cahors. Les Jésuites avaient, au moins une fois, employé les services d'un étranger à leur ordre. Il est vrai qu'ils avaient collaboré au plan. Le document nous révèle

[1] Chose digne d'être notée : Anthoine Chasaniard n'a pas signé à l'acte ci-dessus « pour ne savoir ». Or, dans un autre contrat que je détiens, qui est du 29 décembre 1681, le même Chasaniard Anthoine a signé, d'une écriture, il est vrai, maladroite. Dans ces cinq ans il avait appris à écrire. — Ce contrat dernier concerne l'achèvement de l'aile orientale du lycée actuel. Celle-ci n'a aucun caractère artistique.

aussi les conditions de l'entreprise. Chasaniard [1] n'était qu'architecte. Les Jésuites étaient les entrepreneurs, puisqu'ils devaient se procurer les ouvriers et les matériaux. Ceux-ci étaient des briques, le texte dit des tuiles, et c'est en effet le mot le plus usité dans le Midi, où le mot brique est plutôt récent. Cahors avait des tuileries. Il n'en a plus aujourd'hui. Mais toute la ville est presque entièrement bâtie en tuiles et tout un quartier situé au nord-est de la ville fournissait une argile rouge excellente à cet usage. A la cuisson même qui, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle et même plus avant, se fit au feu de bois, la tuile prenait une teinte violacée et se durcissait au point de résister plus longtemps au ciseau et au temps que la pierre calcaire ou le grès. Ce grès ou ce calcaire fut employé aux arêtes du soubassement, aux appuis des balustres, aux balustres, aux bases des arcatures, et aux voussures médianes. Et cette alternance de brique et de pierre faisait la grâce du monument.

La tour fut, en effet, construite et à peu près conformément au plan projeté. Cependant les dimensions paraissent avoir été étendues : ainsi les arcatures, y compris les « balustrages » devaient avoir six pieds de roi, soit, en chiffres ronds, 1 m. 98. Or, elles ont 2 m. 40 d'ouverture à partir de la base inférieure des balustres. Le soubassement de la lanterne qui était prévu en pierre de taille, semble avoir été fait en briques. Enfin, la lanterne elle-même paraît n'avoir jamais été ouverte, car les voussures sont de briques posées à plat, et les balustres de briques aussi; ils émergent à peine de la bâtisse. Et ici nous saisissons le factice du style jésuite. Il fallait d'abord paraître. La forme extérieure était respectée, mais l'armature intime n'était point nécessaire. Peut-être aussi était-ce raison d'économie. Car, pour assurer la solidité d'une lanterne ajourée, il eût fallu un dôme mieux assis, capable de plus de résistance.

La tour s'élève au-dessus des bâtiments environnants à une hauteur de 17 mètres. Le soubassement qui la supporte a la même hauteur. Elle est svelte et gracieuse. Mais la lanterne hexagonale dressée sur le dôme octogonal lui donne comme un air de gaucherie. On dirait d'un étui élégant dont la fermeture serait gênée ou plutôt d'un géant mal coiffé. Telle qu'elle est, elle est l'ornement le plus élégant du quartier tout moderne et tout banal de ce

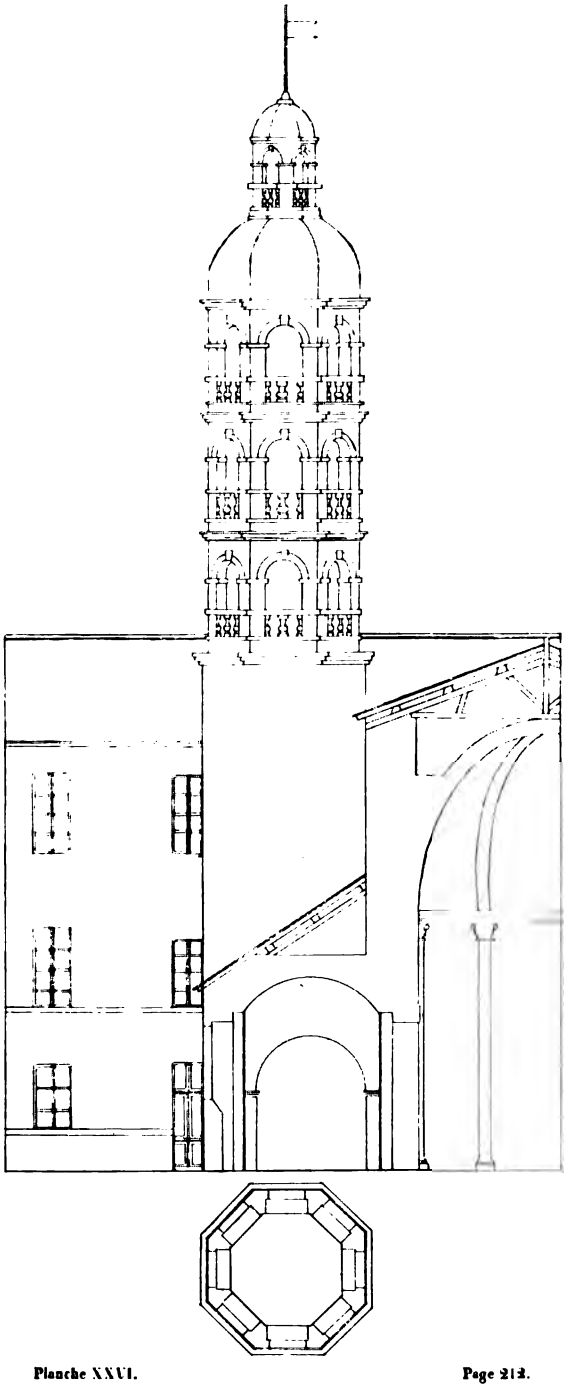

Planche XXVI. Page 212.

LE « CLOCHER » DU LYCÉE GAMBETTA
DE CAHORS

Cahors qui est si curieux par ailleurs. Elle est utile à ce quartier, car elle porte une horloge à trois cadrans. Et cette horloge a elle aussi une histoire, ou du moins celle qu'elle a remplacée et qui, avec celle de la cathédrale et celle du séminaire, aujourd'hui la caserne, règlait depuis longtemps les heures de nos compatriotes. Le clocher a encore trois cloches dont une seule sert de timbre à l'horloge. L'autre appelait autrefois les élèves à leurs divers exercices. On l'a condamnée depuis longtemps, car son agitation répétée très souvent menaçait la solidité du bâtiment. Une troisième repose sur le sol, inutile.

Le dessin que je joins au présent mémoire a été dressé par M. Fournié, architecte, d'après un plan de M. Pinochet datant de 1857. Le dessin au trait noir encré est l'œuvre d'un de mes élèves de Deuxième, dirigé, pour les travaux graphiques, par mon collègue M. Molinié. La lanterne n'est pas représentée aveuglée. Mais aucun document ne me prouve qu'elle ait été jamais ouverte. Le dessin est à l'échelle de 0 m. 01 c. par mètre. A côté sont tracés : 1° une coupe horizontale de la tour; 2° un plan de la chambre voûtée, sur laquelle est posée la tour, et de son couloir adjacent [1].

B. Paumès,

Professeur d'histoire au lycée Gambetta, Secrétaire général de la Société des Études littéraires, artistiques et scientifiques du Lot.

[1] Nous donnons ici, à la planche XXVI, ce dessin réduit, mais nous négligeons comme inutile le plan de la chambre voûtée et de son couloir adjacent.

XVII

ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ARTS DU DESSIN

A LYON

(Suite)

1798

La vente comme bien national de l'abbaye des dames de Saint-Pierre, place des Terreaux, « la maison de pierre », comme on disait, se trouvait suspendue depuis la décision de *Poullain de Grandprey*, dont nous avons parlé en 1795 (pièce justificative n° XLIX); mais cet édifice continuait à être disputé par divers services parce que son sort ne fut à peu près décidé qu'en 1802, ainsi que nous devrons l'expliquer à cette date. Un arrêté de l'administration départementale du Rhône, en date du 18 septembre 1796, avait bien décidé que trois salles serviraient provisoirement aux leçons publiques de l'École centrale, plus des logements salubres pour les professeurs qu'on ne pouvait loger dans les bâtiments du Grand Collège, plus une chambre pour placer les instruments et les livres et pouvoir se préparer aux leçons; tout ceci en réservant ce qui avait été donné à l'État-major de la place. Toutefois, en 1798, le bureau de l'École centrale fut obligé de rappeler, le 4 avril (pièce justificative n° LXI), à l'administration centrale, qu'ayant été obligé de céder au commandant de place, pour son logement, la salle assignée pour les leçons de langues anciennes, il demandait, en remplacement, l'une des salles n° 7 du premier étage se trouvant libre; la remise fut faite trois jours après.

Ce n'est donc pas seulement à présent que se manifestent ces conflits administratifs; ils étaient inévitables à cette époque d'organisation; enfin nous trouvons, le 29 décembre, dans une lettre du directeur de l'Enregistrement et des domaines (pièce justificative n° LXII), trace d'une négligence qu'il nous est difficile d'élucider. L'inventaire dont il est question, avait-il été fait, ou bien fut-il

opéré aussitôt? Nous ne savons. Dans tous les cas, on sait que M. l'abbé *J.-B. Martin* a publié une notice des plus intéressantes de celles des œuvres de *François Perrier*[1] qui se trouvaient alors dans les bâtiments de la Chartreuse et qui, malheureusement, n'existent plus sauf une seule! Nous ne comprenons pas pourquoi ces immeubles, inhabités depuis quelques années et en état de délabrement, n'étaient pas encore vendus en 1798. Depuis, le cardinal *Fesch* racheta la grande maison dite hôtellerie, laquelle existe encore, ainsi que l'église devenue paroissiale à laquelle on a appliqué, en 1871-1872, la façade restée en attente; le petit cloître a été détruit. Nous nous rappelons personnellement d'avoir, dans notre enfance, vu les cellules du grand cloître transformées, avec leurs petits jardins, en une ou plusieurs modestes habitations privées; quelques portions de la galerie circulaire montraient sur le préau central, par portions délabrées, une architecture très simple avec arcades alternées de petites fenêtres ovales.

Nous n'avons rien relevé de particulier dans le palmarès de la distribution des prix, le 12 août, de l'École centrale, lequel nous fournissons à la pièce justificative n° LXIII; nous ne pouvons encore y identifier aucun nom d'artiste connu parmi tous ceux qui y figurent et qui sont bien lyonnais pourtant. Les leçons de *Cogell* sont toujours partagées en trois classes; il est accordé des prix de bonne conduite et d'encouragement.

Notons encore, pour la bonne règle, cette nouvelle pétition du 20 septembre réclamant les tableaux que, dit-on, « les Parisiens n'ont pas rougi de nous enlever, il y a cinq ans environ » sous le prétexte d'enrichir leur musée et demandant la restitution d'œuvres d'artistes lyonnais et notamment de bas-reliefs par *Coysevox*[2].

C'est une grande satisfaction pour nous que de pouvoir enfin nous occuper de l'enseignement de la fleur pour lequel *Daunou* et *Mayeuvre de Champvieux* avaient montré tant de sollicitude en 1797. Cela fut long et n'alla pas tout seul, ainsi qu'on va le raconter.

[1] Pour François Perrier, voyez des volumes des Sociétés des Beaux-Arts des départements, t. XI, p. 445-447, 533; t. XII, p. 55, 173-175, 177, 178 t. XIV, p. 114, 122, 145; t. XVIII, p. 145.

[2] Nous l'avons déjà signalée en 1797 (p. 124 du volume des *Comptes rendus des Sociétés des Beaux-Arts des départements pour* 1907).

Par décision du 24 novembre (4 frimaire an VII), le ministre de l'intérieur, ***François de Neufchâteau***, avait autorisé, en suite de nous ne savons quelles présentations, puisqu'elles devaient être faites par un jury d'examen, ***Leclerc*** à donner des leçons publiques de fleurs, en attendant la décision du Corps législatif sur l'ensemble de l'organisation des écoles spéciales des arts du dessin.

Toutefois, il restait quelque inquiétude dans l'esprit du ministre à l'égard de ce professeur. — « C'est, » disait-il par une singulière tournure d'esprit, « au civisme des opinions à devenir le premier garant de la bonté de l'enseignement. » On l'a informé que ***Leclerc*** avait manifesté hautement des principes inconstitutionnels; il invitait l'administration centrale du département à vérifier le fait, à suspendre les leçons s'il y avait lieu et à lui présenter un candidat que son civisme et son talent désignât à son choix [1].

Un avis de la même administration, de l'an VII, avait (sans désigner le mois et le jour) averti le public de l'ouverture de ce cours, ainsi que de ceux de teinture et de mécanique ***manufacturière*** dans une salle de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre.

1799

La lettre du ministre de l'Intérieur eut son effet, puisque, à la place de ***Leclerc*** on nomma ***Jean Devarenne***, qui ouvrit son cours au commencement de l'année en même temps que les deux professeurs de chimie et de mécanique de l'École Centrale, enseignant la teinture et le mécanisme des métiers selon la demande de ***Daunou*** et de ***Mayeuvre de Champvieux***.

Devarenne, lorsqu'on l'appela, comme on le voit, à enseigner publiquement, était employé depuis longtemps pour l'exercice de son art de dessinateur dans les meilleures fabriques de Lyon; abandonnant ainsi tous les avantages que lui offraient les principales maisons, il se rendit au vœu de ses concitoyens et, nommé, il continua ses leçons jusqu'à ce que, sur le rapport du préfet d'***Herbouville***, en 1806, une pension de retraite de 1,500 francs lui fut accordée, à partir du premier janvier 1807, en même temps que ***Cogell*** ainsi qu'on le verra. Il se retira à Oullins (Rhône) où

[1] Archives du département du Rhône, série D.

il se livra à la culture des fleurs de son jardin, en même temps que recherché par la société; il s'y faisait aimer par son caractère plein d'aménité. Il mourut le 6 octobre 1809, à l'âge de 66 ans.

Il semble que son enseignement manqua un peu d'intensité; il fut remplacé par *Barraband*.

Une école dite d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des étoffes de soie et d'or fut confiée à *Lasselve* en 1802, pour commencer en 1803; elle cessa d'être gratuite, ainsi que nous l'expliquerons, neuf ans après.

Quant à *Jacques Leclerc de la Colombière*, il parait qu'il se trouvait dans les bonnes grâces du nouveau gouvernement, puisque il fut nommé, le 21 décembre 1805, comme professeur de dessin de mise en carte pour ouvrir son cours en 1806; mais il mourut, peu après, en 1808.

Arrêtons-nous, car nous anticipons singulièrement sur notre historique et il nous faudra revenir sur *Leclerc* et sur *Lasselve*; seuls, ceux qui se sont occupés de reconstituer des historiques peuvent se rendre compte de l'ennui de l'écrivain à paraître se répéter à chaque instant.

Ainsi nous avons encore à signaler une manifestation de l'esprit public en faveur de la création d'un musée, qui se traduisit par une pétition du 28 mars (8 germinal an VII) signée d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles se rencontrent quelques noms acquis à la biographie lyonnaise : *J. van Risemburg*, *Périsse du Luc*, *Gilibert*, *Cogell*, *Tabard*, *Mollet*, *Delandine*, *Bruyset aîné*, *Pernon*, etc., etc.; s'adressant à l'administration centrale du département, ils sollicitent de nouveau la réalisation de cet établissement. Il existe, disaient-ils, pour cela, dans les dépôts, des matériaux utiles qui y dépérissent et attendent qu'on les rende à la vie ainsi qu'à l'admiration des amateurs; le ministre de l'Intérieur a promis d'en envoyer de Paris...; un local superbe (?) est tout trouvé à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre... etc., etc.

Cette pétition, qui fut contresignée par le Jury, par les professeurs de l'École centrale et par le bureau consultatif du commerce, vient donc s'ajouter à toutes les démarches que l'on a pu constater dans notre historique depuis 1791.

Hélas! les questions de ce genre ne se règlent qu'avec de grandes difficultés et la ville de Lyon ne posséda une véritable galerie de tableaux que quatorze ou quinze ans plus tard.

Toutefois, à Paris, le député *Paul Cayre*, que nous avons déjà vu à l'œuvre comme commissaire du Directoire exécutif de la République, ne perdait pas de vue l'école de la fleur et ne restait pas inactif. Un envoi fut expédié par ses soins, en juillet, de tableaux de fleurs, fruits, nature morte, savoir : un par *Fontenai* [1], trois de fleurs par *Baptiste* [2], un trophée avec fleurs par *Helliot* [3], et un singe avec des raisins par *Desportes* [4], plus quarante feuilles d'oiseaux coloriées à la Chine et trente-trois dessins et études, ces derniers, est-il dit, provenant de l'émigré *Albanie* [5]. Voici ce que nous avons trouvé sur le sort de cette marque de sollicitude du pouvoir exécutif du Directoire en nous servant de l'Inventaire du musée et de l'École de dessin par *Artaud*, des catalogues du musée par *Thierriat* et par *Martin-Daussigny* et de celui actuel [6].

Belin de Fontenay. — Les inventaires *Artaud* pour le musée et pour l'école ne citent pas son nom. Il se trouve dans le catalogue du musée de 1863, mais pour des tableaux de petite dimension n°s 24 et 25, qui ne peuvent, par conséquent, s'identifier avec l'envoi de 1799, bien plus grand. Cet artiste est représenté au musée du Louvre par deux toiles qui ne s'identifient pas avec celle envoyée à Lyon et qui aurait pu être retournée à Paris.

Monnoyer. — On lit, dans un rapport du Conservatoire des arts du Palais fort intéressant, adressé au Préfet en 1805, rapport que nous devrons étudier plus amplement à cette date, le passage suivant : « Un ancien dessinateur (il ne peut être question ici que de *Devarenne*), dont les talents étaient justement estimés

[1] *Jean-Baptiste Belin de Fontenay.*

[2] *Jean-Baptiste Monnoyer*, dit *Baptiste.*

[3] *Pierre-Nicolas Huilliot.*

[4] *Alexandre-François Desportes.*

[5] Nous donnons le détail de cet envoi à la Pièce justificative n° LXIV, tout en faisant remarquer qu'il a été déjà fourni par *L. Clément de Ris* dans la note K (p. 477) de ses *Musées de province* et dans le catalogue du musée de Lyon, par *Martin-Daussigny*.

[6] Les trois personnages de *Martin-Daussigny*, *Thierriat* et *Artaud*, devant figurer amplement plus tard dans notre historique, nous nous abstenons de fournir à présent des détails biographiques sur leur compte.

dans nos fabriques, donne chaque jour, excepté le jeudi, des leçons pour le dessin des fleurs. Trois ou quatre tableaux, très médiocres, attribués à Baptiste, quelques dessins au crayon de *Douet* [1], ou d'après ce maître, et les ouvrages du professeur sont les modèles que copient les élèves; il en est peu qui soient en état de peindre ou de dessiner d'après la nature. Il seroit difficile dans cette classe de former des sujets dans l'art de traduire les esquisses en patrons. »

Notons bien : « trois ou quatre Mounoyer ». Dans l'inventaire du Musée par *Artaud* il se trouve un pot de fleurs de « *Baptiste* » sans autre détail. Le catalogue *Thierriat* signale, nos 19 et 20, deux petits tableaux de *Monnoyer* peints sur cuivre, H. 0,25 — L. 0,67 (dimensions qui se rapportent à deux de l'envoi de 1799), lesquels auraient été donnés au Musée par *Leclerc de la Colombière*, professeur de mise en carte à l'école des Beaux-Arts en 1811. Le catalogue *Martin-Daussigny*, nos 67 et 68, et celui actuel, nos 341 et 342, reproduisent cette mention : « don Leclerc de la Colombière ». Ces indications sont inexactes; nous ne savons comment et quand ces tableaux ont pu passer au cours de mise en carte; dans tous les cas, *Leclerc de la Colombière* étant mort en 1808, ce sont probablement ses héritiers qui les ont restitués à la ville en 1811. Il faudrait peut-être modifier la désignation du catalogue en mettant : « Envoi de l'État à l'école de dessin en 1799 ». Comme cela étonnerait bien des gens! *Berjon*, professeur de fleurs à son tour, refusa de signer l'inventaire du matériel de la classe de fleurs de 1813; il manquait diverses pièces en 1818. Il est difficile d'identifier l'autre *Monnoyer* parmi les quatre restants au musée de Lyon : nos 340, 343, 344 et 345; ils paraissent plus grands ou d'une provenance certaine.

Huilliot. — Ni inventaires, ni catalogues ne citent un tableau de ce maître lequel ne nous semble pas représenté au musée du Louvre, bien qu'ayant beaucoup travaillé et exposé; il fut académicien en 1722.

Desportes. — C'est le no 26 du catalogue *Thierriat* lequel explique que ce tableau a été acheté en 1857 par l'administration

[1] *Douet* (Edme-Jean-Baptiste), élève de *Jean-Baptiste Monnoyer;* il a toujours signé : *Douet.*

départementale; *Martin-Daussigny* réédite cette mention; le catalogue actuel est sincère, il met à son n° 281 : « Envoi de l'État; » il faudrait ajouter : « à l'école de dessin en 1799 ».

Quarante feuilles d'oiseaux coloriées a la Chine. — Elles se trouvent dans l'inventaire du musée d'*Artaud* comme très médiocres où elles paraissent figurer dans l'inventaire de l'école de dessin par le même sons la rubrique : « Quarante-huit dessins encadrés ». Depuis nous rencontrons dans le catalogue du musée par *Martin-Daussigny* (page XIV) la note suivante, qui accompagne la copie du texte de l'envoi de 1799, lequel nous occupe : « Ces feuilles d'oiseaux, encadrées séparément, ont été employées pour l'enseignement sous le professorat de M. de Baraban, puis données au musée d'Art et d'industrie (Palais du Commerce), lors de sa formation. Deux seulement ont été conservées au Palais des arts. » Nous sommes fixés sur ces oiseaux; ils se sont envolés du Palais des arts depuis longtemps...

Quant aux Trente-trois dessins et études, on ne les distingue plus dans les inventaires; il n'est pas téméraire de conjecturer qu'ils ont été versés dans le matériel de la classe dite de principes. A présent que ce genre de modèles n'est plus employé, parce qu'on enseigne à dessiner d'après le relief, ces pièces feraient la joie des collectionneurs.

Si *Paul Cayre*, revenant dans ce monde, il y a un demi-siècle, visitait la classe de fleurs, il serait bien étonné de ne rien y retrouver de ce qu'il lui avait fait envoyer, avec beaucoup de bonne volonté, en 1799 par le gouvernement du Directoire qui avait loyalement cru se montrer très généreux.

Il est même curieux de rapprocher, pour la bonne règle, une lettre de *Chaptal,* ministre de l'Intérieur, du 4 mai 1803, où, répondant à une demande de la Ville de Lyon de faire mettre à sa disposition un certain nombre de tableaux de fleurs, il dit qu'il sait bien que ce genre de tableaux est d'une très grande utilité pour cette commune pour les progrès des manufactures qu'elle renferme, mais qu'il rappelle qu'en juillet 1799 la Ville a reçu des tableaux de Monnoyer, Fontenay, Helliot et Desportes, une suite précieuse de quarante feuilles d'oiseaux et trente-trois dessins. Il faut rappeler à la ville, écrit-il au Préfet auquel cette lettre (Document LXV) est adressée, que le gouvernement a fait

pour elle en ce genre plus que pour aucune ville de la République, etc., etc. Hélas !

On ne se rappelait donc plus dans les bureaux de ce Ministère de l'Intérieur que cet envoi de 1799 n'était qu'un grain de sable relativement à ce qui avait été emporté par *Cossard* (Pièce justificative n° LIII) en 1793 avec son autorisation !

A ce propos, notons encore, pour la bonne règle, que, le 9 décembre, *Mayeuvre de Champvieux* explique dans un rapport au Conseil Municipal : « Lyon ne possède plus aucun tableau, ni « autre sujet de curiosité, le peu qu'il avait ayant été détruit par « la fureur démagogique ou enlevé après le siège pour le Muséum « National. »

Reposons-nous un instant de toutes ces tristesses en revenant vers notre vieux *Cogell* et vers l'École Centrale

Le 20 août avait lieu sa distribution des prix réglementaire dans la grande salle de la Bibliothèque, située dans les bâtiments du grand Collège ; elle avait été arrangée, très probablement par le goût de *Cogell*, de manière à représenter, croyait-il : LE TEMPLE DE LA SAGESSE ET DES ARTS. Il s'élevait « entouré des bustes des « grands hommes qui ont le plus contribué à notre révolution phi- « losophique du dix-huitième siècle (Voltaire, Rousseau, Franc- « klin, Raynal), le simulacre de la déesse qui préside à la fois aux « sciences et aux arts, Minerve, en un mot, ou Pallas, tout à la « fois guerrière et paisible, dont l'égide, le casque et l'armure « sont ceux du patriotisme et de la raison. Une estrade élevée et « étendue présentait, sur son pourtour, les socles, liés par des « guirlandes ; et l'autel de la patrie, placée en avant, offrait à « plusieurs masses le spectacle agréable des récompenses desti- « nées aux jeunes citoyens appelés à les recevoir. C'est ce qu'an- « nonçait l'inscription placée sur la face de l'autel : *La République « française dépose sur l'Autel de la Patrie les récompenses « qu'elle décerne aux vertus et aux talens des Jeunes citoyens.* »

Gilibert présidait et il rendit compte de l'état de l'école, de la forme des concours et des motifs qui avaient déterminé à la distribution des couronnes, enfin donna quelques détails sur l'enseignement de chaque cours ; puis *Mollet*, *Roux*, *Bérenger* et *Dechavannes* y allèrent aussi de leurs discours. L'assemblée était nombreuse, composée, comme d'habitude, des autorités civiles,

judiciaires et militaires et des pères et des mères de famille.

Nous fournissons le détail du palmarès à la pièces justificative n° LXVI où l'on remarque tout en tête le nom de *Jean-Baptiste Viety* (né à Amplepuis (Rhône), le 14 décembre 1787), lequel *Bellier de la Chavignerie* et *Auvray* ont confondu avec son frère *Claude-Marie-Eugène* (né dans la même ville le 10 avril 1791), aussi sculpteur. *Jean-Baptiste* remporta d'autres prix jusqu'en 1804, fut élève de *Chinard* à l'école spéciale des arts du dessin de Lyon après 1807 et y obtint également des récompenses.

Nous avons eu le chagrin de ne pouvoir réussir, encore, à nous renseigner complètement sur les détails de l'existence et sur les œuvres à attribuer à chacun de ces deux artistes. Nous sommes seulement en mesure, grâce à une note rédigée par Jean-Baptiste lui-même, de pouvoir expliquer qu'il fit partie de l'expédition scientifique en Morée en 1828. Il est mort à Tarare, le 30 janvier 1842, qualifié d'hommes de lettres et non de statuaire, dans un état regrettable de pénurie qui semble indiqué par deux lettres désespérées de lui, en 1840 et 1841, au maire de Lyon.

On sait que le fonctionnement de l'administration française fut modifié complètement à la suite des événements dits du 18 brumaire[1]. En même temps qu'une impulsion vigoureuse, mais hâtive, semble être donnée aux affaires intéressant l'art et l'enseignement, les résultats se feront irrégulièrement attendre, à cause du système d'une centralisation administrative méticuleuse. Désormais le conseil municipal, rempli des meilleures intentions, multipliera ses demandes ; elles se heurteront constamment contre le pouvoir du préfet du département, sous réserve de l'approbation du gouvernement, approbation qui se donne ou se refuse tacitement d'accord avec ce seul mandataire.

1800

L'organisation sérieuse du musée de tableaux et de l'école de dessin, de ces établissements réclamés depuis 1791 avec tant

[1] 9, 10 et 11 novembre 1799. Nous avons préparé et achevé avec soin, surtout au point de vue descriptif, biographique des acteurs, documentaire, en fournissant tous les discours qui ont été prononcés dans ces journées et qui n'ont jamais été reproduits complètement, enfin bibliographique, un gros travail sur ces événements.

d'opiniâtreté par le sentiment public local, ainsi qu'on l'a vu, nous fournissent un exemple des lenteurs que nous avons signalées à la fin de 1799.

Une loi pompeuse du 1er septembre (14 frimaire an VIII) nous apprendra qu'il sera nommé une commission pour former quinze collections de tableaux à mettre à la disposition de quinze villes de la République, dont Lyon ; on spécifie par le dernier article (Pièce justificative n° LXVIII) que les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé aux frais de la commune une galerie convenable pour les recevoir. Mais malheureusement, à Lyon, il n'existe pas encore de salle convenable pour cela à l'abbaye de Saint-Pierre. Le préfet le sait bien, puisque les bâtiments ne seront concédés, administrativement, notons-le bien, à la Ville que le 13 avril 1802 (23 germinal an X) par un arrêté des consuls (Pièce justificative n° LXXI) ; un envoi de tableaux n'est signalé qu'en septembre ; il n'était pas encore parvenu en mai 1803. La galerie ne fut prête qu'en 1813 ; ce qui n'a pas empêché à *Tairriat*, un contemporain pourtant, de faire imprimer, dans sa notice sur les tableaux du Musée de Lyon de 1863 : « Mais il ne « suffisait pas d'avoir un beau local, il fallait avoir des tableaux et « ils étaient en bien petit nombre[1]. On s'adressa au gouverne- « ment. L'empereur Napoléon Ier, dans sa munificence, fit présent « à sa bonne ville de Lyon des plus grands et des plus beaux « tableaux de l'école ancienne qui composent notre collection. Il « avait créé une école impériale de dessin en 1807. »

Flagornerie ! C'est ainsi qu'on fausse l'histoire en disant qu'on demande des tableaux parce qu'on dispose d'une galerie pour les placer, tandis que c'est tout le contraire ; le dernier envoi parvint à un moment où toute l'aile de l'édifice, où l'on établissait cette galerie, se trouvait encore bouleversée par les ouvriers. Quant à l'école, nous venons de relater longuement son fonctionnement depuis 1756.

Dans tous les cas, le cours de dessin de la fleur affirma sa vitalité en obtenant des récompenses à décerner à la distribution des prix de l'École centrale en même temps que les élèves des cours de dessin de *Cogell* (Pièce justificative n° LXVII). *Devarenne*, le

[1] Ceci censé expliqué avant les trois concessions du gouvernement de 1803, 1805 et 1811.

professeur, faisait remarquer, pour terminer la cérémonie, qu'il espérait beaucoup d'elle pour faire comprendre les avantages d'un cours « qui préparera à la génération future une succession d'ar- « tistes dessinateurs capables de remplacer ceux dont le talent et « le génie ont soutenu jusqu'alors, chez l'étranger, la gloire de la « cité et d'augmenter, s'il se peut, une réputation justement « acquise. »

En novembre-décembre *Jean-Michel Raymond* était nommé professeur de chimie et confirmé par le ministre de l'intérieur ; il avait été démonstrateur de chimie à l'école polytechnique en 1795 ; né à Saint-Vallier (Drôme), le 24 mars 1756 ou 1766, il y est mort le 6 mai 1837. Ce professeur de l'école de Lyon est l'inventeur des bleus et des verts de teinture qui portèrent son nom et il reçut 1,200 francs pour ses inventions ; il fonda, à Saint-Vallier, un établissement pour le blanchiment des toiles et une fabrique de produits chimiques.

1801

Suivant sa bonne habitude, *Cogell,* qui n'est pas muet tant s'en faut, s'exprime comme pour nous renseigner ainsi qu'il suit à la distribution des prix du 18 août :

L'enseignement du dessin faisant partie de l'instruction publique a dû, dès le principe, avoir pour but l'application de cet art à tous les états de la société. Pour parvenir à ce but l'instruction a constamment été dirigée dans l'ordre gradué que comporte cette étude.

La première année a été consacrée essentiellement aux *principes ;* mais, à mesure que les progrès se sont manifestés, l'étude a pris un essor digne de l'art.

L'étude de la *bosse* n'a pas peu contribué au développement ; elle a été saisie des élèves avec une sagacité qui mérite des éloges.

La pose du *modèle* d'après nature, que l'on doit à la sagesse et au zèle du ministre de l'intérieur, a fourni un moyen de perfection qu'on ne pouvait se promettre sans ce secours.

L'émulation s'est constamment soutenue parmi les élèves ; ils ont été tous animés de cette ardeur qui seule surmonte les difficultés ; aussi leurs progrès marqués sont un témoignage certain

de bon emploi qu'ils ont fait de leur temps et promettent des talents à la Patrie.

Les dessins présentés pour les concours des différentes classes de dessin ont été exposés plusieurs jours à l'examen du jury, des professeurs et des artistes.

On aura remarqué (Pièces justificatives nos LXVII et LXIX) qu'en ces années 1800 et 1801 la griffe du gouvernement consulaire commence à se faire sentir. Si en 1800 le préfet *Verninac* ne fait qu'assister à la cérémonie, en 1801 ce n'est plus un professeur de l'École centrale qui préside, c'est le conseiller de préfecture *Defarge*, faisant fonctions de préfet, lequel, aussi, prononce un discours [1] ; *Gilibert* ne reste plus que le président de la direction de l'école.

C'est à la deuxième exposition des produits de l'industrie française qui se fit dans la cour du Louvre avec 229 exposants, les 18, 19 et 20 septembre (jours complémentaires an IX), prolongés de trois jours, que figura le métier de *Jacquard* sous la rubrique : « JACQUART, fabricant de Lyon, brèveté, l'inventeur. Métier fonctionnant, avec lequel on fabrique les étoffes brochées de soie et les étoffes brodées de coton sans le secours de l'ouvrier appelé tireur de lacs. Le citoyen Jacquart a perfectionné ce métier depuis qu'il a obtenu son brevet [2]. » Aucune récompense, paraît-il, sauf une médaille de bronze selon quelques biographes, ne fut accordée à ce métier lequel ne semble pas avoir été remarqué : Un système qui permettait de supprimer l'ouvrier tireur avait été déjà trouvé par *Vaucanson* en 1743 [3], seulement, au lieu de trous perforés dans des cartons, posés successivement sur un prisme, qui peuvent se dérouler en nombre indéfini dans le métier *Jacquart*, *Vaucanson* avait perforé de trous un cylindre qui ne four-

[1] *Raymond Verninac de Saint-Maur*, né en 1762, mort en juin 1822, fut le premier préfet du département (21 août 1800 au 21 août 1801). On a de lui : *Description physique et politique du département du Rhône*, publiée par ordre du Ministre de l'Intérieur. Paris, de l'imprimerie des Sourds-Muets, an X C'est un travail des plus intéressants et à consulter.

[2] *Catalogue des productions industrielles*. Paris, Imprimerie de *la République*.

[3] *Mercure de France*, novembre 1743. *Jacques de Vaucanson*, né à Grenoble en 1709, est mort en 1782. Sa statue avec le métier à tisser a été érigée sur une des places de Grenoble.

nissait qu'une course forcément limitée à la hauteur du dessin ; après, il fallait recommencer. Toutefois le métier de *Vaucanson* avait devancé les métiers mécaniques, attendu qu'il pouvait être mis en mouvement par tel moteur qui pouvait convenir, l'ouvrier n'ayant plus qu'une surveillance. Ce métier existe encore au Conservatoire des arts et métiers de Paris où, l'ayant mis en état, on l'a fait fonctionner par une simple manivelle, ce qui a permis d'y fabriquer une très belle étoffe de soie brochée [1]. Cependant, avant les métiers de Vaucanson et de Jacquard qui employèrent des trous perforés d'après une mise en carte, le métier à la tire *Falcon*, inventé en 1728, dont le modèle est, également, exposé au Conservatoire, comportait aussi des cartons [2]. C'est ce qui explique pourquoi *Mayeuvre de Champvieux*, dans son rapport en 1797, lequel nous avons donné à cette date, insistait sur l'importance de l'enseignement de la mise en carte indispensable, comme on le voit, avant les métiers *Vaucanson* et *Jacquard*. Le modèle du métier *Jacquard* qui se voit au Conservatoire des arts et métiers de Paris est de 1804 [3] ; on aura à revenir sur cette invention.

[1] Voyez *Monographie du Conservatoire des arts et métiers de Paris*, par A. Laussedat. Cinq cents machines, dit-il, au nombre desquelles était ce métier furent, paraît-il, léguées au gouvernement, mais en parties dispersées et perdues, par Vaucanson en 1783. *Laussedat* rappelle, d'après un rapport de *Grégoire*, l'émotion des ouvriers lyonnais, lesquels, esclaves de la routine, repoussèrent l'invention de *Vaucanson*, ce qui eut pour conséquence qu'elle ne put pas être utilisée en 1743.

[2] Voyez notre *Historique de* 1797, p. 128.

[3] Voyez dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement de* 1866 (t. V), un article sur ce modèle de métier de 1804. Nous avons expliqué que le cylindre de *Vaucanson* fut remplacé par *Jacquard* par un prisme muni d'un nombre de trous déterminés et égal à celui des aiguilles de la machine. Le prisme se recouvre de cartons, formant chaîne sans fin et percés par le liseur d'après la mise en carte de trous en rapport avec le dessin. Recouvert de son carton il s'approche ou s'éloigne à chaque mouvement des aiguilles et, toutes les fois que celles-ci rencontrent un trou dans le carton, elles y entrent et pénètrent dans le trou correspondant du prisme ; il s'ensuit que les fils, qui y sont attachés, sont enlevés, et, dans le cas contraire, c'est-à-dire si une partie pleine du carton recouvre le prisme, les aiguilles sont repoussées, s'échappent, et, par conséquent, n'enlèvent pas les fils. Ainsi le carton, percé et replié par feuilles, chemine d'une manière continue et présente à chaque coup de battant les trous nécessaires à produire l'effet voulu. Ce qui est bizarre, c'est que le prisme du métier *Jacquard* est dénommé actuellement cylindre par les ouvriers tisseurs, comme s'il se fût agi du métier *Vaucanson*. Bien entendu, c'est l'ouvrier tisseur

Nous reproduisons à présent à peu près le texte d'une délibération du conseil municipal relative à la fort intéressante question de l'abbaye des dames de Saint-Pierre laquelle arrive à se préciser (Pièce justificative n° LXX).

Le 3 octobre, le conseil assemblé entendit lecture d'une lettre du préfet du même jour (II vendémiaire an X) ainsi que de l'arrêté des consuls du 1er septembre 1800 (14 fructidor an VIII) et d'une lettre de Paul Cayre, député au corps législatif (laquelle nous n'avons pas rencontrée), adressée au préfet relativement à l'envoi qui doit être fait à Lyon, en vertu du dit arrêté, d'une collection de tableaux et à la nécessité de disposer promptement aux frais de la ville un local convenable pour les recevoir, le conseil municipal, disons-nous, fut unanimement d'avis de ce que la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, située place de la Liberté (anciennement et actuellement des Terreaux) était le seul qui présentait la facilité d'y disposer une galerie propre à recevoir les tableaux et que la partie de l'édifice qui était apte, le plus facilement et à moins de frais, à cette affectation était le corps du bâtiment au fond de la cour qui est parallèle à celui qui fait face à la place de la Liberté et nomma une commission, composée de *Loyer, Durand* et *Mayeuvre de Champvieux,* pour visiter ce local, pour aviser aux moyens à employer et aux réparations à effectuer et enfin pour faire dresser un devis estimatif de la dépense nécessaire. Le conseil fut enfin d'avis de réitérer auprès du gouvernement le vœu tendant à ce que l'édifice de l'abbaye fût concédé à la ville.

Ces desiderata sont formulés dans l'arrêté que le Conseil municipal crut devoir prendre à cet égard; pour son intelligence nous y joignons (page 252) le plan du rez-de-chaussée de l'abbaye, telle qu'elle fut construite de 1659 à 1685 par *François de Royers de la Valfenière*, c'est-à-dire avec l'église comme elle se trouvait à cette époque montrant le chœur des religieuses au-dessus de la nef et ayant son entrée par le grand escalier. Plus tard, le chœur fut transféré au fond de l'église, ainsi qu'il est indiqué par des lignes ponctuées, et

qui, tout en confectionnant la trame avec l'aide du battant à double boîte qui contient plusieurs navettes de soie de couleurs différentes, lequel a remplacé celles lancées par lui isolément, détermine par le mouvement qu'il imprime à son métier, le jeu des cartons qui font lever ou baisser les fils de la chaîne; le prisme accomplit un quart de révolution à chaque coup de battant.

l'on y parvint par un pont jeté sur la cour placé plus à l'est que le précédent.

Dans les documents de toutes ces affaires relatives au bâtiment de Saint-Pierre, par une sorte de convention tacite, on glisse sur la question des locations qu'il permettait de réaliser. Si l'administration des Domaines s'inquiétait peu des compétitions entre les services et de l'emploi des locaux de l'intérieur, en revanche, elle devait s'opposer vivement à une cession à titre d'usufruit de l'ensemble des bâtiments, même en laissant les réparations à la charge, car elle savait ce que rapportaient les trente boutiques des rues latérales et de la place des Terreaux, lesquelles déjà devaient produire une somme considérable, puisqu'à présent elles sont portées en recette dans le budget de la ville pour 76,000 francs [1]. Nous avons déjà réédité, dans notre notice sur les *de Royers de la Valfenière*, ce mot populaire du dix-septième siècle, faisant, par la bouche de ces religieuses mondaines, allusion à la gestion de ce superbe revenu : « Dieu soit loué, et nos boutiques! »

Loyer et *Durand* étaient tous deux architectes : *Toussaint-Noël Loyer*, né à Rouen, le 18 avril 1724, et mort à Lyon, le jour de la Toussaint 1807, fut un architecte de mérite. *Claude-Pierre Durand* n'a pas été distingué [2].

C'est au commencement de l'année suivante que l'administration municipale obtint satisfaction dans sa demande, grâce à la circonstance heureuse du séjour à Lyon du Premier consul *Bonaparte* venant présider la Consulta cisalpine, le 11 janvier 1802.

1802

En cette année les affaires se multiplient d'une manière singulière, se pressent, se répercutent les unes sur les autres et nous obligent à fournir de nombreuses pièces justificatives ; nous sommes contraint de prier nos lecteurs de nous excuser de cette accumulation qui n'est pas de notre faute, et de vouloir bien prendre la

[1] Pour vingt-cinq boutiques qui sont louées actuellement dans l'ancien périmètre de l'édifice; le local du récent prolongement de l'aile de l'est n'étant pas compté.

[2] Nous leur avons consacré des notices dans nos *Architectes lyonnais*. Lyon, Bernoux et Cumin, 1898.

peine de nous suivre au travers de ce recueil d'arrêtés, lois et délibérations qui intéressent la ville de Lyon [1].

Il ne nous appartient pas de juger, dans un travail qui doit exclure tout ce qui ne se rattache pas intimement à l'art, tel que nous le poursuivons, la valeur de l'admiration que les Lyonnais paraissent avoir eue pour *Bonaparte* et sa durée. Nous nous en tenons aux faits artistiques et, pour cela, nous ne pouvons passer sous silence ces œuvres indélébiles, qui se rapportent à l'histoire en même temps qu'à l'art, aux médailles, dont nous nous sommes toujours occupé et dont nous conservons quelques types que notre regretté père avait commencé à réunir.

Aussi, ayant rédigé depuis 1879 un travail considérable [2] sur celles qui se rattachent à Lyon, lequel est publié dans la « Gazette numismatique française », dirigée par notre très érudit collègue Fernand Mazerolle [3], cela simplifie notre tâche pour les descriptions et pour les notices sur les médailleurs. Nous n'avons qu'à l'ouvrir pour y trouver une douzaine de médailles gravées par quatre médailleurs, nous ne savons sur quelles commandes ou par quelles spéculations commerciales, lesquelles jalonnent le passage de *Bonaparte* à Lyon.

Avant 1802 nous avons trois médailles (17 octobre 1797) par *Jean-Marie Chavanne*, dédiées à *Bonaparte* après la première campagne d'Italie (nos 94, 95 et 96).

Le 13 octobre 1599, il s'arrêta à Lyon, à son retour d'Égypte; on le fêta, on illumina; une petite pièce, intitulée *le Retour du Héros*, fut composée et représentée sur-le-champ. Quelque fatigue qu'il éprouvât, il accepta de paraître au théâtre où les applaudis-

[1] L'année 1802 se fait aussi remarquer par d'autres actes tels que : le 8 avril, les décrets organiques relatifs au Concordat du 15 juillet 1801; le 19 mai, la Légion d'honneur; le 2 août, le Consulat à vie, les collèges électoraux, l'amoindrissement du Tribunat; en août, la réunion de l'île d'Elbe et, en septembre, celle du Piémont, etc., etc.

[2] Il décrit et étudie plus de sept cents médaillons, médailles et jetons, au point de vue artistique, historique et biographique. Environ cinquante notices, généralement peu connues ou inédites, de médailleurs l'accompagnent. Il est terminé par un examen des armoiries de la ville de Lyon sur leur représentation plus ou moins exacte dans ces pièces.

[3] In-8° soleil. Chalon-sur-Saône, imprimerie française et orientale. E. Bertrand. Nombreuses reproductions de médailles et jetons. En dépôt chez Mme Serrure, 19, rue des Petits-Champs, Paris.

sements éclatèrent et le suivirent jusqu'à l'hôtel modeste des Célestins, dans la rue Amédée où il logeait ; elle fut nommée depuis rue d'Égypte.

Le 18 juin 1800, après la victoire de Marengo, il arriva à cinq heures du soir et le lendemain, il posait la première pierre de ce qu'on nomme à Lyon les façades de Bellecour; cet événement est consacré par quatre médailles gravées encore par *Chavanne* et par *Claude-Antoine Mercié* (n° 171).

Mercié, associé avec d'autres artistes de Lyon, s'était présenté à l'Assemblée Législative en 1792, avec des modèles à l'appui, pour l'exécution des monnaies françaises ; cette proposition adoptée en septembre et, en 1793, par la Convention Nationale, ne fut suivie d'aucune exécution. Nous avons fourni tous les détails nécessaires dans notre travail sur les médailles de Lyon (numéros 75 à 84).

A présent nous avons liquidé ce qui est antérieur, nous arrivons au 11 janvier 1802. Bonaparte est proclamé à Lyon, président de la Consulta cisalpine assemblée dans l'église du grand Collège [1]. Nous avons quatre médailles commémoratives par *Mercié*, par *Luigi Manfredini* et par *George* (n°s 97, 98, 99 et 100).

On peut se faire une idée, sans conjectures invraisemblables, sur tout ce qui fut, à cette occasion, réclamé à la générosité du premier Consul.

Nous reviendrons, en temps utile, sur les séjours de 1804 et de 1805 qui ne paraissent n'avoir donné lieu qu'à une seule médaille anonyme du 18 avril 1805 et sur une médaille de 1810 par *Mercié* avec les têtes conjuguées de *Napoléon* et de *Marie-Louise* (n° 102).

Les types de profils variés de la tête de Bonaparte sont excessivement curieux à observer par leurs transformations de 1797 à 1810.

Une des conséquences heureuses du passage à Lyon de Bonaparte en janvier, presque indispensable pour se rendre aux nécessités des demandes de l'opinion publique dont la dernière libération du Conseil municipal du 3 octobre 1801, que nous avons relatée, était on peut le dire comme un suprême appel, fut de décider le gouvernement non pas à céder l'abbaye de Saint-Pierre

[1] Voyez *Inventaire des richesses d'art de la France, Lycée Ampère*, notice et description, par L. Charvet.

à la Ville en toute propriété, mais à l'autoriser à administrer les services qui s'y trouvaient campés et même à percevoir les revenues des locations, à charge de pourvoir à l'entretien (pièce justificative n° LXXI); c'était déjà un grand pas de fait. Mais l'administration des Domaines ne lâchait pas sa proie si facilement et tenait toujours suspendue sur la tête l'épée de la vente aux enchères ; il fut même question d'attribuer l'édifice à la dotation de la Légion d'honneur. C'est pourquoi nous serons obligé de revenir encore sur la question, car ce ne fut que, par un décret du 20 mars 1805, que la ville put se croire mieux assurée d'avoir la propriété de l'édifice et encore les effets de ce décret ne devinrent définitifs que le 23 février 1820, époque où le gouvernement *vendit* l'édifice à la ville à charge de conditions passablement onéreuses. Quoi qu'il en soit, on comprend qu'il fut prudent de n'entreprendre le genre de travaux que seul le propriétaire, et non l'usufruitier, peut commander, qu'après 1805.

Aussitôt l'arrêté des Consuls du 13 avril lancé, le préfet *Najac*[1] se hâta, dès le 30 (10 floréal an X), de nommer les architectes *Durand et Cochet*[2] pour procéder, en présence du Directeur des Domaines et du Maire du Nord, à l'examen et à la vérification du bâtiment de Saint-Pierre; toutefois, il était spécifié que le receveur des Domaines était autorisé à percevoir encore la totalité des loyers à échoir jusqu'au 6 messidor, c'est-à-dire jusqu'au 25 juin. Comme il est d'usage à Lyon de faire courir les baux de loyers du 25 décembre au 25 juin, on constate que les Domaines tenaient à palper intégralement le dernier semestre. C'était, du reste, d'une sage administration, car on pouvait craindre que les locataires, ne sachant au juste si c'était à l'État ou à la Ville qu'il fallait verser leur loyer, ne finissent par ne pas le payer du tout.

Si nous n'avons pas rencontré le rapport qui fut dressé par ces architectes non plus que celui de *Loyer*, et *Mayeuvre de Champvieux*, demandé par le Conseil municipal le 3 octobre précédent, nous croyons ne pas être trop téméraire que de conjecturer que ces hommes, d'un jugement sûr et d'une sage prévoyance, avaient été unanimes pour expliquer que, contrairement à l'idée de la

[1] Du 9 octobre 1801 au 30 juillet 1802.

[2] Nous aurons à nous occuper plus loin de *Cochet*, nommé en 1814 professeur d'architecture à l'École, en remplacement de *Gay*.

majorité du Conseil municipal, l'édifice ne présentait réellement pas de galeries convenables à un musée ; c'était un problème très difficile à résoudre sans dépenses considérables. Il ne fallait pas songer à présenter convenablement, dans des appartements d'habitation de six mètres de hauteur, éclairés par des fenêtres, des tableaux, lesquels pourraient avoir, peut-être, de cinq à six mètres de hauteur ou de six à sept mètres de largeur. Aveugler les fenêtres du 1er étage et démolir le plancher entre le 1er et le 2e étage et des murs de refend, constituaient le seul moyen d'obtenir une galerie et cela fut probablement la cause de ce que l'architecte *Gay* n'entreprit cette périlleuse et coûteuse tâche qu'en 1809[1].

Entre temps, dans les conseils du gouvernement, sous l'influence immédiate des idées de Bonaparte, le 1er mai (11 floréal an X), fut promulguée une nouvelle loi sur l'Instruction publique (pièce justificative n° LXXII). On allait vite ; remarquer dans le texte : « Décret rendu par le corps législatif le 11 floréal an X, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 30 germinal, communiquée au Tribunal le même jour. » De germinal à floréal, il y a un mois. Une direction bien différente allait être donnée au système d'enseignement public. Cette nouvelle organisation à laquelle on ne tarda pas à ajouter la création de l'Université de France, avec tous les accessoires, facultés, doyens, recteurs, inspecteurs d'académie, puis, forcément, diplômes et grades, sauf quelques fluctuations de détails de centralisation plus ou moins grande, dure encore ; nous l'étudierons, par rapport à celle qui l'a précédée, dans notre historique de 1803, année où elle fut mise à exécution.

Mais il faut signaler tout de suite qu'en ce qui concerne les arts, à cause de la suppression des Écoles centrales, cette mesure eut pour résultat fâcheux d'enlever au dessin, dans les programmes, la position avantageuse qu'il y occupait, ne le considérant plus comme devant être obligatoirement enseigné à toute la jeunesse, ainsi qu'on est revenu à le penser en France, il y a une trentaine

[1] On sait qu'en 1879 on a rétabli le plancher démoli par *Gay* pour créer une salle au deuxième étage ; toutefois, comme le grand escalier ne conduisait qu'au premier, il a fallu en construire un spécial pour desservir la salle du deuxième étage, laquelle est éclairée par le haut.

Le *Rubens*, envoyé en 1811, a 5 m. 55 de hauteur et le *Le Brun* (même envoi), 4 m. 80 ; *Carletto Caliari*, acquis plus tard, a 7 m. 40 de longueur.

d'années. Il devint dans l'enseignement général — nous le faisons remarquer avec chagrin — comme une superfétation!

Voici donc que, tout à coup, ce dessin qui occupait à l'École centrale le premier rang, ce genre d'étude qui avait été celui de ses enseignements le plus réussi, ces cours progressifs où l'on avait pu amener les élèves jusqu'à copier la nature[1], cette écriture de la forme passe au troisième rang. On le refoule dans les quelques rares écoles du dessin qui vivotent et continuent à enseigner, tant bien que mal, faute d'argent, à cette époque.

Quant aux leçons de dessin, dans les lycées et collèges, tous sont fixés sur ce qu'elles furent pendant trois quarts de siècle, des séances de dissipation sans résultats sérieux.

Nous savons bien qu'en 1802 on accusait certains conventionnels, que l'on nommait des idéologues, de n'avoir pas organisé les écoles primaires, qui eussent préparé aux écoles centrales; on n'avouait pas qu'on ne leur en avait guère fourni les moyens. Les organisa-t-on vite sous ce régime et sous les suivants? Non. On n'osa le faire que peu à peu et d'une manière insuffisante. Du reste, si on l'eût osé alors, on n'y eût pas du tout fait enseigner le dessin, qui est pourtant indispensable à la jeunesse laborieuse.

Voyez l'article XI du titre IV de la loi de 1802 :

« Il y aura, dans les lycées, des maîtres d'étude, des maîtres de dessin, d'exercices militaires et d'art d'agrément. » C'est tout. Le maître de dessin passe après le maître d'étude d'alors. Aux écoles primaires et secondaires (collèges), il n'est pas question de dessin!

Reconnaissons toutefois — car il faut savoir rendre justice lorsqu'il y a lieu — que, dans la loi de 1802, la position des professeurs devenait passable en ce qui concerne les pensions de retraite; elles étaient accordées à vingt ans de services et moins en cas d'infirmité (article XLII, titre IX).

Mais, désormais, tout était réservé à la bonne volonté du gouvernement, dépenses, programmes, nominations de professeurs et administration.

[1] Il n'y a qu'à examiner attentivement les palmarès des années 1799, 1800, 1801 et 1802 (Pièces justificatives, nos LXVI, LXVII, LXIX et LXXVI) pour pouvoir constater par les noms des lauréats, les progrès des élèves et comment, en trois ou quatre années et suivant le programme, ils arrivaient à dessiner jusque d'après la nature.

Aussi le Conseil municipal de Lyon fut, à juste titre, alarmé de la position où cette loi plaçait l'industrie lyonnaise à laquelle on paraissait n'avoir pas songé (Pièce justificative, n° LXXIII). Il réclama qu'au moins on ne tarde pas à organiser la quatrième école spéciale des arts du dessin à Lyon, ce qui avait été passé sous silence. Il se résigna modestement à cette requête, ne signalant pas les cours de *Cogell* et de *Devarenne* qui fonctionnaient et il s'en tenait à expliquer, pour en appeler mieux à la sollicitude du gouvernement, que l'enseignement par le maître de dessin du lycée ne pouvait suffire à la nécessité de former des dessinateurs de fabrique. Il ne parla pas des enseignements de la mise en carte et de la théorie de la fabrication des étoffes qu'il ne fallait pas tarder à créer. De la sculpture, du dessin géométrique, de l'anatomie, de l'histoire de l'art, de la teinture, etc., il n'était plus question. On reculait, par rapport aux programmes de l'ancienne école de dessin et aux idées de *Daunou* et de *Mayeuvre de Champvieux!*

Nous reviendrons sur ces affaires dans les années suivantes, tout en faisant remarquer que jamais personne ne s'est avisé de raconter, avant nous, cette crise, survenue en pleine activité ailleurs; cela faute de savoir ou par esprit d'optimisme vis-à-vis du régime politique.

D'un autre côté, nous sommes fixés sur les établissements qui vont désormais s'abriter dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre, par un arrêté du préfet *Najac* du 20 juillet (1er thermidor an X). Ce seront : la Bourse, le Tribunal de commerce, la Chambre de commerce, la Société d'agriculture, le Musée, etc. (Pièce justificative n° LXXIV). La Bourse s'y trouvait depuis 1795 ; elle y resta, ainsi que la Chambre de commerce, jusqu'à la construction du Palais du Commerce (1856-1861), où, comme premier inspecteur, nous eûmes une part prépondérante. Le Tribunal de commerce retourna à l'Hôtel de Ville dans la salle dite de la Conservation, qui lui appartenait anciennement, à une date que nous n'avons pas sous la main, jusqu'à ce qu'il fût aussi installé au Palais du Commerce.

Dans l'*et cætera*, il se trouva probablement le cours de fleurs de *Devarenne;* mais celui de *Cogell* restera relégué dans le vieux collège, au coin de la rue du Pas-Étroit et du quai du Rhône, jus-

qu'à ce qu'il sera transféré en 1804 au bâtiment Saint-Pierre qu'il aura fallu faire quitter par le pensionnat d'éducation de jeunes filles de Mme *Marie Cosway,* qu'on y avait établi et dont le préfet *Najac* ne parle pas. La Société d'agriculture n'a été délogée que depuis peu. On voit qu'on avait si bien pris l'habitude de considérer les bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre comme une arche de Noë, qu'en 1803 l'atelier aérostatique de *Blanchard* fut installé dans la salle des cuisines, vis-à-vis l'entrée de la salle de la Bourse.

Les mesures édictées par l'arrêté, assez sages, n'étaient donc pas, comme d'habitude, observées, bien qu'il fût suivi quatre jours après par un autre (Pièce justificative n° LXXV), nommant les membres chargés, sous la surveillance du Maire du Nord, de s'occuper de ces questions de répartition de locaux, et, aussi, un conservateur du Musée, *Moutonnat;* un conservateur! C'était aller un peu vite, le Musée ne se composant environ alors que de quelques épaves du choix de *Cogell* et *Jayet* du 13 janvier 1797, puisque le famenx envoi de Paris, annoncé le 1er septembre 1800, n'était même pas encore en route. On va, dans deux mois, nous en donner officieusement quelques nouvelles, quoique erronées en partie.

Jean-Aimé-Ange Regny, né le 15 septembre 1772, est mort à Vérone le 19 mai 1835; ancien président du tribunal de Commerce, il fut trésorier de la ville de Lyon.

Pierre-Toussaint Dechazelle : nous nous sommes déjà, dans notre lecture de 1880 (page 53), occupé de cet artiste, commerçant et homme du monde, qui a largement contribué aux arts à Lyon.

Quelques dates ont été déjà données dans le volume de 1905 (page 558) sur *Jean-Jacques* de Boissieu, artiste bien connu.

Jean-Antoine Moutonnat, dit ancien magistrat, né vers le milieu du dix-huitième siècle, est mort à Genève en novembre 1834; il fut conservateur jusqu'en 1806, année où il fut remplacé par *Artaud*. Auteur de quelques opuscules en prose et en vers, il légua sa bibliothèque à la ville de... Genève. C'est tout ce que nous avons pu savoir sur ce personnage peu lyonnais.

Puisque nous sommes dans les noms, arrêtons-nous un instant sur ceux de quelques-uns de ces jeunes gens que l'on voit revenir depuis plusieurs années, comme les premiers et les plus distingués

pour les récompenses des cours de dessin de la figure et de la fleur; c'est encore *Jean-Baptiste Viety*, puis *Louis Cleyvod* et *Pierre Desjardins* fréquentant les deux cours (pièce justificative, n° LXXVI). D'autres pourraient donner lieu à des recherches d'identification : *Balthazar Alexis*, *Sébastien Aguettant* et *Thierriat*. On y trouve avec plaisir *Claude Carra*, en division de la bosse, lequel, plus tard, viendra s'adjoindre à *Cogell* comme maître de dessin au lycée de Lyon.

Le vieux professeur avait le droit d'être fier d'avoir porté ainsi bien haut le drapeau de l'enseignement des arts du dessin à un moment où l'on constate qu'il n'était pas toujours apprécié au rang qu'il comporte.

Les *Petites affiches de Lyon* du 15 septembre (28 pluviôse, an X), annoncèrent gentiment, après avoir relaté les arrêtés du préfet des 20 et 24 juillet dont nous sommes occupé, nommant *Moutonnat*, de ce que « la commission d'artistes que le ministre de l'Intérieur avait chargée de désigner les tableaux à distribuer à chacun des musées établis dans les départements, ayant terminé son travail, le ministre a adressé l'état des tableaux destinés au musée de Lyon. Ces tableaux sont au nombre de quarante-six, une partie d'entre eux a besoin d'être restaurés ou nettoyés; le reste, au nombre de vingt-huit, peut être envoyé de suite. On remarque dans cette collection qui est presque toute de l'ordre ascétique :

« *Le couronnement de la Vierge*, par *Rubens*.

« *L'adoration des Rois*, par *Paul Veronèse*.

« *Un Christ en croix*, par *Lebrun*.

« *David rendant grâce à Dieu d'avoir vaincu Goliath*, par *Alex. Véronèse*.

« *Les époux Plantin à genoux devant la Vierge*, par *Rubens*.

« *Saint Jean prêchant dans le désert*, par *l'Albane*.

« *Le baptême de Jésus*, par le même.

« *L'adoration des bergers*, par *Noel Coypel*.

« *La diseuse de bonne aventure*, par *Bylert* d'après *Caravage*.

« *La Foi*, attribué à *Lesueur*.

« *La Religion*, attribué à *Lesueur*.

« *Niobé et sa famille*, par *Durameau*.

« *La gloire des Saints*, de *Guercino*.

« *La Visitation*, par *Jordaens*, etc. etc.

« Presque toute la collection est composée d'originaux. On y trouve cependant quelques copies estimées parmi lesquelles on distingue *l'Assomption*, par *le Guide, le Christ aux anges*, d'après *Van Dick*, etc. »

C'était une nouvelle fausse et remplie d'inexactitudes, ainsi :

Les époux Plantin, ou plutôt *Goubau* furent expédiés, en 1803, à Tours, où ils figurent au musée.

L'adoration des bergers, de *Charles-Antoine* et non de *Noel Coypel*, fut envoyée en 1803 à Dijon, où elle est exposée au musée sous le n° 265 du catalogue de 1883.

Et *La gloire des Saints*, ou plutôt *Les saints protecteurs de Modène de Guerchin*, furent expédiés à Toulouse en 1803. Ils sont au musée sous le n° 24 du catalogue *George* et sous le n° 342 du catalogue *Roschach*.

Il ne se trouvait d'exact que les deux *Albane* et le *Bylert* qui figurent, en effet, au musée de Lyon comme reçus en 1803 sous les n° 1, 2 et 96 du catalogue actuel, puis :

Le *Jordaens*, qui figure au musée de Lyon comme reçu en 1805, exposé sous le numéro 130 du catalogue actuel.

Absolument vrai l' « ordre ascétique » de ces tableaux ; nous examinerons l'envoi de 1803 à sa date.

Toutefois cette communication officieuse put produire, ainsi qu'on le recherchait, une certaine impression sur le public afin de lui montrer toute la sollitude de l'administration pour ses intérêts. On en vit un autre exemple peu après dans une autre communication du même genre : — « Lyon », disait-on, « crée pour ses fabriques de soieries une école théorique et pratique ».

La nécessité absolue de ce genre d'enseignement qu'avait organisé un nommé *Lasselve* était discutable. Il y avait le pour et le contre ainsi qu'on l'a démontré, lorsqu'en 1812, ce cours que l'on allait mettre à la portée du public, redevint privé sans attache officielle.

Si les élèves avaient passé par l'école de dessin et avaient appris à composer un dessin, il fallait bien que ce dessin fût susceptible d'être tissé. Savoir dessiner des fleurs et plantes d'après nature, c'est un premier point. Apprendre à se servir de ces éléments pour composer un dessin en est un second. Être formé à mettre en carte cette composition en est un troisième.

Devarenne, avec un nombre peu élevé d'élèves et quoique arrivant à peine à les faire dessiner d'après la nature, établissait néanmoins quelques bonnes assises.

C'était le pour.

Par contre on faisait observer qu'au siècle précédent l'industrie lyonnaise avait prospéré avec le seul enseignement de la fleur. Alors, les marchands fabricants tenaient secrets les mécanismes de leurs métiers et leurs étoffes de nouveautés n'étaient connues qu'au moment de leur mise en vente. S'il y avait trop de personnes connaissant la fabrication des étoffes et, par conséquent, pouvant devenir marchands fabricants, la production deviendrait trop considérable et ferait avilir les prix.

Tout cela arriva aux conseils du Gouvernement lequel, heureusement inspiré, s'arrangea pour que le préfet (par intérim) écrivit, le 1er septembre, au président du conseil municipal pour qu'il saisit ce corps du projet d'établissement d'une école d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents genres d'étoffes de soie et par conséquent à apprendre à les décomposer[1]; c'était paraitre montrer une grande sollicitude.

Le conseil municipal délibéra le 15 (Pièce justificative LXXVII), et chargea *Mayeuvre de Champvieux* et *Terret* de préparer un réglement de telle sorte que, le 5 novembre (4 brumaire an XI), le préfet du Rhône *Bureaux de Puzy*[2] pût prendre cet arrêté que nous donnons aux pièces justificatives n° LXXVIII, qui nomme pour professeur de ce cours *Pierre-Henri Lasselve*. Mais il ne fut commencé que l'année suivante avec six élèves et au domicile du professeur. Son traitement annuel était fixé à deux mille quatre

[1] Décomposer une étoffe, c'est, en l'examinant à l'aide d'une petite loupe très portative (qu'on nomme à Lyon quart de pouce) que ne quitte pas un bon marchand fabricant, en compter les fils, relever leur mode de croisement et, d'après ces éléments, reconstituer le dessin, l'*empoutage* (opération spéciale pour le montage des métiers). le *remettage* (opération qui consiste à faire passer un à un, soit avec les doigts, soit avec l'aide d'un crochet appelé *passette* les fils de la chaine dans le *remisse* lequel est formé de mailles suspendues à une règle nommée *lisse* ou *lisseron* dans lequel passent les fils de la chaîne, suivant un tracé arrêté par le fabricant), la mise en carte, etc , etc., de manière à pouvoir au besoin reproduire l'étoffe sur le métier. Il va sans dire que l'on décomposait avant tout les tissus qui ne sont pas façonnés, dont nous avons donné un aperçu dans notre lecture de 1897 (p. 128).

[2] *Jean-Xavier Bureaux de Puzy*, préfet du 7 septembre 1802 au 15 juillet 1806.

cents francs et les frais de premier établissement à douze cents francs, le tout payé par la ville.

Pour compléter cette mesure, sur la demande qu'avait faite Lasalle qu'on lui achetât les modèles de métiers qu'il avait fabriqués, lesquels étaient déposés dans une salle du grand collège, et à installer dans le bâtiment de Saint-Pierre, selon l'article 16 de l'arrêté du conseil municipal du 5 novembre, le 21 décembre (30 frimaire an 18), *Defarge,* conseiller de préfecture, *Camille Pernon* et *Dechazelle,* membres du Conseil de commerce de Lyon, pour faire la reconnaissance de ces modèles et les fixations de ce qu'il fallait payer à *Lasalle*. Cette affaire fut réglée le 3 septembre 1803, par un vote du Conseil municipal accordant à cet inventeur une pension de quinze cents francs, reversible de mille francs sur sa femme en cas de décès; on aura à revenir sur cette affaire en 1803 et, en 1819, lorsque *Artaud* fit vendre aux enchères toutes ces mécaniques, parmi lesquelles les débris du métier de *Vaucanson*, afin d'avoir le local où elles étaient déposées!

Nous terminons cette longue et encombrée année 1802 en mettant sous les yeux de nos lecteurs, à la pièce justificative n° LXXX, une nouvelle communication officieuse au public de celles que, par la tactique adoptée alors, on ne se faisait pas faute de lancer, dans l'espoir de calmer les impatiences; elle se passe de commentaires et est relative à l'école spéciale des arts du dessin, dont on annonce la quatrième pour Lyon, laquelle ne fut décrétée qu'en 1805.

E.-L.-G. CHARVET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LXI

Lettre du bureau de l'École centrale à l'administration du département du Rhône.

Aux citoyens composant l'administration centrale du département du Rhône.

Citoyens,

Le bureau de l'École centrale rappelle à l'administration qu'il a été obligé de céder au commandant temporaire de la place, pour y établir

son logement, la salle assignée, au premier étage du bâtiment de St Pierre, pour les leçons du citoyen Besson, professeur de langues anciennes, et que, pour ne point interrompre le cours de ses leçons, on lui a provisoirement cédé la salle haute, située au dessus du cabinet d'histoire naturelle dans laquelle on vient d'établir un dépôt du même genre, qui lui ôte la faculté d'y continuer ses leçons, qu'il sera obligé de suspendre indéfiniment si l'administration ne pourvoit immédiatement à son remplacement. Le bureau demande pour cela l'une des salles du n° 7 au 1er étage, qui est actuellement libre et qui dépend du local assigné à l'École.

L'administration sent trop l'importance de cette mesure en ce qui concerne l'École centrale, pour ne pas y acquiescer immédiatement.

Salut et Fraternité.

Signé : TABARD, COGELL.

Ce 15 germinal an VI[1].

LXII

Lettre du directeur de l'Enregistrement et des domaines.

RHÔNE
—
Division de Lyon

Lyon, le 9 nivôse de l'an VII
de la République française,

Le directeur de l'Enregistrement et du Domaine national à l'administration municipale canton de Lyon Division du Nord.

Citoyens administrateurs,

Par votre lettre du 8 du courant vous me demandez les clefs de l'Église des cidev[t] Chartreux pour faire la reconnaissance des objets de décorations, marbres, tapis, etc. qui existaient dans son intérieur avant les réparations faites en dernier lieu, la clef qui a été portée dans mes bureaux a été sur la demande du C[n] Lanchelme, membre de votre administration, remise entre les mains du C[n] Royer. J'ignore si celui-ci en est encore nanti, ou si elle a été remise entre les mains du receveur du domaine chargé par ses fonctions de veiller à la conservation et location des bâtiments nationaux et de la perception de leurs produits, mais je pense qu'en ce dernier cas, il n'aurait pas manqué de s'assurer que rien n'a été enlevé. Si cette clef comme j'ai lieu de le croire est entre les mains du C[n] Royer, il vous sera sans doute facile de vous la procurer et dans ce cas je vous prie de vouloir bien faire faire, si cela n'a été fait, l'inventaire des objets contenus dans cet édifice, afin que l'administration centrale, si elle juge à propos d'en

[1] Archives du département du Rhône.

conserver quelques-uns, puisse prendre les mesures convenables pour régulariser cette ressource, et faire remplir pour les autres objets les dispositions de l'arrêté du Directoire exécutif du 23 nivose an 6 pour la vente du mobilier national.

Salut et respect.

Signé : PEYRONNET [1].

LXIII

Distribution des prix de dessin.

1798.

Le Dimanche 25 Thermidor, an six (12 août), à , dans la grande salle du palais St Pierre provisoirement affectée aux exercices de l'École.

Présidence de Gilibert, président du Bureau.

Le président rend compte des travaux de l'École et des modifications qui ont été apportées par l'expérience dans l'organisation.

Les professeurs Brun, Roux et Bérenger ont ensuite rempli la partie littéraire de la séance [2].

Dessin.

Première classe :

1er prix : Chazot (Marc).

2e — : Boissieu (Jean).

Accessits : Flacheron (Jean-Baptiste), Michel (Louis), Monneret (Charles), Philipon (Jean-Louis), Leroy (François-Lambert), Hotelard (Simon).

Deuxième classe :

1er prix ex æquo : Frachon (Vincent), Frachon (Jean-Marie).

2e prix : Verdier (Benoît).

Accessits : Navier (Théophile), Maillefaud (Henri), Belon (Louis), Grenetier (Louis), Verne (Charles), Jars (André), Palluy (Jean-César), Foudras (Casimir).

Troisième classe :

1er prix : Tissot (Barthelemi-Antoine).

2e — ex æquo : Gentelet (Urbain), Etex (Jean-François).

Accessits : Morel (Alexandre), Marchand (Étienne), Mietton (Antoine), Guérin (Alexandre), Charron (Joseph), Cayre (Jacques-Pierre).

Prix de bonne conduite : Jars (André), Mittton (Antoine).

[1] Archives de la ville de Lyon.

[2] Brun, *discours* sur le texte de Pline : *Aut facere scribenda, aut scribere legenda ;* ROUX, *Tableau de l'état actuel des mathématiques ;* BÉRENGER, pièce de vers sur *l'Émulation*.

Encouragements : Simonet (Maurice), Besson (Pierre), Omelle (Claude-François-Marie), Imberdis (Ignace), Cedoz (Claude), Collet (Guillaume), Clermont (François) [1].

LXIV

Envoi de l'État à l'école de dessin de Lyon.

État des tableaux de fleurs, dessins coloriés et dessins copiés d'après les statues antiques réunis par le citoyen Paul Caire, représentant du peuple, pour l'école de dessin de la fleur établie à Lyon conformément à l'autorisation du ministre de l'intérieur du 25 messidor an VII.

Fontenai. — Fleurs et fruits. H. 3, 8, 3. L. 4, 0, 0. Ancienne collection.

Baptiste. — Paniers de fleurs. H. 1, 10, 1. L. 2, 1, 10. Ancienne collection.

Baptiste. — Pots de fleurs. H. 2, 1, 10. L. 2, 6, 6. Ancienne collection.

Baptiste. — Vases de fleurs. H. 1, 10, 1. L. 1, 10, 1. Ancienne collection.

Hulliot. — Un trophée avec des fleurs. H. 3, 0, 11. L. 2, 2, 2. Ancienne collection.

Desportes père. — Un singe, un paon, un aras, des raisins et des fruits. H. 6, 5, 6. L. 5, 6, 5. Ancienne collection.

40 feuilles d'oiseaux coloriées à la chine sur papier vélin provenant de la collection du ci-devant roi ; elles portent les timbres de la commission des monuments de la République Française et sont renfermés dans un carton en forme de livre couvert en basane marbrée.

33 dessins et études, savoir : Dessins copiés d'après François Flamand ; 1 dessin représentant l'*Ange et Tobie;* 5 dessins, études par Pompe Battoni, Domenico Corvi et autres ; ces dessins sont à la Sanguine. — 21 têtes, savoir :

Castor et Pollux, Méléagre, Hercule, Mercure, Gladiateur, Marc-Aurèle, Néron le jeune, Lucius-Verus, Caracalla, Sapho, Apollon, Laocoon, un des *fils de Niobé,* une des *filles de Niobé, Vénus Médicis, Ajax, Vénus du Capitole,* une *Vestale,* une *Junon ;* cinq têtes d'hommes, d'enfants inconnus d'après l'antique.

Nota. — Ces 33 dessins proviennent de l'émigré Albanie. Au bas est écrit : « Je reconnais que l'administration du Muséum central des arts m'a

[1] Imprimés de l'École centrale.

remis deux caisses contenant neuf[1] tableaux ou feuilles d'oiseaux coloriés à la Chine sur papier vélin, avec trente-trois dessins et études énoncés au présent état, destinés pour les écoles centrale et spéciale de dessin pour la fleur du Département du Rhône. »

Paris, 2 thermidor an VII (20 juillet 1799) de la République française une et indivisible.

Signé : Paul CAIRE, représentant du peuple[2].

LXV

Lettre de Chaptal au préfet du Rhône.

Le ministre de l'Intérieur au Préfet du Rhône.

14 floréal an XI (4 mai 1803).

La ville de Lyon, citoyen préfet, désire que je fasse mettre à sa disposition, pour son école de dessin un certain nombre de tableaux de fleurs.

Je sais que ce genre de tableaux est d'une très grande utilité pour cette commune pour le progrès des manufactures qu'elle renferme; mais je vous préviens que, d'après l'ordre de l'un de mes prédécesseurs, le Musée central des arts délivra le 27 messidor an VII (15 juillet 1799) à la ville de Lyon neuf[3] tableaux de fleurs, fruits et animaux par Baptiste (Monnoyer), Fontenay, Hulliot et Desportes plus une suite très précieuse de quarante feuilles d'oiseaux coloriés à la chine sur papier vélin et trente-trois dessins faits d'après les plus belles têtes antiques.

La ville de Lyon a eu, par conséquent, ce qu'elle demande, indépendamment de quarante-trois[4] tableaux qui vont former son musée.

Veuillez donc lui rappeler, citoyen Préfet, que le gouvernement a fait pour elle, en ce genre, plus que pour aucune ville de la République et qu'elle possède d'ailleurs, parmi ses artistes, des peintres de fleurs justement estimés qui, par leurs talents, sont en état de fournir à ses manufactures des modèles dignes de soutenir leur ancienne réputation.

Je dois observer, cependant, que j'aurais, avec plaisir, ajouté quelques tableaux à ceux que Lyon a reçus, si le Musée central en eût pu fournir; mais les écoles qu'il renferme ne seraient plus complètes si l'on en ôtait encore quelques ouvrages de peinture estimés.

CHAPTAL[5].

[1] Il ne s'en trouve que six de cités dans l'état; les trois autres ne sont pas indiqués.

[2] Archives du Muséum.

[3] *Six* d'après l'État, voyez ci-dessus, année 1799.

[4] *Quarante-six* d'après l'État; mais cela fait tout de même, avec l'envoi de 1799, *cinquante-deux* tableaux.

[5] Archives du département du Rhône.

LXVI

Distribution des prix de dessin.

1799

Le Mardi, 3 fructidor an VII (20 août) dans la salle de la bibliothèque publique du collège [1]. Les autorités civiles, judiciaires et militaires, le Jury d'instruction convoqués et placés selon leur rang au milieu d'un public immense composé des sociétés savantes, des littérateurs, et principalement des pères et mères de famille.

La séance a commencé par un discours du président de la direction de l'École, Gilibert, qui a rendu compte de l'État de l'École, de la forme du concours et des motifs qui ont déterminé la distribution des couronnes.

On a ensuite donné quelques détails sur l'enseignement de chaque cours, puis les professeurs Mollet, Roux, Bérenger et Dechavanne ont rempli la partie attrayante de la réunion.

Dessin.

Prix de bonne conduite par le suffrage des élèves : Jean-Baptiste Viety, Pierre Benjamin, Louis-Joseph Gleyvod.

Première classe, 1re division, la bosse :

1er prix ex æquo : Charles Monneret et Simon Hotelard.

2e prix ex æquo : Vincent Frachon et Jean-Marie Frachon.

2e division, le dessin modelé.

1er prix ex æquo : Benoit Berthaud et Jean-François Etex.

2e prix ex æquo : Jean-Baptiste Viety et François Vasbenter.

Accessits : Théophile Navier, Benoit Verdier, Casimir Foudras, Claude Cedoz, Charles Yon, Antoine Pain.

Seconde classe :

1er prix ex æquo : Barthelemy-Antoine Tissot et Urbain Gentelet.

[1] La décoration de la salle représentait *le Temple de la sagesse et des arts*, où s'élevait, entourée des bustes de grands hommes qui ont le plus contribué à notre révolution, la révolution philosophique du dix-huitième siècle (Voltaire, Rousseau, Franklin, Raynal), le simulacre de la déesse qui préside à la fois aux sciences et aux arts, Minerve, en un mot, ou Pallas, tout à la fois guerrière et paisible, dont l'égide, le casque et l'armure sont ceux du patriotisme et de la raison. Une estrade élevée et étendue présentait dans son pourtour les socles liés par des guirlandes; et l'autel de la patrie placé en avant offrait à plusieurs masses le spectacle agréable des récompenses destinées aux jeunes citoyens appelés à les recevoir. C'est ce qu'annonçait l'inscription placée sur la face de l'autel : *La République française dépose sur l'autel de la Patrie les récompenses qu'elle décerne aux vertus et aux talens des jeunes citoyens.*

2e prix ex æquo : André Jars et Antoine Mietton.

Accessits : Benoit Journet, Mathieu Magny, Benoit Bernard, Claude Catelin, Gilbert Montain, Jean-Baptiste Guillon, Pierre Comte, Jacques-Pierre Cayre.

Troisième classe :

1er prix ex æquo : Claude Verne et Joseph Charron.

2e prix ex æquo : Maurice Simonet et Louis Debria.

Accessits : Humbert Bomaret, Jean-François-Pierre-Marie Bouthier, Antoine Marduel, Joseph Charmy, Pierre Courrat, Joseph Rigolet.

Mentions honorables : Pierre Rey, Claude Baudrier, Joseph Tissot, Pierre Rostang, Claude Carra, Antoine Font [1].

LXVII

Distribution des prix de dessin et des fleurs.

1800

Le décadi 30 thermidor an VIII (lundi 18 août), à 4 heures 1/2 du soir, en présence des autorités constituées dans le local de la bibliothèque publique du grand collège [2], Gilibert, président du bureau de l'École, prononça un discours dans lequel il fit valoir le rapport de l'institution avec le bien général et la prospérité de la ville qui a produit déjà tant d'hommes illustres.

Mollet et Bérenger lui succédèrent, le premier parla sur son enseignement et le deuxième lut une pièce de vers intitulée *les Lyonnais*, adressée au Préfet Verninac qui assistait à la séance.

Ce dernier prononça un discours pour la clôture de la cérémonie.

[1] Il est marqué au palmarès qu'il a été ajouté à chaque prix un exemplaire de la Constitution (Imprimés de l'École centrale).

[2] La salle décorée de ses richesses littéraires et scientifiques offrait, comme l'année précédente, une estrade spacieuse au fond de laquelle s'élevait en perspective, au-dessus d'un grand socle, Minerve, postée sur un nuage et revêtue de ses attributs les plus essentiels, présentant une couronne au Travail figuré par un jeune homme, entouré de tous les emblèmes des sciences qui comprend le cercle de l'Instruction publique et appliqué à tracer, sur un plan, les figures relatives aux arts utiles. Ce groupe intéressant par lui-même et énonciatif de l'objet exprimé par l'épigraphe : FAVET MINERVA LABORI, était entouré des bustes des grands hommes les plus dignes d'être présentés pour modèles et les plus propres à électriser les âmes des élèves, Démosthènes, Ciceron, Platon, etc., dont les piédestaux liés par des guirlandes rattachées au groupe principal annonçaient à la fois la fête de l'esprit et du cœur; celle de l'émulation et des récompenses. Un autel, orné de guirlandes et de couronnes, exposait aux yeux ces mêmes récompenses, les livres utiles et précieux qui allaient être distribués.

Dessin.

Prix de bonne conduite : Antoine Chevalier, Jacques Lépine.

Première classe, 1re division (la nature et la bosse).

1er prix : Jean-Baptiste Viety (d'Amplepluis).

2e prix ex æquo : Claude Cedoz et Lambert-François Leroy.

Accessits : Jean-François Etex, Vincent Frachon et Jean-Marie Frachon (d'Annonay, Ardèche).

2e division (la bosse).

1er prix ex æquo : Urbain Gentelet et Casimir Foudras.

2e prix ex æquo : Pierre-Benjamin Lecourt et Jean-François Bouthier (de Vienne, Isère).

Accessits : Antoine Mietton, Antoine Martin, Mathieu (de l'Ain), Jean-Louis Gaillard.

Deuxième classe :

1er prix : Louis Debriat.

2e prix ex æquo : Jean-Baptiste Guillon (de l'Ain), Louis Gleyvod.

Accessits : Joseph Charron, Philibert Favre, Claude-Jules Baudrier, François Jarricot, Jean Parizot, Pierre Rostaing, Antoine Chevalier.

Troisième classe :

1er prix ex æquo : Claude Carra, Jean-Marie Dumont.

2e prix ex æquo : Humbert Bonaret, Pierre-Joseph Courrat.

Accessits : Jean Fabre, Alexandre Saint-Yon, Jean-Baptiste Poizat, Antelme Cochet, Athanase-Benjamin Dabry (de Loire), François Grimardias, Auguste Thomasset, Vincent Maille et Louis Garnier.

Lavis.

Prix : André Jars.

Accessit . Barthelemy Tissot.

Prix d'encouragement : Jacques Cayre.

Mentions honorables : Simon Balard, Étienne Grangier, Jean Sassy.

École spéciale de dessin de la Fleur.

Jean Devarenne, professeur, s'exprime comme il suit :

L'école spéciale de dessin pour la fleur établie à Lyon l'année dernière en faveur de nos manufactures et des arts qui exigent cette étude se ressent tous les jours de plus en plus de l'appui que lui accorde le gouvernement. Le zèle du professeur chargé de cet enseignement s'en est accru et il se félicite d'avoir obtenu pour cette année un concours de prix qui a contribué à augmenter le nombre et l'émulation de ses élèves.

Il vous présente, citoyens, en ce jour solennel, les émules qui par leurs essais ont le mieux mérité cette honorable distinction.

Les artistes et les amateurs éclairés, dont le professeur s'est entouré, ont décidé :

Première classe :

1er prix ex æquo : Grenetier et Bouthier.

2e prix : Tissot.

3e prix : Foudras.

Accessits : Grimardias et Charin.

Deuxième classe :

1er prix : Antoine Gros.

2e prix : Anthelme Cochet.

Accessits : Sève et André Movielle.

Troisième classe :

1er prix : Gros le jeune.

2e prix : René Movielle.

Accessits : Antoine Poix et Cochet aîné.

Le professeur termine en espérant beaucoup de cette solennité et des avantages d'un cours qui préparera à la génération future une succession d'artistes dessinateurs capables de remplacer ceux dont le talent et le génie ont soutenu jusqu'alors chez l'étranger la gloire de la cité et d'augmenter, s'il se peut, une réputation justement acquise dès que la paix et le repos auront rouvert les canaux du commerce [1].

LXVIII

Arrêté des Consuls de la République.

Les consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur, arrêtent ce qui suit :

Article premier.

Il sera nommé une commssion pour former quinze collections de tableaux, qui seront mis à la disposition des villes de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Bruxelles, Marseille, Rouen, Nantes, Dijon, Toulouse, Genève, Caen, Lille, Mayence, Rennes, Nancy.

Art. 2.

Ces tableaux seront pris dans le muséum du Louvre et dans celui de Versailles.

Art. 3.

L'état de ces tableaux sera arrêté par le ministre de l'Intérieur et envoyé aux villes auxquelles ils seront destinés.

Imprimés de l'École centrale.

Art. 4.

Les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé aux frais de la commune une galerie convenable pour les recevoir.

Art. 5.

Le ministre de l'Intérieur [1] est chargé de l'exécution du présent arrêté

Le premier Consul, signé : BONAPARTE.

Pour le premier consul,

Le secrétaire d'État, signé : H. B. MARET.

14 fructidor an VIII (1er septembre 1800).

LXIX

Distribution des prix de dessin et des fleurs.

1801.

Le 30 Thermidor an IX (Mardi 18 août), à quatre heures du soir, dans la grande salle de la bibliothèque du Collège, sous la présidence du Conseiller de Préfecture Defarge faisant fonctions de préfet.

Les professeurs de l'École, réunis au Jury d'instruction (Loyer, Petetin et Noyel), entourés de leurs élèves et placés en face des autorités, font les honneurs de la séance.

Discours d'ouverture par Gilibert, président de la direction de l'École, dans lequel il développe les difficultés physiques et morales auxquelles l'Ecole doit faire face et qu'il est difficile de surmonter.

Le professeur Roux lui succède et entre dans des considérations très intéressantes sur l'importance des mathématiques dans l'enseignement en général. Il signale notamment l'alliance intime qui existe entre elles et la logique, point essentiel qui a été depuis considérablement développé par divers mathématiciens.

Le professeur Bérenger lit enfin une épitre en vers à l'abbé Delille.

Chaque professeur passe ensuite en revue les matières de son cours et présente le programme des leçons de l'année suivante.

Cogill s'exprime comme il suit :

L'enseignement du dessin faisant partie de l'Instruction publique, a dû, dès le principe, avoir pour but l'application de cet art à tous les états de la Société.

Pour parvenir à ce but, l'instruction a constamment été dirigée dans l'ordre gradué que comporte cette étude.

[1] Chaptal.

Les premières années ont été consacrées essentiellement aux *principes;* mais à mesure que les progrès se sont manifestés, l'étude a pris un essor digne de son but.

L'étude de la *Bosse* n'a pas peu contribué au développement : elle a été saisie des élèves avec une sagacité qui mérite des éloges.

La pose du *modèle* d'après nature que nous devons à la sagesse et au zèle du ministre de l'Intérieur, nous a fourni un moyen de perfection qu'on ne pouvait se promettre sans ce secours.

L'émulation s'est constamment soutenue parmi les élèves; ils ont été tous animés de cette ardeur qui seule surmonte les difficultés : aussi leurs progrès marqués sont un témoignage certain du bon emploi qu'ils ont fait de leur temps et promettent des talents à la Patrie.

Les dessins présentés pour les concours des différentes classes de dessin ont été exposés plusieurs jours à l'examen du Jury, des professeurs et des artistes.

Immédiatement avant la distribution des prix le conseiller de Préfecture Defarge prononce un discours sur l'Enseignement de l'École, sur les professeurs, sur les émotions inséparables de cette cérémonie, sur les avantages d'une forte instruction et sur les efforts du gouvernement réparateur.

Dessin.

Prix de *bonnes mœurs* et d'*application* décerné par le suffrage des élèves :

Henry Delaval et Jean Parisot.

Classe supérieure du dessin :

1re division (la nature).

1er prix : Jean-Baptiste Viety.

2e prix : Urbain Gentelet.

Accessits : Pierre Desjardins, Maurice Simonnet et Claude Carra.

2e division (la bosse).

1er prix ex æquo : Jean-Marie Dumont et Pierre Benjamin Lecourt.

2e prix ex æquo : Maurice Simonnet et Claude Carra.

Accessits : Louis Gleyvod, Pierre Chazot, Jean Haez et Antoine Chevalier.

Deuxième classe (Figures académiques d'après dessin) :

1er prix ex æquo : Pierre Desjardins, Louis Gleyvod.

2e prix ex æquo : Joseph Charron et Humbert Bornarel.

Accessits : Antoine Mietton, Claude Grand, Alexandre Saint-Yon, Joseph Delucenay, Jacques Lépine, Étienne Desgouttes, Joseph Gaillard, Pierre Rostang.

3e classe (Têtes et extrémités) :

1er prix ex æquo : Pierre Chazot et Simon Baltard.

2e prix ex æquo : Étienne Grangier et Jean Sassy.

Accessits : Joseph Ginet, Henry Delaval, Joseph-Hilaire Clément, Pierre Clapisson, Jean-Marie Richard, René Monvielle, Charles Fromental.

Lavis.

Prix ex æquo : André Jars et Antoine Chevallier.

Accessits : Pierre-Benjamin Lecourt et Jean-Marie Dumont.

Prix d'émulation : Hyacinthe Pelissier et Vincent Maille.

École spéciale de dessin pour la fleur.

Dessin d'après nature.

Prix : Desjardins.

1er accessit : Bouquier.

2e accessit : Grenetier.

Première classe des copistes :

1er prix : Gleyvod.

2e prix : Grimardias.

3e prix : Gros.

Accessits : Mignard, Lépine, Chazot.

2e classe des copistes :

1er prix ex æquo : Richard et Chibout.

2e prix : Grosman.

3e prix : Movielle.

Accessits : Joannard, Fuzier, Beccare.

Troisième classe :

1er prix : Chaudon.

2e prix : Benoit Ouillon.

3e prix : Gantillon.

Accessits : Chaleus, Mandy, Clément[1].

LXX

Délibération du Conseil municipal de Lyon.

Le Conseil municipal de Lyon,

Vu l'arrêté des consuls du 14 fructidor an VIII (1er septembre 1800), dont la teneur suit[2] :

. . . . . .

Considérant que la condition exigée par l'article 4 du dit arrêté ne peut être complètement remplie que par la concession qui serait faite par le

[1] Imprimés de l'École centrale.

[2] Le texte de cet arrêté est déjà reproduit à la pièce justificative n° LXVIII.

Gouvernement de l'édifice de la ci devant abbaie de St Pierre, attendu qu'il présente seul des galeries convenables pour le placement d'un Museum, que ce local, avec quelques legères réparations, peut être considéré comme prêt à recevoir les tableaux que le Gouvernement accorde à la Commune de Lyon et que rien alors ne pourrait en retarder l'envoi.

Considérant que le local est le seul propre a recevoir divers établissements d'instruction publique relatives à la restauration des manufactures et des arts par sa situation dans le centre du commerce, parce qu'il est actuellement affecté à la Bourse, par son isolement qui le préserve des dangers de l'incendie, par son ordonnance intérieure et extérieure qui le rend vraiment propre à devenir un dépot des arts liberaux et utiles et propre a donner le lustre convenable à une grande ville qui est habituellement visitée par l'Etranger et par le républicole négociant et industrieux.

Considérant que cette concession sera peut-être aussi jugée par le Gouvernement devoir être faite à titre d'indemnité de toutes les propriétés communales, de tant de maisons de bienfaisance et d'institution publique qui ont été aliénées ou annexées au domaine national.

Considérant enfin que, sous le point de vue moral, il seroit dangereux d'aliéner cet édifice et de le livrer à la spéculation de l'intérêt privé par l'abus que la cupidité pourroit en faire en le convertissant ainsi que l'est le palais Égalité, en un foyer pestilentiel pour les mœurs et un gouffre pour les fortunes, deux fléaux également dangereux pour une ville toute commerçante où l'Économie et la bonne conduite sont les principaux élémens du crédit.

D'après toutes ces considérations le Conseil Municipal réitère le vœu qu'il a déjà émis dans sa session extraordinaire du mois de frimaire an 9 tendant a ce que le Gouvernement veuille bien donner à la commune de Lyon une preuve de sa munificence en lui concédant l'édifice de la ci devant abbaie de St Pierre comme le plus propice à centraliser les établissements et à devenir à perpétuité un monument de la restauration des arts et du commerce dans cette cité iudustrieuse.

Arrête que le Préfet du Département, lequel dans sa mission dans cette commune en qualité de Conseiller d'État délégué par le Gouvernement, donna tant de preuve de son zèle pour les intérêts de cette ville, est invité à transmettre aux Consuls de la République le vœu du Conseil Municipal et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour en assurer le succès.

Signé au registre :

S.-M. Parent

Bernard-Charpieux, maire [1]

Onze vendémiaire an X (3 octobre 1801).

[1] Registres du Conseil municipal de la ville de Lyon.

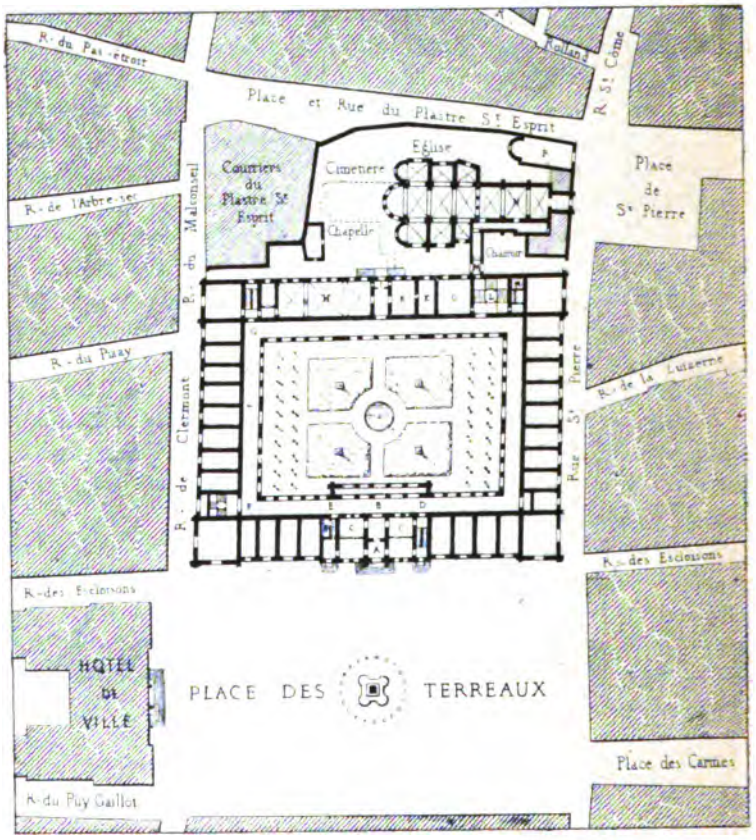

ABBAYE DES DAMES DE SAINT-PIERRE A LYON
telle qu'elle fut construite de 1658 à 1650.

LEGENDE DU PLAN

A. — Vestibule.
B. — Clôture.
CC. — Parloirs.
D. — Escalier à double rampe.
E. — Escalier pour le service.
F. — Escalier à quatre noyaux.
G. — Escalier de service.
H. — Réfectoire.
I. — Passage.
KK. — Cuisines.
L. — Grand escalier.
M. — Galerie conduisant au chœur.
N. — Chœur en tribune.
O. — Chapitre.

LXXI

Arrêté des Consuls de la République.

Extrait des requêtes des délibérations des Consuls de la République.

Paris, 23 germinal, an X de la République.

Les consuls de la République, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu 1° l'extrait du registre du Conseil municipal de Lyon du 5 pluviose an X [1].

2° l'avis du préfet du département du Rhône du 6 ventose an X.

Arrêtent :

Art. Ier. — La cy devant abbaye de Saint-Pierre, size à Lyon, actuellement affectée à des établissemens d'instruction publique et de commerce sera administrée par la municipalité de Lyon, sous la surveillance du préfet du département ; la commune percevra le produit des objets susceptibles de location et pourvoira à l'entretien du bâtiment.

Art. II. — [2]....

Art. III. — [3]....

Art. IV. — [4].

Art. V. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier consul, *signé* : BONAPARTE.

Pour le premier consul, le secrétaire d'État, *signé* : HUGUES-BERTRAND-MARET.

Le ministre de l'Intérieur, *signé* : CHAPTAL.

Le conseiller d'État, chargé des ponts et chaussées, *signé* : CRETET.

LXXII

Loi sur l'instruction publique.

Du 11 floréal, an X.

Au nom du peuple français, Bonaparte, premier consul, Proclame la

[1] Voir la pièce justificative n° LXX.

[2] Relatifs aux façades de la place de Bellecour; elles ne furent achevées qu'en 1810.

[3] Relatif à la construction du pont de l'Archevêché sur la Saône et du quai dit de la Baleine ; commencé en 1803, ce pont fut terminé en 1808 ; comme il obstruait la rivière au moment des crues, on l'a démoli et reconstruit de 1863 à 1864.

[4] Relatif aux maisons démolies le long de la Saône pour former le quai de Bourgneuf ; la rue de ce nom étant située derrière les maisons, le quai se trouva tout formé, par suite d'une mesure qu'on se plut à qualifier de révolutionnaire ; ce furent 400,000 francs heureusement dépensés.

de la République française le décret suivant, rendu par le Corps législatif le 11 floréal an X, conformément à la proposition faite par le Gouvernement le 30 germinal, communiquée au Tribunat le même jour[1].

Décret

Titre premier

Division de l'instruction.

Art. 1er. L'instruction sera donnée :

1° Dans les écoles primaires établies par les communes ;

2° Dans des écoles secondaires établies par des communes ou tenues par des maîtres particuliers ;

3° Dans des lycées et des écoles spéciales entretenues aux frais du trésor Public.

Titre II

Des écoles primaires.

II. Une école primaire pourra appartenir à plusieurs communes à la fois, suivant la population et les localités de ces communes.

III. Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux : leur traitement se composera 1° du logement fourni par les communes; 2° d'une rétribution fournie par les parens, et déterminée par les conseils municipaux.

IV. Les conseils municipaux exempteront de la rétribution ceux des parens qui seraient hors d'état de la payer : cette exemption ne pourra néanmoins excéder le cinquième des enfants reçus dans les écoles primaires.

V. Les sous-préfets seront spécialement chargés de l'organisation des écoles primaires ; ils rendront compte de leur état, une fois par mois, aux Préfets.

Titre III

Des Écoles secondaires.

VI. Toute école établie par les communes ou tenue par les particuliers, dans laquelle on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques, sera considérée comme école secondaire.

VII. Le Gouvernement encouragera l'établissement des écoles secondaires, et récompensera la bonne instruction qui y sera donnée, soit par la concession d'un local, soit par la distribution des places gratuites dans les

[1] Les dispositions relatives aux écoles spéciales de dessin sont au titre V, paragraphe XXV, n° 7, XXVI, et titre IX, paragraphe XLII, pour les professeurs.

lycées à ceux des élèves, de chaque département qui se seront le plus distingués, et par des gratifications accordées aux cinquante maîtres de ces écoles qui auront eu le plus d'élèves admis aux lycées.

VIII. Il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du Gouvernement. Les écoles secondaires, ainsi que toutes les écoles particulières dont l'enseignement sera supérieur à celui des écoles primaires, seront placées sous la surveillance et l'inspection particulière des Préfets...

Titre IV

Des lycées.

IX. Il sera établi des lycées pour l'enseignement des lettres et des sciences. Il y aura un lycée, au moins, par arrondissement de chaque tribunal d'appel.

X. On enseignera dans les lycées les langues anciennes, la réthorique, la logique, la morale, et les élémens des sciences, mathématiques et physiques.

Le nombre des professeurs de lycée ne sera jamais au-dessous de huit ; mais il pourra être augmenté par le Gouvernement, ainsi que celui des objets d'enseignement, d'après le nombre des élèves qui suivront les lycées.

XI. Il y aura, dans les lycées, des maîtres d'études, des maîtres de dessin, d'exercices militaires et d'arts d'agrément.

XII. L'instruction y sera donnée,

A des élèves que le Gouvernement y placera ;

Aux élèves des écoles secondaires qui y seront admis par un concours ;

A des élèves que les parens pourront y mettre en pension ;

A des élèves externes.

XIII. L'administration de chaque lycée sera confiée à un proviseur : il aura immédiatement sous lui un censeur des études, et un procureur gérant les affaires de l'école.

XIV. Le proviseur, le censeur et le procureur de chaque lycée, seront nommés par le premier Consul : ils formeront le conseil d'administration de l'école.

XV. Il y aura dans chacune des villes où sera établi un lycée, un bureau d'administration de cette école. Ce bureau sera composé du Préfet du département, du Président du tribunal d'appel, du commissaire du Gouvernement près ce tribunal, du commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel, du maire et du proviseur.

Dans les villes où il n'y aurait point de tribunal d'appel, le Président du tribunal criminel fera partie du conseil d'administration du lycée. Dans celles où il n'y aurait ni tribunal d'appel, ni tribunal criminel, les membres seront nommés par le premier Consul.

XVI. Les fonctions de ce bureau seront gratuites. Il s'assemblera quatre fois par an, et plus souvent s'il le trouve convenable, ou si le proviseur du lycée l'y invite. Il sera chargé de la vérification des comptes, et de la surveillance générale du lycée.

Le Proviseur rendra compte au bureau d'administration, de l'état du lycée. Il y portera les plaintes relatives aux fautes graves qui pourraient être commises par les professeurs dans l'exercice de leurs fonctions, et par les élèves dans leur conduite. Dans le premier cas, la plainte sera communiquée au professeur contre lequel elle sera dirigée; elle sera ensuite adressée, ainsi que la réponse, au Gouvernement. Dans le cas d'inconduite et d'indiscipline, l'élève pourra être exclu du lycée par le bureau, à la charge par celui-ci d'en rendre compte au Gouvernement.

XVII. Il sera nommé par le premier Consul trois inspecteurs généraux des études, qui visiteront une fois au moins l'année les lycées, en arrêteront définitivement la comptabilité, examineront toutes les parties de l'enseignement et de l'administration, et en rendront compte au Gouvernement.

XVIII. Après la première formation des lycées, les proviseurs, censeurs et procureurs des lycées, devront être mariés ou l'avoir été. Aucune femme ne pourra néanmoins demeurer dans l'enceinte des bâtimens occupés par les pensionnaires.

XIX. La première nomination des professeurs des lycées sera faite de la manière suivante : les trois inspecteurs généraux des études, réunis à trois membres de l'institut national désignés par le premier Consul, parcourront les départemens, et y examineront les citoyens qui se présenteront pour occuper les différentes places de professeurs. Ils indiqueront au Gouvernement, et pour chaque place, deux sujets, dont l'un sera nommé par le premier Consul.

XX. Lorsqu'il vaquera une chaire dans les lycées une fois organisés, les trois inspecteurs généraux des études présenteront un sujet au Gouvernement; le bureau réuni au conseil d'administration et aux professeurs des lycées, en présentera un autre : le premier Consul nommera l'un des deux candidats.

XXI. Les trois fonctionnaires chargés de l'administration et les professeurs des lycées pourront être appelés, d'après le zèle et le talent qu'ils apporteront dans leurs fonctions, des lycées les plus faibles dans les plus forts, des places inférieures aux supérieures : cette promotion sera proposée au premier Consul, sur le rapport des inspecteurs généraux des études.

XXII. Les lycées correspondans aux arrondissemens des tribunaux d'appel, devront être entièrement organisés dans le cours de l'an XIII de la République.

A mesure que les lycées seront organisés, le Gouvernement déterminera celles des écoles centrales qui devront cesser leurs fonctions.

Titre V

Des écoles spéciales.

XXIII. Le dernier degré d'instruction comprendra, dans des écoles spéciales, l'étude complète et approfondie, ainsi que le perfectionnement des services et des arts utiles.

XXIV. Les écoles spéciales qui existent, seront maintenues, sans préjudice des modifications que le Gouvernement croira devoir déterminer pour l'économie et le bon service. Quand il vaquera une place de professeur, ainsi que dans l'école de droit qui sera établie à Paris, il y sera nommé par le premier Consul, entre trois candidats qui seront présentés, le premier par une des classes de l'institut national, le second par les inspecteurs généraux des études, et le troisième par les professeurs de l'école où la place sera vacante.

XXV De nouvelles écoles spéciales seront instituées comme il suit :

1° Il pourra être établi dix écoles de droit. Chacune d'elles aura quatre professeurs au plus.

2° Il pourra être créé trois nouvelles écoles de médecine, qui auront au plus chacune huit professeurs, et dont une sera spécialement consacrée à l'étude et au traitement des maladies des troupes de terre et de mer.

3° Il y aura quatre écoles d'histoire naturelle, de physique et de chimie, avec quatre professeurs dans chacune.

4° Les arts mécaniques et chimiques seront enseignés dans deux écoles spéciales : il y aura trois professeurs dans chacune de ces écoles.

5° Une école de mathématiques transcendantes aura trois professeurs.

6° Une école spéciale de géographie, d'histoire et d'économie publique, sera composée de quatre professeurs.

7° Outre les écoles des arts du dessin, existantes à Paris, Dijon et Toulouse, il en sera formé une quatrième avec quatre professeurs[1].

8° Les observatoires actuellement en activité auront chacun un professeur d'astronomie

10° Il sera nommé huit professeurs de musique et de composition.

XXVI. La première nomination des professeurs de ces nouvelles écoles spéciales sera faite de la manière suivante : les classes de l'institut correspondantes aux places qu'il s'agira de remplir, présenteront un sujet au Gouvernement ; les trois inspecteurs généraux des études en présenteront un second : le premier Consul choisira l'un des deux.

[1] Il existait pourtant alors des écoles de dessin purement municipales dans quelques villes, lesquelles la loi paraît vouloir ignorer.

Après l'organisation des nouvelles écoles spéciales, le premier Consul nommera aux places vacantes, entre trois sujets qui lui seront présentés comme il est dit à l'art. XXIV.

XXVII. Chacune ou plusieurs des nouvelles écoles spéciales seront placées près d'un lycée, et régie par le conseil administratif de cet établissement

Titre VI

De l'école spéciale militaire.

XXVIII. Il sera établi dans une des places fortes de la République, une école spéciale militaire, destinée à enseigner à une portion des élèves sortis des lycées, les élémens de l'art de la guerre.

XXIX. Elle sera composée de cinq cents élèves formant un bataillon, et qui seront accoutumés au service et à la discipline militaire ; elle aura au moins dix professeurs, chargés d'enseigner toutes les parties théoriques, pratiques et administratives de l'art militaire, ainsi que l'histoire des guerres et des grands capitaines.

XXX. Sur les cinq cents élèves de l'école spéciale militaire, deux cents seront pris parmi les élèves nationaux des lycées, en proportion de leur nombre dans chacune de ces écoles, et trois cents parmi les pensionnaires et externes, d'après l'examen qu'ils subiront à la fin de leurs études. Chaque année il y sera admis cent des premiers, et cent cinquante des seconds : ils seront entretenus pendant deux ans aux frais de la République dans l'école spéciale militaire ; ces deux années leur seront comptées pour temps de service.

Le Gouvernement, sur le compte qui lui sera rendu de la conduite et du talent des élèves de l'école spéciale militaire, pourra en placer un certain nombre dans les emplois de l'armée qui sont à sa nomination.

XXXI. L'école spéciale militaire aura un régime différent de celui des lycées et des autres écoles spéciales, et une administration particulière ; elle sera comprise dans les attributions du ministre de la guerre.

Les professeurs en seront immédiatement nommés par le premier Consul.

Titre VII

Des élèves nationaux.

XXXII. Il sera entretenu, aux frais de la République, six mille quatre cents élèves pensionnaires dans les lycées et dans les écoles spéciales.

XXXIII. Sur ces six mille quatre cents pensionnaires, deux mille quatre cents seront choisis par le Gouvernement parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs ou municipaux, qui

auront bien servi la République ; et pendant dix ans seulement, parmi les enfans des citoyens des départemens réunis à la France, quoiqu'ils n'aient été ni militaires ni fonctionnaires publics.

Ces deux mille quatre cents élèves devront avoir au moins neuf ans, et savoir lire et écrire.

Les quatre mille autres seront pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires, qui seront présentés au Gouvernement, d'après un examen et un concours.

XXXIV. Chaque département fournira un nombre de ces derniers élèves proportionné à la population.

XXXV. Les élèves entretenus dans les lycées ne pourront y rester plus de six ans aux frais de la nation. A la fin de leurs études, ils subiront un examen d'après lequel un cinquième d'entre eux sera placé dans les diverses écoles spéciales, suivant les dispositions de ces élèves, pour y être entretenus de deux à quatre années, aux frais de la République.

XXXVI. Le nombre des élèves nationaux placés près des lycées pourra être distribué inégalement par le Gouvernement, dans chacune de ces écoles, suivant les convenances de localité.

Titre VIII

Des pensions nationales et de leur emploi.

XXXVII. Le terme moyen des pensions sera de sept cents francs. Elles seront fixées pour chaque lycée par le Gouvernement, et serviront tant aux dépenses de nourriture et d'entretien des élèves nationaux, qu'au traitement des fonctionnaires et professeurs et autres dépenses des lycées.

XXXVIII. Le prix des pensions payées par les parens qui placeront leurs enfans dans les lycées, ne pourra excéder celui qui aura été arrêté par le Gouvernement pour chacune de ces écoles.

Les élèves externes des lycées et des écoles spéciales paieront une rétribution, qui sera proposée pour chaque lycée par son bureau d'administration, et confirmée par le Gouvernement.

XXXIX. Le Gouvernement arrêtera, d'après le nombre des élèves nationaux qu'il placera dans chaque lycée, et d'après le taux de leurs pensions, la portion fixe du traitement des fonctionnaires et professeurs, laquelle portion sera prélevée sur le produit de ces pensions. Il en sera de même de la portion supplétive de traitement, qui devra être fixée par le Gouvernement, d'après le nombre des pensionnaires et des élèves de chaque lycée.

Les proviseurs des lycées sont exceptés de la dernière disposition ; ils recevront du Gouvernement un supplément annuel et proportionné à leur traitement et aux services qu'ils auront rendus à l'instruction.

Titre IX

Dispositions générales.

XL. Les bâtimens des lycées seront entretenus aux frais des villes où ils seront établis.

XLI. Aucun établissement ne pourra prendre désormais les noms de lycée et d'Institut. L'institut national des sciences et des arts sera le seul établissement qui portera ce nom.

XLII. Il sera formé, sur les traitemens des fonctionnaires et professeurs des lycées et des écoles spéciales, un fond de retenue qui n'excédera pas le vingtième de ces traitemens. Ce fonds sera affecté à des retraites qui seront accordées après vingt ans de service, et réglées en raison de l'ancienneté. Ces retraites pourront aussi être accordées pour cause d'infirmités, sans que dans ce cas les vingt années d'exercice soient exigées.

XLIII. Le Gouvernement autorisera l'acceptation des dons et fondations des particuliers en faveur des écoles, ou de tout autre établissement d'instruction publique. Le nom des donateurs sera inscrit à perpétuité dans les lieux auxquels leurs donations seront appliquées.

XLIV. Toutes les dispositions de la loi du 3 brumaire an IV qui sont contraires à celles de la présente loi sont abrogées.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaire du Corps législatif.

A Paris, le 11 floréal, an X de la République française. *Signé* : Lobjoy, président ; Thevenin, Boery, Delpierre, Sauret, secrétaires.

Soit la présente loi revêtue du sceau de l'État, insérée au Bulletin des lois, inscrite dans les registres des autorités judiciaires et administratives, et le ministre de la justice chargé d'en surveiller la publication. A Paris, le 21 floréal an X de la République.

Signé : Bonaparte, premier Consul. *Contre-signé*, le secrétaire d'état, Hugues B. Maret. Et scellé du sceau de l'État.

Vu, le ministre de la justice, *signé* : Abrial.

Certifié conforme :
Le Ministre de la Justice,
Signé : Abrial [1].

LXXIII

Rapport au Conseil municipal de Lyon.

. . . . . .

Veut-on donc rappeller et assurer à nos manufactures ce genre de prééminence [2] ?

[1] *Bulletin des Lois*.

[2] Celui de la création des étoffes de goût dont il est question dans les parties précédentes du rapport.

Il faut donner au génie lyonnois des appuis pour l'invention et le goût et il ne peut les trouver que dans une école spéciale des arts du dessin.

Il est un genre surtout qui formoit une des branches utile de notre industrie, c'est l'étoffe pour meubles. Eh bien depuis longtemps, les papiers peints, la peinture, la sculpture, la draperie de laine, se sont emparés de la décoration intérieure des édifices et cette branche de nos manufactures s'est appauvrie de tout ce dont ces arts réunis se sont enrichis. La mode si changeante a bien pu influer sur cette perte, mais elle a pu aussi avoir pour cause la disette de bons dessinateurs. La source qui les donnait s'est tout à coup tarie et, au lieu de cet essaim successif de gens habiles qui se formait dans l'école gratuite de dessin, l'on n'en voit surnager qu'un bien petit nombre qui soutiennent à peine la splendeur chancelante de nos manufactures. Je me plais à penser que l'émulation de plusieurs concurrens dans la lice du goût aurait prévenu la perte des fournitures pour l'ameublement. Leur génie inventif ne se seroit point trainé servilemen autour du cadre des anciennes dispositions de dessin sur les sujets d'ornements épuisés, sur les anciens costumes pour le vêtement, ils auroient caressé le goût dominant du siècle pour les usages et les costumes antiques, ils auroient rappellé sur les étoffes les objets et les formes qui ont laissé sous nos yeux les vestiges des arts de la Grèce, et s'ils n'avoient pu obtenir le privilège exclusif de fournir au luxe ses jouissances, au moins l'auroient-ils partagé.

Si, pour l'enseignement du dessin, Lyon était réduit au professeur de dessin du Lycée, le but seroit manqué et, en effet, lorsqu'il s'agit de régénérer le goût il faut l'emploi de tous les secours que peuvent fournir les arts libéraux. Le génie se sert de tous les élémens, même de ceux qui paroissent les plus étrangers au but que l'on veut frapper et si, par exemple, pour le service de nos manufactures l'on se bornoit aujourd'hui à l'étude du dessin de la fleur et de l'ornement, l'on n'auroit d'autre résultat que ce qu'on a toujours vu. Il faut au goût actuel tout autre chose, ce ne sera que par l'étude de la composition de l'art des groupes par l'entente du clair obseur par la sévérité du stile et la pureté des formes, qui ne se trouve que dans le modèle antique que l'on pourra espérer de nos dessinateurs des résultats tels qu'ils puissent rivaliser avec les productions des arts libéraux pour la décoration des salons et pour le vêtement du sexe.

Souvenons-nous surtout, dans l'appel des moyens, qu'ici il ne suffirait pas de maintenir, mais qu'il faut améliorer et régénérer pour triompher de tant de rivalités qui nous appauvrissent et nous effacent.

Pour y parvenir il faut que Lyon obtienne comme essentielle à la restauration de ses manufactures la 4e école spéciale des arts du dessin créée par

la loi. . . . . .

En suite de ce rapport, le conseil municipal, etc. ..

6° Considérant que la prééminence des manufactures de Lyon fut essentiellement basée sur le goût, sur la variété que croit la mode, que cet avantage fut longtemps perpétré par une *École gratuite de dessin* dont les élèves entretenoient à l'envi le goût, principe essentiel de la préférence générale accordée aux étoffes de soye de Lyon, et qui rendait l'univers tributaire de son industrie, que cette classe de dessinateurs est éteinte, que la rivalité d'une nation industrieuse et d'autres causes trop connues ont fait évanouir tous ces avantages.

Que le seul moyen de rendre aux manufactures de Lyon leur ancien lustre est de replacer dans son sein les élémens de l'invention de la pureté du stile et du goût, d'y établir une école spéciale où l'art du dessin soit enseigné dans toutes ses parties parce qu'aujourd'hui où le goût est épuisé il faut que le fabricant soit artiste, que pour réussir il s'asservisse à la sévérité des formes antiques pour les accessoires d'ornement que comporte l'étoffe, comme le peintre pour l'exécution d'un tableau.

En conséquence, Lyon réclame, comme moyen principal de restauration de son industrie, la 4e école des arts du dessin créée par la loi du 11 floréal[1]. . . . . .

Le conseil municipal arrête que son vœu pour l'obtention de ces écoles spéciales sera transmis au conseiller d'état, Préfet, avec invitation de l'appuyer auprès du Gouvernement de toute son influence, un heureux résultat sera un des monuments les plus caractéristiques de la sagesse de son administration et de son désir constant de restaurer cette grande commune.

Présents : les citoyens Parent, Bertholon, Ravier, Sain-Rousset, Terret, Maveuvre, Bruyzet, Bousquet, Dacier, Régny, Tournilhon, Soyer, Chirat, Guilliaud, Cozon, Laroue, Sandoz, Bernard-Charpieu, Rozier-Maveux, Arlès, Petit, Desprez, Caminet, Durand, Dian.

9 thermidor an X (28 juin 1802).

LXXIV

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Conseiller d'État Préfet du Département du Rhône,

Vu l'arrêté des Consuls du 23 germinal dernier, dont la teneur suit[2] :

Considérant qu'il importe aux intérêts de la Commune de Lyon, et que

[1] Bien qu'elle n'eût dû comporter que quatre professeurs, ce qu'on a tort de ne pas signaler, car c'était de toute importance.

[2] Voy. pièce justificative n° LXXI.

c'est remplir le vœu du Gouvernement, de donner à son arrêté la plus promte exécution.

Arrête :

Article Ier.

Les Établissemens ci-après seront placés dans la ci-devant abbaye de St-Pierre.

La Bourse, le Tribunal de Commerce, le Conseil de Commerce, la Société d'agriculture, le Museum de Tableaux, statues, etc....

Art. 2.

Le Cabinet d'histoire naturelle sera placé au Jardin des plantes, et aussitôt que les dispositions nécessaires à cet effet auront été faites ; jusque là il restera dans l'emplacement qu'il occupe dans ce moment. Cet établissement est confié aux soins du Cen Gilibert, professeur d'histoire naturelle et Directeur du Jardin des Plantes.

Art. 3.

L'administration des divers Établissemens indiqués ci-dessus est confiée, sous la surveillance immédiate du Préfet du Département, au Maire de la division du Nord qui demeure délégué à cet effet.

Art. 4.

A ce Maire seront adjoints quatre citoyens nommés par le Préfet pour être chargés de la Direction du Museum et de toutes les dispositions relatives aux divers Établissemens qui seront formés dans l'intérieur de la ci-devant abbaye de St-Pierre, pour l'utilité générale de la Commune. Parmi les quatre citoyens ci-dessus, dont toutes les fonctions seront gratuites, il en sera désigné un pour Conservateur du Museum.

Art. 5.

Lorsqu'une ou plusieurs places viendront à vaquer dans la direction, les membres restants, le Maire compris, en proposeront le remplacement au Préfet par une liste contenant un nombre double de celui à remplacer. Le Préfet nommera d'après cette liste.

Art. 6.

Le Bureau sera présidé par le Maire ; sa voix, en cas de partage d'opinion, sera prépondérante.

Art. 7.

La Direction sera libre pour tout ce qui sera relatif au Museum, de prendre l'avis des citoyens qui cultivent les arts, et de les appeler même à ses délibérations.

Art. 8.

La Direction proposera au Préfet le local que chacun des établissemens mentionnés en l'art. 1er devra occuper. Elle proposera aussi l'architecte qui devra être chargé de l'exécution des travaux reconnus nécessaires.

Art. 9.

Toutes les dépenses que les divers établissemens occasionneront d'après les plans et devis arrêtés par le Préfet, seront acquittées sur les mandats que le Maire délivrera sur le préposé spécial des Recettes communales. Les crédits nécessaires à cet effet lui seront ouverts par le Préfet.

Art. 10.

Le Maire produira chaque année au Conseil municipal lors de sa session, l'État général des dépenses auxquelles auront donné lieu les divers Établissemens ci-dessus.

Art. 11.

Si d'autres établissemens que ceux désignés dans l'art. 1er sont reconnus nécessaires, il y sera pourvu ultérieurement sur les propositions qui seront faites par la direction.

Art. 12.

Il ne sera accordé dans l'intérieur de la maison, pour quelque cause que ce puisse être, aucun logement particulier, si ce n'est au concierge et aux divers individus dont le service sera jugé nécessaire tant pour la sûreté que pour l'entretien de la dite maison. Les citoyens qui occupent actuellement des logemens dans l'intérieur obtiendront un délai suffisant pour s'en procurer ailleurs. Il en sera de même pour les Établissemens qui ne devront point y être conservés.

Art. 13.

Il sera présenté par la Direction un Règlement pour la police intérieure de la maison. Ce règlement sera soumis à l'approbation du Préfet.

Art. 14.

Tous les magasins et entresols existants au pourtour de la maison continueront d'être mis en location par la voie des enchères publiques. Le Maire prendra tous les moyens de sureté pour la rentrée régulière des Loyers aux époques fixées.

Art. 15.

Le produit des locations sera versé dans la caisse communale, à la diligence et poursuite du préposé spécial des Recettes de la Commune. A cet effet, il sera remis un État des adjudications.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 26.

Le présent arrêté sera adressé à chacun des Maires de la Ville de Lyon et à l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département.

Fait à Lyon, le 1er thermor an 10 (20 juillet 1802).

Signé : Najac.

— Cet arrêté a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 28 thermidor ct.

LXXV

Arrêté du préfet du Rhône.

Le conseiller d'État, Préfet du Rhône,

Vu son arrêté du 1er de ce mois relatif à l'exécution de celui des consuls du 23 germinal dernier,

Arrête :

Art. 1er. — Les citoyens Regny père, Dechazelle, de Boissieu et Moutonnat sont nommés membres de la direction chargée, sous la surveillance du Maire du Nord, de l'organisation du Museum de cette ville et de toutes les dispositions relatives aux divers établissements de commerce et d'industrie publique qui seront formés dans l'intérieur de la ci devant abbaye St-Pierre.

Art. 2. — Le citoyen Moutonnat est nommé en outre Conservateur du musée.

Art. 3. — Ils entreront sur le champ en exercice de leurs fonctions pour lesquelles ils se concerteront avec le Maire du Nord en se conformant à l'arrêté du 1er de ce mois.

Art. 4. — Le présent arrêté, etc....

Du 5 thermidor an 10[1].

Signé : Najac.

LXXVI

Distribution des prix de dessin et de la fleur

1802

Le 30 thermidor an X (18 août).

En présence des autorités constituées civiles et du Jury d'instruction.

Dessin.

Mentions honorables :

Jean-Baptiste Viety et Urbain Gentelet qui ont obtenu l'année précé-

[1] 24 juillet 1802.

dente les prix de la classe supérieure du dessin et qui ont continué cette année à se distinguer par leurs talens et par de nouveaux progrès.

Classe supérieure.

1re division, *la nature.*

1er prix ex æquo : Louis Gleyvod (de Lyon) et Pierre Desjardins (du dépt du Bas-Rhin).

2e division : *la bosse.*

Prix : Claude Carra et Maurice Simonnet.

Mentions honorables : Jean Sassy, Pierre Chazot, Henri Delaval, René Mouvielle, Jérôme Beschu.

2e classe : *figures académiques d'après dessin.*

1er prix ex æquo : Jean Haez, Jean Sassy.

2e prix ex æquo : Pierre Chazot et René Monvielle.

Mentions honorables : Joseph Hiler, Clément (du dépt de Saône), Amédée Delobre, Vincent Maille, François Fuzier.

3e classe, *têtes et extrémités.*

1er prix ex æquo : François Motte et Hyacinthe Pélissier.

2e prix ex æquo : Joseph Keller et Benoît Ouillon.

Mentions honorables : Balthazar Alexis [1], Joseph-René Laurent, Amédée Rabey, Jean Joannard, Sébastien Aguettan [2], Pierre Lasserve, Claudius Jacquet, Alexis Dorel et Claude Simon.

Lavis.

Prix ex æquo : André Jars et Pierre-Benjamin Lecourt.

Prix d'émulation et bonne conduite :

Pierre Clapisson.

ÉCOLE SPÉCIALE DE DESSIN POUR LA FLEUR.

Mentions honorables :

Desjardins et Gleyvod pour leur zèle et leurs progrès dans les ouvrages d'après nature.

Première classe

1er prix ex æquo : Desbriat, Descroix.

2e prix : Carra.

3e prix : Rostang.

Mentions honorables : Richard, Gros, Monvie'le et Joannard.

[1] Peut-être le collectionneur connu à Lyon?

[2] Ce pourrait être son homonyme, architecte à Lyon, né à Oullins le 8 septembre 1789; il aurait été âgé de 13 ans?

2e classe.

1er prix : Ouillon.
2e prix : Faure.
3e prix : Thierriat[1].
Mentions honorables : Gantillon, Keller, Garin et Lasserve.

3e classe.

1er prix : Motte.
2e prix : Charens.
3e prix : Delobre.
Mentions honorables · Guillet, Belmont, Laloy et Saulnier[2].

LXXVII

Délibération du Conseil municipal.

Séance du 28 fructidor an X.

(11 septembre 1802).

Lecture faite d'une lettre du citoyen Préfet par interim du 14 fructidor relativement à l'établissement dans cette ville d'une école d'Instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents genres d'étoffes en soye et en dorures à laquelle lettre sont joints sa lettre et l'arrêté du conseil du commerce la dite lettre du Préfet transcrite ainsi qu'il suit :

« Je vous prie, citoyen Président, de vouloir bien soumettre au conseil, « la lettre ci jointe du conseil du commerce et les observations qui l'accom- « pagnent, relatives à l'établissement dans cette ville d'une École d'ins- « truction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents « genres d'étoffes en soye et en dorures.

« Si le Conseil municipal adopte cet établissement il sera nécessaire « qu'en déterminant les sommes à y affecter il fixe le traitement qu'il « croira juste d'accorder au Cen Laselve proposé pour professeur de l'École « dont il s'agit, et désigne les fonds sur lesquels ces différentes dépenses « seront acquittées. Signé : Defarge ».

Le conseil ayant mis cet établissement en délibération. Considérant que l'établissement proposé est avantageux pour la ville de Lyon et au progrès des arts.

Émet le vœu à ce qu'il soit formé à Lyon une école d'instruction théo-

[1] *Alexandre-Augustin Thierriat*, né à Lyon le 11 mars 1789, y est mort le 14 avril 1870?

[2] Imprimés de l'École centrale.

rique et pratique de l'art de la fabrication des différens genres d'étoffes en soye et en dorures inventées jusqu'à ce jour.

Charge les citoyens Mayeuvre et Terret de faire un règlement qu'ils présenteront au citoyen Préfet avec invitation de presser par ses bons offices l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Signé : J. M. Parent,

président.

LXXVIII

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Préfet du département du Rhône :

Vu l'avis du Conseil de Commerce de la ville de Lyon, en date du 28 thermidor dernier, relatif à l'établissement dans cette ville, d'une École d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication de tous les genres d'étoffe en soie et en dorure ;

Vu le vœu émis à cet égard par le Conseil municipal de cette commune, dans sa séance du cinquième jour complémentaire, et dont la teneur suit :

« Considérant que l'art du fabricant d'étoffe de soie est l'une des branches essentielles de l'industrie lyonnaise ; que son perfectionnement est dû à l'expérience des siècles et aux inventions d'une longue succession d'artistes ingénieux et de fabricants habiles, qu'il importe de conserver le secret du main-d'œuvre qui donnent aux produits industriels le plus haut degré de perfection, et d'en régulariser les procédés par un genre d'instruction qui réunisse la théorie à la pratique ;

« Considérant aussi qu'une longue inertie dans ce genre de fabrication, la désertion à l'étranger d'un nombreux essaim d'ouvriers, la disette de bras qui en résulte et qui se fait sentir chaque jour, fruits amers d'une longue révolution et des malheurs particuliers de cette cité, indiquent assez la nécessité de recruter par tous les moyens possibles cette classe importante, qui, en travaillant pour les fortunes particulières, coopèrent efficacement à la fortune publique ;

« Considérant que le moyen le plus propre à donner ces heureux résultats est l'établissement d'un Enseignement public de la fabrication des étoffes, auquel seront admis gratuitement, comme élèves, les enfants des citoyens lyonnais ou domiciliés à Lyon, qui seraient reconnus hors d'état de payer ce genre d'instruction ;

« Considérant que, d'après les renseignements donnés par le Conseil de Commerce, et la notoriété publique, fondée sur la réputation du cit. Laselve dans ce genre d'enseignement, il est l'artiste le plus propre à professer cet art essentiel aux succès des manufactures de Lyon ;

« Considérant enfin, que les délégués de la commune ne sauraient faire un meilleur emploi de ses deniers, qu'en les consacrant à la fondation d'un établissement dont les effets se feront sentir dans tous les temps, en assurant ce genre d'industrie à la ville de Lyon, en le concentrant dans ses murs par la perfection des produits, qui ne s'acquiert que par l'habileté de l'ouvrier, et en lui rendant dans cette sphère le degré de supériorité qui activait ses ateliers, et qui devenait la principale source de ses richesses ;

« D'après ces considérations, le Conseil municipal émet le vœu suivant :

« 1° A ce qu'il soit établi à Lyon, aux frais de la Commune, une École d'instruction théorique et pratique de l'art de la fabrication des différents genres d'étoffes en soie et en dorure inventées jusqu'à ce jour.

« 2° Que ladite École soit placée dans le bâtiment communal de la ci-devant abbaye de St-Pierre, et le cit. Maire du Nord y désignera au moins trois pièces propres à recevoir séparément les trois genres de métiers, pour l'étoffe brochée, pour l'étoffe façonnée, et pour l'étoffe unie, nécessaires au développement de la main-d'œuvre qui place l'expérience à côté de l'instruction, et assez spacieuse pour contenir au moins cinquante élèves, soit gratuits, soit payants.

« 3° Que lorsque l'instruction publique sera organisée, la partie de l'École de dessin relative à la mise en carte sera placée dans une quatrième pièce joignant les trois susdites, ce qui est établi ici comme principe, puisque la mise en carte est la traduction d'un dessin pour être exécuté en étoffe, comme le lisage sur le métier est une traduction de la mise en carte, ce qui fait sentir la nécessité du rapprochement de ces procédés pour l'instruction des élèves.

« 4° Que le cit. Laselve, comme inventeur et fondateur de ce genre d'instruction, soit nommé professeur de ladite École.

« 5° Son traitement annuel sera de deux mille quatre cents francs, payables par trimestre.

« 6° Le Maire du Nord aura la surveillance de cette École, et il fera les règlements nécessaires à son organisation et à sa police, lesquels seront affichés dans l'École.

« 7° L'École sera ouverte, en toute saison, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure, et le soir, depuis trois heures jusqu'à huit.

« 8° Les frais de premier établissement sont fixés à la somme de 1,200 fr.; ils seront supportés par la Commune, et se feront sous l'inspection et d'après l'avis du cit. Maire du Nord, lequel est à cet effet autorisé à délivrer pour leur acquit ainsi que pour le paiement du traitement du professeur, des mandats sur la Caisse du préposé aux recettes communales.

« 9° Le titre d'admission dans ladite École, comme élève, sera d'être issu de parents lyonnais, ou qui ont acquis domicile à Lyon, et il ne pourra, sous aucun prétexte, être dérogé à ces conditions.

« 10° L'instruction sera donnée gratuitement à 24 élèves ayant la qualité ci-dessus spécifiée, à raison de huit élèves par chaque arrondissement de Mairie; l'instruction pour chacun desdits élèves sera de six mois, ou plus, si le professeur le juge convenable, d'après le plus ou moins de dispositions qu'ils annonceront.

« 11° Les élèves gratuits seront désignés et choisis par chacun des Maires, parmi les enfants d'ouvriers ou autres individus domiciliés à Lyon, indigens ou reconnus hors d'état de fournir aux frais de cette institution.

« 12° Il sera néanmoins loisible au cit. Laselve de retirer une rétribution fixée de gré à gré, d'un certain nombre d'élèves appartenant à des fabricans, à des ouvriers en soie, ou à des familles dans l'aisance.

« 13° Ledit professeur ne pourra prendre ces élèves qu'après les avoir fait connaître au cit. Maire de l arrondissement du domicile de l'élève, ou de ses parents, ou de ceux qui en tiennent lieu, et en avoir obtenu l'agrément de ce Magistrat; connaissance nécessaire pour éviter l'admission dans cette École des étrangers ou non domiciliés.

« 14° Les élèves gratuits ne pourront être définitivement admis qu'après un mois d'épreuve de leur capacité; et cette admission sera déterminée par le cit. Maire du Nord, d'après les renseignements donnés par le professeur.

« 15° Lesdits élèves gratuits, à leur sortie de l'Ecole, ne pourront se présenter pour être employés dans la fabrique, que munis d'un certificat délivré par le professeur, et visé par le Maire du Nord, lequel constatera leurs bonnes mœurs et conduite, leur capacité dans l'art de la fabrication, et spécifiera le genre auquel ils sont propres.

« 16° Le conservatoi e des machines propres à la fabrication des étoffes, dont le dépôt existera dans le bâtiment de St-Pierre, sera ouvert au professeur tous les jours non fériés, et à toute heure, afin qu'il puisse s'en aider dans le cours de ses leçons.

« 17° Il sera établi, aux frais de la Commune, des prix d'encouragement, lesquels seront distribués deux fois l'année aux élèves, aux époques qui seront fixées par le règlement, en présence des trois Maires et du Conseil municipal, et à la distribution desquels le cit. Préfet sera invité d'assister.

« 18° Ces prix consisteront en trois médailles d'argent.

« La première, pour l'étoffe brochée et en dorure, du prix de 24 fr.

« La deuxième, pour l'étoffe façonnée, du prix de 24 fr.

« La troisième, pour l'étoffe unie, du prix de 12 fr.

« 19° Le concours sera ouvert à cet effet entre tous les élèves de l'École, soit gratuits, soit payant une rétribution, et il sera jugé par un Jury *ad hoc* nommé par le Maire du Nord, lequel sera composé mi-partie de marchands fabricants, et d'artistes dessinateurs de fabriques.

« Et enfin, le présent vœu en forme d'arrêté, sera incessamment présenté au citoyen Préfet, à l'effet d'en autoriser l'exécution, comme un des moyens les plus propres à donner un éclat et une prospérité durable aux manufactures de la Ville de Lyon. »

Arrête :

Art. Ier. — Le vœu du Conseil municipal de la commune de Lyon, exprimé dans sa séance du cinquième jour complémentaire an 10, et ci-dessus transcrit, est admis et converti en arrêté. Toutes les dispositions en seront exécutées suivant leur forme et teneur.

II. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avant de recevoir son exécution.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le 14 brumaire an II (5 novembre 1802).

Signé : J.-X. Bureaux-Pusy.

Le Ministre de l'intérieur, en annonçant au Préfet de ce département, par sa lettre du 19 frimaire dernier, qu'il approuve avec empressement l'arrêté qu'on vient de lire, et l'institution qu'il consacre, observe que le mode d'organisation de l'Ecole de fabrication d'étoffes, en réunissant tous les avantages qu'elle présente, obvie par de sages dispositions, à quelques inconvénients, et semble préparer un succès assuré. Il ajoute que le gouvernement ne peut que voir avec satisfaction l'usage que fait la ville de Lyon des revenus communaux qui lui sont attribués.

Les Maires de Lyon vont prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer sans délai l'organisation et la mise en activité de l'utile institution dont il s'agit. Leur zèle et leur dévouement bien connu aux intérêts de leurs concitoyens, sont de sûrs garans de leur empressement à faire jouir cette ville des avantages d'un établissement qui doit concourir puissamment, au soutien, au progrès, et à la splendeur de ses manufactures [1].

LXXIX

Arrêté du préfet du Rhône.

Le Préfet du Département du Rhône,

Vu la lettre du ministre de l'Intérieur en date du 16 de ce mois, relative à l'acquisition par le Gouvernement des modèles de métiers fabriqués par

[1] *Bulletin de Lyon* du 1er nivôse an XI (22 décembre 1802).

le cit. Lasalle, et renfermant demande de renseignements sur la consistance et le prix de ces métiers qui peuvent servir à l'instruction publique.

Vu la lettre écrite à cet égard au cit. Lasalle et la réponse de cet artiste;

Arrête :

Les citoyens Defarge, conseiller de Préfecture, Camille Pernon, de Chazelle, membres du conseil de commerce de Lyon, sont nommés commissaires à l'effet de faire la reconnaissance des mécaniques appartenant au cit. Lasalle et existant dans le bâtiment du grand collège; en estimer la valeur et présenter leur rapport et leurs observations sur l'acquisition de ces mécaniques que le Gouvernement se propose de faire pour l'intérêt des fabriques d'étoffe de cette ville.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le 30 frimaire an 11 (21 décembre 1802).

Signé : Bureaux-Pusy.

LXXX

Bulletin de Lyon du 1er nivôse an II.

(22 décembre 1802).

Le Conseil d'État chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, a annoncé, le 22 frimaire dernier, au Préfet de ce département, que le Conseil d'État a satisfait au vœu qui avait été manifesté, et par le Conseil municipal de cette ville, et par le Préfet qui l'avait appuyé avec insistance, pour que la quatrième École spéciale de dessin, qui doit être formée d'après la loi du 11 floréal, fût établie à Lyon.

Le Ministre de l'intérieur chargé de l'exécution de l'arrêté qui concerne cette disposition, s'occupe dans ce moment, d'un règlement général qui puisse convenir à la quatrième école de dessin que la ville de Lyon doit posséder, ainsi qu'aux trois autres établissements du même genre. Chacun sent combien l'institution dont il s'agit sera utile et importante pour le commerce et les manufactures de cette ville. Elle ne peut qu'y être couronné du plus grand succès. Déjà il existe ici une École spéciale de dessin pour la fleur, fondée par arrêté du Ministre de l'intérieur; elle y prospère, et chaque jour ajoute aux avantages qu'on en retire. La nouvelle École complétera l'enseignement de toutes les parties constitutives de l'art du dessin. Ses branches sont corrélatives, dans une dépendance réciproque; et il est difficile que l'une fructifie, sans que les autres n'aient aussi de l'éclat.

Le gouvernement, en rétablissant, sous le nom de quatrième École spéciale, notre ancienne Académie de peinture, qui s'honora de tant de bons élèves, acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance de cette ville qui lui en a voué, à tant de titres, les plus profonds sentiments.

XVIII

DOCUMENTS SUR L'ART MUSICAL EN TOURAINE

Au point de vue de l'art musical, aussi bien que des autres arts, la Touraine a joué un rôle important.

Nous croyons répondre au désir du Comité en groupant quelques notes, relatives à l'histoire de la musique sur les bords de la Loire.

Nous disposerons ces documents en les classant en deux catégories, suivant qu'ils se rapportent à l'art musical et aux artistes, ou bien aux instruments.

I

Notre intention n'est pas de scruter les origines enveloppées de trop d'obscurité, qu'il nous suffise de fournir quelques indications rapides sur l'évolution de l'art qui nous occupe.

De très bonne heure, dans la musique religieuse, on chanta les hymnes dits « ambrosiens », auxquels le Concile de Tours, tenu en 567, permit d'ajouter des hymnes d'une provenance différente [1].

Au sixième siècle, l'évêque saint Grégoire de Tours mentionne parmi ceux qui excellaient dans la mélodie les clercs Théodemond et Armentaire [2].

A l'époque de Charlemagne, Alcuin réussit à imprimer à la musique le même essor qu'aux autres branches des arts. Lui-même, donnant l'exemple, a laissé à ce sujet des considérations propres à diriger les élèves de l'École Impériale. D'ailleurs, il apporta un soin très particulier soit dans l'enseignement des cours de l'École, soit dans l'exécution mélodique durant les solennités liturgiques.

Les excellentes leçons d'Alcuin, qui mourut en 804, furent

[1] Voir *Collection des conciles de Tours*, dans Maan.
[2] *Historia Francorum*, p. 1, 7, 29, 33.

comme la trame des études musicales durant tout le moyen âge.

De loin en loin, pendant cette période dans laquelle l'historien pénètre avec tant de difficulté, faute de documents précis, on distingue des chœurs animés d'une inspiration sérieusement artistique.

A leur tête paraît le bénédictin Odon, qui jouit en son temps de la réputation d'un musicien éminent; il étudia la musique à Paris sous Rémi d'Auxerre, qui a laissé un traité sur cette matière et s'y appliqua tellement qu'il passa pour un des artistes les plus habiles de son époque; Odon exerça son savoir et son talent, en particulier, à l'abbaye bénédictine de Saint-Julien de Tours, dont il fut supérieur et où il a été enterré [1].

En 858, l'archevêque de Tours, Hérard, consacra plusieurs articles d'une longue ordonnance à l'exécution de la musique religieuse, en engageant le peuple à prendre part aux chants liturgiques [2].

Au quatorzième siècle, époque à laquelle le mot « déchant » céda la place à celui de contre-point, la collégiale de Saint-Martin fut dotée d'une psallette, grâce à la fondation d'un chanoine-chantre, qui laissa le revenu de deux prébendes.

Outre le chantre et le sous-chantre, la psallette comprenai dix enfants de chœur et huit musiciens semi-prébendés.

Tandis que les hymnes religieux prolongeaient leurs échos sous les voûtes des cloîtres et des églises, à la cour des rois, des princes et des gentilshommes, les ménestrels chantaient des airs d'amour, des rapsodies nationales ou des exploits empruntés à des chansons de Gestes du moyen âge.

A son tour, le peuple, sur les places publiques, dans les tavernes ou les réunions plébéiennes, se plaisait à exprimer ses sentiments, ses rêves, ses haines ou ses espérances par des chansons dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous.

Au quinzième siècle, les solennités mondaines, les entrées de princes et princesses dans les villes, n'allaient pas sans instruments. Ainsi, au mariage de Louis XI avec Marguerite d'Écosse, et

[1] Voir Mabillon, *Ann. Benedict*, p. 1, 7. — *Hist. littéraire de la France*, t. VI, p. 72.

[2] Cf. Maan, *Sanct. et metrop. Eccles. Turonensis*.

à son entrée solennelle à Tours en 1436, les comptes municipaux nous apprennent qu'une rétribution fut accordée à « Rossigneul ménestrel et aultres ses compaignons qui cornèrent au Carroué aux chappeaux (aujourd'hui place Plumereau), tant comme Mme la daulphine vindre à passer[1]. »

Aussi bien, durant son règne, Louis XI s'intéressa vivement à l'art musical en la cour de son château du Plessis. Son maître de chapelle était Jehan Ockegham, ou Ockeghem suivant sa signature; celui-ci semble originaire d'une famille d'Écosse et ses contemporains disent qu'il éclipsait les meilleurs musiciens d'Italie[2].

A la fin du quinzième siècle, on vantait à Tours les deux maîtres-organistes Lancelot et Jehan Prégent (1470), ainsi que Denis Gerbier qui, pour l'entrée à Tours de Louis XII et d'Anne de Bretagne, en 1500, « vacqua deux journées à jouer avec ses compaignons d'aulcuns instruments en deux bandes, où ils étaient quatre en chaque bande[3]. »

Au seizième siècle, on rencontre les musiciens instrumentistes : Guillaume Deschamps (1530), Léonard Decombe, dont la signature est accompagnée d'un petit violon de poche à quatre cordes (1542), Antoine Hache (1556), Philibert Lussault, violoniste, et sa troupe.

A la même époque, on trouve les organistes Nicolas Deschamps (1520), Lucas Pohier, organiste de Marmoutier (1569), François Basile, organiste de Saint-Martin (1571).

Vers ce moment, la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude, fondée par les Bourbons-Montpensier et décorée d'une magnifique série de verrières, était en possession d'un chapitre de chanoines.

Parmi les maîtres-chanteurs qui occupaient la première dignité après le doyen, on voit Lucas Poyrier (1548), Jehan Thibault (1550) et le sous-chantre André Néron (1559).

On mentionne également Jean Duhamel, chantre de la chapelle du roi (1567), Philippe Bérault, organiste de Saint-Martin (1567), Étienne Lefebvre, organiste des Carmes (1567-1575); on le voit à Saint-Martin en 1580. Denys Bandamyn, chantre du roy, René Saché, joueur d'instrument (1579), Noël Deschamps, joueur

[1] Archives de l'hôtel de ville de Tours, papiers des mandements.
[2] Cf. *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, p. 99, 100.
[3] Archives de l'hôtel de ville de Tours, comptes de 1500.

d'instrument (1592), Guillaume du Vinet, violon ordinaire de la chambre du roi (1593), Jean Chevallier, organiste, paroisse Saint-Saturnin (1594), Nicolas Dupuis, violon de la chambre du roi (1596), Urbain Deshais, joueur d'instrument paroisse Saint-Saturnin (1597), Brunet, maître-joueur d'instrument (1597), paroisse Saint-Saturnin.

Les registres de Saint-Gatien nous fournissent, à partir de 1610, une série de renseignements sur la psallette de la cathédrale de Tours.

Les enfants portaient des robes fourrées en hiver; on leur donnait, après leur sortie, trente sols par semaine pour les aider à faire leurs études. Le maître de la psallette avait une prébende élective; un musicien mis dans les prisons fut réclamé par les chanoines; un basse-contre était payé par l'archevêque lui-même.

A cette époque, Lambert né, dit-on, à Champigny-sur-Veude, était chantre de la chapelle de Gaston d'Orléans.

En 1610, Féron fut nommé maître de la psallette de Saint-Côme.

Au dix-septième siècle, on rencontre également Jean Besnard dit Ferré (1613), organiste, demeurant rue de L'Eschellerie, actuellement de la Scellerie.

En 1616, le chanoine-chantre Baudouin léguait « les plus belles pierres de son cabinet pour être mises à un bâton de chantre que l'on doit faire » et qui pesait quinze marcs, mais ces pierres ne se trouvèrent pas.

Le successeur à la dignité de chantre fut Jean Nepveu, qui ne tarda pas à démissionner et fut remplacé par René Forget.

En 1617, ce poste fut donné par le roi à Delacroix. En 1619, on voit comme chantre de Tours Asseline, « ordinaire de la chapelle de la musique du roi. »

Si nous passons à la cathédrale, nous voyons qu'en 1638, un enfant sortant de la psallette recevait 100 livres pour dix ans, et 36 livres pour tenir lieu d'un habit.

En 1640, le maître-chantre était Mr Chastelain.

En 1643, le revenu de la psallette est augmenté de 100 livres.

En 1650, une ordonnance porte que « les chantres et musiciens passant ne seront admis à chanter au chœur qu'après avoir chanté à la psallette et de l'agrément du chantre. »

Planche XXVII. Page 277.

JOSEPH LANEUVILLE

MAITRE DE LA CHAPELLE DE SAINT-MARTIN (1677)

(Portrait du musée de la Société archéologique)

En 1654, la psallette de la cathédrale est augmentée de 150 livres.

En 1661, on voit une décision disant que le chantre ne doit pas faire de génuflexion devant l'archevêque et ne doit pas porter de gants rouges aux processions quand il n'a pas le bâton et la chape [1].

Victor le Bouthillier, qui fut archevêque de Tours de 1641 à 1670, aimait beaucoup l'art musical, et un contemporain dit de lui qu'il « faisait grande despense en train, musique et en sa table. »

De son côté, le roi Louis XIII, enfant, donna des concerts de musique de chambre à Tours, pendant son séjour dans cette ville (1614 et 1616) [2].

Le 24 décembre 1657, par devant notaire, un groupe de « maitres-joueurs d'instrument demeurant en la ville de Tours » firent un contrat d'association pour régler leur participation aux « ballets, bals, aubades, serainades, estrennes, visites et aultres exécutions. » Ce sont : « Estienne Brunet père, Charles Deshayes, Jean Pottier père, Joseph Pottier, Jean Hamelot, René Rigault et Jean Petit, tenant les dessus. — René Moreau et Jean Simon, tenant les basses; Philippe Hamelot et Estienne Brunet, tenant les tailles; Jean et Jacques Pottier, tenant les véritables haultes. »

Pour ce qui est des détails de l'association, nous renvoyons à la pièce elle-même, qui a été communiquée à une précédente session [3].

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, l'église de Saint-Saturnin avait pour organiste N. Loiseau, qui était payé 200 livres par an (1663). Le maitre de chapelle de Saint-Martin était Joseph Laneuville (1697), et son portrait à l'huile, d'une bonne exécution, se voit dans le musée de la Société archéologique de Tours; nous en donnons ici la reproduction [4].

Au dix-huitième siècle, parmi les musiciens, on voit Gatien de Galliczon, chantre de Saint-Martin (1701), dont la bibliothèque de Tours possède un bréviaire manuscrit avec miniatures; Pierre Ledoit, maitre-organiste à Marmoutier (1711); Madin, « maitre de

[1] Archives du chapitre de la cathédrale, inventaire des titres.
[2] *Journal de Hérouard*, 2 volumes in-8°.
[3] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1898, p. 185-188.
[4] Voir ci-dessus, planche XXVII.

musique titulaire de la chapelle de Saint-Martin-du-Chevet desservie en l'église de Tours » (1731); Pitay, organiste à Saint-Étienne (1746); Gautier, organiste à Saint-Saturnin (1775); Néricault-Destouches, originaire de Richelieu, organiste de Saint-Étienne (1780). On rencontre en outre Guichard, qui fut organiste de 1780 à 1792, et avait « un talent très remarquable d'exécution et de mélodiste élégant et gracieux. »

Nous devons surtout nous arrêter à Philippe Lejay. Il fut compositeur distingué et organiste de la cathédrale. Pendant la Révolution, il dirigea les concerts républicains exécutés pour les fêtes décadaires; il composa plusieurs hymnes à l'Être Suprême qui eurent un véritable succès, et après la Révolution, il remplaça les paroles françaises par les textes latins. La bibliothèque de Tours possède de Lejay les leçons de Jérémie à quatre voix. A cette date, on voit Étienne Boyer, organiste à Marmoutier de 1789 à 1792; son frère Michel, né à Tours en 1768, succéda à Gautier comme organiste de Saint-Saturnin, à l'âge de 10 ans; il mourut au Mans en 1858.

En 1783, arrivait à Tours Jean-François Lesueur, originaire de Picardie, qui devint maître de chapelle de Saint-Martin; à ce titre, il composa et fit exécuter plusieurs oratorios et deux messes, qui ont été publiés à Paris de 1827 à 1830. Son grand talent l'ayant fait appeler dans la capitale, il devint maître de chapelle aux Saints-Innocents, puis à Notre-Dame.

En 1788, la maîtrise de Saint-Martin était dirigée par les chanoines F. Dumont et X. Bizot. Ils recevaient 10 livres de salaire et 10 livres pour le vestiaire.

Trois frères du nom de Joubert se distinguèrent par leur talent[1]. L'aîné, Jean-Charles, « faisait parler à son violon les mélodies d'Haydn et de Mozart. » Le cadet, organiste habile, obtint l'orgue de la cathédrale de Nantes, et le plus jeune, dit le Pape, dirigeait à la fois les orgues de Saint-Julien et des Jacobins[2].

Parmi les musiciens de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, nous citerons Étienne Fay (1770-1820), Pierre Crémont (1784-1846), Joseph Wiets (1796-1818).

[1] Archives d'Indre-et-Loire, C, 1020, p. 72. Archives du chapitre de Saint-Gatien.

[2] Archives d'Indre-et-Loire.

Pour ce qui est de Saint-Martin, les revenus du titre de chantre étaient de 6,000 livres, et ceux du sous-chantre 520 livres.

En 1790, le maître-chantre était Gasnier et au nombre des musiciens se trouvent Vasseur et Gaillourdet.

Le 12 janvier 1789, Monsieur, frère du roi Louis XVI et chanoine honoraire de Saint-Martin, à l'occasion de sa visite à la basilique, fut reçu avec des morceaux exécutés par la musique de la Légion militaire d'Angers.

A la fin du dix-huitième siècle, à la cathédrale, la somme portée au budget pour les chanteurs, les instruments et l'orgue, montait à 17,413 livres; à Saint-Martin, la dépense était à peu près identique [1].

Le 27 janvier 1792, un jury composé de « MM. Dupré, Jean-Charles Joubert l'aîné, Julien Le Roy ci-devant maître de musique de Saint-Martin, Pierre Barbesson, premier musicien de la garde nationale, François-Joseph Bourgeois, Ronfain, François Rémion, musiciens du 32e régiment, J.-J. Raverot, amateur, » fut chargé de choisir un organiste pour la cathédrale de Tours; les candidats qui concoururent furent « MM. Philippe Lejay, Joseph Joubert le jeune et Boyer. » Le choix du jury qui avait pris toutes les garanties d'impartialité longuement décrites dans le procès-verbal que nous analysons, se porta sur Étienne Boyer qui accepta avec un traitement de 300 livres par an. Or, les honoraires venaient lentement; au commencement de 1793, il réclama 150 livres pour le semestre échu; le trésorier de fabrique répondit « qu'il n'y avait aucun fonds dans la caisse et qu'il sera payé aussitôt qu'il sera rentré des fonds. »

Au mois de juin 1799, le district institua un nouveau concours pour la place d'organiste de la cathédrale : Étienne Boyer fut encore désigné pour occuper cette charge qu'il conserva lors de la restauration du culte en France. On sait, d'autre part, qu'Étienne Boyer se présenta comme candidat pour obtenir l'orgue de la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers dont il devint maître de chapelle.

Au cours du dix-neuvième siècle, les organistes de la cathé-

[1] Note communiquée par M. Lhuillier à la Société archéologique de Touraine.

drale ont été MM. Bonjour, Théode, Pitrou, et actuellement l'orgue est tenu par M. l'abbé Ménard. Un orgue de chœur à tuyau, installé il y a quelque trente ans, a eu pour organiste M. Rastier et actuellement M. l'abbé Gaulay.

II

Après avoir exposé les documents relatifs au développement de la musique et aux artistes qui ont cultivé cet art, nous abordons les renseignements qui se rapportent aux instruments eux-mêmes.

Notre but n'est pas de faire une dissertation sur le rôle, l'histoire et l'évolution des divers instruments de musique qui ont pu être en usage en Touraine, aussi bien que dans les autres parties de la France, et nous renvoyons, en ce qui concerne cette question, aux études spéciales qui ont été publiées à ce sujet. Nous nous attacherons exclusivement à l'examen de l'instrument par excellence de l'orgue, en raison surtout du caractère artistique, que présentent les buffets et leur décoration.

Depuis les temps les plus reculés, l'orgue est certainement l'instrument dont on s'est servi dans nos belles églises et cathédrales de France.

La plupart possédaient des buffets qui, par leurs élégantes et gracieuses sculptures, étaient de véritables chefs-d'œuvre. Malheureusement, beaucoup ont disparu, et nous devons en partie la conservation des orgues qui nous restent à l'usage qu'on en faisait à l'époque de la Révolution pour la musique des décades, conformément à la lettre du ministre de l'Intérieur du 20 fructidor an VI.

A Tours, avant 1789, on comptait onze orgues, celles de Marmoutier et de Beaumont comprises.

Dans notre étude, nous aborderons d'abord les paroisses d'importance secondaire, pour finir par les collégiales.

I. — Nous parlerons premièrement de l'orgue de la paroisse de Saint-Saturnin, dont les vestiges se voient dans le voisinage de l'ancien hôtel des ducs de Touraine. Cet instrument, placé au bas de la nef, en face du chœur, avait deux buffets pouvant dater du commencement du seizième siècle. Construit avec beaucoup de soin, il se faisait remarquer par deux beaux contre-vents ayant bien la forme des trois tourelles du grand orgue et qui, étant ouverts,

présentaient, à droite, une sainte Cécile assise à son clavier et, à gauche David couronné d'un diadème et jouant de la harpe ; cet orgue avait trois claviers. Les deux premiers pour le grand orgue et le positif parlaient ensemble ou séparément. Le troisième avait une trompette et un cornet de récit. Les autres avaient trompette, clairon, cromorne, voix humaine bêlante, nazard, tierce, doublette Larigot, flûte, plein jeu avec bourdon de huit pieds.

L'orgue de Saint-Saturnin avait été fait par Antoine Morlet, facteur d'orgues, pour le prix de 3,900 livres, la commande eut lieu en 1661 par contrat passé devant Me Verrier, et la réception de l'ouvrage en 1664. En mars 1792, on procéda à la vente du buffet, les tuyaux et la tribune furent achetés 835 livres.

II. — Dans le voisinage de Saint-Saturnin s'élève Saint-Julien, abbaye de bénédictins. Si on croit de vieilles traditions, ce couvent remonterait au berceau de la monarchie française à l'époque de Clovis. Détruite plusieurs fois, l'église dans son ensemble appartient à la première moitié du treizième siècle. Elle possédait un très bel orgue à deux claviers, mais n'ayant qu'un seul buffet placé au bas de la nef. C'était un huit-pieds ordinaire contenant une vingtaine de jeux d'agréable harmonie.

En 1743, les bénédictins de Saint-Julien firent installer une tribune au-dessus de la porte d'entrée pour y mettre un petit buffet d'orgue venant de Marmoutier qu'ils augmentèrent de quelques jeux [1].

III. — L'église de Saint-François-de-Paule, bâtie en 1675, est caractérisée par l'architecture lourde qu'on a appelée « style des Jésuites ». D'après des documents anciens, « l'orgue de cette église était un seize pieds à trois claviers. » Il se compose, dit un contemporain, « de quinze jeux, onze au grand orgue et quatre au clavier de récit. La boîte à expression qui renferme quatre jeux est d'un effet merveilleux. Rien n'est plus beau, plus harmonieux que le jeu des basses du grand orgue; celui du hautbois, un clavier de récit, est admirable de vérité ; un autre jeu qui tient à la fois du violoncelle et de la voix humaine, produit l'illusion la plus complète. Le buffet d'orgue, tant par la solidité et l'ordonnance de son exécution que par la beauté des sons de l'instrument, peut être

[1] *Mém. de la Soc. arch. de Touraine.*

placé au premier rang de ceux qui ornent nos cathédrales[1] ».

IV. — La célèbre abbaye de Marmoutier, située à la porte de Tours, monument du douzième au quinzième siècle, foyer de science et de lumière, qui mérita le nom de moûtier par excellence *(majus monasterium)*, possédait une grande et magnifique église. L'orgue était placé au bas de la nef sur une tribune élégante, il se composait de deux buffets, dont la boiserie en chêne était ornée de figures d'anges jouant de divers instruments, et de sculptures en forme de palmes d'une très belle exécution.

Le grand orgue offrait trois grandes tourelles de cinq tuyaux chacune séparées par deux plates-faces. Ce seize-pieds avait quatre claviers d'ut en ré. Les deux inférieurs parlaient ensemble à volonté, en tirant ou poussant le clavier du grand orgue ; le troisième était un clavier de ré-ut et le quatrième un cornet d'écho. En outre, il y avait plus de quarante jeux, dont deux bombardes pour le grand orgue, et la pédale, donnant à l'organiste la faculté de mélanges très variés. Cet orgue, disparu à la Révolution, n'a pas laissé de trace.

V. — La basilique de Saint-Martin, dont il ne reste aujourd'hui que deux tours, fut, pendant près de quatorze siècles, le rendez-vous des grands pèlerinages de la chrétienté ; son clergé était riche, puissant et comptait comme abbé le roi de France. La première construction, qui date de 472, fut détruite plusieurs fois par les incendies et les guerres, et nous n'avons pas à en faire ici l'histoire.

Nous parlerons seulement des orgues, suivant que des recherches et documents nous ont permis de les reconstituer.

Le premier buffet d'orgue de Saint-Martin se trouvait entre le cinquième et le sixième piliers des basses-nefs, en face la chapelle de Saint-Louis; celui qui fut détruit en 1762 était placé au-dessus de la grande porte dite Tour de l'Horloge, et Chalmel, historien de la Touraine, déclare ignorer le nombre des tuyaux de cet orgue.

Cet instrument était un des plus excellents de France; il possédait un grand trente-deux-pieds à cinq claviers avec une soixantaine de jeux. Le buffet, style fin de Louis XIV, était simple, mais

[1] *Tours, ses monuments*, par Alex. G., 1845, p. 120-1.

majestueux; ayant subi quelques dégâts, il fut réparé un peu avant la Révolution par le célèbre facteur Chicot, auteur de celui de Saint-Sulpice de Paris; cette réparation coûta 20,000 livres. D'après les quelques renseignements que nous avons pu trouver, cet orgue de toute beauté était immense, le buffet était décoré de boiseries de chêne verni et les tuyaux brillaient de l'éclat le plus pur.

Dans un inventaire de Saint-Martin, ordonné par le roi Charles VIII en 1493, et un autre en 1562, par l'ordre de M. le prince de Condé, nous trouvons « une orgue de moïenne grandeur, dont les tuïaux étaient d'argent ainsi que deux petits bâtons d'argent pour les bâtonniers et un grand bâton de chantre de vermeil, semé de fleurs de lys [1] ».

Grâce au *Journal* d'un bourgeois de Tours du dix-huitième siècle, nous avons la bonne fortune de connaître la description complète du magnifique buffet de Saint-Martin tel qu'il fut exécuté entre les années 1755 et 1761; nous la donnons ici intégralement en raison de son grand intérêt artistique.

« En l'année 1755, a été nouvellement décoré par le chapitre de Saint-Martin, un magnifique buffet d'orgue, tant par sa beauté et son exécution que par la solidité et la précision de l'instrument qui renferme une place parmy les curiosités de la ville. Placé au fond de la nef, au-dessus de la principale porte, ce buffet à 48 pieds de hauteur sur 29 de largeur; commencé en 1755 et fini en 1761, exécuté en bois de Hollande, il a deux palmiers pour supports. Sa base est surmontée d'une façade de 3 grandes tourelles et de 2 plates-faces, enrichie d'une sculture, très bien traitée par son point de vue; la grande tourelle du milieu couronnée par une Renommée qui semble annoncer aux amateurs les beautés auxquelles elle préside, présentant l'écusson du chapitre, et est revêtue, ainsi que les deux autres culs de lampes touchés avec art, élégis avec délicatesse. Sur le devant de la base de ce grand corps d'orgues est le positif qui sur 14 pieds de haut et 13 de longueur présente également les couronnements et culs de lampe de ses tours et plates-faces le point de vue le plus délicat, joint à la légèreté de la touche : tel est l'extérieur agréable du buffet.

[1] Cf. *la Vie de saint Martin*, par Dom Gervaise, in-4°. Tours, MDCXCIX, p. 430.

« Élevé sur une voûte en arc de cloître, construit en pierre de Saint-Aignan, décoré avec symétrie, éclairée par les vitraux en éventail, qui couronne la grande porte, elle est accompagnée de deux belles portes collatérales qui, en contribuant à la décoration de l'ensemble, ornent une espèce de portique intérieur dont elles reçoivent autant d'agrément qu'elles en présentent elles-mêmes, tant par les consoles en agrafes de ronde-bosse que par le groupe d'attributs de la Religion et du Sacerdoce, dont elles sont couronnées, ornements assez bien traités, quoyque trop aplatis, défaut encore plus sensible dans le Jéovah, dans l'écusson du chapitre et les agrafes pendantes au plafond, ainsi que dans les trophées de musique placés à l'extérieur des flancs de cette voûte; celle-ci ne laissant rien à désirer pour l'architecture est couronnée d'une grille de fer d'un contour heureux, quoyque chargée dans son dessin; la délicatesse de ses rinceaux repond à la propreté et à la solidité des fleurons. Tel est l'extérieur brillant du plus magnifique buffet d'orgue qui soit dans le royaume; unique en son genre, cet instrument se compose de 64 jeux fournys de 4,716 tuyaux, tant bois, étain, plomb, qu'étoffe, vivifié par 13 grands soufflets, animé par 5 claviers doux, vifs et solides; le dit buffet d'orgue est dû pour l'exécution à M. Jean Lefebvre, facteur de la ville de Rouen. »

VI. — La cathédrale de Saint-Gatien, une des plus belles de France, commencée en 1170, ne fut achevée que quatre siècles plus tard, la pureté de son style, son élégance et la variété de la perfection de l'ornementation architecturale, ont toujours fait l'admiration de ses visiteurs. Le grand orgue de la cathédrale doit sa conservation jusqu'à nos jours grâce à l'usage qu'on en fit pendant la Révolution; il est encore aujourd'hui à peu près ce qu'il fut autrefois. C'est un beau buffet dont nous donnons ici la photographie [1]. L'orgue est placé dans la partie du transsept côté du sud et bien éclairé par la rose qui le domine. « C'est un grand seize-pieds avec bombardes au pied et à la main, ayant quatre claviers qui, dit Boyer, montaient seulement au ré et descendaient à l'ut. Il se composait tout d'abord au moins de trente jeux bien assortis aux sons veloutés. L'harmonie des jeux d'anches ne paraît pas aussi belle, mais les soufflets, placés avantageusement au-dessous

[1] Voir ci-contre, planche XXVIII.

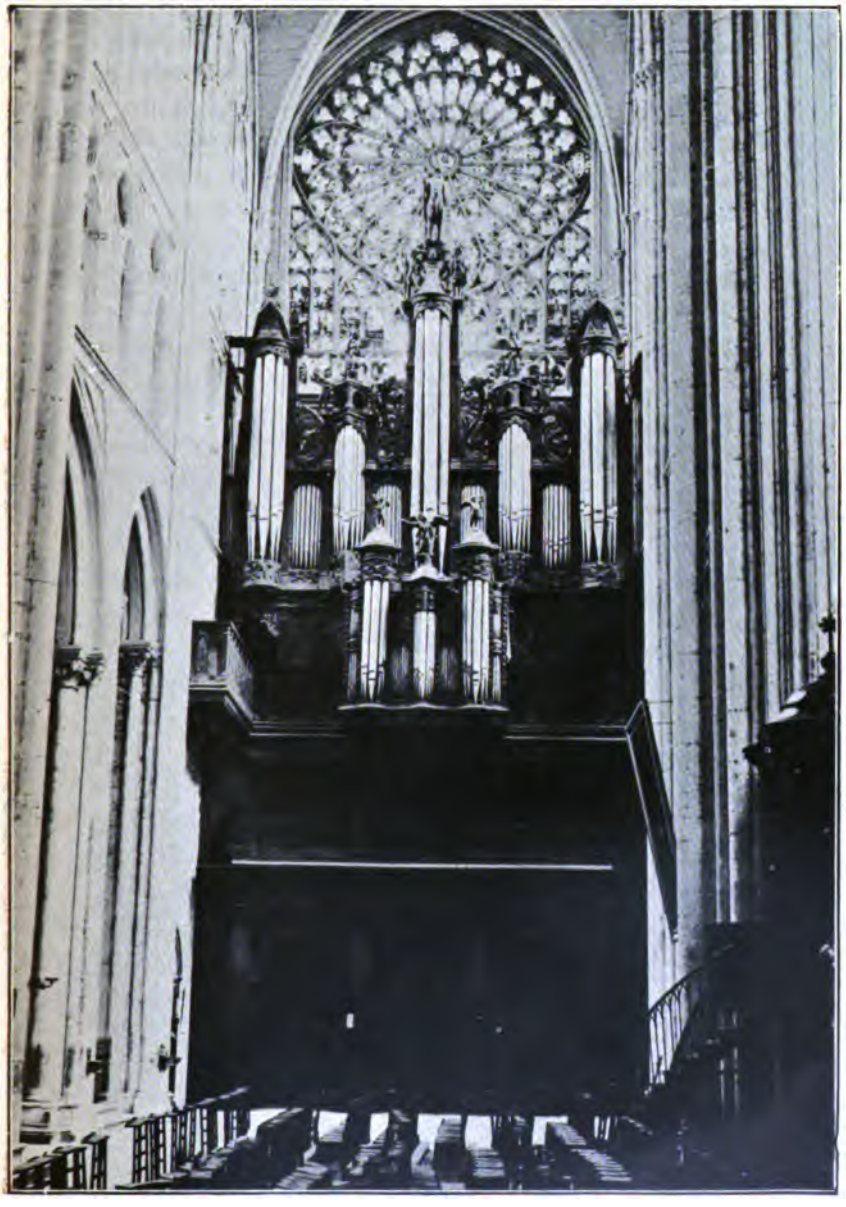

Planche XXVIII. Page 284.

ORGUE DE LA CATHÉDRALE DE TOURS

BUFFET DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

du buffet, doivent naturellement lancer le vent avec force et empêcher l'orgue « d'altérer » ; il comprenait 3,800 tuyaux au témoignage de l'historien Chalmel. Colardeau fit ajouter un jeu de hautbois, chose rare à cette époque, qui consolait l'oreille des sons chevrotants et nasillards de la voix humaine et du cromorne.

Le soubassement, de facture moderne, est de style greco-romain sans intérêt. Il n'en est pas de même de la partie supérieure qui mérite d'être étudiée pour l'ensemble et les détails. Le meuble, qui mesure 8m,65 de largeur sur environ 25 mètres de hauteur, comprend deux parties bien distinctes avec une balustrade rehaussée d'arcatures à plein-cintre. Celle du bas est ornée de trois tourelles contenant des tuyaux graves tandis que les plates-faces renferment les tuyaux aigus. Les intervalles sont décorés d'arabesques, d'animaux allégoriques et de têtes d'enfants. On remarque, en particulier, au sommet des tourelles (dont deux circulaires et une triangulaire), deux génies sur les côtés et une renommée au centre. La partie supérieure, la plus importante, outre les quatre plates-faces correspondantes, montre cinq tourelles : trois rondes (une au centre et à chaque extrémité) entre lesquelles sont deux tourelles de forme triangulaire. Indépendamment de l'ornementation de feuillage et de rinceaux, on observe une série de statuettes, d'armoiries et d'arcades couronnant les dômes ; parmi ces motifs nous signalerons, à la partie centrale, saint Maurice en guerrier tenant une lance de la main droite et son bouclier de la gauche, accompagné de deux soldats de la légion Thébaine. Les dômes triangulaires sont couronnés d'anges sonnant de la trompette.

Outre la présence de saint Maurice, la participation des chanoines à l'œuvre des orgues est indiquée par la présence de leurs blasons, en particulier au sommet des tourelles latérales.

S'il faut en croire Boyer, le buffet de la cathédrale remonterait au seizième siècle [1], mais cette réflexion ne s'applique avec justesse qu'à une partie du meuble ; en effet, il est manifeste que l'ensemble de la décoration de l'arrière-corps appartient bien à l'époque de la Renaissance, ainsi qu'on peut en juger notamment par la série des pilastres et des arcades, ainsi que par les dauphins de grande dimension et les autres emblèmes familiers à cette époque.

[1] Voir Boyer, *Notice historique sur les orgues*, 1848, 15 pages, p. 4.

Mais là où nous cessons de partager l'avis de Boyer, c'est pour la seconde partie du meuble.

Il est certain que tout l'avant-corps, qui, par sa disposition, masque une partie de la sculpture primitive, a été ajouté postérieurement. La forme des consoles, les têtes d'anges joufflus, les lignes plutôt grasses des statuettes, accusent clairement le dix-septième siècle.

Ici s'arrêtent les documents que nos recherches nous ont permis de découvrir sur l'art musical et instrumental en Touraine. Si l'avenir nous fait rencontrer des pièces nouvelles, nous nous empresserons de les apporter comme complément de cette notice.

Charles COELIER,

Conservateur adjoint du Musée de la Société archéologique de Touraine, Correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

ANNEXES

I

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

Président

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Vice-président.

Le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

Secrétaire.

Le sous-chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales, 3, rue de Valois (Ier).

Secrétaire adjoint.

M. AUGUSTIN-THIERRY, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

Membres.

MM. BAIGNIÈRES (Arthur), critique d'art, 32, boulevard de Courcelles (VIIIe)

BERGER (Georges), C✵, membre de l'Institut, député, 8, rue Legendre (XVIIe).

BOESWILWALD (Paul), O✵, inspecteur général des monuments historiques, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 6, boulevard Saint-Michel (VIe).

BOURGAULT-DUCOUDRAY (L.-A.), ✻, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation, 41, rue d'Auteuil (XVIe).

CALMETTES (Fernand), homme de lettres, 116, rue de Vaugirard (XVe).

CLARETIE (Jules), C✻, membre de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, 6, rue de Richelieu (Ier).

COLIN (Paul), O✻, inspecteur général de l'Enseignement du dessin, 1, quai Malaquais (VIe).

COLLIGNON (L.-M.), ✻, membre de l'Institut, 88, boulevard Saint-Germain (V^e).

ENLART (Camille), directeur du Musée de sculpture comparée, au Trocadéro, 14, rue du Cherche-Midi (VIe).

FOURCAUD (Louis de), ✻, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 14 *bis*, rue Marbeuf (VIIIe).

GONSE (Louis), ✻, critique d'art, 205, boulevard Saint-Germain (VIIe).

GRANDJEAN (Charles), ✻, inspecteur général des monuments historiques, 119, boulevard Saint-Germain (VIe).

GROSJEAN-MAUPIN (L.), professeur agrégé de l'Université, 14, rue du Val-d'Osne, à Saint-Maurice (Seine).

GRUYER (Anatole), O✻, membre de l'Institut, inspecteur général des Musées des départements, 18, rue Duphot (Ier).

GUIFFREY (Jules), O✻, membre de l'Institut, administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, 34, boulevard Bonne-Nouvelle.

HAVARD (Henry), O✻, inspecteur général des Beaux-Arts, 83, avenue de la Grande-Armée (XVIe).

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.), O✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au Musée du Louvre, 16, rue Washington (VIIIe).

HOUSSAYE (Henry), O✻, membre de l'Académie française, 39, avenue Friedland (VIIIe).

LAFENESTRE (Georges), O✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre, 5, avenue Lakanal, à Bourg-la-Reine (Seine).

MAGNE (Lucien), O✻, inspecteur général des Monuments historiques, 6, rue de l'Oratoire-du-Louvre (Ier).

MALHERBE (Charles), archiviste du théâtre national de l'Opéra, 34, rue Pigalle (IXe).

MARCHEIX, conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École nationale des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard (VIe).

MARCOU (F.), ✻, inspecteur général des monuments historiques, 29, rue Bonaparte (VIe).

MARX (Roger), C✻, inspecteur général des musées des départements, 13, rue Béranger (IIIe).

MICHEL (Émile), ✻, membre de l'Institut, 9, avenue de l'Observatoire (VIe).

MILLAUD (Édouard), sénateur, 78, avenue Kléber, Paris-Passy (XVIe).

MONVAL (Georges), archiviste de la Comédie-Française, 8, rue Crébillon (VIe).

NOLHAC (P. de), O✻, conservateur du Musée national de Versailles, au palais de Versailles.

PAMS (Jules), sénateur, 35, rue Decamps (XVIe).

PILLET (Jules), ✻, inspecteur honoraire de l'Enseignement du dessin et des Musées, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 143, avenue d'Argenteuil, à Asnières.

POIRÉE (Élie), conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 6, place du Panthéon (Ve).

ROCHEBLAVE (Samuel), ✻, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 284, boulevard Raspail (XIVe).

ROSEROT (Alphonse), ancien archiviste, 6, rue du Rendez-Vous (XIIe).

ROUJON (Henry), C✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 25, quai Conti (VIe).

SERVOIS (Gustave), O✻, directeur honoraire des Archives nationales, 101, boulevard Malesherbes (VIIIe).

STEIN (Henri), sous-chef de section aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac (Ve).

TOURNEUX (Maurice), ✻, homme de lettres, 34, quai de Béthune (IVe).

VALENTINO (Henri), ✻, chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales au sous-secrétariat des Beaux-Arts, 3, rue de Valois (Ier).

II

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ

AUBE

MM.

Babeau (Albert), membre de l'Institut, président de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes, et 133, boulevard Haussmann, à Paris (VIIIe).

BOUCHES-DU-RHONE

Roux (Jules Charles), président de la Société des Amis des Arts, membre de la Chambre de commerce, administrateur de la Banque de France, 79, rue Sainte, à Marseille.

CALVADOS

Bénet (Armand), archiviste du département, membre de la Société des Beaux-Arts, à Caen.

CHARENTE

Biais (Emile), membre de la Société archéologique et historique de la Charente, archiviste municipal, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

CREUSE

Gravier (Léopold), président de la Commission du musée d'Aubusson, 16, quai d'Orléans, à Paris (IVe).

EURE

Chassant, conservateur du Musée, à Évreux.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.

GARD

Lenthéric (Charles), inspecteur général, en retraite, des ponts et chaussées, 30, rue du Luxembourg, à Paris (VIe).

INDRE-ET-LOIRE

Marilleau (Léopold), directeur du Musée social, 15, avenue de La Motte-Picquet, à Paris (VIIe).

JURA

Brune (l'abbé Paul), correspondant du ministère de l'Instruction publique à Mont-sous-Vaudrey.

LOIRE

Grivolat, conservateur général du musée et de la bibliothèque de Saint-Étienne, Palais des Arts.

LOIRE (HAUTE-)

Gibon (Léon), conservateur des musées, au Puy.

LOT-ET-GARONNE

Momméja (Jules), conservateur du Musée, à Agen.

MAINE-ET-LOIRE

Dauban (Jules), correspondant de l'Institut, inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, conservateur honoraire du Musée de peinture, à Angers, place du Ralliement.
Urseau (le chanoine Charles), correspondant du ministère (travaux historiques) à Angers.

MARNE

Jadart (Henri), conservateur de la Bibliothèque et du Musée, secrétaire général de l'Académie, 15, rue du Couchant, à Reims.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Jacquot (Albert), membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine, 19, rue Gambetta, à Nancy.

NIÈVRE

Massillon-Rouvet, architecte, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, 4, rue du Doyenné, à Nevers.

NORD

Hénault (Maurice), archiviste municipal à Valenciennes.

PAS-DE-CALAIS

Vaillant (V.-J.), archéologue, à Boulogne-sur-Mer.

RHONE

Aynard (Édouard), vice-président du Conseil d'administration de l'École nationale des Beaux-Arts, des Écoles municipales et du Musée, à Lyon.

Charvet (Léon), inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, 4, rue Bérite, à Paris (VIe).

Hirsch (Abraham), ancien architecte de la ville, à Lyon.

SEINE-ET-MARNE

Lhuillier (Th.), président de la Société d'archéologie, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Délerot, conservateur de la Bibliothèque, à Versailles.

Dutilleux (A.), secrétaire de la Commission des antiquités et des arts, à Versailles.

Grave (E.), publiciste, ancien archiviste municipal, à Mantes.

SEINE-INFÉRIEURE

Pelletier, président de la Société industrielle, à Elbeuf.

SOMME

Delignières (Émile), avocat, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

VAUCLUSE

Requin (le chanoine Pierre-Honoré), membre de l'Académie de Vaucluse, archiviste diocésain, 14, rue Victor-Hugo, à Avignon.

III

CORRESPONDANTS DU COMITÉ

ALPES (HAUTES-)

MM.

Guillaume (l'abbé Paul), archiviste du département, membre du Comité départemental des richesses d'art, à Gap.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun, et 75, rue Blanche, à Paris (IXe).

ALPES-MARITIMES

Doublet, professeur de première au lycée de Nice.

Dufourmantelle (Charles), archiviste paléographe, 25, rue Assalit, à Nice.

Moris (Henri), archiviste du département, à Nice.

ARDÈCHE

André (Édouard), archiviste du département, à Privas.

AUBE

Le Clert, conservateur du Musée archéologique, à Troyes.

Morin (Louis), 74, rive droite du canal, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE

Bouillon-Landais (Paul-Louis), conservateur honoraire du Musée de peinture, à Marseille, à La Maussane-Saint-Menet, banlieue de Marseille.

Guillibert (baron), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, à Aix.

PARROCEL (Pierre), juge d'instruction, 52, rue Saint-Ferréol, à Marseille.
VIDAL (Léon), membre de l'Académie de Marseille, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, 7, rue Scheffer, à Paris (XIVe).

CALVADOS

JACQUIER (Francis), architecte, rue Desmoueux, à Caen.
LONGUEMARE (Paul DE), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, 19, place Saint-Sauveur, à Caen.
MÉLY (F. DE), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados), et 10, rue Clément-Marot, à Paris (VIIIe).
TRAVERS (Émile), archiviste paléographe, à Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE

MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville, à la Rochelle.
RICHEMOND (Meschinet DE), ancien archiviste du département, 23, rue Verdière, à la Rochelle.

CHER

GOY (Pierre DE), à Bourges

CORRÈZE

RUPIN (E.), vice-président de la Société historique et archéologique, à Brive.

CORSE

PÉRALDI (François), conservateur du Musée, à Ajaccio.

COTE-D'OR

CHABEUF (Joseph-Henri), secrétaire de l'Académie des sciences et arts, 55, rue Legouz-Gerland, à Dijon.
MAZEROLLE (Fernand), correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, archiviste à l'Hôtel des monnaies et médailles, 11, quai Conti, et 91, avenue Niel, à Paris (XVIIe).
SUISSE (Charles), architecte, à Dijon.

CREUSE

CESSAC (Jean DE), à Guéret.
PERATHON (Cyprien), à Aubusson.

EURE

VEUCLIN (V. E.), au Mesnil-sur-l'Estrée.

EURE-ET-LOIR

MERLET (René), ancien archiviste du département, à Chartres.
ROUSSEL (Désiré), propriétaire, à Anet.

FINISTÈRE

BEAU (Alfred), directeur du Musée, à Quimper.
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste départemental, correspondant du Ministère (Travaux historiques), 9, rue du Palais, à Quimper.

GARD

CLAUZEL (Paul), secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

LABONDÈS (DE), écrivain d'art, à Toulouse.
PASQUIER (Félix), archiviste du département, 6, rue Saint-Antoine, à Toulouse.
ROSCHACH (Ernest), ancien archiviste municipal, correspondant de l'Institut, 103, rue des Récollets, à Toulouse.

GIRONDE

BRUTAILS (Aug.), archiviste du département, correspondant de l'Institut à Bordeaux.

HÉRAULT

BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, à Montpellier.
PONSONAILHE (Charles), membre de la Société archéologique et littéraire de Béziers, 46, avenue Bosquet, à Paris (VIIe).

ILLE-ET-VILAINE

LENOIR (Ch.), statuaire, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts, à Rennes.

INDRE-ET-LOIRE

BEAUMONT (Charles DE), secrétaire de la Société archéologique de Touraine, à Chatigny, par Fondettes, et 12, boulevard des Invalides, à Paris.

Bosseboeuf (l'abbé Louis-A.), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, 16bis, rue du Belvédère, à Tours.

Coelier (Charles), conservateur adjoint de la Société archéologique de Touraine, 31, rue de Buffon, à Tours.

Grandmaison (Louis de), archiviste du département, vice-président de la Société archéologique de Touraine, 13, rue Emile-Zola, à Tours.

ISÈRE

Bernard (Jules), conservateur du Musée, à Grenoble.

Colet, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.

Prudhomme (Auguste), archiviste du département, 39, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Reymond (Marcel), peintre et critique d'art, 4, place de la Constitution, à Grenoble.

Thibaut (Francisque), professeur de rhétorique au lycée, à Grenoble.

JURA

Libois (Hippolyte), archiviste du département, à Lons-le-Saunier.

LOIR-ET-CHER

Gervais (Eugène), conservateur du Musée, à Blois.

Scribe (L.), membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de la France, à Romorantin.

Storelli, ancien conservateur du Musée de peinture, à Blois, ou à la Gourre, par Blois.

LOIRE

Déchelette-Despierres (Joseph), conservateur du musée archéologique à Roanne.

Gallev (J-B.), ancien directeur de l'École des Arts industriels, 13, rue Paul-Bert, à Saint-Étienne.

Thiollier (Félix), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

LOIRE-INFÉRIEURE

De l'Isle de Dréneuc, conservateur du Musée archéologique, à Nantes.

Maitre (Léon), archiviste du département, à Nantes.

Masseron (R.), vice-président de la Société des Amis des Arts, à Nantes.

LOIRET

Leroy (Paul), membre de la Société des Amis des Arts, rue des Limousins, à Jargeau.

Noel (A.), architecte, membre de la Société des Amis des Arts, 53, rue de Bourgogne, à Orléans.

MAINE-ET-LOIRE

Denais (Joseph), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 10, rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris (IXe)

Michel (Auguste), conservateur du Musée d'antiquités, 68, rue Boisnet, à Angers.

Pissot (le docteur Léon), président de la Société des sciences et des beaux-arts, à Cholet.

MANCHE

Quesnel (L.), conservateur du Musée de peinture, à Coutances.

MAYENNE

Richard (Jules), ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Germain (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

MORBIHAN

Lion (Émile), à Pontivy.

NIÈVRE

De Flamare (Henri-Adam), archiviste du département, à Nevers.

NORD

Brassart (Félix), archiviste de la ville, 63, rue du Cauteleux, à Douai.

Delecroix (Emile), avocat, à Lille.

Finot (Jules), archiviste du département, à Lille.

Pluchart (Henri), conservateur du Musée Wicar, à Lille.

Rivière (Benjamin), bibliothécaire de la ville, 1, passage Leborgne, à Douai.

Swarte (Victor de).

OISE

Badin (J.), administrateur de la manufacture nationale, à Beauvais.
Roussel (Ernest), archiviste du département, à Beauvais.
Varenne (Gaston), rue du Jeu-de-Paume, à Beauvais.

ORNE

Brioux (Lionel), professeur aux Écoles de la ville, conservateur du Musée, 60, rue de Bretagne, à Alençon.
Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon.

PAS-DE-CALAIS

Hugrel (Pierre-Honoré), ancien directeur de l'École d'art décoratif, 19, rue Nollet, à Paris (XVIIe).

PUY-DE-DOME

Rouchon (Gilbert), archiviste du département, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Lafond (Paul), conservateur du Musée municipal, membre de la Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Soulice, conservateur de la Bibliothèque, à Pau.

RHONE

Bégule (Lucien), artiste peintre, membre de la Société littéraire d'archéologie, 86, chemin de Choulans, à Lyon.
Galle (Léon), archiviste de la Société des Bibliophiles lyonnais, 1, quai de la Pêcherie, à Lyon.
Giraud (J.-B.), conservateur du Musée d'archéologie, à Lyon.
Guigue (Georges), archiviste du département, à Lyon.
Hédin (Amédée), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Lyon, 16, boulevard des Filles-du-Calvaire, à Paris (XIe).

SAONE-ET-LOIRE

Lex (Léonce), bibliothécaire de la ville, archiviste du département, 38, rue de l'Éritan, à Mâcon.
Martin (J.), conservateur du musée de Tournus, à Tournus.

SARTHE

Dunoyer de Segonzac (Jacques), ancien archiviste du département, au Mans.

Triger (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, 5, rue de l'Ancien-Évêché, au Mans.

SEINE

Braun (Gaston), photographe des Musées nationaux, 18, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

Clément (Léon), photographe des Musées nationaux, 18, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

SEINE-ET-OISE

Couard (Émile), archiviste du département, 2 *ter*, rue Carnot, à Versailles.

Lorin (F.), secrétaire de la Société archéologique, 2, rue de Paris, à Rambouillet.

Maillard (Jules), membre de la Société archéologique de Rambouillet, 10, avenue de Sceaux, à Versailles.

Mangeant (Paul-Emile), membre de la Commission des antiquités et des arts, 104, avenue de Paris, à Versailles.

Pératé (André), attaché à la conservation du Musée national de Versailles.

Plancouard (Léon), archéologue, à Cléry-en-Vexin, par Magny.

SEINE-INFÉRIEURE

Lebel (Edmond), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts et conservateur du Musée de peinture, à Amiens.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur honoraire du Musée céramique, à Rouen.

Loriquet (Henri), ancien archiviste, directeur des bibliothèques de la ville, à Rouen.

Vesly (Léon de), architecte, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, 21, rue des Faulx, à Rouen.

SEINE-ET-MARNE

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant.

SÈVRES (DEUX-)

Arnauldet (Thomas), ancien bibliothécaire de la ville de Niort, au Fossé-Rouge, commune de Sainte-Florence (Vendée).
Dupont (Alfred), archiviste paléographe du département, à Niort.
Saint-Marc, juge de paix du premier canton de Niort.

SOMME

Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.
Florival (Adrien de), président du Tribunal, à Péronne.
Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville, à Abbeville.

TARN

Mazas, à Lavaur.

TARN-ET-GARONNE

Forestié (Édouard), secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, 23, rue de la République, à Montauban.
Pottier (le chanoine Fernand), président de la Société archéologique, à Montauban.

VAR

Mireur (Frédéric), archiviste du département, à Draguignan.
Rossi (François), président du Cercle national artistique, 62, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

Bourges (Gabriel), professeur de dessin au lycée, à Avignon.
Duhamel (Léopold), archiviste du département, à Avignon.

VIENNE

Brouillet (Amédée, conservateur du Musée de peinture, directeur de l'École municipale régionale des Beaux-Arts, à Poitiers.
Fleury (Paul de), ancien archiviste du département de la Charente, à l'Isle-Sourdain.
Richard (Alfred), archiviste du département, 7, rue du Puycarreau, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

Ducourtieux, conservateur adjoint du Musée, à Limoges.
Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, 8, rue Sainte-Catherine, à Limoges.

ALGER

WAILLE (Victor), professeur à l'École des lettres, à Alger.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

LABANDE (Léon-Honoré), conservateur des archives du Palais de Monaco, 10, rue du Tribunal.

IV

DISTINCTIONS

ACCORDÉES AUX DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS, SUR LA PROPOSITION DU COMITÉ DE 1877 A 1908.

Chevaliers de la Légion d'honneur.

MM.

Delignières (Émile), président honoraire de la Société d'émulation d'Abbeville, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 9 juin 1898.

Durieux (A.), secrétaire de la Société d'émulation à Cambrai, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 11 juin 1892. (Décédé.)

Fourcaud (Louis de Boussès de), membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, professeur d'esthétique et d'histoire de l'Art à l'École nationale des Beaux-Arts. — Décret du 31 mars 1896.

Gonse (Louis), membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 15 juin 1889.

Guiffrey (Jules-Joseph), administrateur de la manufacture des Gobelins et membre du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 19 avril 1884.

Herluison (Henri), membre de la Commission du Musée, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Orléans. — Décret du 19 avril 1895. (Décédé.)

Jouin (Henry), secrétaire rapporteur du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 8 avril 1893.

Marcille (Eudoxe), conservateur du Musée d'Orléans. — Décret du 19 avril 1879. (Décédé.)

Michel (Édmond), correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, membre non

résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Décret du 3 avril 1881. (Décédé.)

Officiers de l'Instruction publique.

MM

ABRAMAM (Tancrède), conservateur du Musée de Château-Gontier, vice-président de la Société des Arts réunis de la Mayenne. Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 12 juillet 1884. (Décédé.)

ADVIELLE (Victor), membre de la Société artésienne des Amis des Arts d'Arras, correspondant du Comité. — Arrêté du 11 avril 1885. (Décédé.)

ALÈGRE (Léon), conservateur, fondateur du Musée-Bibliothèque de la ville de Bagnols (Gard) Officier d'Académie en décembre 1869. — O. I. Arrêté du 22 avril 1881.

BIAIS (Émile), archiviste de la ville d'Angoulême, correspondant du Comité à Angoulême. — Arrêté du 30 mars 1894.

BOSSEBOEUF (l'abbé), président de la Société archéologique de Touraine, correspondant du Comité, à Tours. — Officier d'académie du 15 avril 1898. — O. I. Arrêté du 16 juin 1905.

BOUILLET (l'abbé Auguste-Nicolas-Victor), correspondant du Comité à Nancy. Officier d'Académie du 30 mars 1894. — O. I. Arrêté du 26 mai 1899. (Décédé.)

BOUILLON-LANDAIS, conservateur du Musée de Marseille, correspondant du Comité à Marseille. — Arrêté du 30 mars 1894.

CAFFARENA (Louis), avocat à Toulon, membre de l'Académie du Var. — Arrêté du 15 juin 1889.

CLAUZEL (Paul), secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, correspondant du Comité, à Nîmes. — Arrêté du 6 juin 1903.

COUARD, archiviste de Seine-et-Oise, correspondant du Comité à Versailles. — Arrêté du 31 mai 1890.

DAUBIN, inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, conservateur honoraire du Musée d'Angers, membre non résidant du Comité, Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I Arrêté du 20 décembre 1884.

DELIGNIÈRES (Émile), membre non résidant du Comité à Abbeville. — Arrêté du 20 avril 1895.

DENAIS (Joseph) correspondant du Comité à Angers. — Arrêté du 27 mai 1891.

PURIEUX, secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai. — Arrêté du 31 mars 1880. (Décédé.)

PUTILLEUX (A.), membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. — Arrêté du 1er mai 1886.

Galle (François-Léon), secrétaire de la Société des Bibliophiles lyonnais, correspondant du Comité à Lyon. — Arrêté du 6 juin 1903.

George, architecte, correspondant du Comité à Lyon. Officier d'Académie du 27 avril 1878. — O. I. Arrêté du 15 juin 1889.

Ginoux (Charles), membre de l'Académie du Var, correspondant du Comité. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888. (Décédé.)

Giron (Léon), membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, membre non résidant du Comité. Officier d'Académie le 11 avril 1885. — O. I. Arrêté du 14 juillet 1892.

Grandin (Georges), ancien conservateur du Musée de Laon. Officier d'Académie du 20 avril 1895. — O. I. Arrêté du 8 juin 1900.

Grandmaison (Louis de), archiviste du département d'Indre-et-Loire, correspondant du Comité, à Tours. — Officier d'académie du 23 avril 1897. — O. I. Arrêté du 4 avril 1902.

Guigue (Georges), archiviste en chef du département du Rhône, correspondant du Comité à Lyon. — Arrêté du 23 avril 1897.

Guillaume (l'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes, membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art. Officier d'Académie du 31 mars 1883. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888.

Hénault (Maurice), archiviste de la ville de Valenciennes, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 15 avril 1898. — O. I. Arrêté du 6 juin 1903.

Herluison (H.), auteur-éditeur, membre non résidant du Comité à Orléans. Officier d'Académie du 7 avril 1877. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888. (Décédé.)

Jacquot (Albert), membre non résidant du Comité, correspondant de la Société des artistes musiciens, à Nancy. Officier d'Académie du 15 avril 1882. — O. I. Arrêté du 26 mai 1888.

Jadart (Henri), membre non résidant du Comité, conservateur du musée de Reims.

Jarry (Louis), membre de la Société archéologique de l'Orléanais, correspondant du Comité à Orléans. Officier d'Académie du 25 mai 1888. — O. I. Arrêté du 30 mars 1894. (Décédé.)

Jolibois (Emile), secrétaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, conservateur du Musée d'Albi. Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 5 mai 1886. (Décédé.)

Lafond (Paul), membre de la Société des Beaux-Arts à Pau, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 20 avril 1895. — O. I. Arrêté du 8 juin 1900.

Laurent (Félix), conservateur du Musée, à Tours, membre non résidant du Comité. Officier d'Académie du 20 avril 1878. — O. I. Arrêté du 19 avril 1884.

Le Breton (Gaston), directeur du Musée céramique de Rouen, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 20 avril 1878. — O. I. Arrêté du 31 mars 1883.

Lex (Léonce), archiviste du département de Saône-et-Loire, correspondant du Comité à Mâcon. — Arrêté du 30 mars 1894.

Leymarie (Camille), correspondant du Comité à Limoges. Officier d'Académie du 15 juin 1889. — Arrêté du 20 avril 1895.

Marcille (Eudoxe), conservateur du Musée, à Orléans. — Arrêté du 19 avril 1884. (Decédé.)

Marionneau (Charles), correspondant du Comité, à Bordeaux. Officier d'Académie du 7 avril 1877. — O. I. Arrêté du 15 avril 1882. (Décédé.)

Momméja (Jules), conservateur du Musée d'Agen, membre non résidant du Comité. Officier d'Académie du 27 mai 1891. — O. I. Arrêté du 2 avril 1896.

Parrocel (Etienne), membre de l'Académie des sciences, arts et lettres de Marseille. Officier d'Académie du 18 avril 1879. — O. I. Arrêté du 19 avril 1884. (Décédé.)

Parrocel (Pierre), membre de l'Académie de Vaucluse, correspondant du Comité à Marseille. — Arrêté du 20 avril 1895.

Ponsonailhe (Charles), membre de la Société archeologique et littéraire de Béziers, correspondant du Comité, à Béziers. — Officier d'académie du 23 avril 1897. — O. I. Arrêté du 4 avril 1902.

Porée (M. l'abbé André-Adolphe), correspondant du Comité à Bournainville (Eure). Officier d'Académie du 15 juin 1889. — O. I. Arrêté du 2 avril 1896.

Port (Célestin), archiviste de Maine-et-Loire. — Arrêté du 20 avril 1878. (Décédé.)

Quarré-Reybourbon, membre de la Commission historique du Nord, correspondant du Comité à Lille.— Arrêté du 4 avril 1893. (Décédé.)

Requin (l'abbé), membre de l'Académie de Vaucluse, archiviste du diocèse d'Avignon, membre non résidant du Comité à Avignon. Officier d'Académie du 11 juin 1892. — O. I. Arrêté du 23 avril 1897.

Roman (J.), correspondant du Comité à Embrun. Officier d'Académie du 31 mars 1880. — O. I. Arrêté du 11 avril 1885.

Rondot (Natalis), commandeur de la Légion d'honneur, membre non résidant du Comité, à Lyon. — Arrêté du 15 juin 1889. (Décédé.)

Roserot (Alphonse), membre du Comité. — Arrêté du 20 avril 1895.

Soldi (Émile), graveur en médailles, écrivain d'art. — Arrêté du 26 mai 1888.

Stein (Henri), secrétaire de la Société historique et archéologique du Gâtinais, membre du Comité. Officier d'Académie du 30 avril 1886. — O. I. Arrêté du 11 juin 1892.

Swarte (Victor de), chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du Comité. — Arrêté du 15 juin 1889.

Thoison (Eugène), correspondant du Comité à Larchant (Seine-et-Marne). — Arrêté du 26 mai 1899.

Urseau (le chanoine), correspondant du Comité (Maine-et-Loire). — Arrêté du 20 avril 1906.

Vidal (Léon), membre de la Société de statistique de Marseille, correspondant du Comité. Officier d'Académie du 27 avril 1878. — O. I. Arrêté du 31 mars 1883.

Officiers d'Académie.

MM.

Beaumont (Charles-Joseph-Marie de la Bonninière de), membre de la Société archéologique de la Touraine, correspondant du Comité, à Chatigny (Indre-et-Loire). — Arrêté du 15 avril 1898.

Billot (Achille), artiste peintre, membre de la Commission de l'Inventaire des richesses d'art du Jura et de la Société d'émulation du même département. — Arrêté du 19 avril 1881.

Braquehaye (Charles), vice-président de la Société archéologique de Bordeaux, membre non résidant du Comité. — Arrêté du 8 juillet 1877.

Brès, membre de la Société des Amis des Arts de Marseille. — Arrêté du 27 avril 1878.

Brocard (Henry), conservateur du Musée de Langres, membre non résidant du Comité. — Arrêté du 31 mars 1880. (Décédé.)

Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura), correspondant du Comité. — Arrêté du 6 juin 1903.

Buret, secrétaire honoraire de la Société des Beaux-Arts de Caen. — Arrêté du 19 avril 1881. (Décédé.)

Cambon (Armand), conservateur du Musée de Montauban. — Arrêté du 19 avril 1881. (Décédé.)

Chardon, écrivain d'art. — Arrêté du 7 avril 1877.

Cheyssac (l'abbé), membre de la Société historique et archéologique du Périgord. — Arrêté du 18 avril 1879. (Décédé.)

Délerot, bibliothécaire de la ville de Versailles. — Arrêté du 18 avril 1879.

Desavary, secrétaire de la Société artésienne des Amis des Arts, à Arras. — Arrêté du 18 avril 1879.

Despierres (Mme), correspondant du Comité à Alençon. — Arrêté du 11 juin 1892. (Décédée.)

Dubourg, conservateur du Musée de Honfleur, professeur de dessin au collège de Honfleur. — Arrêté du 2 avril 1880.

Duboz (Félix), secrétaire du comité d'organisation de l'Exposition des Beaux-Arts, à Tours. — Arrêté du 19 avril 1881. (Décédé.)

Dubroc de Ségange, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Moulins. — Arrêté du 8 juillet 1877. (Décédé.)

Dugasseau, conservateur du Musée du Mans. — Arrêté du 27 avril 1878.

Fauconneau-Dufresne, membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de l'Indre. — Arrêté du 31 mars 1883.

GABEAU (Alfred), membre de la Société archéologique de Touraine, correspondant du Comité, à Amboise. (Décédé.)

GOOVAERTS, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles. — Arrêté du 11 juin 1892.

HERVÉ, membre d'honneur de la musique municipale de Remiremont, professeur à l'Association polytechnique de Paris. — Arrêté du 31 mars 1880.

JADART (Henri), secrétaire général de l'Académie de Reims, membre non résidant du Comité. — Arrêté du 30 avril 1886. — O. I. du 2 avril 1896.

LAFERRIÈRE (l'abbé), président de la Commission des arts et monuments, à Saintes. — Arrêté du 27 avril 1878.

LECONTE, ancien député, membre du Comité. — Arrêté du 8 juin 1900.

LE HÉNAFF, inspecteur de l'enseignement du dessin, à Rennes. — Arrêté du 2 avril 1880. (Décédé.)

LEROY (Paul), correspondant du Comité à Orléans. — Arrêté du 26 mai 1899.

MANGEANT, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, correspondant du Comité à Versailles. — Arrêté du 2 avril 1896.

MARTIN (Paul), correspondant du Comité à Mâcon. — Arrêté du 15 juin 1889. (Décédé.)

MASSILLON-ROUVET, architecte, correspondant du Comité à Nevers. Arrêté du 2 avril 1896.

MICHEL (Edmond), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Touvent, par Fontenay-sur-Loing. — Arrêté du 20 avril 1878. (Décédé.)

MIDOUX, membre de la Société académique de Laon. — Arrêté du 18 avril 1879.

NOEL, architecte, professeur à l'École de dessin d'Orléans, correspondant du Comité. — Arrêté du 18 avril 1879.

ROUSSEL, propriétaire, à Anet. — Arrêté du 8 juillet 1877.

SABATIER, correspondant du Comité à Vire. — Arrêté du 15 juin 1889.

SCRIBE (L.), membre du Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art de la France, correspondant du Comité à Romorantin. — Arrêté du 4 avril 1893.

V

SOCIÉTÉS

Correspondant avec le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements et avec la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France 1877-1908.

AIN

Bourg.	Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain.
—	Société des Amis des arts de l'Ain.

AISNE

Laon	Société académique.
Chateau-Thierry. .	Société historique et archéologique.
Chauny	Société académique.
Saint-Quentin . . .	Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
— . . .	Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie.
— . . .	Société des Amis des arts.
Soissons	Société archéologique.
Vervins	Société archéologique.

ALLIER

Moulins.	Société d'émulation de l'Allier.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.

ALPES (BASSES-)

Digne.	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

ALPES (HAUTES-)

GAP	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société d'études des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES

NICE	Société des lettres, sciences et arts.
—	Société des architectes du département.

AUBE

TROYES	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
BAR-SUR-AUBE . . .	Société des architectes du département de l'Aube.
NOGENT-SUR-SEINE . .	Société pour développer et encourager l'étude du dessin.

AUDE

CARCASSONNE	Société des arts et des sciences.
LIMOUX	Société des Amis des arts.
NARBONNE	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
—	Société des Beaux-Arts.

AVEYRON

RODEZ	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

BELFORT	Société belfortaine d'émulation.

BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE	Académie des sciences, lettres et arts.
AIX	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société historique de Provence, rue Mazarine.
—	Cercle musical.
—	Société des Amis des arts, Durand-Mille, boulevard du Roi-René.
ARLES	Commission archéologique.

CALVADOS

CAEN	Société française d'archéologie.
—	Société des Beaux-Arts.

CAEN.	Académie nationale des sciences et arts.
—	Société des antiquaires de Normandie.
—	Association normande pour le progrès des arts.
—	Conservatoire de musique.
BAYEUX	Société d'agriculture.
—	Société des sciences, arts et belles-lettres.
FALAISE	Société d'agriculture, arts et belles-lettres.
—	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
LISIEUX.	Société d'agriculture.
—	Société historique.
PONT-L'ÉVÊQUE . . .	Société d'agriculture, arts et sciences, etc.

CANTAL

AURILLAC.	Société d'horticulture, d'acclimatation, des sciences et des arts.

CHARENTE

ANGOULÊME.	Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE

LA ROCHELLE. . . .	Académie des belles-lettres, sciences et arts.
—	Société des Amis des arts.
—	Société philharmonique.
ROCHEFORT	Société de géographie.
SAINTES.	Commission des arts et monuments.
—	Société des archives historiques.
—	Société des Amis des arts.
ROYAN.	Académie des Muses santones.

CHER

BOURGES	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
—	Société des antiquaires du Centre.
—	Conservatoire du Musée.
—	Comité diocésain de l'Inventaire des richesses d'art.

CORRÈZE

TULLE.	Société des lettres, sciences et arts.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
BRIVE	Société scientifique, historique et archéologique.

COTE-D'OR

DIJON	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission des antiquités du département.
—	Commission départementale de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Conservatoire de musique.
BEAUNE.	Société archéologique, d'histoire et de littérature.
CHATILLON-SUR-SEINE.	Société archéologique.
SEMUR	Société des sciences historiques.

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC. . . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
—	Société archéologique et historique.
—	Association bretonne.
—	Société musicale.
—	Société philharmonique.

CREUSE

GUÉRET.	Société des sciences naturelles et archéologiques.
AUBUSSON.	Société du Musée.

DORDOGNE

PÉRIGUEUX	Société historique et archéologique du Périgord.
—	Société des Beaux-Arts de la Dordogne.

DOUBS

BESANÇON.	Société d'émulation.
—	Société des Amis des arts.
—	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	École municipale de musique.
MONTBÉLIARD	Société des Beaux-Arts.
—	Société d'Émulation.

EURE

ÉVREUX.	Société départementale des Amis des arts.

EURE-ET-LOIR

CHARTRES.	Société archéologique d'Eure-et-Loir.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
CHATEAUDUN	Société dunoise.

FINISTÈRE

QUIMPER	Société archéologique.
BREST	Société d'émulation.
—	Société académique.
MORLAIX	Société du Musée.

GARD

NIMES	Académie de Nîmes.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission municipale des Beaux-Arts.
—	École de musique.
ALAIS	Société scientifique et littéraire.

GARONNE (HAUTE-)

TOULOUSE.	Société archéologique du Midi de la France.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société artistique.
—	École de musique.

GERS

AUCH	Société historique de Gascogne.
—	Société des archives historiques de la Gascogne.

GIRONDE

BORDEAUX	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des Amis des arts.
—	Société archéologique.
—	Société philomathique.
—	Société des archives historiques.
—	Commission des monuments.
—	Société de Sainte-Cécile.
—	Société philharmonique.
—	Société des architectes.
—	Société des bibliophiles de Guyenne.

HÉRAULT

MONTPELLIER. . . .	Académie des sciences et lettres.
—	Société artistique de l'Hérault.
—	Société archéologique.
—	Société des bibliophiles languedociens.
BÉZIERS	Société archéologique et littéraire.
—	Société des Beaux-Arts.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES.	Société archéologique.
—	Conservatoire de musique.
SAINT-MALO.	Société du Musée.

INDRE

CHATEAUROUX	Société du Musée.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

INDRE-ET-LOIRE

TOURS	Société des Amis des arts.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société archéologique de Touraine.

ISÈRE

GRENOBLE	Académie delphinale.
—	Société de statistique et des arts industriels.
—	Société des Amis des arts.

JURA

LONS-LE-SAUNIER . .	Société d'émulation.
— . .	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
POLIGNY	Société d'agriculture, sciences et arts.

LANDES

DAX	Société de Borda.
—	Société d'agriculture, sciences, commerce et arts

LOIRE

SAINT-ÉTIENNE . . .	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
MONTBRISON.	La Diana.

LOIRE (HAUTE-)

LE PUY.	Société des Amis des sciences, de l'industrie et des arts.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.

LOIRE-INFÉRIEURE

NANTES.	Société académique.
—	Commission du Musée.
—	Société archéologique

LOIRET

Orléans	Société archéologique.
—	Société des Amis des arts.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
—	Académie de Sainte-Croix.
—	Institut musical.

LOIR-ET-CHER

Blois	Société des sciences et lettres.
—	Société d'excursions artistiques.
—	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société des Amis des arts, sciences et lettres.
Romorantin	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.
Vendome.	Société archéologique et littéraire.
—	Comité de l'Inventaire des richesses d'art.

LOT

Cahors	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

LOT-ET-GARONNE

Agen	Société d'agriculture, sciences et arts.

LOZÈRE

Mende.	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

MAINE-ET-LOIRE

Angers	Association artistique.
—	Société d'études scientifiques.
—	Comité historique et artistique de l'Ouest.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
Cholet	Société des sciences et des arts.

MANCHE

Saint-Lo.	Société d'agriculture et d'archéologie.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
Avranches	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts.
Cherbourg.	Société académique.
—	Société artistique et industrielle.
—	Société de l'*Union cherbourgeoise*.

COUTANCES	Société académique du Cotentin.
VALOGNES.	Société archéologique, artistique et littéraire.
CARENTAN.	Académie normande.

MARNE

CHALONS-SUR-MARNE.	Société d'agriculture, sciences et arts.
REIMS	Académie nationale.
—	Société des Amis des arts, à l'école professionnelle, rue Libergier.
—	Société des Arts réunis.
—	Société des architectes de la Marne.
VITRY-LE-FRANÇOIS .	Société des sciences et arts.

MARNE (HAUTE-)

LANGRES	Société historique et archéologique.
SAINT-DIZIER	Société des sciences, lettres et arts.

MAYENNE

LAVAL	Commission historique et archéologique.
—	Société des Arts réunis.
—	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres.

MEURTHE-ET-MOSELLE

NANCY	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie de Stanislas.
—	Comité de l'Association des artistes musiciens.
—	Société chorale d'Alsace-Lorraine.

MEUSE

BAR-LE-DUC.	Société des lettres, sciences et arts.
—	Société du Musée.
VERDUN	Société philomathique.

MORBIHAN

VANNES.	Société polymathique.
LORIENT.	Société philotechnique.

NIÈVRE

NEVERS	Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Société académique du Nivernais.
CLAMECY	Société scientifique et artistique.
TARZY	Société du Musée.
—	Société historique, littéraire et agricole.

NORD

LILLE	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
—	Commission historique du Nord.
—	Comité flamand de France.
—	Conservatoire de musique.
—	Société des architectes.
AVESNES	Société archéologique.
CAMBRAI	Société d'émulation.
—	Académie de musique.
DOUAI	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	École de musique.
—	Société des Amis des arts.
DUNKERQUE	Société dunkerquoise pour l'encouragement des arts.
—	École de musique.
—	Commission de musique.
ROUBAIX	Société d'émulation.
—	Ecole de musique.
TOURCOING	Académie de musique.
VALENCIENNES . . .	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Académie de musique.

OISE

BEAUVAIS	Société académique d'archéologie.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Comité correspondant de l'Association des artistes musiciens
COMPIÈGNE	Société historique.
NOYON	Comité historique et archéologique.
SENLIS	Comité archéologique.

ORNE

ALENÇON	Commission des archives.
—	Société historique et archéologique de l'Orne.
FLERS	Société industrielle.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Union artistique du Pas-de-Calais
—	Société artésienne des Amis des arts.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.
—	École de musique.
—	Commission des antiquités.

BOULOGNE-SUR-MER .	Société académique.
— .	Académie communale de musique.
— .	Société d'agriculture et des Beaux-Arts.
— .	Société des concerts populaires.
CALAIS.	Société des sciences industrielles.
SAINT-OMER	Société des antiquaires de la Morinie.
ST-PIERRE-LEZ-CALAIS	Commission de surveillance et de patronage de l'École d'art décoratif.

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND .	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— .	Société des architectes.
— .	Société régionale des architectes du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Allier.
— .	Société d'émulation de l'Auvergne.
RIOM.	Société du Musée.

PYRÉNÉES (BASSES-)

PAU	Société des sciences, lettres et arts.
—	Société des Amis des arts.
BAYONNE	Société des sciences et arts.
—	Conservatoire de musique.
—	Société artistique.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

BAGNÈRES-DE-BIGORRE	Société Ramond.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

PERPIGNAN	Société agricole, scientifique et littéraire.
—	Conservatoire de musique.

RHONE

LYON.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
—	Société académique d'architecture.
—	Conservatoire de musique.
—	Société d'agriculture et arts utiles.
—	Société d'enseignement professionnel.
—	Société des sciences industrielles.
—	Société lyonnaise des Beaux-Arts.

SAONE-ET-LOIRE

MACON	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des concerts historiques.
—	Société philharmonique.
AUTUN	Société éduenne.
CHALON-SUR-SAÔNE .	Société d'histoire et d'archéologie.
TOURNUS	Société des Amis des arts.

SARTHE

LE MANS.	Commission pour la conservation des monuments.
—	Société historique et archéologique.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société française d'archéologie.

SAVOIE

CHAMBÉRY	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
—	Conservatoire de musique.
MOUTIERS.	Académie de la Val d'Isère.
S.-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-)

ANNECY.	Société florimontane.

SEINE-ET-MARNE

MELUN.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
—	Comité départemental de l'Inventaire des richesses d'art.
FONTAINEBLEAU . . .	Société historique et archéologique du Gâtinais.
MEAUX.	Société d'agriculture, sciences et arts.
ROZOY	Société d'agriculture et d'économie domestique.

SEINE-ET-OISE

VERSAILLES.	Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
—	Société des Amis des arts.
—	Société des sciences morales, des lettres et des arts.
—	Société d'agriculture et des arts.
PONTOISE.	Société historique et archéologique.
RAMBOUILLET. . . .	Société archéologique.

SEINE-INFÉRIEURE

ROUEN	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société des Amis des arts.
—	Commission des antiquités.
—	Société de l'histoire de Normandie.
—	Société libre d'émulation.
—	Société industrielle.
—	Société des architectes.
—	Société artistique de Normandie.
—	Société des bibliophiles.
—	Société rouennaise des bibliophiles.
—	Commission d'architecture de la Seine-Inférieure.
FÉCAMP.	Société du Musée.
HAVRE (LE).	Société havraise d'études diverses.
—	Société de Sainte-Cécile.
—	Société musicale *la Lyre havraise*.
—	Société des Amis des arts.
—	Société des Beaux-Arts.
—	Société géologique de Normandie.
ELBEUF.	Société industrielle.
—	Société des architectes du canton d'Elbeuf.

SÈVRES (DEUX-)

NIORT	Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts.

SOMME

AMIENS.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société des antiquaires de Picardie.
—	Société industrielle.
—	Société des Amis des arts.
—	Société linnéenne du nord de la France.
—	Société de géographie.
ABBEVILLE	Société d'émulation.

TARN

ALBI.	Académie des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MONTAUBAN.	Société archéologique.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

VAR

DRAGUIGNAN.	Société d'études scientifiques et archéologiques.
TOULON.	Société académique.

VAUCLUSE

AVIGNON	Société du musée Calvet.
—	Conservatoire communal de musique.
—	Académie de Vaucluse.
APT	Société littéraire, scientifique et artistique.

VENDÉE

LA ROCHE-SUR-YON. .	Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE

POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.
—	Académie des Beaux-Arts.
—	Comité correspondant de l'Association des artistes musiciens.
—	Société des archives du Poitou.
—	Société poitevine d'encouragement à l'agriculture.

VIENNE (HAUTE-)

LIMOGES	Société archéologique et historique.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.

VOSGES

ÉPINAL.	Société d'émulation.
—	Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

YONNE

AUXERRE	Société des Amis des arts.
—	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVALLON	Société d'études.
SENS.	Société archéologique.

ALGER

Alger. . . . . Société des Beaux-Arts.
— . . . . . Société historique algérienne.

CONSTANTINE

Constantine. . . . Société archéologique du département de Constantine.
Bone. . . . . Académie d'Hippone.

ORAN

Oran. . . . . Société de géographie et d'archéologie.

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS, PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

Pages.

Ouverture de la session et composition du Bureau..... 3
Séance du mardi 21 avril (présidence de M. Camille Enlart)..... 4
Séance du mercredi 22 avril (présidence de M. Henri Stein)..... 12
Séance du jeudi 23 avril (présidence de M. Emile Poirée)..... 17
Séance de clôture du vendredi 24 avril (présidence de M. Paul Colin)..... 23

LECTURES ET COMMUNICATIONS

I. Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims. — M. H. Jadart..... 33
II. Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges. — M. A. Gandilhon..... 62
III. Restes de peintures murales à fresques de la première moitié du seizième siècle retrouvées à l'église paroissiale de Saint-Riquier. — M. Em. Delignières..... 87
IV. Les peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, près d'Angers. — M. Ch. Urseau..... 95
V. Correspondance inédite du peintre et graveur Hoüel. — M. André Lesort..... 103
VI. Deux portraits par Martin Drolling. — M. E. Biais..... 118
VII. Ponson (Luc-Raphaël). — M. Bouillon-Landais..... 121
VIII. Un buste du philosophe marquis d'Argens. — M. Guillibert..... 125
IX. Un artiste villageois de la seconde moitié du dix-septième siècle. — M. E. Veuclin..... 133
X. Quatre ivoires anciens des musées du Jura. — M. l'abbé Brune..... 143
XI. Le musée de Dôle. — M. l'abbé Brune..... 147

Pages.

XII La vaisselle d'or et d'argent du cardinal Georges d'Amboise. — M. L. Bosseboeuf 153
XIII. Les Lussigny. — M. Maurice Hénault 158
XIV. Essai de répertoire des artistes Lorrains. — M. Albert Jacquot 173
XV. Le musée du Cloître, au Puy. — M. Léon Giron 205
XVI. Le clocher du lycée Gambetta à Cahors. — M. B Paumès .. 209
XVII. Enseignement public des arts du dessin à Lyon. — M. L. Charvet 214
XVIII. Documents sur l'art musical en Touraine. — M. Ch. Corlier 273

ANNEXES

I. Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements 289
II. Membres non résidants du Comité 292
III. Correspondants du Comité 295
IV. Distinctions accordées aux délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements, sur la proposition du Comité, de 1877 à 1 '08 304
Chevaliers de la Légion d'honneur 304
Officiers de l'Instruction publique 305
Officiers d'Académie 308
V. Sociétés correspondant avec le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements et avec la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, 1877-1907. 310

TABLE DES PLANCHES

Pages.

I. Ancienne abbaye de Saint-Denis, de Reims, d'après une vue cavalière gravée en 1754 38
II. Le bon larron. Restes de peintures murales au chevet de l'église de Saint-Riquier (Somme) 90
III. Le mauvais larron. — La résurrection. Restes de peintures murales au chevet de l'église de Saint-Riquier (Somme). 92
IV. Le couvent de la Baumette vers 1710 d'après un dessin de Ballain 97
V. Moïse 99
VI. Saint Jean-Baptiste 99
VII. Saint Bonaventure 99
VIII. Saint Louis de Toulouse 100
IX. Portraits de Mlles de Saint-Gresse, par Martin Drolling (1793) (collection Emile Biais) 120
X. Buste du marquis d'Argens, terre cuite, par Bridan (appartient au marquis de Magalon d'Argens) 126
XI. Fragment de la voûte de l'église de la Madeleine de Nonancourt (Eure) 138
XII. Ivoire du musée de Lons-le-Saunier 143
XIII. Ivoires du musée de Dole 144
XIV. Ivoire du musée de Dole 146
XV. Saint Christophe (musée de Dole, Jura) 148
XVI. Saint Jacques (musée de Dole) 149
XVII. Vierge (musée de Dole) 149
XVIII. Saint-Sépulcre (musée de Dole) 150
XIX. Saint-Sépulcre (musée de Dole) 150
XX. Lusigny (Jean). — Jupiter. Estampe en terre (musée de Valenciennes, n° 656) 164
XXI. Heurtoirs de portes, serrurerie lorraine (collection L. Wiener, Nancy) 176
XXII. Jean Lamour, pastel (musée lorrain, Nancy) 180

Pages.

XXIII. Imposte de la maison des anciens ateliers de Jean Lamour, rue de la Primatiale, à Nancy (collection L. Wiener) . . . 182
XXIV. Imposte de la maison de Saint-Jean-de-Dieu, Jean Lamour (collection de M. Barbey, Nancy) 182
Imposte de la maison de Jean Lamour, rue des Carmes, à Nancy 182
Verrou au chiffre de Stanislas (collection L. Wiener) 182
XXV. Maquette de la statue équestre du duc de Lorraine, Charles III, par David et Antoine Chaligny 187
XXVI. Le « clocher » du lycée Gambetta de Cahors 212
XXVII. Joseph Laneuville, maître de la chapelle de Saint-Martin (1677) (portrait du musée de la Société archéologique) . . 277
XXVIII. Orgue de la cathédrale de Tours (buffet des seizième et dix-septième siècles) 284

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 11385.

3 2044 039 500 384

30 F81 1908

France - Min.de l'instr.publique.

Reunion des sociétés des beau

DATE	ISSUED TO
NOV 5 '4[illegible]	AW/PH, 18th

30
F81
1908

FINE ARTS LIBRARY
3 2044 039 500 38

30 F81 1908

France - Min.de l'instr.publique.

Reunion des sociétés des beau-

DATE	ISSUED TO
NOV 5 4.	A-N/PH, 18th

30
F81
1908

1148-1